



CONTRAT DE VILLE de Metz Métropole



2015

2020



EDITO DU PRESIDENT DE METZ METROPOLE



LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

1.1 - Le Contrat de Ville de Metz Métropole : une démarche stratégique d'agglomération

- A/ Présentation de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole
- B/ La Politique de la Ville au sein de Metz Métropole
- C/ L'élaboration du Contrat de Ville : méthodologie
 - L'élaboration du diagnostic partagé et la définition des objectifs du Contrat
 - L'élaboration du programme d'action et des conventions d'application
- D/ Les outils de planification stratégique du territoire
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), une stratégie partagée
 - Le Projet de territoire 2013/2032 de Metz Métropole
 - Le Schéma de Développement Economique (SDE)
 - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
 - Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET)
 - La Gestion des déchets au sein de Metz Métropole
 - La Promotion Culturelle de Metz Métropole

1.2 - La nouvelle géographie prioritaire du territoire de Metz Métropole

1.3 - Les quartiers de veille active

1.4 - Les territoires vécus

1.5 - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- A/ Le contexte du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- B/ Focus sur les enjeux urbains des quartiers identifiés
 - De Borny à «Borny Grand Est» (quartier d'intérêt national)
 - Bellecroix (quartier d'intérêt régional)
 - La Patrotte - Metz Nord (quartier d'intérêt régional)
 - Saint-Eloy - Boileau – Pré Génie (quartier intercommunal d'intérêt régional)
 - Hauts de Vallières et Sablon-Sud



LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

2.1 - Les chiffres clés de l'agglomération et des Villes concernées

- A/ Une évolution démographique préoccupante
 - Une baisse démographique importante dans l'agglomération messine
 - Une population vieillissante
- B/ De plus en plus de petits ménages au sein de l'agglomération
- C/ Metz Métropole, deuxième pôle d'emploi en Lorraine
- D/ Structure de la population : activité, emploi et formation
 - Taux d'emploi et taux de chômage
 - Population active et catégorie socioprofessionnelle
 - Niveau de formation de la population
 - Des offres d'emploi pas toujours en adéquation avec la qualification des chômeurs
 - Précarité des emplois
- E/ Revenus, inégalités et prestations sociales
- F/ Le logement à Metz Métropole
- G/ Vulnérabilité énergétique liée au logement

2.2 - Les quartiers de la Politique de la Ville au sein de l'agglomération messine

- A/ Présentation des quartiers prioritaires
 - Portrait du quartier de Bellecroix (Metz)
 - Portrait du quartier de Borny (Metz)
 - Portrait du quartier de Hauts de Vallières (Metz)
 - Portrait du quartier de La Patrotte-Metz Nord (Metz)
 - Portrait du quartier de Sablon Sud (Metz)
 - Portrait du quartier de Saint Eloy-Boileau-Pré-Génie (Woippy-Metz)

- B/ Bilan des caractéristiques des quartiers et des dispositifs mis en place
 - Profils sociodémographiques des quartiers
 - Profils socioéconomiques et difficultés liées à l'emploi
 - Le développement économique et le dispositif « Territoires Entrepreneurs »
 - L'éducation dans les quartiers prioritaires
 - Lien social et vie associative
 - La santé dans les quartiers
 - Plans de Lutte contre les Discriminations
 - Prévention de la délinquance
 - Cadre de vie, renouvellement urbain et Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
- C/ Présentation des quartiers de veille active
 - Portrait du quartier du Roi (Woippy)
 - Portrait des quartiers Giraud, Marc Sangnier et Saint Exupéry (Montigny-lès-Metz)



LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE

3.1 - Le cadre stratégique du Contrat de Ville

3.2 - Les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville



LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

4.1 - L'organisation du pilotage et de l'animation du Contrat de Ville

- A/ La gouvernance du Contrat de Ville
 - Le Comité de pilotage du Contrat de Ville
 - Les Comités de suivi par pilier
 - Le Comité technique (COTEC) restreint et élargi
- B/ L'ingénierie et le fonctionnement interne aux institutions
 - L'ingénierie et le pilotage interne de Metz Métropole et des Communes
 - Organisation mobilisée par l'État pour l'élaboration et le suivi des Contrats de Ville

4.2 - Etat des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne.

- A/ Etat des lieux de la participation citoyenne
 - Metz Métropole : une participation citoyenne en devenir
 - Metz : une démocratie participative ambitieuse et innovante
 - Woippy : un dispositif participatif apportant des solutions concrètes aux habitants
- B/ Modalités de création des Conseils Citoyens

4.3 - Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville

- A/ La mise en place d'un groupe de travail Observation/Evaluation
- B/ Les modalités d'observation des quartiers Politique de la Ville
- C/ Les modalités d'évaluation du Contrat de Ville



LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DANS LE CONTRAT DE VILLE



SIGNATURES



LEXIQUE



GLOSSAIRE



ANNEXES

L'édito du Préfet

L'année 2015 marque le point de départ de la nouvelle politique contractuelle de la ville avec le remplacement des anciens Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) par les Contrats de Ville dont la réalisation s'étendra sur la période 2015-2020.

Souhaitant tirer les enseignements de l'exécution de la précédente génération, dans le but de renforcer leur efficacité au service de la population, les Contrats de Ville reposent sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Leur mise en œuvre est sous-tendue par 4 priorités :

- une mobilisation accrue des acteurs sous l'animation d'une entité unique à l'échelle intercommunale ou d'une agglomération ;
- un ciblage des opérations pour éviter la dispersion ;
- une implication et une appropriation des citoyens à travers la création des Conseils Citoyens ;
- une meilleure articulation des financements rendant possible une mobilisation financière d'envergure et rapide sur une opération identifiée comme essentielle.

La signature, aujourd'hui, de ce contrat de nouvelle génération en Moselle traduit la volonté de l'Etat de toujours agir pour une meilleure cohésion sociale dans les territoires.

L'Etat prendra toute sa part dans l'accomplissement des obligations qui lui sont assignées et, au-delà, entend jouer un rôle de fédérateur et de force d'entraînement dans la réalisation effective des mesures y figurant.



Nacer MEDDAH
Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Moselle

L'édito du Président

6, c'est le nombre de quartiers prioritaires sur l'agglomération

27 402 habitants concernés, soit 12,3% de notre population

Un revenu médian moyen de 9 000 euros sur les quartiers

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, **le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2020 constitue aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville** sur notre territoire. Il est désormais piloté à l'échelle de Metz Métropole, en articulation avec les services de l'Etat, les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy.

Chargée du diagnostic du territoire, de l'animation, de la coordination et du suivi du Contrat de ville, **Metz Métropole met également en œuvre les actions qui relèvent de ses compétences (Habitat, développement économique, mobilité, culture ou encore gestion des déchets)**. En effet, **Metz Métropole est une agglomération où la solidarité territoriale se décline dans toutes ses dimensions** : emploi des jeunes, cohésion sociale, équilibre social de l'habitat, mixité sociale, attractivité économique et qualité urbaine, et autant d'enjeux vitaux pour nos concitoyens et nos communes, pour lesquels la solidarité au profit des publics les plus fragiles est une nécessité.

De nombreuses réussites ont vu le jour ces dernières années au sein de certains quartiers prioritaires, avec notamment l'arrivée du METTIS, la réalisation d'équipements structurants et les opérations de rénovation urbaine. Ces projets ont permis de modifier l'image des quartiers concernés et de les mener vers un véritable désenclavement.

Mais force est de constater que **le maintien de la précarité subsiste dans les quartiers prioritaires**, qui apparaissent souvent comme exclus de la dynamique territoriale de l'agglomération, et marqués par d'importantes difficultés socio-économiques. **Des efforts en termes de cohésion sociale, de cadre de vie, de renouvellement urbain, de développement économique et d'emploi sont encore à développer pour ces territoires.**

Les constats dressés sur notre territoire amènent aujourd'hui à **repenser collectivement l'organisation faite en matière de la Politique de la Ville** ces dernières années. Le défi a été de travailler avec tous pour l'élaboration d'un projet pour les quartiers et les habitants, en veillant à ce que les dimensions sociales, urbaines et économiques soient liées.

Par le biais de ce travail collaboratif et partenarial, **14 objectifs stratégiques ont été définis et classés en 4 grands axes** : développer les potentiels des quartiers, renforcer l'inclusion et la réussite des habitants, mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération, et partager des méthodes de travail et des partenariats innovants.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires pour cette collaboration, notamment le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Départemental de Moselle, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mission locale du Pays Messin, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Réseau Le Met, Metz Métropole Développement, et l'ensemble des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la Politique de la Ville.

Nous partageons ensemble, pour ces 5 années à venir, les mêmes objectifs d'amélioration de vie des habitants des quartiers de la Politique de la Ville.

JEAN LUC BOHL
Président de Metz Métropole
Maire de Montigny-lès-Metz

Préambule

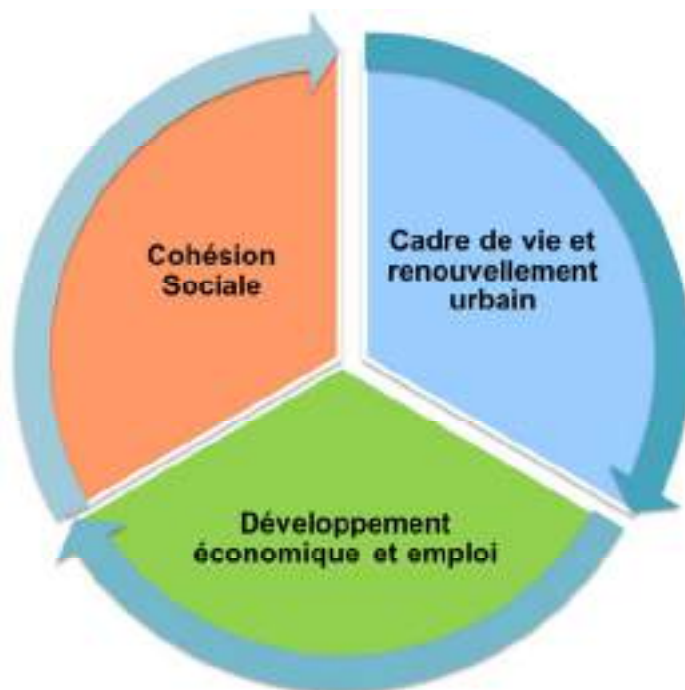
La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

A travers la dernière réforme issue de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le gouvernement simplifie et renforce les moyens en direction des quartiers prioritaires.

A cet effet, **le Contrat de Ville**, remplaçant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), est **le nouvel outil opérationnel visant à soutenir le développement social et urbain des quartiers déclarés prioritaires et des quartiers de veille active.** Il est présenté comme un contrat urbain global visant à concentrer les politiques publiques de droit commun et les crédits spécifiques sur les quartiers prioritaires, lesquels ont été retenus en fonction du critère du revenu par habitant.

Le Contrat de Ville 2015-2020 repose sur trois piliers :

- **Le pilier « Cohésion sociale »** assure un investissement dans les domaines de la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, la culture et le développement des activités physiques et sportives. Il organise une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations. Une attention particulière est portée dans le soutien aux familles monoparentales et dans la solidarité entre les générations.



- **Le pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain »** a pour objectif une amélioration de la vie quotidienne des habitants, et notamment l'amélioration de l'habitat. Le Contrat de Ville programme les créations d'équipements, l'installation de nouvelles activités dans les quartiers, l'accessibilité par les transports en commun, et détaille les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et les populations. Le Contrat de Ville détermine également, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les objectifs de transformation et de mixité sociale du quartier.
- **Le pilier « Développement économique et Emploi »** a pour objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes. Le

Contrat de Ville agit pour le développement économique des quartiers défavorisés, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles de leurs habitants.

Au-delà de ces piliers, le Contrat de Ville doit concourir à trois axes transversaux :

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée,
- la prise en compte de la jeunesse.

Le Contrat de Ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants : ils sont des acteurs à part entière de l'élaboration et la mise en œuvre des Contrats de Ville. En application de la loi de programmation, des Conseils Citoyens sont créés dans les quartiers prioritaires afin de garantir la représentation des habitants dans les instances du Contrat de Ville, et de constituer un espace ouvert aux initiatives à partir de leurs besoins.

Comme le prévoit l'article 6 de la loi du 21 février 2014, les nouveaux Contrats de Ville sont signés à l'échelle intercommunale, entre d'une part, l'Etat représenté par le Préfet de Département, et d'autre part, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Maires concernés.



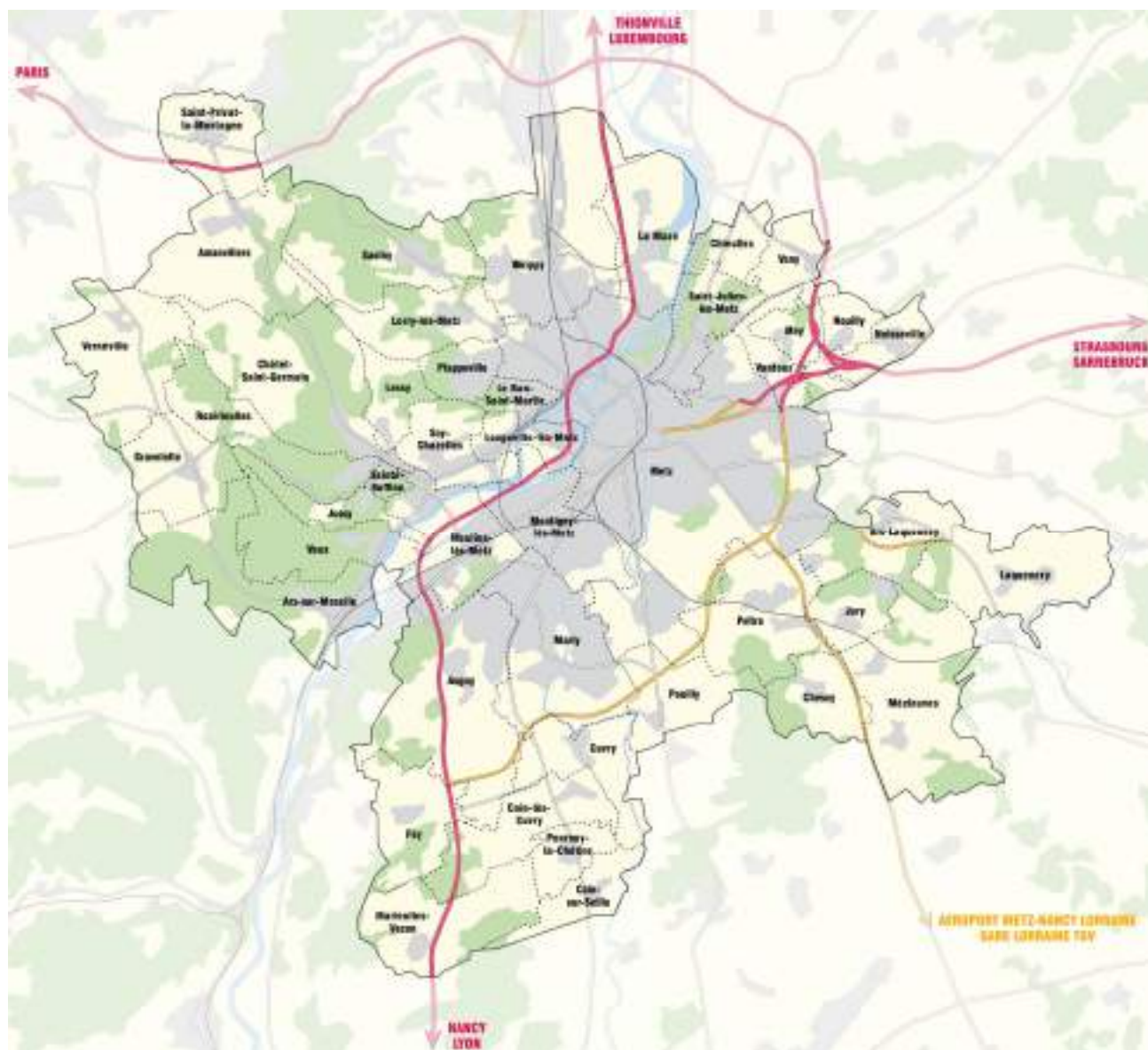
**LA NOUVELLE
POLITIQUE
DE LA VILLE
AU SEIN DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE METZ
METROPOLE**



1.1 - Le Contrat de Ville de Metz Métropole : une démarche stratégique d'agglomération

A/ Présentation de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Située dans le département de la Moselle et la région Lorraine, la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, créée le 1er janvier 2002, compte aujourd'hui 44 communes mêlant milieux urbains et ruraux.



Source : Metz Métropole

La Communauté d'agglomération de Metz Métropole permet une plus grande cohérence entre Metz et les communes voisines. Les projets de l'institution, à échelle globale, ont pour objet de développer et dynamiser le bassin, et de rapprocher les communes.

Metz Métropole s'appuie sur Metz qui constitue à la fois un centre historique administratif, une métropole accueillant des activités à haut niveau de service et un pôle culturel et universitaire de niveau régional. De

tradition militaire et commerçante, Metz Métropole a développé principalement des fonctions tertiaires en jouant la carte des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les compétences actuelles de Metz Métropole :

Les compétences obligatoires

- Développement économique et touristique,
- Aménagement de l'espace communautaire et transports,
- Équilibre social de l'habitat,
- Politique de la Ville.

Les compétences optionnelles

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores
- Équipements culturels et sportifs.

Les compétences facultatives

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire,
- Service de lutte contre l'incendie,
- Fourrière animale,
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales,
- Instruction des autorisations liées au droit des sols,
- Archéologie préventive.

B/ La Politique de la Ville au sein de Metz Métropole

Désormais piloté par la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, en lien avec les services de l'Etat et les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy, **le Contrat de Ville est adossé au projet de territoire d'agglomération et s'appuie sur une large mobilisation des acteurs locaux** : Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts, bailleurs sociaux, Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi, Mission Locale du Pays Messin, autorité organisatrice de mobilité , associations et habitants des quartiers,...

L'objectif du Contrat de Ville est de renforcer la gouvernance partenariale autour de la Politique de la Ville, d'élaborer un diagnostic partagé des quartiers, et de garantir une synergie commune pour les habitants.

Malgré sa compétence obligatoire en matière de Politique de la Ville, **la Communauté d'agglomération de Metz Métropole n'a pas été signataire des anciens CUCS pilotés par les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy.**

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 des Villes

➤ Le CUCS de la Ville de Woippy

Le CUCS de Woippy, au fur et à mesure des années, s'est recentré sur le financement d'actions pluriannuelles portant sur les axes d'intervention définis par l'Etat :

- **Education** : outre le Programme de Réussite Educative (PRE), des actions à ouverture culturelle et artistique sont mises en place à destination de tous les enfants des quartiers prioritaires, de la maternelle (ateliers cirque et théâtre) au collège (atelier littéraire, accès à la culture) en passant par les écoles élémentaires (orchestre à l'école, création artistique...). Ces actions permettent aux élèves de développer un maximum de compétences, de valoriser les enfants en difficulté, de lutter contre les discriminations, et d'impliquer tous les acteurs de l'éducation ;
- **Accès à l'emploi/développement économique** : les actions portent essentiellement sur l'insertion socio-professionnelle et l'accès à la langue française, avec des projets à destination des femmes des quartiers comme les ateliers sociolinguistiques et les ateliers femmes qui visent à développer les capacités à construire une insertion sociale et/ou professionnelle. Il y a d'autres actions en direction de publics en difficultés, comme par exemple, l'aide à un retour durable vers l'emploi des chômeurs de longue durée et l'accompagnement de jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) vers une formation ou une embauche ;
- **Lien social, accès aux droits et aux services publics** : la création de lieux d'échanges, d'écoute et d'accès à la culture favorise la mixité culturelle, le respect mutuel, le lien intergénérationnel et la relation parents/enfants... Faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux services publics permet d'améliorer la vie quotidienne des habitants mais aussi l'intégration citoyenne ;
- **Santé** : les ateliers autour de la cuisine mettent l'accent sur la sociabilisation et une approche culinaire plus diététique. La sensibilisation à la pratique régulière d'une activité physique (marche nordique, gymnastique...), s'adresse plus particulièrement aux femmes des quartiers, avec un travail sur l'estime de soi, l'amélioration du rapport au corps et la valorisation de l'utilité sociale du sport.

➤ Le CUCS de la Ville de Metz

L'enjeu du CUCS, signé le 2 février 2007 avec l'Etat et le Conseil Départemental, était de prendre appui sur des projets associatifs pour amplifier l'action publique sur les territoires les plus défavorisés (Quartiers Boileau, Chemin de la Moselle, Patrotte, Bellecroix, Borny et Hannaux-Frécot-Barral) au service de l'égalité entre tous.

Articulé autour des thématiques de la réussite éducative, de l'emploi, du développement économique, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, de la santé et de l'habitat et du cadre de vie, il a fait l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat qui mobilise à titre principal des crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé) et à titre secondaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

Plus de cent vingt projets par an, proposés par quatre-vingts associations, ont été soutenus et ont répondu notamment aux objectifs suivants :

- **Le maintien d'un fort volet consacré à l'emploi**, afin de permettre la mise à l'emploi de 250 personnes par an qui en sont très éloignées dans le cadre de chantiers

d'insertion, ainsi que l'accompagnement dans leurs démarches et leurs parcours de près de 200 bénéficiaires par an (préparation à l'emploi, suivi individuel et coaching, aide à la mobilité,...) ;

- **Des actions éducatives collectives**, complémentaires à l'approche personnalisée du PRE, permettant l'éveil des enfants, l'appui à leur scolarité et l'accompagnement des parents ;
- **L'intensité du lien social, de la médiation et de la présence humaine** dans les quartiers, avec une attention particulière à ceux concernés par les opérations de rénovation urbaine à venir (Cour du Languedoc, La Patrotte, etc) ;
- **Des actions de prévention des violences et des incivilités**, afin de favoriser le mieux-vivre ensemble et le respect des droits et devoirs de chacun et de chacune ;
- **La valorisation des quartiers** à travers la mobilisation collective d'acteurs associatifs et la création de médias de quartiers ;
- **Des ateliers jeunes ou des Opérations « Ville-Vie-Vacances »** pour favoriser une approche éducative combinée avec des activités d'intérêt général, ou encore le fait de permettre aux jeunes de sortir de leur quartier durant les vacances scolaires.

➤ **Le CUCS de la Ville de Montigny-lès-Metz** s'est concentré sur les thématiques suivantes :

- **La jeunesse** par :
 - La prévention de la délinquance, en partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) et en finançant des actions dans ce cadre,
 - Le développement du Service Animation Urbaine en collaboration avec les associations sportives, culturelles et socio-culturelles locales et en lien avec le Conseil Départemental de la Moselle.
 - L'inscription des jeunes dans les associations sportives et/ou culturelles pour les familles les plus fragiles grâce à l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- **Le développement économique en favorisant le retour à l'emploi** par :
 - Le soutien financier des actions permettant aux jeunes et moins jeunes d'accéder à une reprise d'emploi, en particulier avec l'Association Promotion Emploi Formation (APEF),
 - La mise en place d'un atelier lecture destiné aux personnes maîtrisant le français oral mais éprouvant des difficultés à l'écrit,
 - L'organisation d'ateliers d'initiation au budget familial en partenariat avec l'Association Crésus Moselle, les équipes Saint Vincent ou encore la Coopérative Alimentaire.

Par délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2003, Metz Métropole a défini l'intérêt communautaire de la Politique de la Ville à travers :

- la participation au financement de la Politique de la Ville pour les actions s'inscrivant à l'échelle de l'agglomération ou au moins à l'un de ses secteurs prioritaires, et
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le partenariat avec le réseau d'accueil des jeunes.

Il est important de souligner que les actions mises en œuvre ces dernières années par l'agglomération relèvent davantage d'une politique de Cohésion sociale que d'une Politique de la Ville à proprement parlé, qui consiste à l'origine à revaloriser certains quartiers identifiés comme « sensibles » afin de réduire les inégalités sociales entre les territoires.

Ainsi, **l'action de Metz Métropole a principalement porté ces dernières années sur les champs de :**

- **l'insertion professionnelle** avec, d'une part, la refonte des missions locales existantes (Mission locale des Vallées de l'Orne et de la Moselle, PAIO de Metz Campagne et Mission Locale de Metz) en une seule structure au 1er janvier 2014 et, d'autre part, la mise en œuvre des clauses sociales dans tous les marchés publics de l'agglomération (et notamment METTIS) et au sein des opérations de logements sociaux, via la Charte d'engagement pour l'Insertion sociale ;
- **la médiation sociale et la prévention de la délinquance** par le soutien à différentes associations œuvrant dans ces domaines.

Par ailleurs, **Metz Métropole a contribué à l'amélioration du développement social et urbain des quartiers prioritaires** à travers sa participation financière aux opérations relevant de sa compétence Equilibre Social de l'Habitat dans le cadre des deux Opérations de Renouvellement Urbain (Metz-Borny et Woippy/Metz-Nord).

Avec la loi du 21 février 2014, la compétence de Metz Métropole en matière de Politique de la Ville n'est plus subordonnée à la définition de l'intérêt communautaire.

Désormais chef de file du Contrat de Ville, Metz Métropole est chargée :

- d'élaborer le diagnostic du territoire,
- de définir les orientations du Contrat de Ville,
- d'animer et coordonner le Contrat de Ville, par la mise en place et l'animation des comités de pilotage, politiques et techniques,
- de suivre les actions du Contrat de Ville,
- et de mettre en œuvre les actions du Contrat de Ville relevant de ses compétences.

Les Maires des Villes concernées participent à la gouvernance du Contrat, via le caractère concerté de l'élaboration et de sa mise en œuvre, et **restent les opérateurs de proximité** : ils sont également chargés de la mise en œuvre des actions du Contrat de Ville relevant de leurs compétences.

Le territoire intercommunal constitue une échelle pertinente et cohérente pour la Politique de la Ville : il va permettre d'inscrire les quartiers dans la dynamique de l'agglomération et de faciliter le développement homogène du territoire.

Il appartient à Metz Métropole d'actionner les leviers existants à l'échelle de l'agglomération, notamment à travers le développement économique, l'habitat, la cohésion sociale, l'organisation des transports, la gestion des déchets, le développement culturel,...

L'objectif est de traiter équitablement l'ensemble de son territoire tout en ayant une attention particulière aux dysfonctionnements et problèmes identifiés dans les quartiers Politique de la Ville, et dans d'autres secteurs où peuvent se concentrer des difficultés.

Le Contrat de Ville à l'échelle intercommunale offre ainsi une réelle complémentarité des actions et amène de forts enjeux pour le territoire :

- une cohérence des interventions de Metz Métropole et des Villes, notamment par l'élaboration d'un projet commun du quartier Saint Eloy-Boileau-Pré Génie (quartier à la fois sur Metz et Woippy) ;
- une programmation unique des crédits spécifiques de la Politique de la Ville, évitant les financements croisés et in fine l'ineffectivité des actions ;
- une contractualisation unique facilitant la mobilisation des partenaires dans la Politique de la Ville ;
- l'observation des quartiers Politique de la Ville dans une vision plus large ;
- une optimisation des moyens mis en place par les collectivités.

C/ L'élaboration du Contrat de Ville : méthodologie

La démarche pour l'élaboration du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est mise en place dès septembre 2014. Construite avec l'ensemble des partenaires du Contrat, elle a été appuyée par l'aide du Centre de

Ressource Politique de la Ville de Lorraine (CRPVL). Elle s'est appliquée à prendre en compte la réalité du territoire, et notamment le fait que le pilotage intercommunal du Contrat n'avait pas d'existence antérieure. L'enjeu a bien été de commencer à construire un projet commun avec un ensemble d'acteurs qui n'avait pas forcément l'opportunité de se rencontrer.

Cette démarche s'est déroulée en deux temps principaux :

- De janvier à juillet 2015 : l'élaboration de ce présent Contrat de Ville ;
- De juillet à décembre 2015 : l'élaboration du programme d'action et des conventions d'application avec les acteurs des territoires, y compris les habitants, ainsi que l'élaboration du protocole de préfiguration dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

L'élaboration du diagnostic partagé et la définition des objectifs du Contrat

Afin d'établir un diagnostic territorial participatif de la situation des quartiers prioritaires, plusieurs types d'ateliers participatifs ont été mis en place :

- **En février 2015**, ont été mis en place **3 ateliers participatifs**, soit un atelier par pilier thématique (Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement économique et Emploi) **avec les acteurs institutionnels concernés.**

Cf. ANNEXE 1 – Synthèses des ateliers thématiques des 4 et 5 février 2015

Ces ateliers ont permis de consolider des premiers éléments de diagnostic du territoire, d'aborder les objectifs stratégiques du Contrat de Ville pour chaque pilier et les 3 enjeux transversaux.

Ils se sont appuyés sur la méthode participative du « World Café » : les acteurs, par le biais de « post-it », devaient répondre à 3 questions pour chaque thématique : Quels sont les atouts et forces ? Quels sont les freins et les faiblesses ? Quelles pourraient-être les priorités du Contrat de Ville ?



Le « World Café » : quésako ?

C'est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Ce processus reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors 'fécondées' avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants.

Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion.



- **En mars 2015**, ont été mis en place 6 ateliers inter-acteurs (acteurs institutionnels, acteurs locaux dont associations de quartier) dans chaque quartier prioritaire. Ils ont permis de définir les atouts et faiblesses de chaque quartier (*Cf. Fiches quartiers dans la partie II-DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE*) et ont permis d'aborder les objectifs opérationnels à prioriser sur chaque quartier. Ces ateliers vont permettre d'élaborer le programme d'actions à venir.
- **En avril 2015**, 4 groupes de travail inter-acteurs ont permis d'affiner et de repréciser les objectifs opérationnels du Contrat de Ville :
 - Habitat et renouvellement urbain,
 - Cadre de vie, gestion sociale et urbaine de proximité et tranquillité publique,
 - Emploi et Développement Economique,
 - Vivre Ensemble et Lien social.

Au fil de l'avancée des travaux, le cadre stratégique du Contrat de Ville de Metz Métropole a pu émerger. Il compte 4 axes stratégiques déclinés en objectifs stratégiques et objectifs opérationnels (*Cf. partie III – ENJEUX & OBJECTIFS*)

Un travail plus particulier a été mené sur la gouvernance du Contrat de Ville afin de répondre à l'enjeu de portage intercommunal du Contrat de Ville, à la taille et l'organisation très différentes des Villes de Metz et Woippy, et à l'intégration pertinente de dispositifs d'observation, de suivi et d'évaluation.

L'élaboration du programme d'action et des conventions d'application

Comme déjà mentionné, **le Contrat de Ville fixe, dans un premier temps, les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire.** Dans un second temps, les conventions de renouvellement urbain, le programme d'actions et les conventions d'application détermineront les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

La deuxième phase de travail (juillet à décembre 2015) permet l'élaboration du programme d'actions et du protocole de préfiguration du NPNRU, avec pour objectif de faire émerger l'aspect « opérationnel » des objectifs affichés dans la partie III : pilotage des actions, partenaires, calendrier, indicateurs de suivi et d'évaluation,...

Une version projet de Fiche Action a été présentée lors du Comité de Pilotage du 2 avril 2015 ; elle est en mesure d'évoluer par la suite.

Cf. ANNEXE 2 – Version projet de Fiche Action du Contrat de Ville

L'élaboration du programme d'actions et des conventions d'application doit permettre de continuer la mobilisation de l'ensemble des acteurs des quartiers, notamment les acteurs associatifs et les habitants via les Conseils Citoyens, afin de construire un programme au plus près des besoins des habitants.

C/ Les outils de planification stratégique et les politiques communautaires

La loi du 21 février 2014 prévoit que « les objectifs des Contrats de Ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'EPCI » et, par ailleurs, que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la Politique de la Ville.

A ce jour, il existe plusieurs outils de planification stratégique sur le territoire : le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Schéma de Développement Economique (SDE), le Plan Climat Energie Territorial (PCET)... outils qui s'inscrivent pleinement dans les orientations définies à long terme par le Projet de Territoire.

Ces documents de planification prennent en compte, pour la plupart, les enjeux des quartiers prioritaires. Cependant, il sera nécessaire d'assurer une articulation optimisée avec les orientations du Contrat de Ville. C'est tout l'enjeu de l'objectif opérationnel 4.14 « Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir ».

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), une stratégie partagée

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) a été approuvé le 20 novembre 2014. Il regroupe, en juin 2015, 7 communautés de communes et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, soit 177 communes (393 153 habitants).

Ce schéma cadre les développements et les aménagements futurs de ce vaste territoire organisé autour de Metz, que ce soit en termes d'organisation de l'espace, d'accueil des activités économiques et commerciales, de logements et d'équipements. Il définit également les principes de préservation et de restauration des

continuités écologiques et intègre tous les enjeux du développement durable (énergies renouvelables, changement climatique, préservation des ressources en eau...).

Ainsi, 4 grands axes de travail ont été définis pour les trois prochaines années, et permettront d'approfondir les orientations du SCoTAM :

- Articuler urbanisme et mobilité des habitants
- Valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme
- Produire 30 000 logements à l'horizon 2032
- Améliorer l'attractivité économique

Devenu exécutoire au 1er février 2015, le SCoTAM sert désormais de cadre de référence pour les documents de planification locale (Plans Locaux d'Urbanisme-PLU, cartes communales) et les schémas sectoriels (PDU, PLH,...) qui ont un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec les orientations du SCoT.

En matière d'Habitat, les objectifs du SCOT sont destinés à être traduits dans le prochain Programme Local d'Habitat de l'agglomération, dont la révision interviendra courant 2016.

Le Projet de territoire 2013/2032 de Metz Métropole



Le projet de territoire « Imagine Metz Métropole » a été adopté au Conseil de Communauté de Metz Métropole du 9 septembre 2013.

Pour le construire, Metz Métropole s'est inscrite dans une démarche de participation citoyenne, en favorisant le dialogue entre les habitants, les élus communautaires et les acteurs du territoire.

Il dépasse la question des compétences et du territoire de Metz Métropole et fixe le cap pour les deux décennies à venir.

5 ambitions pour 2032 :

- Etre un territoire d'opportunités pour les jeunes : formation, insertion, emploi, culture, logement.
- Renforcer la dimension créative de l'agglomération et son identité économique et touristique autour de dynamiques culturelles, technologiques et scientifiques.
- Offrir une haute qualité de vie adossée aux principes de l'écologie urbaine.
- Développer les coopérations avec les pays voisins pour jouer pleinement un rôle de relais européen à l'échelle nationale.
- Fédérer autour d'un projet de territoire l'ensemble des communes et des habitants de l'agglomération et définir collectivement la meilleure adéquation ressources/moyens.

Certaines actions du Projet de territoire sont en cohérence avec les enjeux de la Politique de la Ville, et correspondent aux trois piliers du Contrat de Ville définis par l'Etat : Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement économique et emploi.

Les actions du Projet de territoire se répartissent en 3 « envies »; les actions en lien avec le Contrat de Ville sont les suivantes :

Envie de Métropole : le rayonnement et la créativité au service de la création de valeurs

	Actions pouvant être mises en œuvre	Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné
Une métropole créatrice	Définir une nouvelle stratégie culturelle sur l'agglomération visant à mettre en adéquation les moyens et les objectifs (rayonnement international + offre culturelle de proximité).	1.3- En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération
	Renforcer et diversifier le soutien de Metz Métropole à la diffusion et l'apprentissage des arts.	
Une métropole entrepreneur	Accompagner les projets qui visent à développer l'entrepreneuriat chez les jeunes (couveuses d'entreprises,...).	3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers
	Développer les espaces de travail communs (de type coworking) sur le territoire.	2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures
	Développer un partenariat actif avec des juniors entreprises.	
	Promouvoir un projet d'aménagement « Smart Grids » en lien avec les Ecoles du territoire, les entreprises, les fournisseurs d'énergie et les collectivités.	
Une métropole apprenante	Soutenir toutes les initiatives permettant de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les acteurs économiques, sociaux et culturels.	3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi
	Favoriser l'enseignement par alternance et l'apprentissage.	2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé

Envie d'harmonie et d'équilibre : pour une nouvelle écologie urbaine.

	Actions pouvant être mises en œuvre	Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné
Un nouvel art de vivre	Favoriser la participation du citoyen aux décisions qui concernent son cadre de vie.	4.6- Aider l'habitant à être « acteur » de son quartier
	Développer la possibilité d'accéder à des modes d'habiter diversifiés.	3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH
	Trouver des solutions favorisant l'accueil des personnes âgées (maison du 3ème âge, proximité des services et de soins) et des publics fragiles.	1.4- En luttant contre l'isolement des individus
	Assurer une offre d'équipements sportifs sur le territoire pour toute la population et soutenir le développement de la pratique.	1.3- En développant l'accès à la culture et aux sports
	Avoir une politique globale de la gestion des déchets visant le « zéro » déchets et associant	3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à

	pleinement les habitants.	<i>venir, par une Gestion Urbaine et Sociale Proximité (GUSP)</i>
	Mettre en cohérence les acteurs de la sécurité et de la prévention à l'échelle intercommunale.	<i>1.1- En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>
Des transports facilités	Rendre le réseau de transports en commun plus efficace grâce aux lignes structurantes.	<i>3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain</i>
	Avoir une politique volontariste pour la mobilité des publics les plus fragiles et les moins mobiles.	
	Développer les moyens des technologies de l'information et de la communication pour aiguiller les usagers.	
	Promouvoir l'auto-partage, le covoiturage, et la location de véhicules.	
	Faciliter l'usage du vélo (pistes cyclables, parcs de stationnement dédiés) et le développement des déplacements piétons.	
Une relation à la nature réinventée	Favoriser le renouvellement urbain en préservant les espaces naturels et agricoles.	<i>3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie</i>
	Développer la végétation dans la ville, ainsi que les jardins partagés.	
	Favoriser la rénovation thermique des logements et des bâtiments industriels et tertiaires.	
Vers une approche fonctionnelle des territoires	Organiser l'agglomération autour de polarités et définir clairement leurs fonctions respectives.	<i>3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i>
	Mixer dans chaque polarité et en proximité : activités, services publics, habitat, commerces. Identifier et définir les grandes zones spécialisées (commerciales, logistiques, industrielles,...)	

Envie de solidarité : une agglomération où la solidarité se décline dans toutes ses dimensions

	Actions pouvant être mises en œuvre	Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné
La solidarité pour mieux vivre ensemble	Faire du PLH et du PDU les outils majeurs du renforcement du lien social et de l'accroissement de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.	<i>4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir</i>
	Renforcer l'action communautaire en matière de politique de la ville, en définissant et réalisant un projet transversal pour les quartiers prioritaires et en transition sur le territoire, tout en préservant le rôle d'opérateur de proximité des communes.	
	Faire la promotion de l'économie sociale et solidaire.	<i>3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i>

	Développer les espaces intergénérationnels.	1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>
	Soutenir les pratiques sportives et associatives.	1.3- <i>En développant l'accès à la culture et aux sports</i> 1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>
	Développer la compétence de Metz Métropole à coordonner l'action en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des individus à l'échelle de leur bassin de vie.	3.2- <i>En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>
	Adapter l'offre de logements aux besoins des jeunes.	3.4- <i>En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>
	Faciliter l'accès des jeunes à la citoyenneté en tournant nos outils de communication et d'information vers eux.	1.10- <i>En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne</i>
	Systématiser les clauses sociales dans nos marchés publics.	2.12- <i>En favorisant un accompagnement personnalisé</i>
La solidarité entre les communes de Metz Métropole	Veiller à une meilleure coordination communale et communautaire dans un souci d'efficacité économique et de lisibilité pour l'habitant.	4.1- <i>Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers</i> 4.2- <i>Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences</i>
	Orienter la solidarité entre communes au profit des publics les plus fragiles (échange de savoir-faire, mutualisation de moyens,...)	
	Renforcer les capacités de l'agglomération en termes d'observation et d'analyse des réalités économiques et sociales du territoire.	4.11- <i>Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle</i>
	Poursuivre les efforts fournis dans le PLH pour mieux répartir les logements sociaux et accompagner les communes dans la création de l'offre de services.	3.4- <i>En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>

Le Schéma de Développement Economique

Le Schéma de Développement Economique (SDE) de Metz Métropole a été approuvé par le Conseil de Communauté du 9 septembre 2013. Le document élaboré vise à dessiner l'ambition de développement économique de l'Agglomération en appui sur les politiques sectorielles mises en œuvre par Metz Métropole.

Les axes structurants du SDE sont déclinés au travers de cinq enjeux stratégiques :

- Parier sur des secteurs de croissance et développer des écosystèmes innovants,
- Faire de l'agglomération de Metz Métropole un centre du commerce européen,
- Compenser l'érosion d'activités traditionnelles en les accompagnants vers le futur,
- Faire de la synergie culture/tourisme un levier de développement économique,
- Soutenir l'insertion sociale et la création d'entreprises.

L'agglomération messine entend pleinement jouer son rôle de levier en faveur de l'emploi, public et privé. Afin de soutenir l'insertion sociale et la création d'entreprise, les actions structurantes du SDE sont les suivantes :

- **Développer le dispositif CitésLab**, qui a pour vocation de sensibiliser et d'aider à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires,

- **Proposer un outil d'hébergement aux jeunes entreprises**, avec l'installation de la Maison de l'Entreprise sur Metz-Technopôle,
- **Soutenir et animer les réseaux d'aide**, c'est-à-dire les structures d'accompagnement, de financement et d'hébergement (couveuse d'entreprises, coopérative d'activités et incubateur)

Pour renforcer la politique de développement économique qui est un des enjeux prioritaires de l'agglomération, Metz Métropole et la Ville de Metz ont créé conjointement l'agence de développement économique Metz Métropole Développement (MMD). Cet acteur dynamique a été créé pour soutenir, accompagner et promouvoir les entreprises établies ou en devenir du territoire, et promouvoir également l'identité économique du territoire.

Le Programme Local de l'Habitat

Véritable document stratégique, le Programme Local de l'Habitat (PLH) s'est progressivement imposé comme le document-cadre de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. **Approuvé le 11 juillet 2011, le PLH 2011/2017 de Metz Métropole comprend 4 orientations principales**, qui se déclinent en un programme de 28 fiches-actions :

Attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire en développer une nouvelle offre pour répondre à l'ensemble des besoins

1. Produire au moins 1000 logements par an.
2. Faciliter les parcours résidentiels des ménages.
3. Favoriser la production de logements aidés.
4. Poursuivre le dispositif « Prim'O Logement » en faveur de l'accession sociale à la propriété.
5. Poursuivre les actions en matière d'accession à coût maîtrisé (Pass'Logement, Maison Durable)
6. Mettre en place une stratégie foncière à moyen et long termes.
7. Mettre en place un dispositif pour la mobilisation du foncier à court terme en faveur du logement aidé.

Répartir l'offre sociale et garantir la mixité à l'échelle de l'agglomération

8. Territorialiser la production des 360 logements aidés par an.
9. Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles.
10. Adapter les logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.
11. Faciliter l'accès au logement des jeunes.
12. Veiller à une bonne adéquation entre l'offre et la demande en matière de logements étudiants.
13. Contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation.

Promouvoir un habitat durable

14. Promouvoir les éco-quartiers et l'aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités.
15. Encourager la réhabilitation du parc public.
16. Poursuivre et intensifier la réhabilitation du parc privé.
17. Instaurer un suivi des copropriétés fragiles et dégradées.
18. Promouvoir un habitat innovant et développer l'habitat intermédiaire.
19. Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques environnementales.

Construire une politique de l'habitat partagée

20. Renforcer la politique communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat.
21. Etudier la prise de délégation des aides à la pierre.
22. Instaurer un suivi régulier du PLH par la mise en place d'outils d'observation et d'évaluation.
23. Accompagner les communes dans la production de logements.
24. Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).
25. Mettre en place une contractualisation avec les communes et les bailleurs sociaux.
26. Assurer la mise en cohérence du PLH avec le SCoTAM.

27. Assurer la mise en compatibilité des POS et PLU des communes avec le PLH.
28. Articuler le PLH avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir.

Le PLH fait l'objet d'un bilan annuel et d'un bilan à mi-parcours. Réalisé fin 2014, le bilan 2011-2013 a été transmis au Préfet de Région et a été présenté en Comité Régional de l'Habitat (CRH) en janvier 2015. Toutes les actions menées par l'agglomération au cours des trois dernières années figurent dans ce document, ainsi que les données concernant la production totale de logements, la production de logements sociaux, la réhabilitation du parc privé et l'Accession Sociale à la Propriété (ASP).

Par ces différentes actions, **Metz Métropole entend poursuivre la dynamique engagée en 2011** en mobilisant les moyens nécessaires à la hauteur des enjeux qui s'imposent aujourd'hui : regagner en attractivité, accueillir les jeunes ménages, encourager l'habitat social, durable et accessible à tous. Et dans un contexte immobilier touché par la crise, Metz Métropole peut se satisfaire d'avoir tenu les objectifs fixés, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

Ainsi, la production de logements neufs sur le territoire ces 3 dernières années (période 2011-2013) a permis d'atteindre les objectifs de 1000 logements annuels. En effet, 3 540 nouveaux logements ont été recensés (données SITADEL) sur le territoire. **La production de l'offre sociale a été quant à elle très satisfaisante** avec 1 495 logements financés pour la période 2011-2013 (rappel des objectifs du PLH : 360 logements aidés par an) dont 748 à Metz.

Par ailleurs, **dans le cadre des 2 dispositifs d'Accession Sociale à la Propriété, « PASS'Logement » et « MAISON DURABLE », Metz Métropole a subventionné 120 logements** acquis par des ménages primo-accédants à Gravelotte, Châtel-Saint-Germain, La Maxe, Metz et Woippy. Ces chiffres témoignent d'une volonté de l'agglomération de poursuivre son soutien aux ménages modestes dans leur première acquisition malgré un ralentissement de l'ASP due en partie à la suppression des dispositifs nationaux (fin 2010).

Enfin, **dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Dégradé » et du dispositif national « Habiter Mieux »** dans lequel Metz Métropole s'est engagée en 2011, **289 logements ont été réhabilités** répartis sur 26 communes de Metz Métropole dont 60% occupés par des propriétaires (objectif initial du PIG 2010/2013 : 250 logements). Ce dispositif assure ainsi une bonne couverture du territoire et permet d'agir concrètement pour réhabiliter les logements du parc privé et lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables.

Toutefois, **des progrès restent à faire dans le domaine du parc privé, notamment pour lutter contre la vacance**, véritable angle-mort sur lequel il est difficile d'agir en dépit des dispositifs mis en œuvre notamment par la Ville-centre (Garantie des Risques Locatifs, Taxe sur les Logements vacants), mais également en matière de stratégie foncière sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, **plusieurs chantiers s'annoncent pour les prochaines années en raison de la mise en œuvre de la Loi ALUR** (Accès au Logement et à un Urbanisme Raisonnable) renforçant le rôle des intercommunalités en matière de Politique du Logement. A ce titre, **Le PLH fera l'objet d'une révision courant 2016 afin d'intégrer les nouvelles dispositions.**

Enfin, **comme indiqué précédemment, le SCoTAM approuvé fin 2014 impose également la compatibilité du PLH avec le Document d'Orientations**, dans un délai de 3 ans après son adoption.

Quels enjeux liés à l'habitat dans le Contrat de Ville ?

Le PLH constitue l'instrument essentiel de définition, de programmation et d'observation de la politique de l'habitat à l'échelle d'un territoire. Le diagnostic, les objectifs stratégiques et les outils déclinés dans le programme d'actions donne ainsi un cadre de travail pour 6 ans. Il s'appuie avant tout sur la nécessité de mener une politique du Logement cohérente à l'échelle de l'agglomération.

Si aucune réelle déclinaison à l'échelle infra-communale n'a été réalisée dans le PLH 2011-2017, les outils mis en œuvre par Metz Métropole s'appliquant sur l'ensemble des communes ont déjà permis d'**amorcer un premier rééquilibrage de l'offre en logement** :

- la grille de critères permettant de calculer la subvention aux opérations nouvelles de logements sociaux mise en place en 2010 prévoyait une bonification des subventions dans les secteurs déficitaires en logements aidés, territorialisant ainsi l'offre sociale concentrée à 92% sur les communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy,
- les dispositifs d'aide à l'accession sociale mis en place dès 2007 ont permis le développement d'une offre de logements privés et d'encourager la primo-accession des jeunes ménages sur certaines communes de l'agglomération à un coût accessible et favorisant ainsi la diversification de l'habitat.
- le dispositif de réhabilitation du parc privé dit Programme d'Intérêt Général (PIG) instauré en 2010 intégrant de fait certains objectifs communs avec le Contrat de Ville : la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé, l'adaptation au vieillissement ou au handicap. Fin 2015, Metz Métropole souhaite s'appuyer sur un ambassadeur de l'efficacité énergétique chargé de faire connaître le dispositif et recenser les besoins, et ce notamment dans les quartiers Politique de la Ville.

Enfin, le **développement de réponses adaptées aux nouveaux besoins des personnes fragiles** (jeunes actifs précaires, personnes âgées) **et défavorisées** apparaît également prioritaire sur le territoire de Metz Métropole. C'est pourquoi, Metz Métropole suit également en lien avec les services de l'Etat **les structures de logement accompagné** sur le territoire et leur stratégie patrimoniale à long terme. En effet, certaines envisagent d'importants travaux de restructurations et d'humanisation nécessitant parfois d'être accompagnées financièrement.

Il convient désormais de poursuivre le travail engagé afin de garantir l'accès au logement pour tous et de favoriser la mixité sociale, et comme le préconise le Gouvernement à travers les 20 mesures présentées le 15 avril dernier, centrées autour de 3 axes :

- Mieux répartir les logements sociaux
- Réformer les attributions des logements sociaux
- Réformer la politique des loyers.

L'ensemble des quartiers Politique de la Ville doivent désormais faire l'objet de **conventions intercommunales de gestion des attributions de logements sociaux** en vue de favoriser la mixité sociale.

Le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé a été approuvé le 24 avril 2006. Comme le prévoit la loi, le PDU doit faire l'objet d'une évaluation tous les cinq ans. C'est pourquoi, Metz Métropole a engagé cette évaluation à partir de 2011.

Cette démarche, confiée à l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM), a consisté à dresser un bilan du degré de réalisation des actions qui avaient été inscrites dans le PDU de 2006. Il a permis de faire ressortir des éléments forts de la politique de déplacements engagée sur le territoire de Metz Métropole ces dernières années, à savoir :

- **la réalisation d'un projet innovant et global de transports collectifs** afin d'enrayer l'érosion de la fréquentation des transports collectifs urbains,
- **l'amélioration de la sécurité des déplacements**, en lien notamment avec la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures visant à apaiser les vitesses de circulation des véhicules automobiles,
- **le développement des aménagements dédiés aux cycles**, essentiellement sur Metz et la première couronne,
- **la mise en place d'une politique de stationnement volontariste**, en particulier dans l'hyper centre de l'agglomération.

Cet exercice a également eu pour intérêt de mettre en lumière des champs de la politique de déplacements à investir avec de nouvelles ambitions :

- **l'amélioration de la performance du réseau de transports collectifs** en dehors des lignes du Bus à Haut Niveau de Service METTIS,
- **le développement du vélo au-delà du centre d'agglomération**,
- **la mise en cohérence du réseau routier**, et notamment des voies structurantes,
- **l'innovation en matière de mobilité durable**, et notamment l'engagement d'actions relevant du management de la mobilité (Plan de Déplacements Inter-Entreprises - PDIE ...).

En outre, la modernisation des transports urbains à partir d'octobre 2013 avec la restructuration du réseau de transports urbains et la mise en service de deux lignes METTIS a fortement impacté les pratiques de déplacements dans l'agglomération messine. En effet, la ligne A Woippy-Borny d'une longueur de 12.5 km dessert ainsi l'ORU de Woippy/Metz-Nord, le centre-ville de Metz, et le quartier de Borny.

Un nouveau PDU est en cours d'élaboration. Il sera soumis à la consultation des 44 Communes membres de Metz Métropole et des personnes publiques concernées, puis fera l'objet d'une enquête publique. La concertation de la population s'effectuera à travers des réunions avec les comités de quartiers, les associations locales et toutes structures de démocratie participative.

Le projet de PDU devrait être arrêté en fin d'année 2017 et **l'approbation du nouveau PDU devrait intervenir, après enquête publique, en 2018.**

Quels enjeux liés à la mobilité dans le Contrat de Ville ?

Une convention d'objectifs entre le ministre de la ville et le ministre des transports a été signée le 7 juin 2013 afin d'améliorer la desserte par les transports collectifs des quartiers prioritaires, et de développer les services à la mobilité au bénéfice de leurs habitants, notamment vers des zones d'emploi.

Dans ce cadre, l'instruction CGET/DG/TM du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport en faveur des habitants des quartiers prioritaires encouragent les autorités

organisatrices de la mobilité à prendre des engagements formalisés dans le cadre des Contrats de Ville afin de répondre aux enjeux prioritaires identifiés.

Il convient de favoriser des projets globaux, mobilisant un large partenariat (dont l'association des habitants) et s'appuyant sur la coopération entre les différents acteurs pour développer la mobilité et les déplacements sur deux axes :

- **l'amélioration de la desserte par les transports collectifs des quartiers prioritaires** : développement de l'offre de transport pour la desserte des quartiers, renforcement des moyens humains dans les espaces de transport, amélioration de la qualité de service, aménagement des espaces publics et des points d'arrêt, conception de tarification solidaire basée sur les revenus,...
- **le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants de ces quartiers.**

Le Contrat de Ville doit faire application d'une « clause du territoire le plus favorisé » en assurant un niveau de services publics et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne afin d'élever le degré d'attractivité de ces quartiers.

Comme pour la construction de METTIS, qui a permis de réaliser plus de 80 000 heures dédiées à l'insertion, **la mise en œuvre de clauses sociales doit être encouragée dans les nouveaux projets urbains, dont les projets de développement des transports collectifs.** Une attention particulière devra être accordée aux habitants des quartiers prioritaires.

Les objectifs du Contrat de Ville de Metz Métropole doivent être pris en compte dans le nouveau PDU en cours d'élaboration.

L'instruction du 6 mars 2015 préconise l'inclusion d'un chapitre spécifique au sein du PDU avec :

- un diagnostic de la desserte des quartiers prioritaires et des zones d'emploi du territoire,
- la recherche de solutions ciblées pour la desserte des quartiers prioritaires et des bassins d'emploi (en termes de destinations, de fréquence et d'amplitude horaire),
- le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires (transport à la demande, transport micro-collectif, plateforme de mobilité, covoiturage, auto-partage, PDIE,...
- des indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et de contrôler l'atteinte des objectifs pour les quartiers concernés.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

En votant son Plan Climat - Energie Territorial (PCET) en novembre 2012, Metz Métropole entame une démarche ambitieuse puisqu'elle envisage de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire d'ici à 2050.

Elle s'engage sur 5 axes déclinés en 43 fiches actions, qui sont :

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du PCET,
- Agir sur les déplacements de personnes et sur l'offre de modes alternatifs à la voiture,
- Accompagner les entreprises locales vers une économie éco-exemplaire,
- Organiser le territoire pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique,
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des logements.

Fin 2015, Metz Métropole va élargir ces actions aux enjeux de préservation de la qualité de l'air, à laquelle la santé des populations est intimement liée : **le PCET va ainsi évoluer vers un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

Quels enjeux liés au PCAET dans le Contrat de Ville ?

Le PCET (ou le futur PCAET) intègre la dimension environnementale et de développement durable dans toutes les compétences de l'agglomération. Il permet d'agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les domaines du transport, de la construction des bâtiments publics et des logements, dans l'accompagnement des entreprises,...

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole, outre les constructions et réhabilitations de bâtiments (équipements, logements...) qui s'appuient obligatoirement sur la réglementation thermique en vigueur, **le PCAET prône la sensibilisation des habitants des quartiers de la Politique de la Ville au développement durable, à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie et à l'écocitoyenneté** (objectif opérationnel 3.9.3)

La Gestion des déchets au sein de Metz Métropole

Le Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole a en charge les compétences « Collecte » et « Traitement », visibles du grand public, mais également différents services dont les missions sont de veiller à la bonne réalisation des prestations et de planifier les évolutions du service pour optimiser et améliorer la gestion des déchets : pour l'utilisateur, pour les services et pour l'environnement.

La compétence « Traitement » a été déléguée à la Régie Haganis qui gère les déchèteries, l'unité de valorisation énergétique, le centre de tri et la plateforme de compostage.

Plusieurs projets sont en cours afin d'optimiser le service :

- **la conteneurisation**, qui implique la réduction des fréquences de passage, permet de réorganiser les moyens de collecte (notamment avec la mise en place de la gestion de la redevance spéciale auprès des producteurs professionnels) et apporte un confort supplémentaire aux habitants,
- **la prévention des déchets**, en cohérence avec les outils de traitement des déchets au niveau du département.

Metz Métropole a signé en octobre 2009 avec l'ADEME un accord cadre d'une durée de 5 ans pour la mise en place d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**, qui prône une **consommation responsable** : il a pour objectif de faire changer les comportements de tous les types d'utilisateurs du service public de gestion des déchets (**habitants, administrations, établissements publics et privés, associations, etc.**) lors de leurs achats (consommer mieux), de l'utilisation des produits (les entretenir) et de leur abandon (prolonger leur durée de vie).

Pour cela, Metz Métropole développe des partenariats avec des structures locales, accompagne les établissements à la réduction de leurs déchets (établissements scolaires, mairies, structures d'hébergements, etc.) et organise des événements pour toucher le grand public.

Metz Métropole développe des thèmes variés quelles que soient les cibles : **compostage domestique et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, organisation d'évènement de dons et d'échanges** (économie solidaire), **le réemploi et la réparation des objets**,... Plusieurs projets (réemploi, gaspillage,...) sont portés par des associations d'insertion professionnelle pour combiner réduction des déchets et accompagnement social.

Quels enjeux liés à la gestion des déchets et à la propreté dans le Contrat de Ville ?

Dans les quartiers de la Politique de la Ville se développent, sur des zones bien ciblées, des phénomènes d'incivilités récurrents consistant à laisser les déchets autour des Points d'Apports Volontaires (PAV) ou de les jeter par les fenêtres.

Ces incivilités liées à la gestion des déchets et notamment des encombrants constituent un thème particulièrement sensible sur le territoire de Metz Métropole. Dans les faits, un nombre important d'encombrants est déposé de façon anarchique et fait l'objet d'une collecte spécifique par les communes en tant que dépôts sauvages sur les voies publiques (exercice des pouvoirs de police).

L'amélioration de la situation quant au dépôt et à la collecte des encombrants et des déchets passe généralement par la conjonction de trois types d'actions, dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP):

- des actions de prévention des déchets,
- des actions visant à limiter les incivilités des habitants : amélioration de l'information sur les services existants, organisation d'opérations régulières de sensibilisation, mise en place d'une communication globale, construction d'outils de communication de proximité,...
- des actions relatives à l'évolution des prestations assurées par les collectivités territoriales (Villes et Metz Métropole) et les bailleurs sociaux (mise en place d'une charte de fonctionnement commune, d'expérimentations ciblées,...)

Le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2020, de par son diagnostic partagé avec les acteurs institutionnels et les acteurs locaux, présentent 5 objectifs opérationnels liés aux domaines de la gestion des déchets et de la propreté :

- Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté,
- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers,
- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée,
- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie et à l'écocitoyenneté,
- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés).

La Promotion Culturelle de Metz Métropole

Les sites culturels gérés par Metz Métropole sont l'Opéra-Théâtre, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Gabriel Pierné, le Musée de La Cour d'Or et la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP). Metz Métropole contribue financièrement au **Centre Pompidou Metz**, constitué en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole est une institution culturelle de spectacle vivant pluridisciplinaire. Elle propose des spectacles lyriques, chorégraphiques et théâtraux. Il est parmi les rares institutions françaises à encore posséder ses propres ateliers de costumes et de décors, ainsi que son propre corps de ballet. Le service éducatif est structuré de manière à favoriser l'accès des établissements scolaires à toutes les disciplines et à créer des passerelles entre elles.

Le Musée de La Cour d'Or réunit des collections gallo-romaines, médiévales et de Beaux-Arts sur plus de 5 000 m². Il assure des missions scientifiques (conserver, restaurer, enrichir, étudier, publier,...) et des missions d'animations (exposer, organiser des ateliers pour les enfants, des visites guidées, des spectacles vivants...).

Le CRR Gabriel Pierné dispense un enseignement de haut niveau avec :

- des disciplines spécifiques au Conservatoire de Metz Métropole telles que des classes de direction d'orchestre et de chœurs, de chant grégorien,
- un jardin musical dès 4 à 5 ans,
- un atelier théâtre dès 15 ans,
- des cours de danse classique, contemporaine et jazz,
- des formations diplômantes,
- une collaboration privilégiée avec les établissements scolaires de la région en proposant des aménagements d'horaires et des classes à horaires aménagés en musique et en danse.

Ces établissements culturels organisent des événements pour des publics dits « spécifiques » et/ou en difficultés. Par exemple, l'Opéra-Théâtre met en place des spectacles au bénéfice d'associations caritatives (Secours Catholique, Restaurant du cœur, Secours populaire de Moselle,...). A l'année, **l'Opéra-Théâtre et le Musée de La Cour d'Or accueillent les classes des collèges et des écoles en REP et REP+.** Aussi, Metz Métropole participe financièrement à la Classe Orchestre du Collège Jules Ferry à Woippy.

Les politiques tarifaires des sites culturels de Metz Métropole sont incitatives, avec pour l'Opéra et le Musée de La Cour d'Or, des tarifs parmi les plus bas pratiqués en France.

Quels enjeux liés à la culture dans le Contrat de Ville ?

Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 a rappelé que la culture peut contribuer à porter les valeurs qui doivent fonder notre société : respect de l'autre, valeurs de citoyenneté, de laïcité, et permettre la lutte contre les inégalités sociales, l'exclusion d'une partie de la population, l'idéologie de la haine et l'absence de reconnaissance.

L'instruction relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville du 21 mai 2015 précise que chaque Contrat de Ville doit mobiliser, dans la durée, au moins un établissement public national ou un équipement culturel labellisé et/ou financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole a pour objectifs opérationnels de :

- favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements,
 - et de créer ou renforcer le lien entre les cultures existants et les quartiers,
- Le programme d'actions précisera ces objectifs dans la seconde phase de travail, notamment la mobilisation du/des équipement(s) culturel(s) mobilisé(s).

Aussi, **la Direction de la Promotion Culturelle et Touristique de Metz Métropole, en collaboration avec le Pôle Cohésion Sociale, souhaite travailler à l'élaboration d'une "Culture solidaire".** Un état des lieux du développement culturel dans les quartiers prioritaires est à réaliser afin de promouvoir l'existant et d'identifier les besoins.

1.2 – La nouvelle géographie prioritaire du territoire de Metz Métropole

La loi du 21 février 2014 a simplifié la géographie d'intervention de la Politique de la Ville : ce sont 1500 quartiers prioritaires au niveau national qui ont été définis selon le critère unique du bas revenu des habitants, critère révélateur de la situation de décrochage des quartiers, couplé à la densité de population (seuil minimal requis de 1000 habitants).

Ces 1 500 quartiers prioritaires, répartis dans 700 communes, se substituent à l'ensemble des anciens zonages et dispositifs (quartier CUCS, ZUS, ZRU, ZFU,...).

La liste des quartiers prioritaires a été fixée et officialisée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

Avant la loi du 21 février 2014, on trouvait sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole 4 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de priorité 1 (Bellecroix, Borny, Chemin de la Moselle, Saint Eloy Pré Génie), 1 quartier CUCS de priorité 1 (La Patrotte), 1 quartier CUCS de priorité 2 (quartier du Roi), 4 quartiers CUCS de priorité 3 (Hannaux Frécot Barral, Giraud, Marc Sangnier et St Exupéry), dont 2 Zones Franches Urbaines (ZFU), Borny et Saint Eloy Pré Génie.

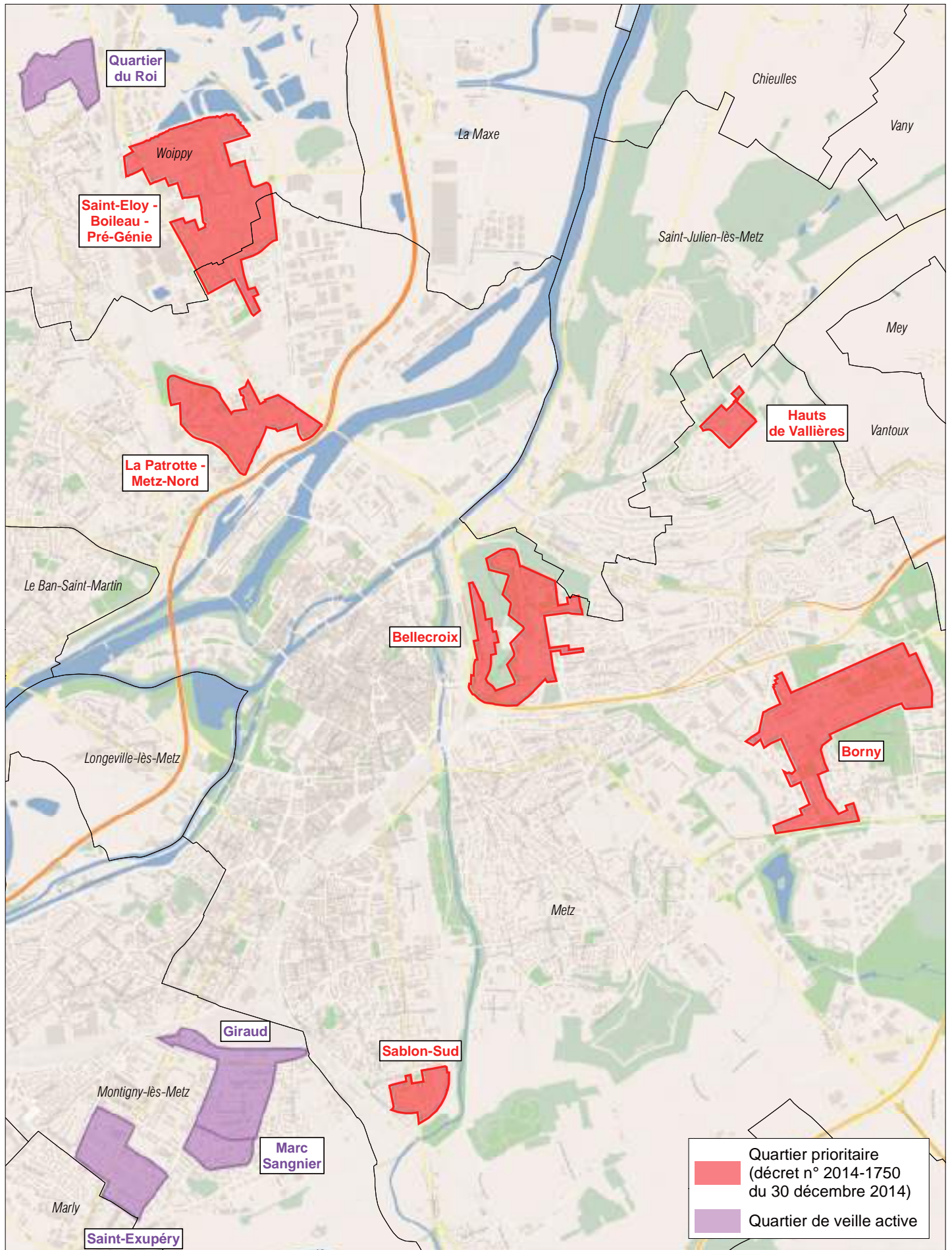
Au regard de l'évolution et de la simplification de la géographie prioritaire, l'agglomération de Metz Métropole compte désormais 6 quartiers prioritaires, dits QPV :

Communes	Quartiers prioritaires
Metz	Borny
Metz	Bellecroix
Metz	Metz Nord Patrotte
Metz	Sablon Sud
Metz	Hauts de Vallières
Woippy/Metz	Saint Eloy-Boileau Pré Génie

La nouvelle géographie prioritaire permet de concentrer les interventions de l'Etat et des collectivités sur les territoires présentant le plus de fragilités.

Les quartiers prioritaires bénéficient, en priorité, des crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités (Région, Département, Villes et Metz Métropole) auxquels s'ajoutent les crédits spécifiques liés à la Politique de la Ville, et tous les avantages automatiquement associés à ce statut.

Nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville



1.3 - Les quartiers de veille active

A la demande des communes et de l'EPCI, certains quartiers sortants, qui présentent des difficultés particulières, peuvent faire l'objet d'un dispositif de « veille active » mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit d'entretenir, sur ces quartiers de veille active, une attention soutenue des pouvoirs publics au titre du droit commun, de pérenniser les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) et les postes d'adultes-relais au sein des associations.

Suite à une demande auprès du Préfet de Moselle, les Villes de Woippy, de Montigny-lès-Metz et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole ont placé les 4 quartiers sortants de la géographie prioritaire en territoires de veille active.

Communes	Territoires de veille active
Woippy	Quartier du Roi
Montigny-lès-Metz	Saint Exupéry
Montigny-lès-Metz	Marc Sangnier
Montigny-lès-Metz	Giraud

1.4 - Les territoires vécus

Les territoires vécus ne sont pas délimités géographiquement : ils correspondent aux usages des habitants des quartiers et aux lieux qu'ils fréquentent en dehors des quartiers prioritaires. La logique de territoire vécu est de permettre la mobilisation de moyens en dehors des périmètres réglementaires : les politiques de droit commun et, sous certaines conditions, les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la Politique de la Ville pour les quartiers prioritaires pourront également bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du territoire vécu (toutefois les dépenses d'équipement ne sont pas éligibles aux crédits spécifiques politique de la ville).

L'éligibilité d'une action pour les associations sera appréciée au regard de son contenu et de sa portée sur les populations de ces quartiers, et non en fonction de son appartenance à la liste de « territoire vécu ».

Concernant le Contrat de Ville de Metz Métropole, une liste des équipements et établissements scolaires situés à proximité et accueillant des habitants des quartiers prioritaires a été établie.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être revue annuellement. Des études de fréquentation peuvent être effectués pour voir si un équipement peut être considéré comme faisant partie des « équipements vécus ».

Cf. ANNEXE 3 – Liste des équipements en territoires vécus.

1.5 - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

A/ Le contexte du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a pour objectif de transformer les quartiers prioritaires où ont été identifiés les dysfonctionnements urbains majeurs.

En décembre 2014, 200 quartiers d'intérêt national et 55 quartiers d'intérêt régional présentant des enjeux importants ont été identifiés par le Conseil d'administration de l'ANRU. 145 autres sites d'intérêt régional ont été repérés en avril 2015

Quatre quartiers ont été identifiés par l'ANRU sur le territoire au titre du NPNRU :

Communes	QPV du NPNRU	Type de quartier
Metz	Borny	<i>Intérêt national</i>
Metz	Bellecroix	<i>Intérêt régional</i>
Metz	La Patrotte-Metz Nord	<i>Intérêt régional</i>
Woippy/Metz	Saint Eloy-Boileau-Pré Génie	<i>Intérêt régional</i>

Le processus de contractualisation des projets NPNRU se caractérise par deux étapes :

- Dans un premier temps, le présent Contrat de Ville fixe les grandes orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain.
Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, approuvé par l'ANRU, précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels.
- Dans un second temps, les conventions de renouvellement urbain approuvées par l'ANRU déterminent les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

Le protocole de préfiguration du Contrat de Ville de Metz Métropole

Préalable indispensable à l'élaboration des futures conventions de renouvellement urbain, **le protocole de préfiguration a vocation à approfondir les orientations envisagées dans le Contrat de Ville, à préciser la vision sur le devenir et la vocation des quartiers à 15 ans en cohérence avec le contexte et le projet d'agglomération.**

Il définit un programme de travail visant à :

- approfondir le diagnostic,
- définir une programmation urbaine et des priorités d'intervention,
- vérifier la faisabilité opérationnelle et financière des opérations envisagées à court et moyen terme,
- mettre en place les conditions nécessaires à l'accompagnement social du projet et à sa bonne mise en œuvre opérationnelle.

Il doit enfin identifier les conditions indispensables à la réussite du projet urbain (peuplement, emploi, sécurité, transport,...) sur lesquelles les acteurs doivent s'engager collectivement.

Le protocole de préfiguration propose les modalités de pilotage du projet et le programme de travail partenarial. Il permet d'accéder aux financements de l'ANRU en faveur de l'ingénierie du projet : les études préalables, la réalisation des diagnostics de toutes natures, la réalisation d'études de programmation urbaines et immobilières, d'études de marché, d'études de faisabilité technique, financières, juridiques et de montages administratifs.

Outre l'ANRU, les signataires du protocole seront l'Etat, Metz Métropole, les Villes concernées par les quartiers du NPNRU, la Région et le Département, la Caisse des Dépôts, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les principaux maîtres d'ouvrage pressentis des futures conventions de renouvellement urbain, notamment les organismes HLM.

Le protocole de préfiguration sera signé durant la fin d'année 2015 et devrait permettre d'envisager la signature de nouvelles conventions de rénovation urbaine en 2016.

B/ Focus sur les enjeux urbains des quartiers identifiés

Les enjeux urbains des quartiers prioritaires issus de la nouvelle géographie prioritaire, dont 4 d'entre eux sont retenus au titre du NPNRU, relèvent de situations différentes selon les sites, notamment du fait de leur éligibilité ou non au PNRU lors de la période précédente.

Les axes stratégiques du volet urbain du Contrat de Ville, élaborés conjointement avec les différents partenaires locaux (Etat, Metz Métropole, Villes, Conseil Départemental, Conseil Régional,...) sont intégrés dans l'arbre d'objectifs qui couvre les 3 piliers, pour **répondre de manière la plus transversale possible aux problématiques posées par les quartiers prioritaires**, dans l'esprit de la loi du 21 février 2014.

Ils s'intègrent parfaitement aux travaux antérieurs de la Ville de Metz comme la démarche prospective "Metz 2030", qui a permis de mener un travail sur les différents projets urbains, et de fixer un cap pour « une ville attractive, durable et solidaire ». **Six grandes orientations ont émergé de cette démarche pour préfigurer ce que sera la ville d'ici 15-20 ans, sur les dimensions urbaine, économique, environnementale et sociale :**

- Préserver la ville, accueillir de nouveaux habitants,
- Réinventer l'écologie urbaine,
- Miser sur la culture, encourager l'effervescence urbaine, repenser les temps de la ville,
- Soutenir l'économie présente, promouvoir les secteurs d'avenir et l'enseignement supérieur,
- Conforter la solidarité et la cohésion sociale,
- Favoriser la proximité, les connexions et faire émerger les centralités secondaires.

La déclinaison territoriale de ce projet de Ville se veut résolument engagée dans **une démarche de développement urbain durable**, qui s'appuie sur la mise en valeur des potentialités et ressources du territoire : renforcement de la Trame Verte et Bleue et travail sur ses interactions avec les usages urbains, hiérarchisation et renforcement des principales polarités de services, intensification des « dents creuses » dans ces polarités en priorité par rapport aux opérations en extension urbaine ...

La mise en œuvre de ces projets est déclinée dans le cadre de réflexions transversales et à échelle large (plans guides, mise en cohérence des projets en cours, réflexions sur des modifications du PLU...) **pour les principaux sous-secteurs de la ville**, dont notamment :

- le secteur centre d'agglomération, avec en proximité immédiate à l'Est le quartier prioritaire Bellecroix (secteur Bellecroix confluence),
- le secteur rive gauche, au Nord avec 2 quartiers prioritaires: La Patrotte - Metz Nord et Saint-Eloy Boileau Pré Génie (Metz/Woippy),
- le secteur Seille Sablon Est, avec le quartier prioritaire Sablon Sud,
- le secteur Borny Grand Est, et de manière plus isolée le quartier prioritaire des Hauts de Vallières.

La vocation de ces différents sous-secteurs, des quartiers prioritaires qui s'y trouvent, et la programmation urbaine qui en découlera sera précisée, notamment en lien étroit avec les réflexions sur la prise en compte des spécificités du marché local (logement, commerces-activités).

Dans la réflexion en lien avec les quartiers prioritaires, "Borny Grand Est" et "Rive gauche" apparaissent comme des secteurs de développement stratégique, à des échelles qui dépassent le périmètre même de ces quartiers, permettant de les inscrire dans une démarche de développement urbain global.

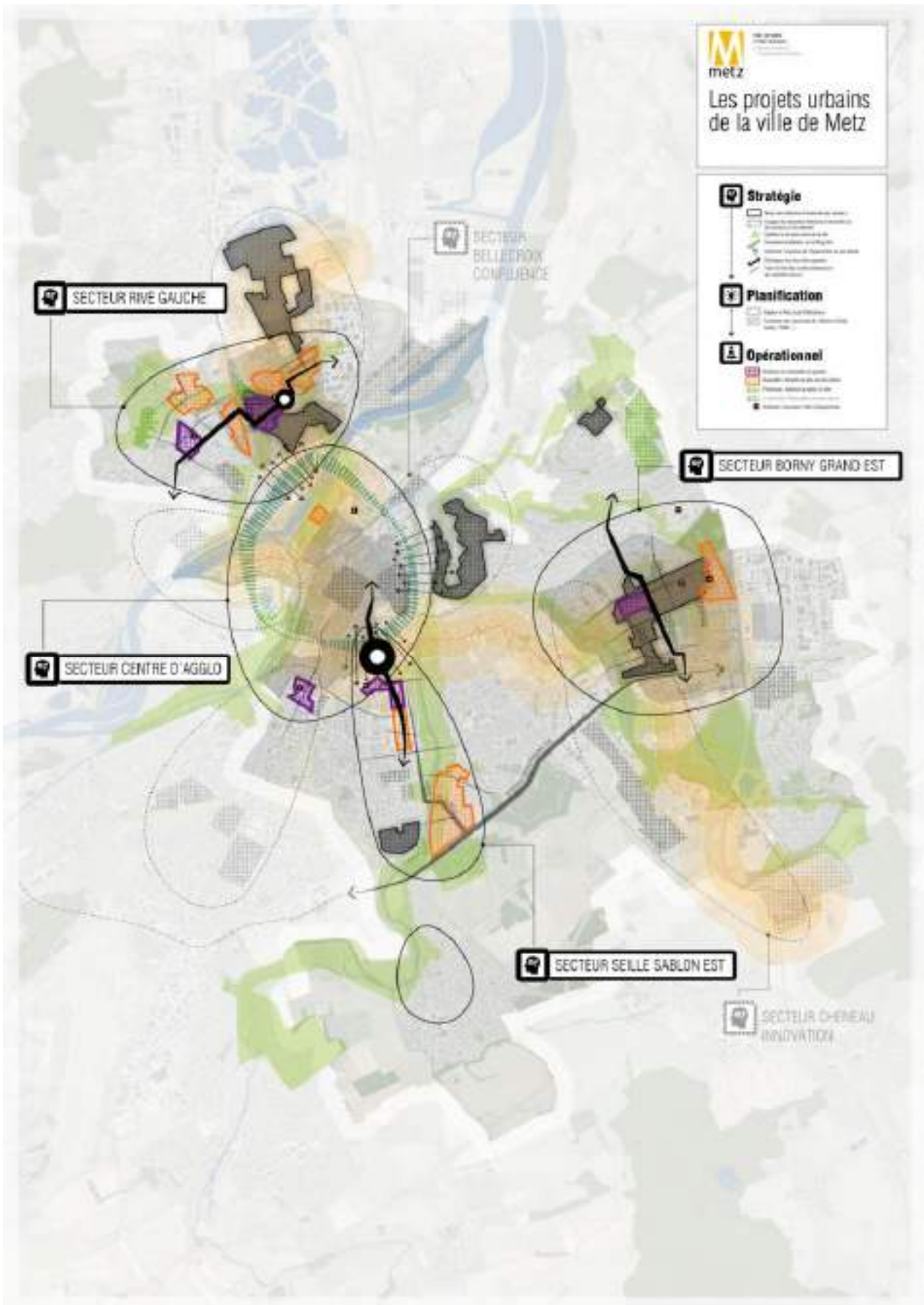
Les quartiers sont très différents, tant en terme de position dans la ville, que d'inscription dans le paysage ou d'ampleur : Bellecroix a une place particulière par sa proximité avec le centre-ville de Metz et par un enclavement lié à la forme urbaine de ce quartier sur la colline. Les autres quartiers de la Patrotte-Metz Nord et de Sablon Sud ont des enjeux urbains spécifiques, à un niveau moins stratégique, à la fois de par leur taille et niveau de population, et de leur inscription récente dans la nouvelle géographie prioritaire.

Les principaux enjeux urbains des quartiers identifiés par le NPNRU et les perspectives à court, moyen ou long terme envisagées pour leur développement, seront développés et affinés pour chacun dans les déclinaisons conventionnelles à venir.

L'enjeu global et à long terme est de **trouver l'équilibre de développement entre ces quartiers au sein de l'agglomération**, en veillant à arrimer durablement les quartiers dans la dynamique de l'agglomération, **en renforçant leur attractivité résidentielle et leur potentiel économique, tout en améliorant leur fonctionnement urbain et avec un environnement de qualité pour les habitants et usager**

La détermination de la place et du rôle de ces quartiers dans leur connexion avec l'agglomération servira de fil conducteur dans la mise en œuvre du Contrat.

Il est à noter que **le travail de diagnostic** (*Cf. Fiches quartiers de la partie II*) **dresse un portrait de chaque quartier prioritaire**, et donne des éléments sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, au même titre que sur les aspects de cohésion sociale et d'insertion et de développement économique, étant donné le caractère intégré du Contrat de Ville. Dans un souci de co-construction, les ateliers territoriaux déjà mentionnés ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses des quartiers, et cela pour chaque pilier thématique.



Carte « Les projets urbains de la ville de Metz » et les quartiers prioritaires, Ville de Metz, 2015

De Borny à "Borny Grand Est" (quartier d'intérêt national)

Le quartier de Borny a connu **différentes phases de rénovation urbaine** au cours des dernières années. Relogements, démolitions, opérations nouvelles, clauses d'insertion, GUP,... ont permis d'accompagner le changement avec le soutien de l'ANRU. Certaines opérations non financées par l'Agence ont également participé à l'évolution du quartier, comme la Boîte à Musiques ou le METTIS qui traverse le quartier.

Le désenclavement dont a bénéficié Borny a permis d'ouvrir le quartier à l'agglomération, d'ouvrir et qualifier les espaces, de réduire le nombre de logements et d'amener de l'activité économique en frange du quartier. Pour autant, le déclin démographique associé (de 20 000 à 13 500 habitants -population QPV : 10 000 habitants), avec une perte d'équipements et de services tout en conservant une forme de concentration des logements sociaux à bas loyers, conduisent à maintenir une fragilité du point de vue socio-économique et un déficit d'attractivité.

Il s'agit pourtant d'un **territoire de premier plan à l'échelle de l'agglomération** : c'est le plus richement doté en équipements de proximité, le mieux desservi par METTIS, il est entouré de zones d'emplois majeures, situé au bord des grands accès routiers, et dispose d'importantes opportunités foncières et d'une bonne maîtrise collectivités/bailleurs.

Pour amorcer un Renouveau Urbain du quartier dans son territoire, **il est apparu nécessaire de conduire une réflexion territoriale à une échelle plus large, pour consolider la stratégie urbaine et élaborer un projet d'ensemble pour Borny et ses abords** (étude urbaine). Cette réflexion assure une continuité de l'intervention du "PRU 1" qui tient compte des potentiels de développement du territoire dans son environnement, et permet de travailler sur un volet habitat-peuplement.

De cette réflexion il ressort **3 orientations stratégiques validées à ce jour** :

- La NECESSITE D'UN PROJET D'ENSEMBLE : "Borny Grand Est",
- La NECESSITE D'UN TRAVAIL VOLONTARISTE SUR LE PEUPEMENT,
- La NECESSITE DE VALORISER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

L'élaboration du Plan-guide pour Borny répond à cette volonté de traiter les dysfonctionnements urbains importants qui demeurent dans ce quartier, dans une démarche de Développement Urbain Durable, **autour de 2 principes établis au regard de sous-secteurs éclatés à retisser** :

- le carré actif : dynamiser le territoire, intensifié autour d'un carré actif, colonne vertébrale et trait d'union entre les identités renforcées des sous-secteurs, avec mise en réseau des accroches du territoire à l'agglomération ;
- le paysage récréatif : mise en réseau des espaces du "vivre-ensemble", meilleure qualité des usages et du cadre de vie, un parc revivifié au cœur du carré, des liens nord-sud facilitant l'accès de tous aux équipements et offres commerciales, et des liens Est-Ouest pour réinvestir les espaces de qualité à proximité et amorcer des liaisons inter-quartiers.

La déclinaison d'un point de vue programmation urbaine (habitat, services et équipements projetés -sociaux, scolaires, culturels et sportifs...-, activités économiques prévues) **s'articulera selon un phasage autour de 4 thématiques**, pour tenir compte des besoins identifiés et des ambitions d'attractivité du Contrat de ville.

Cf. ANNEXE 4 – Document de travail « Déclinaison de la programmation urbaine de Borny »

C'est à court terme, dans la phase 1, que le sous-secteur de la Cour du Languedoc va être traité, en priorité. C'est en poursuivant la reconnexion du quartier à l'agglomération tout en veillant à une qualité urbaine du Projet, que le Renouveau Urbain à moyen et long terme pour Metz-Borny se construit, avec l'ambition affichée d'y mettre à l'œuvre un Développement Urbain Durable.

Bellecroix (quartier d'intérêt régional)

Situé à proximité immédiate du centre-ville de Metz, **le quartier de Bellecroix** sur la colline du même nom, **se caractérise par une situation à la fois favorable et enclavée**, ce qui constitue le principal enjeu urbain à approfondir.

L'installation de logement social sur ce site a débuté par le versant Ouest de la colline, face au centre historique de Metz. Il surplombe le boulevard de Trèves, les voies ferrées, la caserne allemande réhabilitée depuis et la vallée de la Seille. Elle s'est poursuivie dans le prolongement du quartier de logements de Bellecroix structuré le long du boulevard de l'Europe. Entre ces deux secteurs se développe un parc qui intègre les fortifications anciennes. Aujourd'hui, **la concentration logements sociaux est très importante à l'échelle de ce quartier prioritaire.**

L'accès aux commerces et aux services, le traitement des espaces extérieurs peu qualifiés, l'accessibilité et la mobilité sont les enjeux pressentis pour contribuer à un meilleur fonctionnement du quartier, avec notamment un important travail à mener sur la structure viaire.

En ce sens, **un pré-diagnostic urbain est en cours (en 2015), avec l'étude de la dimension habitat-peuplement.** Ces éléments permettront d'argumenter et de nourrir le diagnostic urbain et les enjeux de court et moyen terme de la future contractualisation du pilier 2 (cadre de vie, renouvellement urbain et gestion urbaine de proximité) par **une étude urbaine approfondie lors de la phase du protocole (2ème semestre 2015)**, pour construire le projet urbain à mettre en œuvre sur ce quartier à partir de 2016.

La Patrotte - Metz Nord (quartier d'intérêt régional)

Ce quartier est depuis de nombreuses années un quartier en difficulté. Longtemps délaissée, la population y est fragilisée et la paupérisation grandissante, ce qu'a confirmé **l'extension de la géographie prioritaire des anciens sous-secteurs Chemin de la Moselle et Patrotte.**

L'espace urbain présente la particularité d'être **largement enclavé dans la commune** du fait de la présence de grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. Le développement urbain et industriel de ce quartier s'est fait autour d'une structure maraîchère et rurale préexistante et a abouti à un tissu très hétérogène et des formes disparates.

Dès 2003, la Ville de Metz s'est engagé aux côtés de la Ville de Woippy et de l'Etat dans une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) pour accélérer le traitement des déséquilibres sociaux et urbains importants affectant les quartiers situés au nord de la ville. Les deux objectifs principaux mis en évidence par le diagnostic de l'ORU étaient le désenclavement du site et la création d'une nouvelle centralité, dont la mise en œuvre a été limitée à quelques opérations isolées au sein de la Patrotte et du Chemin de la Moselle en deçà des enjeux identifiés.

En 2008, le constat fait sur les limites des actions ponctuelles menées a incité la municipalité à poser les enjeux d'un renouvellement urbain ambitieux du quartier, qui a conduit après 2 années de diagnostic et de concertation importante avec la population à **l'élaboration d'un plan-guide qui propose une vision stratégique de ce que sera le quartier à long terme**, une nouvelle étape dans le projet urbain de Metz Nord-Patrotte.

Avec l'arrivée du METTIS en 2013, ce quartier s'articule autour du 2ème pôle d'échange multimodal de l'agglomération messine (avec la présence d'une halte-ferroviaire en fonctionnement, desservant le centre-ville et l'ensemble du Sillon lorrain-Luxembourg) et représente un atout majeur pour le développement d'une ville durable capable de proposer une offre diversifiée d'habitat et de mobilité.

Ce plan-guide est un outil de référence pour à la fois piloter, dialoguer et communiquer sur ce projet de renouvellement, et assurer une cohérence globale entre toutes les actions qui ont été menées, celles en cours et celles qui le seront dans ce quartier.

Il identifie également un certain nombre de secteurs sur lesquels des projets de requalification, de renouvellement ou de développement urbain seront proposés et précisés en fonction des opportunités foncières et financières, en cohérence avec la dynamique de la demande et le contexte économique.

Les orientations de ce plan-guide proposent une nouvelle organisation des liaisons structurantes, avec la redéfinition des axes radiaux et la mise en valeur du deuxième pôle multimodal de la commune, au service de quatre ambitions :

- Mieux vivre à Metz-Nord,
- Changer l'image et l'attractivité de Metz-Nord,
- Se déplacer mieux dans et vers Metz-Nord,
- Travailler à Metz-Nord.

Par ailleurs, est programmée pour 2016-2017 la construction de l'Agora, « troisième lieu » culturel et social alliant les services d'une médiathèque et ceux d'un centre social.

C'est dans cette ambition que va se poursuivre le travail sur ce quartier pendant la phase du protocole, afin de prioriser les projets et opérations à mener à court et moyen terme, tout en visant un développement à long terme.

Saint-Eloy - Boileau – PréGénie (quartier intercommunal d'intérêt régional)

Ce quartier intercommunal a bénéficié, depuis 2003, d'une Opération de Rénovation Urbaine (ORU) dans laquelle les Villes de Metz et de Woippy ont été impliquées.

La loi Borloo, avec la mise en place de l'ANRU a permis de mener des études urbaines par sous-secteurs permettant la réalisation de diagnostics précis et la proposition d'une intervention globale et transversale. **Les axes qui ont servis de fils conducteurs pendant ces 10 dernières années sont résumés dans les 5 points suivants :**

- le bâti avec des opérations de démolitions, de constructions, de réhabilitations et de résidentialisations,
- une nouvelle organisation de la voirie pour un désenclavement, une sécurisation et une meilleure insertion des quartiers dans la ville et l'agglomération,
- le traitement des espaces extérieurs pour une meilleure valorisation des quartiers et une amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration des équipements pour accompagner une dynamique sociale,
- le travail sur l'attractivité du territoire pour attirer de l'activité économique.

Ce PRU 1^{ère} génération, qui a essentiellement concerné le territoire woippycien, se termine en 2015 (avenant de sortie de convention en cours d'élaboration).

Aujourd'hui, un grand nombre d'objectifs a été atteint : diversification de l'habitat et des fonctions, travail sur la mutabilité foncière réalisé, opérations de désenclavement entreprises avec le METTIS, apport de qualité urbaine avec la valorisation de l'environnement, réalisation d'opérations de relogement réussies, etc.

En 10 ans, la vie et l'image de ce quartier a très nettement changé. La mise en œuvre de ce PRU a contribué à intervenir aussi bien sur le volet « logement » que sur le volet « équipement et aménagements publics », il a

permis de redonner de la dignité à ses habitants, en améliorant leur conditions de vie et de la fierté, en améliorant l'image de ce territoire.

Parallèlement à ces effets, ce PRU a généré de nouvelles organisations de travail qui créent une réactivité aux réponses apportées aux habitants.

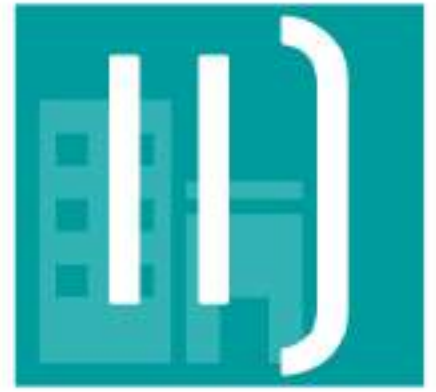
Malgré cette évolution indéniable, des difficultés persistent. Pour pérenniser ces réalisations et poursuivre le changement, **les enjeux pressentis des prochaines années, à l'échelle intercommunale sur l'ensemble de ce quartier sont :**

- Poursuivre l'intégration du quartier au sein du tissu urbain des deux communes et dans sa dimension d'agglomération,
- Définir une stratégie et une intervention foncières pour les axes structurants ou/et ceinturant ce quartier,
- Contribuer à restructurer le tissu urbain du quartier,
- Poursuivre le désenclavement et l'ouverture du quartier pour favoriser la mobilité et améliorer les connexions avec les trames urbaine existantes, notamment des continuités par des liaisons piétonnes et viaires,
- Poursuivre la réflexion, l'accompagnement et la mise en œuvre du principe de résidentialisation (pourtour du bâti),
- Poursuivre les réhabilitations des logements,
- Poursuivre la réflexion sur les espaces publics, l'usage des espaces et leur aménagement,
- Poursuivre la réflexion de la requalification et de la restructuration des équipements publics.

Hauts de Vallières et Sablon-Sud

Un pré-diagnostic urbain est en cours sur ces 2 quartiers (dont un nouveau dans la géographie prioritaire, l'autre avec un périmètre élargi), **avec l'étude de la dimension habitat-peuplement.**

Ces éléments permettront d'argumenter et de nourrir le diagnostic urbain et les enjeux de court et moyen terme de la future contractualisation du pilier 2 (cadre de vie, renouvellement urbain et gestion urbaine de proximité), en lien étroit avec les bailleurs et partenaires concernés, sur le cycle de mise en œuvre du Contrat de Ville.



LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



2.1 – Les chiffres clés de l’agglomération et des Villes concernées

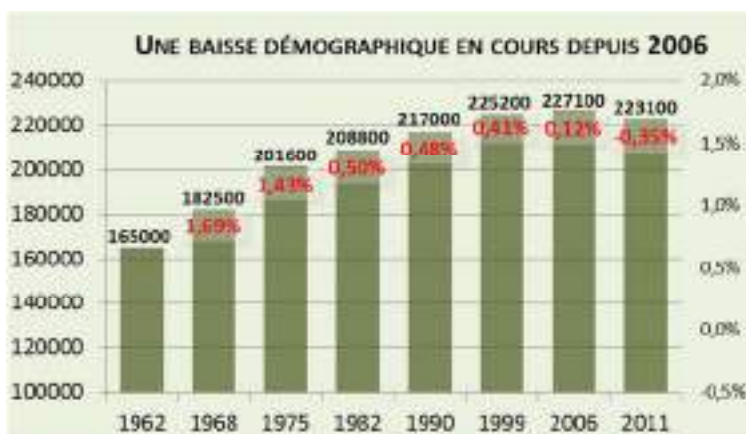
Quelques chiffres clés :

- 44 communes
- 223 000 habitants
- 305 km²
- 3 pays à moins de 80 km : Allemagne, Luxembourg, Belgique
- Au cœur d’un marché de 24 millions d’Européens dans un rayon de 200 km
- 22 000 étudiants
- 11 500 entreprises et 4 000 enseignes commerciales

A/ Une évolution démographique préoccupante

En 2011, la Communauté d’agglomération de Metz Métropole compte 223 000 habitants et 100 000 ménages (population municipale, INSEE RP 2011).

Une baisse démographique importante dans l’agglomération messine de 2006 à 2011



Entre 1990 et 1999, la population de Metz Métropole a progressé de 3,8%, puis a quasi stagné de 1999 à 2006 (+0,8%). **De 2006 à 2011, la population a diminué de 1,8%.**

Cette baisse importante s’explique essentiellement par un déficit migratoire élevé : les départs de l’agglomération sont beaucoup plus importants que les nouvelles arrivées. **De 2006 à 2011, Metz Métropole a**

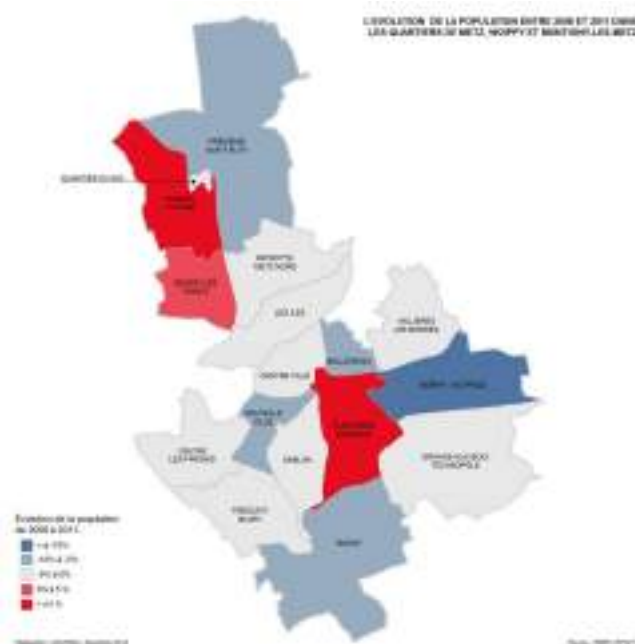
perdu environ 4 000 habitants.

Ce sont les communes du noyau urbain et la ville centre qui concentrent la perte de population et le déficit migratoire, mais la situation est variable d’une commune à une autre.

De 2006 à 2011, la population de Metz est passée de 124 430 à 119 960 habitants (-3,6%) et la population de Woippy de 13 240 à 13 080 habitants (-1,2%).

Sur la même période, les quartiers de Saint Eloy Pré Génie (Woippy) et de Borny (Metz) ont perdu beaucoup d’habitants, en raison des programmes de rénovation urbaine, des processus de dédensification et par des décohabitations sur ces quartiers.

Les quartiers messins de Bellecroix, Nouvelle Ville, et Magny ont également subi une perte importante de population de 2006 à 2011.



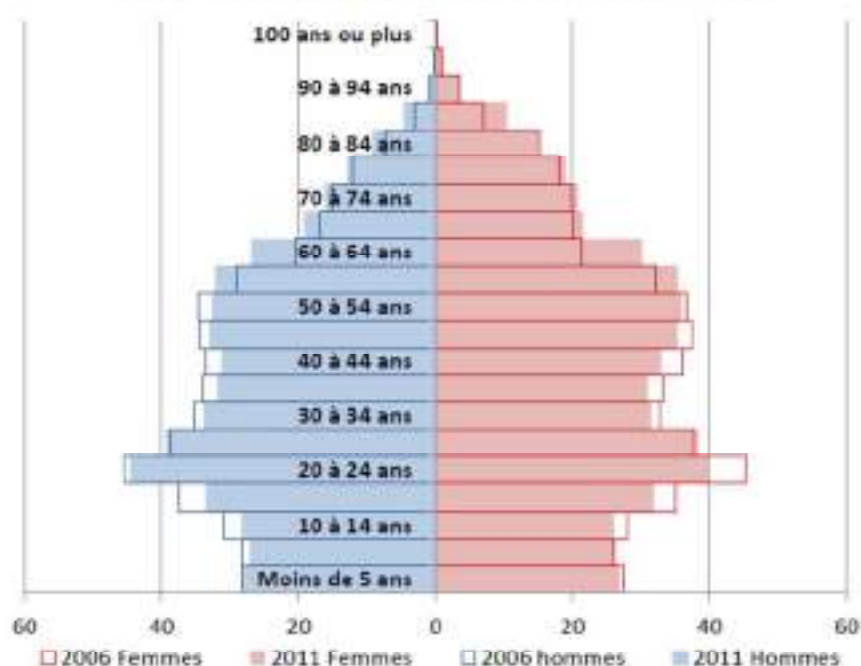
Une population vieillissante

Sur Metz Métropole, les plus de 60 ans constituent 21% de la population en 2011, contre 15% en 1990. Ces mutations démographiques valent que l'on s'interroge dès à présent sur les moyens, notamment médicaux, à adapter aux besoins des aînés.

On note une perte de population importante des classes actives (30-50 ans) et des 5-20 ans sur l'agglomération.

L'indice de jeunesse* est de 1,07, soit légèrement supérieur à celui de la France (1,04). Il a fortement diminué depuis 1990 puisqu'il s'élevait à 1,78. Cet indice est très élevé à la Grange-aux-bois (3,1) et dans les quartiers de la Politique de la Ville, dominés par l'habitat social (Saint Eloy-Boileau-Pré Génie, quartier du Roi, Borny et Bellecroix).

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA CA DE METZ MÉTROPOLE



Source : INSEE 2006 - 2011

AGUR

A Metz, la part des 15-29 ans est importante avec 26,4% de la population totale.

B/ De plus en plus de petits ménages au sein de l'agglomération



Les évolutions démographiques (vieillessement de la population) et sociologiques (monoparentalité, célibat) ont fait augmenter le nombre de ménages.

Sur Metz Métropole, la hausse du nombre de ménages dépasse très nettement celle de la population : le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,12 (contre 2,24 pour la France). C'est dans les communes les plus urbaines que l'on trouve les ménages les plus petits, en raison de la typologie de leur parc de logements.

En 2011, la part de ménages d'une personne est de 39%, avec 16,5% d'hommes seuls et 22,5% de femmes seules. Depuis 2006, la part de femmes seules a augmenté de 45% alors que la part des hommes seuls a baissé de 24%.

Les ménages avec familles représentent 60 % de l'ensemble des ménages, avec 42,5% de couples sans enfant, 40,1 % de couples avec enfants et 17,3 % de familles monoparentales.

On remarque que, depuis 2006, la part de couples avec enfants a baissé de 9%, alors que l'augmentation des familles monoparentales est de 7%.

	Metz Métropole	Metz	Woippy
Ménages d'une personne	39,3%	45,6%	29,9%
<i>Hommes seuls</i>	<i>16,8%</i>	<i>20,2%</i>	<i>13,6%</i>
<i>Femmes seules</i>	<i>22,6%</i>	<i>25,4%</i>	<i>16,3%</i>
Autres ménages sans familles	2,6%	3,1%	1,9%
Ménages avec familles	58,1%	51,4%	68,2%
<i>Un couple sans enfant</i>	<i>24,7%</i>	<i>21,8%</i>	<i>21,6%</i>
<i>Un couple avec enfants</i>	<i>23,4%</i>	<i>19,5%</i>	<i>31,4%</i>
<i>Famille monoparentale</i>	<i>10%</i>	<i>10,1%</i>	<i>15,2%</i>

Les chiffres sont à nuancer selon la commune concernée.

A Metz, la part des ménages d'une personne (45,6%) est plus élevée que la part des couples avec ou sans enfants (41,3%) alors qu'à Woippy, c'est le contraire, avec 30% de ménages d'une personne et 53% de couples. A Woippy, la part de familles monoparentales est plus élevée qu'à Metz.

En 2013, **80% des ménages de Metz Métropole sont constitués de 1 ou 2 personnes**, contre 71% en 1999 (Source : Filicom 2013)

C/ Metz Métropole, deuxième pôle d'emploi en Lorraine

Si l'évolution démographique de l'agglomération apparaît préoccupante, en revanche, sa position stratégique en termes d'emplois en fait un acteur majeur du sillon lorrain.

La Communauté d'agglomération de Metz Métropole concentre en effet 118 000 emplois, soit près d'un emploi sur sept de la région (13,8%). **Elle se positionne comme le deuxième pôle d'emploi en Lorraine**, après la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Ces 118 000 emplois sont majoritairement occupés par des habitants de Metz Métropole (60%). L'attractivité de Metz Métropole rayonne sur un territoire plus vaste : **49 400 personnes travaillent à Metz Métropole mais n'y résident pas** (Donnée INSEE 2010).

Les trois secteurs qui font la spécificité de Metz Métropole sont les secteurs de l'édition (audiovisuel et diffusion), **des télécommunications et des activités immobilières**. Deux autres secteurs sont également surreprésentés sur le territoire : l'administration publique, et la production de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

Entre 1999 et 2010, le nombre d'emplois a augmenté de 10% dans la communauté d'agglomération. Dans le secteur de la construction, les effectifs ont augmenté d'un quart. Le secteur tertiaire continue de progresser, ses effectifs se sont accrus de 11% pour s'établir à près de 100 000 emplois (85% des emplois de Metz Métropole). A l'inverse, l'emploi industriel a baissé de 2% sur la même période, correspondant à une perte de 225 postes.

La Ville de Metz compte 6 500 cadres des fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs), **soit 8,1% de l'ensemble des emplois messins** : c'est un bon indicateur de l'intégration des métropoles régionales dans l'économie de la connaissance et des réseaux.

Sur le territoire de l'agglomération, si le nombre total d'emplois n'a augmenté que de 10% depuis 1999, le nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines s'est quant à lui accru de 35%.

Au 1er janvier 2013, on compte 11 517 entreprises à Metz Métropole. Le profil industriel du territoire tend à s'estomper avec seulement 549 entreprises industrielles, soit 8,3% des emplois sur l'agglomération. La part des entreprises tertiaires croît d'année en année, avec 9 550 entreprises en 2013 ; le secteur tertiaire représente 85% des emplois.

En 2013, le taux de création d'entreprises à Metz Métropole est de 15,2%. Ce taux est de 15,3% pour la Ville de Metz, et de 18,3% pour la Ville de Woippy. Le secteur le plus concerné à Metz est celui de la construction (avec 26%), alors qu'à Woippy, il s'agit du secteur du commerce (26,3%).

D/ Structure de la population : activité, emploi et formation

Taux d'emploi et taux de chômage

Population de 15 à 64 ans par type d'activité.

Actifs/Inactifs	Nombre	En %
Actifs	105 601	70,9
- actifs en emploi	91 358	61,3
- chômeurs	14 243	9,6
Inactifs	43 338	29,1
- élèves, étudiants	18 230	12,3
- retraités	11 000	7,4
- autres inactifs	14 108	9,5
Ensemble	148 939	100,0

femmes (13,6%) étant légèrement supérieur à celui des hommes (13,4%), mais l'écart s'est considérablement réduit avec la crise.

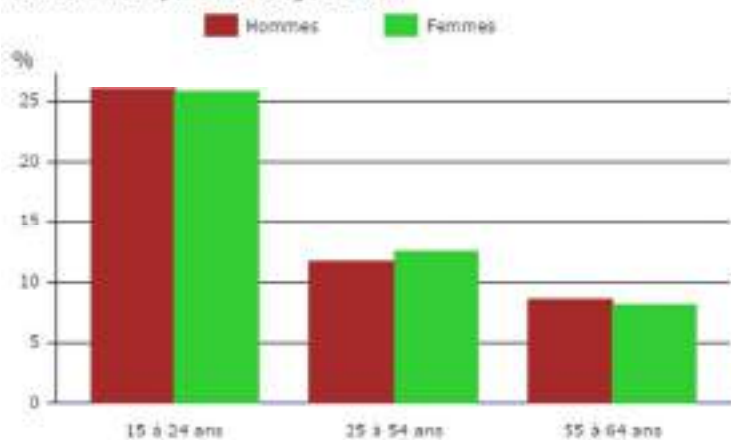
Le taux de chômage de l'agglomération n'est pas très élevé. Cependant, en regardant par tranches d'âge, **le taux de chômage pour les 15-24 ans est très élevé, avec un taux de plus de 25%.**

A Metz, le nombre de demandeurs d'emploi entre 2001 et 2011 a augmenté de 22%, avec une progression de 44% depuis 2007.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 61,3% en 2011, avec un taux de 64,1% pour les hommes et de 58,6% pour les femmes

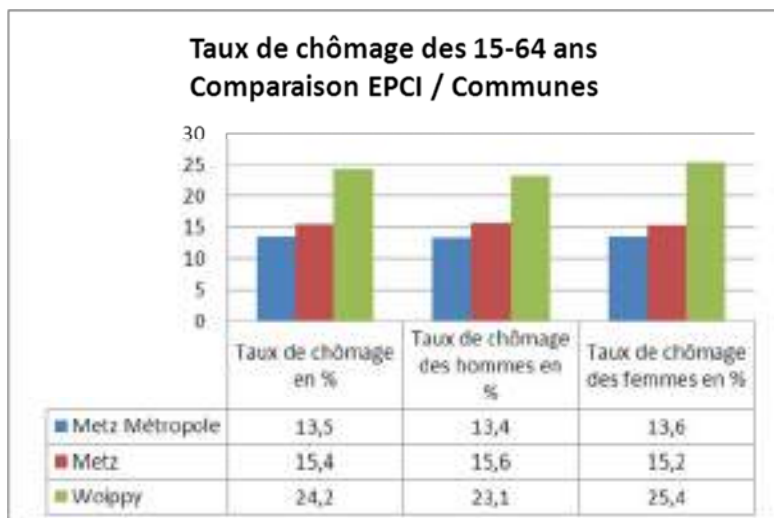
Sur la même période, **le taux de chômage (au sens du recensement) atteint 13,5%.** Le taux de chômage des

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Les hommes et les personnes de 50 ans ou plus sont les plus touchés par cette augmentation, la crise ayant impacté en premier lieu le secteur industriel et l'intérim. Entre 2007 et 2011 sur Metz, le nombre de demandeurs d'emploi de sexe masculin s'est accru de 56% et celui des plus de 50 ans a augmenté de plus de 75%.



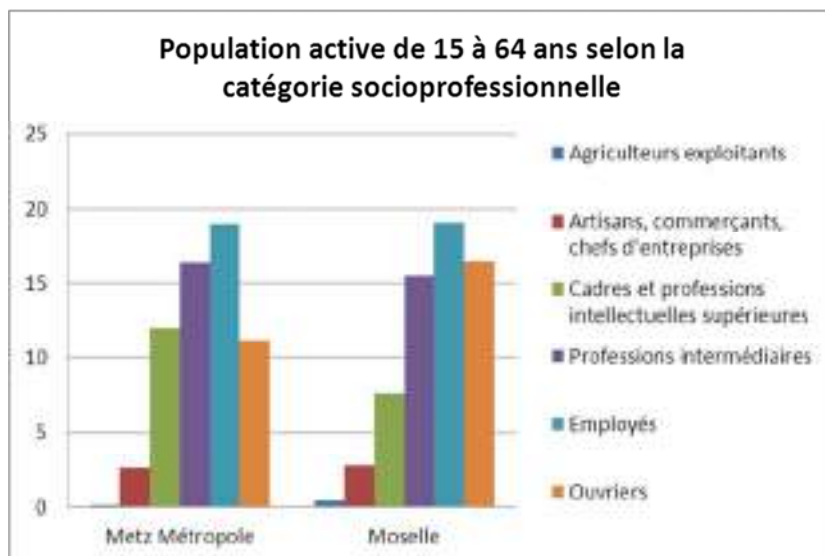
Le taux de chômage sur la commune de Woippy est très élevé, avec un taux qui atteint presque 25%.

Le taux de chômage des femmes reste légèrement supérieur à celui des hommes à l'échelle des communes de Metz et de Woippy.

Population active et catégorie socioprofessionnelle

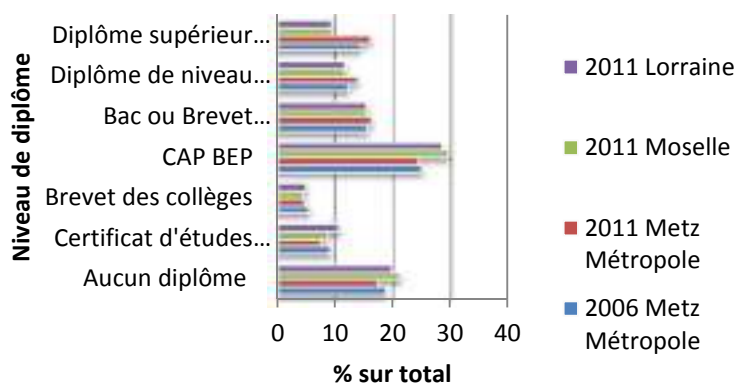
Sur la population active de 15 à 64 ans, la part des employés, des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures (CSP+) sont quasi équivalentes à celles du département de la Moselle.

Cependant, **la part des ouvriers sur Metz Métropole (11,2%) est nettement inférieure à celle de la Moselle (16,5%)** et, à contrario, **la part des CSP+ sur Metz Métropole (12%) est bien plus élevée qu'au niveau du département (7,6%)**. Cela s'explique par la désindustrialisation et le développement du secteur tertiaire sur le territoire.



Niveau de formation de la population

Diplôme le plus élevé des 15 ans ou + non scolarisés



Le niveau de formation de la population est assez élevé, par rapport au département, et même à la région.

17% de la population non scolarisée de plus de 15ans n'a aucun diplôme (21,2% en Moselle), 24% ont un CAP/BEP, et **46,3% sont titulaires du Bac ou d'un diplôme supérieur** (contre 36,4% en Moselle).

Cela s'explique par l'installation de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur le territoire (données AGURAM 2013) :

- **le Pôle du Saulcy** (10 430 étudiants), composé de l'IUT de Metz et de quatre facultés,
- **le Pôle Technopôle/Bridoux** (6000 étudiants) composé principalement des écoles d'ingénieurs ENIM, ENSAM, ESITC, SUPELEC, Georgia Tech Lorraine, et de l'Institut Lafayette,
- **le Pôle Centre-Ville** (1660 étudiants) avec notamment l'Institut Pigier, le Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique (CEFEDM), et l'antenne Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM),
- **le Pôle Ban-Saint-Martin** (650 étudiants) avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS),
- **le Pôle Val-Saint-Pierre** (490 étudiants) avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- **Le Pôle « Diffus »** avec notamment l'Institut Régional d'Administration à Bellecroix, l'Ecole d'Infirmières-Puéricultrices et l'Ecole de Sages-Femmes.

Des offres d'emploi pas toujours en adéquation avec la qualification des chômeurs

En 2012, Pôle Emploi a collecté 9 600 offres d'emploi à Metz et 12 800 à Metz Métropole. Le nombre d'offres collectées a baissé de 2% seulement depuis 2001. **Près de deux tiers de ces offres concernent des emplois d'employés, qualifiés ou non.**

En comparant la structure des offres d'emplois avec la qualification des demandeurs d'emploi, on remarque que la proportion des offres d'emplois d'employés est beaucoup plus élevée que la proportion de chômeurs ayant ce niveau de qualification (65% contre 43%). A l'inverse, la part d'offres d'emplois d'ouvriers est sensiblement inférieure à la part de chômeurs ouvriers (17% contre 35%). Pour les ingénieurs et cadres, les offres sont peu nombreuses au regard de la proportion de demandeurs.

Précarité des emplois

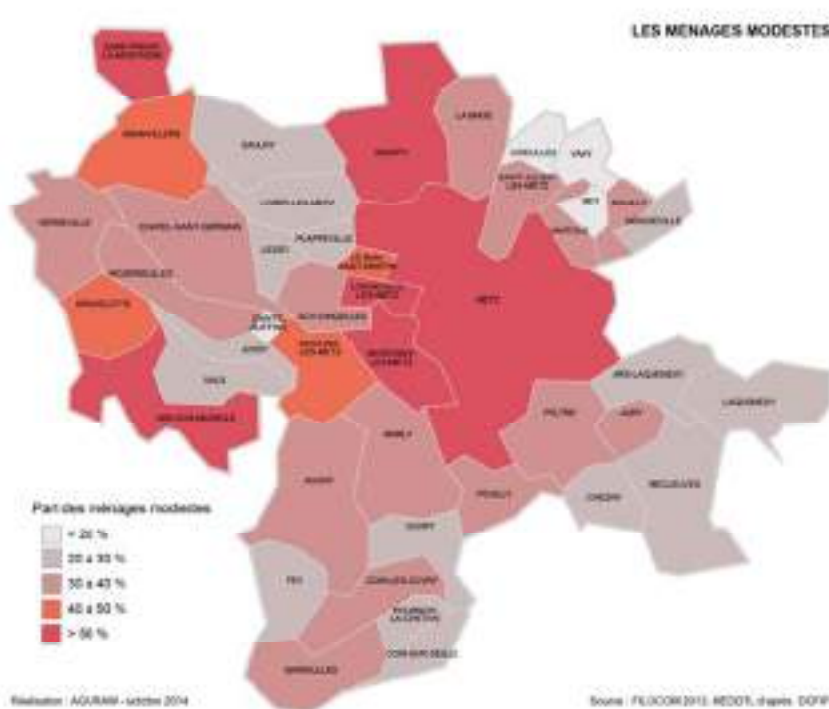
Les salariés précaires* (à parité femmes/hommes) sont au nombre de 11 110, soit **12,4% du total des salariés**. Le travail à temps partiel concerne seulement 6,4% des hommes salariés, avec toutefois 18,3% des jeunes hommes de 15 à 24 ans. Il concerne essentiellement les femmes : **elles sont 28% des femmes salariées à travailler à temps partiel**, et cela toutes catégories d'âge confondues.

E/ Revenus, inégalités et prestations sociales

55% des 120 922 foyers fiscaux de Metz Métropole sont imposables, avec un revenu net déclaré moyen de 37 440 euros en 2011. Les 45% de foyers non imposables ne déclaraient quant à eux qu'un revenu déclaré de 10 436 euros. La situation est caractérisée par **une forte inégalité des ménages**.

A Metz, la part des foyers non imposables est un peu plus importante que sur l'agglomération avec 48% de foyers et un revenu net déclaré moyen de 9 877 euros. **A Woippy**, cette part est très importante avec 60% de foyers fiscaux non imposables et seulement 8 776 euros de revenu déclaré. **Les revenus fiscaux déclarés sont également plus faibles que dans le reste de l'agglomération** avec un revenu net moyen de 22 700 euros à Metz et de 17 100 euros à Woippy.

A Metz Métropole, le ratio de revenus des 10% les plus riches par rapport à celui des 10% les plus pauvres est de 7,3. Sur la ville centre, ce ratio est encore plus élevé : les plus hauts revenus gagnent 9,6 fois plus que les plus modestes. Ces inégalités ne cessent de se creuser depuis l'émergence de la crise.



Près de 20 % des ménages de Metz Métropole vivent ainsi sous le seuil de pauvreté, contre près de 15 % en Lorraine.

La part des ménages les plus modestes est concentrée dans les communes les plus urbaines (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Ban-Saint-Martin) **et dans certaines communes péri-urbaines, voir rurales, comme Saint Privat-la-Montagne, Ars-sur-Moselle, Amanvillers ou Gravelotte.**

La pauvreté est un phénomène particulièrement localisé dans Metz Métropole, où 10% des communes concentrent 90% de la population à bas revenus.

En 2012, Metz Métropole compte 45 000 allocataires CAF, dont près de deux tiers dans la ville de Metz. Depuis 5 ans, le nombre d'allocataires a peu progressé dans l'agglomération (1,8%). **Le nombre d'allocataires à bas revenus s'établit à 16 400 au sein de Metz Métropole**, dont 11 100 dans la ville de Metz. Ces allocataires représentent environ 50% de personnes isolées, 25% de familles monoparentales, et 25% de couples.

Environ 31 580 ménages de Metz Métropole ont perçu une allocation logement de la CAF en 2013, ce qui correspond à 33% des ménages de Metz Métropole.

Ils se répartissent ainsi : 62% de personnes seules, 15% de familles monoparentales, 15% de couples avec enfants et 8% de couples sans enfants. **Une famille monoparentale sur deux serait bénéficiaire d'une aide au logement en 2013.**

Entre 2008 et 2013, le nombre d'aides accordées par le Fonds de Solidarité Logement *(FSL) est passé de 4 504 aides à 8 773, soit une progression de 95%. Ces aides touchent principalement les communes où sont concentrés les ménages les plus modestes, Woippy affichant le plus fort ratio en nombre d'aides pour 100 ménages (17). Depuis 2008, les aides concernent l'eau et l'énergie (impayés) pour 64% des dossiers, contre 12% pour l'accès (assurance locative, frais d'agence, premier loyer,...) et 23% pour le maintien au logement (impayé locatif, mise en jeu de garantie,...).

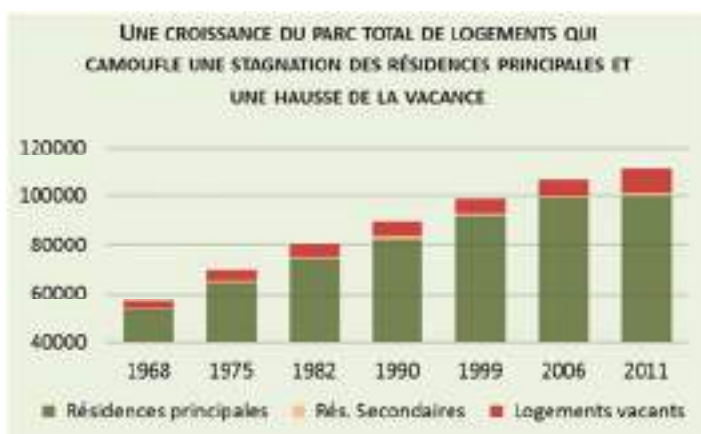
F/ Le logement à Metz Métropole

En 2011, l'agglomération compte 109 145 logements dont 90% de résidences principales.

Modifié en 2014, le zonage « A B C » permettant de classer la tension du marché a considérablement impacté le territoire. Ainsi, seules 4 communes demeurent en zone B1 (Marly, Metz, Montigny-lès-Metz et Marly), 37 communes sont désormais en zone B2 et 3 restent en zone C.

La concertation mise en place en 2010, lors de l'élaboration du PLH, a permis le développement de projets mixtes privés/publics dans les communes périphériques qui privilégiaient jusqu'ici les lotissements privés.

Le bilan triennal du PLH 2011-2017 a fait état d'une forte production de nouveaux logements (976 logements commencés par an) sur l'agglomération. Ces chiffres s'expliquent par l'émergence simultanée d'importants programmes comprenant une part importante de logement locatif social, et ce, notamment sur la ville centre : ZAC de l'Amphithéâtre, ZAC des Coteaux de la Seille, programme de la Manufacture, Maternité Sainte-Croix etc. En 2013, Metz concentre 57% des logements commencés sur l'agglomération.



Avec le rythme actuel de décohabitation (-0,02 personne/an) et le vieillissement de la population, la baisse de la taille des ménages induit de fait des besoins de nouveaux logements afin de maintenir le niveau de la population.

Le parc de logements de Metz Métropole a donc fortement augmenté dans un contexte démographique déclinant.

Mais force est de constater que les nombreux programmes ne permettent pas d'enrayer la fuite des ménages qui privilégient la périphérie pour

acquérir un logement individuel à coût plus accessible.

Le nombre de résidences principales a très peu évolué de 2006 à 2011 (+0,99%). Tandis que le parc de logements a gagné près de 4 400 unités sur la même période.

Le volume de logements vacants est passé de 6 700 logements en 2006 à 10 100 logements en 2011, soit 9% de la part totale des logements (110 910 logements). Cette vacance inquiétante se concentre essentiellement dans le parc privé et concerne à 88% des logements collectifs et pour la moitié des cas des petits logements de type T1/T2. Il s'agit pour la plupart de vacance de courte durée majoritairement conjoncturelle accueillant des jeunes ménages et située sur la ville-centre. L'offre abondante de nouveaux logements caractérisée par des prix élevés accroît la vacance du parc privé.

Au niveau du parc social, la vacance est également concentrée à Metz (80% des logements vacants) dans les quartiers prioritaires : Borny (rue du Limousin, rue du Languedoc, boulevard de Provence), Patrotte Metz Nord (rue Paul Chevreux, rue Théodore de Gargan), Tour des Marronniers à Vallières,...



En 2013, la part des propriétaires occupants est de 44% et la part des locataires est de 54% sur Metz Métropole.

31% des ménages de Metz Métropole sont logés au sein du parc locatif privé et 23% sont logés au sein du parc locatif social.

En 2013, on compte 23 650 logements sociaux sur Metz Métropole.

90% du parc social se trouve dans les trois communes urbaines : Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy. Elles accueillent chacune plus de 25% de logements aidés sur le territoire (source Filocom 2013).

Depuis 2002, 3 000 logements sociaux ont été financés sur l'agglomération soit 250 logements par an. Cependant, comme le montre le tableau de bord de l'Habitat 2014 réalisé par l'AGURAM, on distingue 2 périodes :

- De 2002 à 2007, marquée par une très faible production (environ 100 logements par an) et une inexistence du logement PLAI,
- De 2008 à 2013, marquée par une forte production (près de 400 logements par an) comprenant du logement PLAI répondant ainsi au besoin des ménages les plus modestes.

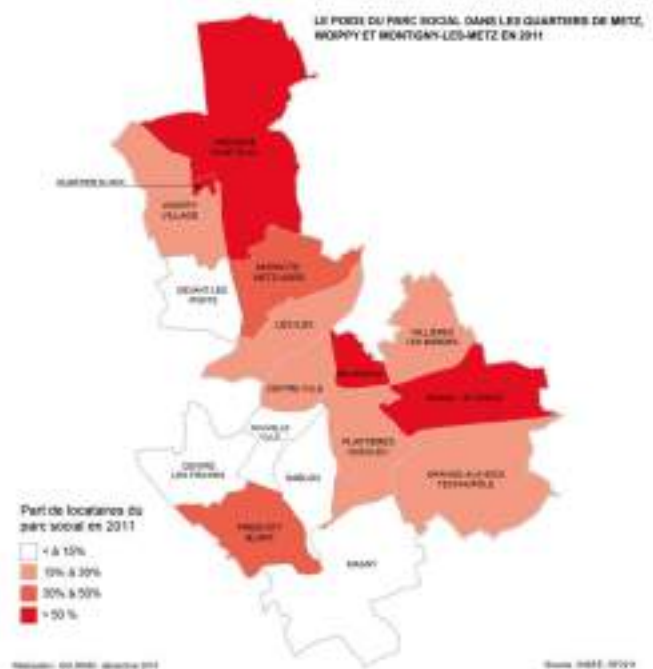
Près de la moitié des financements sont destinées aux opérations de Metz puis à Marly, Woippy et Montigny-lès-Metz.

Par ailleurs, plusieurs opérations se sont développées sur les communes périurbaines permettant ainsi de territorialiser l'offre et de mixer les programmes de ces communes (Amanvillers, Lorry-lès-Metz, Scy-Chazelles, Augny, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne...). L'ensemble de ces opérations sur le territoire permettent d'atteindre sans peine les objectifs fixés dans le PLH 2011-2017 à savoir 360 logement aidés par an.

Par ailleurs, le déficit SRU diminue à l'échelle de l'agglomération (351 logements manquants en 2013).

En 2013, 3 communes sont encore concernées par l'article 55 de la loi SRU (Longeville-lès-Metz, Marly et Moulins-lès-Metz).

Fin 2013, on recense 7 374 ménages en attente d'un logement social sur Metz Métropole. 43% des demandeurs occupent déjà un logement social, 22% sont logés au sein du parc locatif privé et 15% logés par un membre de la famille. La première raison invoquée est l'absence d'un logement propre puis l'inadéquation du logement au ménage, soit à ses besoins soit à ses revenus. Près de la moitié des demandeurs sont des personnes seules et les familles monoparentales sont légèrement plus nombreuses que les couples avec enfants.



Les quartiers prioritaires de Borny, Bellecroix, et de Saint Eloy Boileau Pré Génie concentrent plus de 50% de locataires du parc social en 2011. Le **profil des occupants y est nettement plus familial** et les ménages sont **plus fragiles au niveau socio-économique** (ressources moins élevées que les locataires situés en dehors des quartiers prioritaires et conditions moins favorables face à l'emploi).

Enfin, on constate que le **nombre d'aides accordées par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)** ayant pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes dans leur logement a **considérablement augmenté ces dernières années sur l'agglomération**, en passant de 4 504 aides accordées en 2008 à 8 773 en 2013 et révélant ainsi **une grande fragilité et vulnérabilité de certains ménages**. Si les aides concernent les ménages situés dans les communes urbaines, elles touchent également certaines communes périphériques (Ars-Sur-Moselle, Amanvillers, Augny...).

Les aides concernent à 64% les charges d'énergie et d'eau (factures), 12% pour l'accès (dépôt de garantie, assurance locative, ouverture de compteur) et 23% pour le maintien dans le logement (impayé locatif, mise en jeu de garantie, impayés).

G/ La vulnérabilité énergétique liée au logement

D'une manière générale, les logements de Metz Métropole sont relativement récents. 23 % d'entre eux ont été construits avant 1949, contre près de 32 % en Lorraine. Metz Métropole compte une proportion un peu plus forte de logements construits entre 1949 et 1975 (37 % contre 32 % en Lorraine).

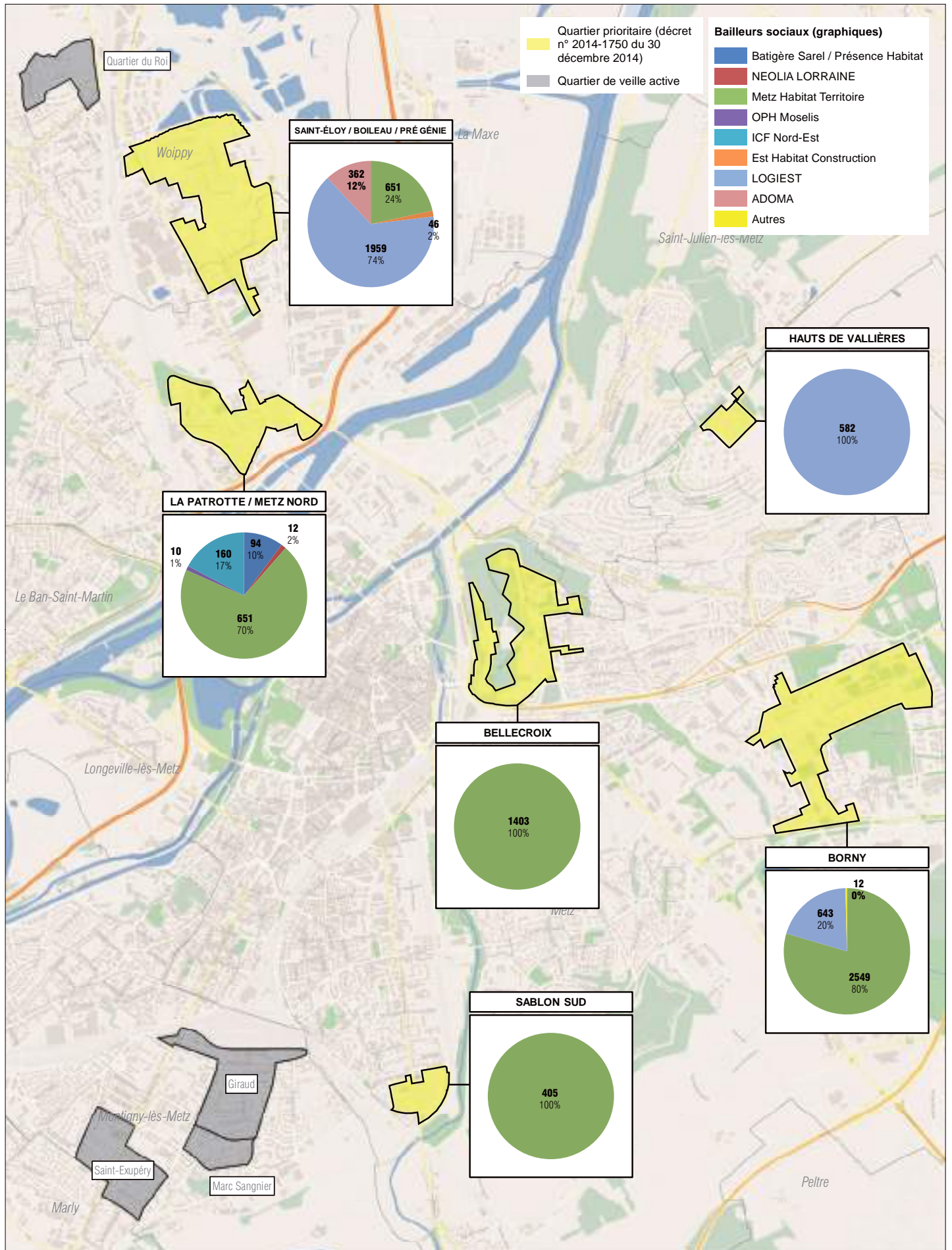
Selon une étude de l'INSEE de mars 2015, **21,7% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement en 2008** au sein de l'agglomération de Metz Métropole. Près de 22 000 ménages sont ainsi contraints à réserver une part importante de leurs revenus pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation de leur logement (plus de 8 % de leur revenu disponible). La vulnérabilité énergétique liée au logement à Metz Métropole est plus faible qu'à l'échelon départemental (25,9 %) et régional (27,4 %), mais plus élevée qu'au niveau national (14,6 % de ménages vulnérables).

La vulnérabilité dépend de trois facteurs principaux : le climat, l'état du parc de logements et le revenu des ménages. Les logements sont moins énergivores à Metz Métropole que dans la région (les performances énergétiques des logements de Metz Métropole sont meilleures), mais la proportion de ménages à faibles revenus est plus forte.

À Metz Métropole, comme dans la région et dans l'ensemble de la France, **la vulnérabilité énergétique liée au logement concerne davantage certains types de ménages**. Elle touche **principalement les ménages jeunes** (dont la personne de référence a moins de 30 ans) **et les plus âgés** (plus de 75 ans). Cette forte vulnérabilité s'explique notamment par la faiblesse des revenus, et par le fait qu'il s'agit fréquemment de personnes seules. **Près d'un ménage vulnérable sur deux vit sous le seuil de pauvreté** (contre moins d'un sur trois en Lorraine). **Le risque de vulnérabilité est élevé dans la plupart des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** mais aussi dans des communes comme Metz, Ars-sur-Moselle et Woippy. Les zones qui comptent une part importante de logements anciens et une part importante de faibles revenus ont souvent **un risque de vulnérabilité élevé ; comme pour les quartiers prioritaires de Bellecroix et Patrotte Metz-Nord** où la part des logements construits avant 1970 est particulièrement élevée.

Néanmoins, les quartiers prioritaires ne sont pas concernés dans leur intégralité. Dans les quartiers Hauts de Vallières, Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie et Borny, les ménages présentant un risque de vulnérabilité énergétique ne sont pas surreprésentés. En effet, les logements sociaux sont relativement récents dans ces zones. En outre, les quartiers prioritaires comptent une part importante de logements sociaux, et ont donc bénéficié de travaux de réhabilitation thermiques ces dernières années.

Répartition des bailleurs sociaux



2.2 – Les quartiers de la Politique de la Ville au sein de l’agglomération messine

A/ Présentation des quartiers prioritaires

Les six quartiers prioritaires représentent **27 402 habitants**, soit 12,3% de la population de l’agglomération.

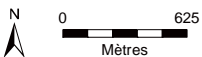
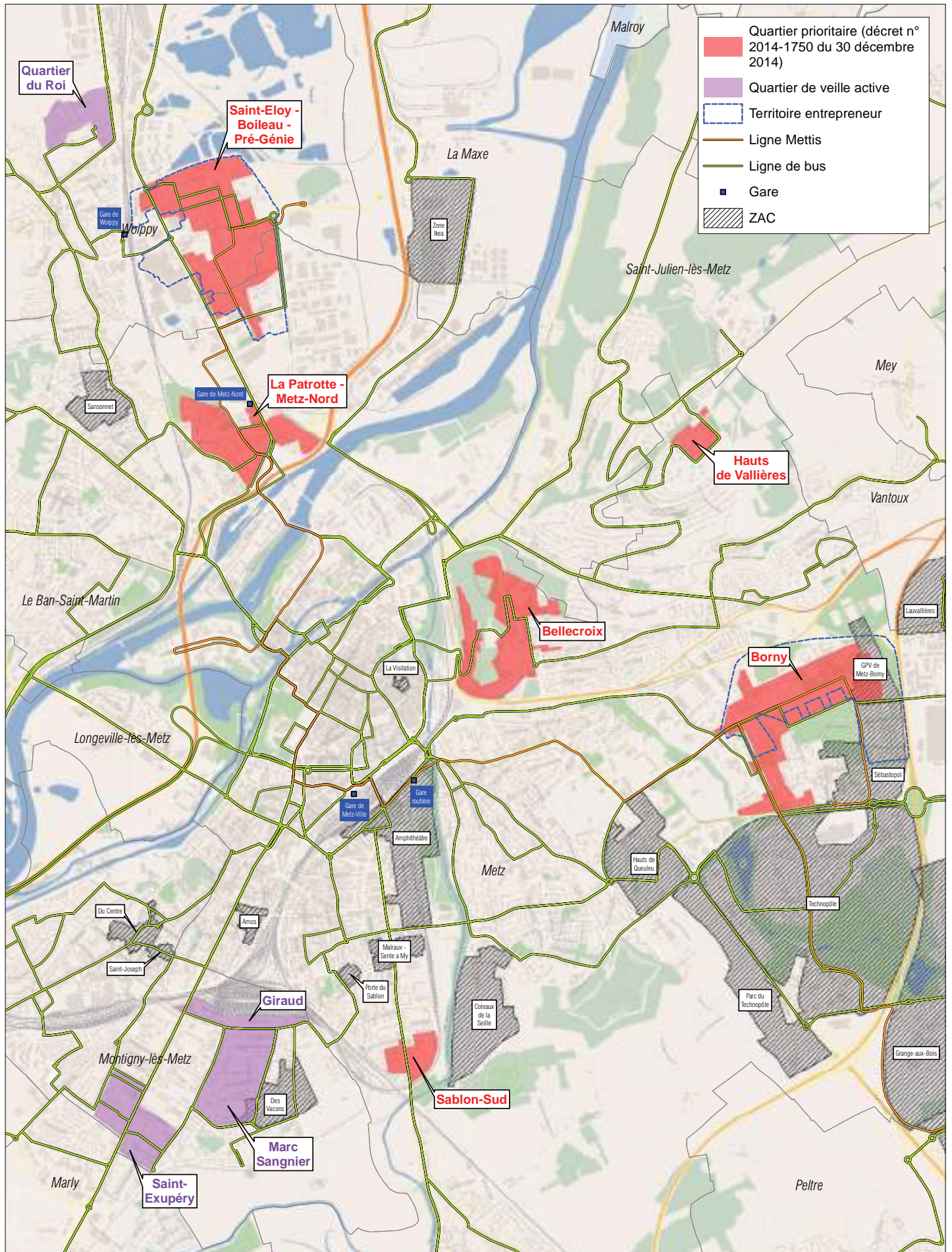
Commune	Quartier	Population du quartier en habitants	Revenu médian du quartier en €
Metz	Borny	10 140	7 400
Metz	Bellecroix	3 230	8 300
Metz	Hauts-de-Vallières	1 302	9 400
Metz	Sablon Sud	1 350	8 900
Metz	La Patrotte/Metz Nord	3 080	10 300
Woippy/Metz	Saint Eloy-Boileau Pré Génie	8 300	9 700

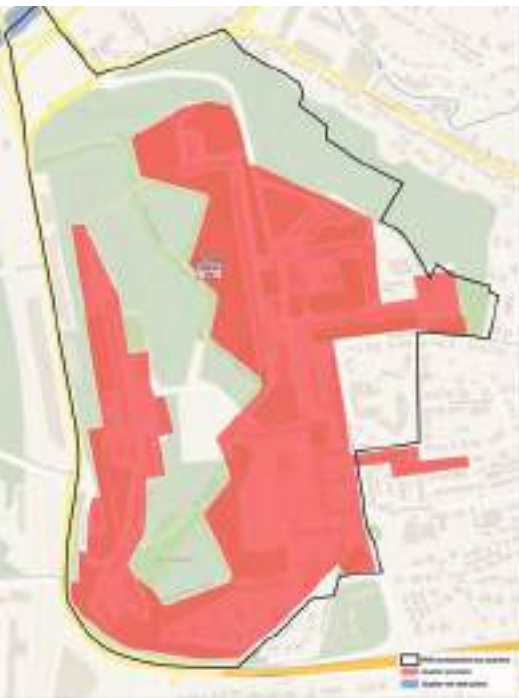
Source : Données du Commissariat Général à l’Egalité des Territoires (CGET), janvier 2015.

Il convient de préciser que l’analyse des quartiers a été réalisée avec les données disponibles, qui datent essentiellement de 2010 et de 2011. Certaines données sont plus récentes (2012-2013). La difficulté étant, qu’au moment de la réalisation du diagnostic, aucune donnée n’était disponible à l’échelle des nouveaux quartiers mais seulement à l’échelle des IRIS (Ilots Regroupés pour l’Information Statistique).

Mis à part pour le quartier de Bellecroix dont le nouveau périmètre correspond quasi-parfaitement à l’IRIS Terrasse Lyon, les autres quartiers représentent seulement une partie des IRIS correspondants, voire une infime partie comme pour les quartiers Hauts de Vallières et Sablon Sud.

Nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville





Portrait du quartier prioritaire de Bellecroix-Metz

Situé à l'Est de la ville, le quartier de Bellecroix dont 95 % des constructions ont été réalisées après 1949, constitue un promontoire encadré par différentes vallées s'articulant autour du ruisseau de Vallières au nord, de la Moselle et la Seille à l'ouest et au par le ruisseau de la Cheneau au sud. Le bas du quartier est marqué par les fortifications de Vauban, avec notamment le fort de Bellecroix, constituant aujourd'hui un lieu de promenade.

Malgré cet enclavement, le quartier de Bellecroix bénéficie d'une situation très favorable de par sa proximité avec le centre-ville (accessible à pieds et en bus) et son positionnement à l'intersection de grands axes de circulation.

Composé principalement de l'iris «Terrasse Lyon», qui englobe 98.1% du quartier prioritaire de Bellecroix, c'est un quartier constitué d'ensembles collectifs où se concentre aujourd'hui une population en situation de précarité. Le quartier compte 5 400 habitants (3230 pour l'iris Terrasse Lyon et 2170 pour l'iris Trois Rois d'Europe).

POPULATION (INSEE, RP 2010)	Iris Terrasse Lyon	COMMENTAIRES
Population QPV	3 230	La structure démographique de Bellecroix fait émerger une population majoritairement jeune . Confirmée par le CCAS, Bellecroix a une dynamique de rajeunissement avec un indice de jeunesse qui a progressé de 1.55 à 1.9 entre 1999 et 2010.
Population IRIS (2006)	3 575	
Population IRIS (2010) dont :	3 379	
-Femmes	1 590	
-Hommes	1 789	
Evolution de la population (2006-2010)	- 5.5%	
Part des moins de 30 ans	52%	
Part des 60 ans et plus	15.4%	
Population étrangère	13%	
Nombre total de ménages	1 303	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:	403	Le taux d'activité des 15-64 ans (68%) est au niveau de la moyenne communale (69%). Néanmoins, il est de 15 points supérieur en ce qui concerne la tranche des 15/24 ans.
-Femmes seules	259	
-Hommes seuls	144	Deux facteurs expliquent ces chiffres: d'une part la forte présence de non diplômés (41,3 %), d'autre part, le taux de personnes non scolarisées entre 15 et 17 ans, 4 fois supérieur à la moyenne communale.
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	13,3%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	45.8%	
Revenu fiscal médian du QPV en euros	8 300 €	
Part des non diplômés (nombre) dont :	879	
-Femme	45.9%	
-Homme	35.8%	
Taux d'emploi des 15/64 ans (%) dont :	36,9%	
-Femme	34.9%	
-Homme	55.4%	

POPULATION (INSEE, RP 2010)	Iris Terrasse Lyon	COMMENTAIRES
Taux de chômage (%) dont :	34,2%	Le taux de chômage est de 34,2%, soit deux fois plus élevé que le taux de chômage de la Ville de Metz (15,4%)
-Femme	38.6%	
-Homme	29.6%	On peut constater une situation d'emploi précaire plus marquée chez les femmes : 1 femme en emploi sur 2 est à temps partiel . La proportion des femmes non diplômées et sans emploi est élevée sur le quartier.
Part des temps partiel (nombre) dont :	237	
-Femme	48.2%	La situation des allocataires CAF et le taux de bénéficiaires du RSA montrent une paupérisation des habitants de Bellecroix.
-Homme	10.2%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	255	
-Femme	15.7%	
-Homme	26.2%	
Allocataires CAF (CAF 2012) dont:	1053	
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	417	
- Allocation Parent Isolé	69	
- Allocation Adultes handicapés	145	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Terrasse Lyon				COMMENTAIRES
Résidences principales	1303				Le quartier prioritaire de Bellecroix est composé majoritairement de logements sociaux (plus de 90%). Il compte une surreprésentation de logements 3 et 4 pièces qui représentent 72% du parc.
Part des logements HLM	91,7%				
Statut d'occupation					La vacance élevée (8.9% sur le parc total), reste toutefois inférieure à l'ensemble de la ville de Metz. L'essentiel de cette vacance se concentre sur quelques immeubles localisés Rue du 18 juin (immeubles dégradés) et le Stoxey.
Taux de locataires	98%				
Taux de propriétaires	2%				
Part de logements vacants	8.9%				
Nombre de logements sociaux (EPLS 2011)	1 296				
Nombre de logements sociaux dans le QPV	1411				
Structure du parc social	T1-T2	T3	T4	T5 et +	Bailleur : MHT
	10%	39%	33%	18%	
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	17 logements Boulevard de l'Europe et rue de l'Ardèche (MHT)				

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier de Bellecroix)		
Prix moyen des logements par m2 dans l'ancien (PERVAL)	1875€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² et de 3080€/m² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole		

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Réalisé	<p>Trois campagnes de réhabilitation ont été menées par Metz Habitat Territoire ; 1985 à 1990, 2005 à 2009, 2011 avec la réhabilitation de l'immeuble du Stoxey, suivie de la réhabilitation du parc situé rue du 18 juin qui a débuté en juillet 2014 (travaux sur les façades et les parties communes).</p> <p>Plusieurs constructions sont très récentes telles que la Mairie de quartier, la Résidence Désiremont pour personnes âgées, des ensembles de logements.</p> <p>Un diagnostic urbain est en cours à l'échelle de ce QPV.</p>
----------------	---

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle de l'iris)

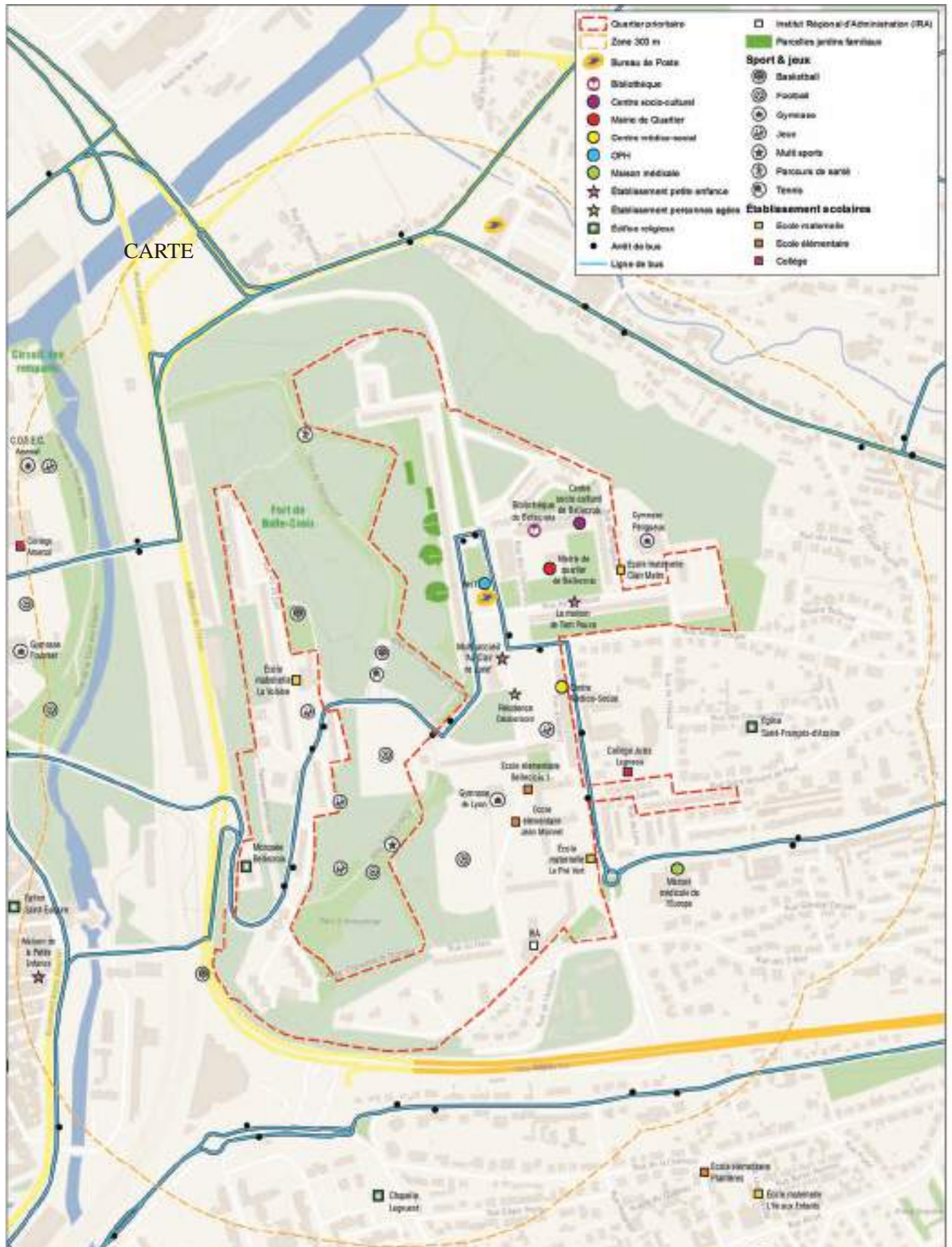
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	> 50
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 15 et 20%

EDUCATION / PETITE ENFANCE (à l'échelle des iris)

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	Entre 0 et 6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale	<p>Ecole maternelle Clair Matin = 86 élèves</p> <p>Ecole maternelle La Volière = 48 élèves</p> <p>Collège Jules Lagneau</p>
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	<p>D'après le bilan du DRE, pour l'année scolaire 2013-2014, les enfants suivis dans le cadre du PRE et habitant Bellecroix représentent 14.1% des parcours personnalisés, une légère augmentation par rapport à l'année 2012-2013 (12.7%).</p>

SANTE	iris Terrasse Lyon	COMMENTAIRES
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	859 31.7% 25.1%	À Bellecroix, il y a plus de femmes bénéficiaires de la CMU-C que d'hommes.
Proportion des enfants de 4 ans des écoles maternelles avec -des troubles auditifs -des troubles visuels -des troubles du langage -des caries dentaires	26.70% 46.90% 34.60% 11.60%	Ces données extraites des bilans des PMI auprès des enfants de 4 ans (données CG57), reprises dans le cadre de «l'Atelier Santé Ville» montre un niveau de santé chez les enfants assez moyen.
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	140	
Atelier Santé Ville	Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville, les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers sont liés à l'addiction (médicaments, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l'éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences.	

Quartier prioritaire : Bellecroix



Le tableau ci-dessous a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier

	ATOUTS	FAIBLESSES
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centre social / permanences de médiation de proximité/ cours d'informatiques/ bibliothèque. ■ Des actions sportives présentes sur le quartier, notamment avec le club de foot et l'Ecole des sports. ■ Enfants (5-13 ans) présents dans de nombreuses activités. ■ Une réelle volonté des acteurs associatifs à travailler ensemble. ■ Résidence personnes âgées qui propose des activités aux personnes extérieures. ■ Présence de deux résidences d'artistes à Bellecroix. ■ Equipements de petite enfance : halte-garderie et crèche (avec des horaires décalés et de nuit). ■ Cours de français (1 bénévole dans le centre social). ■ Fête de quartier (septembre) ■ 16 jardins familiaux (Rue de Berne) et 1 nouveau jardin partagé (gestion par Jardi'bell) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Barrière de la langue est un frein pour la vie sociale. ■ Vie associative limitée. ■ Implication des habitants peu importante / Difficulté de les impliquer dans le milieu scolaire et associatif. ■ Peu de « vie » dans le quartier ■ Enclavement social (dû à l'enclavement géographique du quartier). ■ Pas d'écrivain public. ■ Absence de marché hebdomadaire, d'offre commerciale ou de lieu de rencontre permettant de créer du lien social. ■ Déficit de coordination /communication des acteurs locaux / Quel projet commun sur le quartier ? / Associer davantage. ■ Manque de locaux associatifs sur le quartier. ■ Peu d'activités pour les + de 13 ans, notamment les jeunes filles. ■ Déficit culturel / travail à développer avec monde culturel. ■ Manque d'offres liées à la parentalité.
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peu de faits de délinquance/ peu de vandalisme / pas de fort sentiment d'insécurité. ■ Quartier à fort potentiel : proche du centre-ville (accessible à pieds) et positionné à l'intersection de grands axes de circulation. ■ Patrimoine arboré avec les fortifications/ espaces verts. ■ Pluralité d'équipements et de services (Mairie de quartier, collège, écoles, équipements de santé, antenne MHT...). ■ Une pluralité d'équipements sportifs (gymnases, terrains de sport...) ■ Quartier assez propre. ■ Ligne de bus, disposant d'une fréquence correcte, permet de relier le quartier avec le centre-ville (mais à relativiser par rapport aux usages des habitants). ■ Des commerces à environnement proche (Lidl, bld de l'Europe, rue du GI Mettmann, Bld de Trèves). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enclavement géographique/ isolement du quartier. ■ Pas de réelle centralité dans le quartier. ■ Activité commerciale peu dynamique (boulangerie, café) et centre commercial vide à 90% très dégradé (« verrue » du quartier). ■ Une mauvaise image du quartier est véhiculée/ Problème d'identité ■ Accessibilité routière assez limitée/ pas un territoire de passage. ■ Absence d'équipements majeurs (espaces de rencontre, aires de jeux,É) pouvant attirer du public extérieur. ■ Abords des immeubles peu valorisés / Absence d'occupation de nombreux pieds d'immeubles. ■ Problème de stationnement (notamment Maréchal Juin). ■ Un secteur en fragilité : la rue du 18 juin. ■ Manque de valorisation des espaces verts. ■ Potentiel du Fort peu valorisé. ■ Cheminements piétons peu entretenus et développés. ■ Manque de médiation de proximité.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide à la réinsertion sociale et professionnelle (permanences de la Mission locale). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas d'ateliers 'chantier d'insertion'. ■ Difficulté pour la Mission locale de mobiliser les jeunes. ■ Précarité de l'emploi des femmes liée à des problématiques de mobilité.



Portrait du quartier prioritaire de Borny-Metz

Le quartier de Borny, rattaché à Metz en 1962 dans le cadre d'une Zone à Urbaniser en Priorité, bénéficie depuis 1982 des différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville.

Situé à l'Est de Metz, le quartier se divise en deux secteurs géographiques: une grande zone de plateau qui s'étend de l'Actipôle au village de Borny à l'Est et une partie de la vallée de la Cheneau, à l'Ouest du quartier.

Les deux grandes opérations urbaines (le Grand Projet de Ville et l'Opération de Rénovation Urbaine) ont fait évoluer favorablement le cadre de vie de Borny (diversification de l'habitat, quartier bien desservi avec l'arrivée du Mettis...).

Bien que riche par sa diversité culturelle et de son dynamisme associatif, le quartier souffre toujours de sa mauvaise réputation (délinquance, violence, population en situation de fragilité, etc.). Malgré les difficultés de Borny, les générations actuelles ou plus anciennes éprouvent un fort sentiment d'attachement pour ce quartier.

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Roussillon (1002)	Iris Dauphiné (1003)	Iris Limousin (1004)	Iris Normandie (1005)	Iris Champagne (1006)	Iris Bon Pasteur(1007)	Total IRIS
Population QPV							10 140
Population IRIS (2006)	3 725	2 930	2 183	2 573	289	1 889	13 589
Population IRIS (2010) dont:	2 916	2 459	1 727	1 848	548	1 788	11 286
-Femmes	1 528	1 246	885	915	289	1 004	5 867
-Hommes	1 389	1 213	842	932	259	784	5 419
Evolution de la population (2006-2010)	-21%	-16%	-20.9%	-28%	+89.7%	-5.3%	-20%
Part des moins de 30 ans	51.8%	58.2%	52.8%	54.8%	66%	38.1%	52.4%
Part des 60 ans et plus	13.8%	12.4%	13.8%	11.7%	6.7%	21.5%	19.3%
Population étrangère	12%	23%	13%	23%	20%	8%	16.5%
Nombre total de ménages	1 040	768	603	543	134	821	3 909
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:	300	168	133	92	10	345	1 048
-Femmes seules	154	94	83	62	5	221	619
-Hommes seuls	146	74	50	30	5	124	429
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	22.7%	32.8%	20.3%	28%	30.4%	11.7%	24.3%
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	25.8%	28.8%	33.9%	23.2%	34.9%	29.8%	29.4%
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV	7 400€						
Part des non diplômés (nombre) dont :	970	936	464	583	180	469	3 602
-Femme	50.7%	65.5%	42.6%	55.2%	56.5%	41%	51.9%
-Homme	51.2%	64.9%	40.4%	50.5%	59%	29.2%	49.2%
Taux d'emploi des 15/64 ans:	41.7%	31.7%	40.3%	39.7%	31.9%	52.6%	39.7%
-Femme	34%	23.9%	34.5%	33.9%	23.5%	47.5%	32.8%
-Homme	49.5%	39.6%	46.1%	45.5%	40.3%	57.8%	46.5%
Taux de chômage (%) dont:	29.5%	43.2%	29.4%	32.8%	46.6%	20.2%	33.6%
-Femme	30.6%	45.2%	31.7%	32.5%	49.7%	19.9%	35%
-Homme	28.5%	41.3%	27.1%	33.2%	43.6%	20.5%	32.3%
Part des temps partiel (nombre) dont:	211	153	118	129	28	127	766
-Femme	40.7%	54.9%	45.5%	52%	41.8%	31.6%	44.4%

-Homme	17.8%	18%	14.1%	13.4%	11.2%	10.4%	14.1%
Part des salariés étrangers (nombre) dont:	273	252	176	170	21	138	1 030
-Femme	15.9%	23.1%	16.5%	26.5%	17.9%	14.1%	19%
-Homme	31.8%	27.1%	31.3%	28.4%	28.6%	17.5%	27.4%

Allocataires CAF (CAF 2012) dont:	747	767	490	439	163	482	3 088
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	258	252	133	123	50	90	906
- Allocation Parent Isolé	33	27	26	17	N.C	10	113
- Allocation Adultes handicapés	90	118	66	60	16	67	417

La **population réelle** du quartier prioritaire de Borny est estimée à **10 140 habitants**, avec un revenu fiscal médian par unité de consommation de **7400 €**. On constate sur l'ensemble des IRIS de ce quartier prioritaire, **une diminution de la population entre 2006 et 2010 (-20%)**, cela peut s'expliquer par la démolition de logements dans le cadre du PRU.

Borny se caractérise par **une population jeune**, 52.4% des habitants ont moins de 30 ans, soit la moitié de la population.

Quant à la tranche d'âge des 60 ans et plus elle est en moyenne de 19.3% sur l'ensemble des iris de ce quartier prioritaire.

La **population étrangère de Borny est supérieure à celle de l'agglomération messine** (16.5% contre 7.6%), preuve de la richesse culturelle présente sur ce quartier.

La **présence de ménages seuls sur le quartier reste faible**, l'iris Dauphiné se caractérise par une **part de familles nombreuses élevée**. Les **familles monoparentales** quant à elles, atteignent une part de **24.3%** sur l'ensemble des iris.

Le quartier présente une **part élevée de non diplômés**, avec un **taux de chômage de 33.6%**, deux fois supérieur à l'agglomération messine (15.4%). Ces données, confirment un accès difficile et/ou limité à l'emploi.

La situation des allocataires CAF et le taux de bénéficiaires du RSA montrent **une paupérisation des habitants de Borny**.

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Roussillon (1002)	Iris Dauphiné (1003)	Iris Limousin (1004)	Iris Normandie (1005)	Iris Champagne (1006)	Iris Bon Pasteur(1007)	Total IRIS
Résidences principales	1040	768	603	543	134	821	3 909
Part des logements HLM	45%	92%	74%	43%	73%	48%	62.5%
Statut d'occupation							
Taux de locataires	60%	97%	84%	71%	76%	62%	75%
Taux de propriétaires	40%	3%	16%	29%	24%	35%	25%
Part de logements vacants	11.1%	8.7%	26.5%	9.2%	5%	5.1%	11%
Nb logements sociaux dans le QPV							3212
Taux de renouvellement des ménages	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C
Structure du parc (RPLS 2014)							
-T1-T2	15%	19%	8%	4%	6%	16%	11.3%
-T3	23%	31%	30%	22%	23%	36%	27.5%
-T4	39%	30%	49%	41%	22%	25%	34.3%
-T5 et +	23%	20%	14%	33%	50%	22%	27%
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	50 logements ZAC Sébastopol (MHT)						
Opération de réhabilitation/résidentialisation	305 logements Boulevards de Guyenne et de Provence (MHT) 262 logements Le Clos des Lys (MHT)						

Le quartier prioritaire de Borny est **composé majoritairement de logements sociaux** (plus de 60%). Il compte **une surreprésentation de logements 3, 4 pièces et 5 pièces** qui représentent 88,2% du parc. Les habitants de Borny sont pour la majorité locataires (75% de locataires pour 25% de propriétaires).

Sur les 320 logements sociaux situés Cour du Languedoc, la vacance était de 30 logements en 2012, elle est en 2014 d'environ 100 logements.

Bailleurs: LogiEst/MHT

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier de Borny)

Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1147€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² et de 3080€/m² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole	20 logements « Maison Durable » Programme Descartes (dont 15 PASS'Logement) 1 PASS'Logement 1 Prim'O Logement	Maisons T4-T5 (~97m ²) pour un prix moyen de 1 875 €/m ² Appartement T5 (87m ²) – 1 032 €/m ² (copropriété Bernadette Plan de sauvegarde) Maison T4 (104m ²) – 1 980 €/m ² (ZAC Sébastopol)

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Réalisé	<p>Le Grand Projet de Ville à compter de février 2001, L'Opération de Rénovation Urbaine de 2005 à 2012 comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition de 448 logements et la construction de 440 autres dans un objectif de mixité sociale, - la résidentialisation en pied d'immeubles, - la réalisation du Grand Domaine composé d'équipements structurants, notamment la Boite A Musiques (BAM) et des commerces réalisés fin 2014, de jardins et d'aires de jeux, - l'installation de la médiathèque Jean Macé, - la transformation programmée de l'offre commerciale, - la réalisation d'un giratoire sur la RN3, - la requalification du Pôle des Lauriers, dédié aux services publics. <p>-L'arrivée du Mettis.</p>
---------	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)

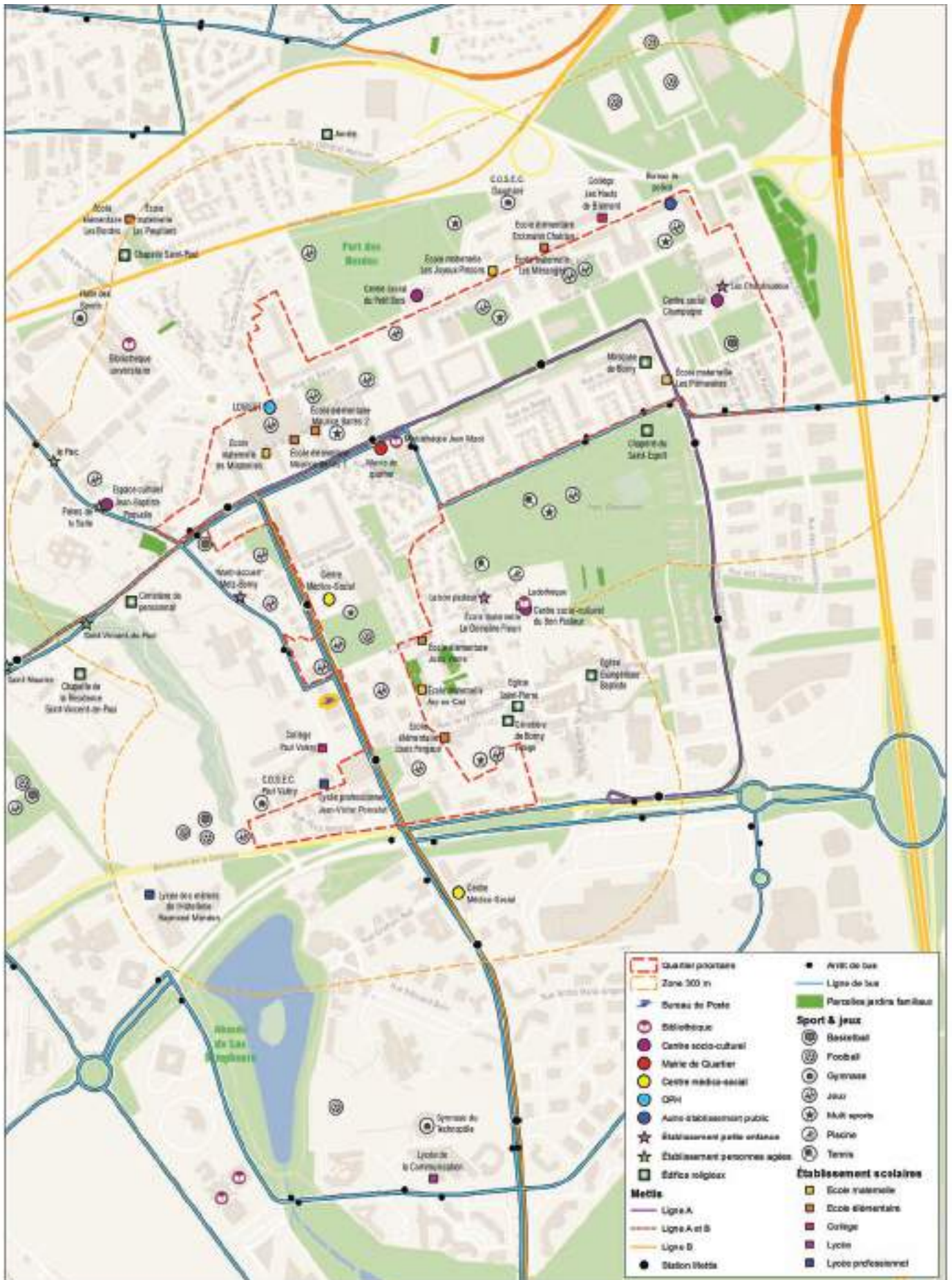
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	>50
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%

EDUCATION / PETITE ENFANCE

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	>6
<p>Ecoles et Collèges</p> <p>Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015</p> <p>REP+</p>	<p>Ecole maternelle Arc en Ciel = 151</p> <p>Ecole maternelle Gr 1 Les Primevères = 54</p> <p>Ecole maternelle Gr 2 Les Mésanges = 95</p> <p>Ecole maternelle Gr 2 Les Joyeux Pinsons = 110</p> <p>Ecole maternelle Gr 3 Les Mirabelles = 184</p> <p>Ecole maternelle Domaine Fleuri = 72</p> <p>Ecole élémentaire Centre Jules Verne = 115</p> <p>Ecole élémentaire Centre L.Pergaud = 213</p> <p>Ecole élémentaire Erckman Chatrian 1 = 198</p> <p>Ecole élémentaire Erckman Chatrian 2 = 184</p> <p>Ecole élémentaire Maurice Barrès = 296</p> <p>Collège Paul Valéry Metz = 572</p> <p>Collège Les Hauts de Blémont Metz = 363</p>
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	<p>Pour l'année scolaire 2013-2014, Le DRE qui concerne 498 enfants dans les quartiers de Borny, Hannaux-Frécot-Barral et Metz Nord (La Patrotte et Chemin de la Moselle).</p> <p>D'après le bilan du DRE, les enfants suivis dans le cadre du DRE et habitants Borny représentent 66.8% des parcours personnalisés, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2012-2013.</p>

SANTE	Iris Roussillon (1002)	Iris Dauphiné (1003)	Iris Limousin (1004)	Iris Normandie (1005)	Iris Champagne (1006)	Iris Bon Pasteur(1007)	Total IRIS
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	664 28.3% 23.7%	754 33.7% 29.4%	424 27.8% 24.7%	334 23.7% 20.8%	142 29.9% 20.6%	318 19.2% 16.9%	2 636 27.1% 22.7%
Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C bien que représenté sur l'ensemble des iris, l'est d'autant plus pour les iris Roussillon et Dauphiné.							
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)							>140
Proportion des enfants de 4 ans des écoles maternelles avec : -des troubles auditifs -des troubles visuels -des troubles du langage -des caries dentaires							8.6% 9.8% 7.2% 21.4%
Ces données extraites des bilans des PMI auprès des enfants de 4 ans (données CG57), reprises dans le cadre de "l'Atelier Santé Ville" montre un niveau de santé chez les enfants assez moyen.							
Atelier Santé-Ville	Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville, les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers sont liés à l' addiction (médicamenteuse, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l' éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences .						

Quartier prioritaire : Borny



Le tableau ci-dessous a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier

	ATOUTS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse et diversité culturelle / brassage de cultures. ➤ Population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Minimas sociaux important/ précarité ➤ Beaucoup de familles monoparentales, pouvant renforcer les difficultés économiques au sein de la famille (précarité). ➤ Une sectorisation des habitants par origine ethnique.
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Solidarité et entraide entre certaines familles/ Convivialité de la population ➤ Communication facilitée entre les différentes communautés et les différentes associations. ➤ Richesse et importance du réseau partenarial / un dialogue décomplexé entre les différentes institutions, habituées à travailler ensemble. ➤ Existence d'événements, d'actions (Printemps des familles, fête campagnarde, école et citoyenne, la Grande récup', création d'une Web-série par le Borisy Comédie Club, Méditerranée). ➤ Richesse de l'offre de services et associations. ➤ Existence d'équipements divers (médiathèque, BAM, centre social, stades, gymnases, salle d'athlétisme, écoles, collèges) ➤ Lieu de brassage et de rencontre (médiathèque, marché) ➤ Potentiel culturel (équipements, acteurs) ➤ Dispositif d'accompagnement pour les enfants âgés de de 2 ans de scolarisation et dispositifs passerelles ('plus de maîtres que de classes') ➤ Présence d'un écrivain public ➤ Offre d'accès aux soins (accessibilité au CMS et aux centres hospitaliers Claude Bernard et Mercy) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Problèmes de communication liés à la maîtrise de la langue. ➤ Difficultés communautaires (notamment Rue du Dauphiné)/ tension entre différentes ethnies / Refus des populations des pays de l'Est. ➤ Egalité hommes/femmes : place de la femme au sein du foyer, mariages arrangés. ➤ Mal être des populations stigmatisées / Racisme. ➤ Comportement/ Vocabulaire des jeunes ➤ Manque de moyens financiers et de pérennité pour les associations. ➤ Difficultés éducatives pour certains parents / Absentéisme scolaire important en maternelle ➤ Professionnels de médiation doivent être mieux qualifiés. ➤ Mauvaise connaissance des habitants de ce qui existe sur leur quartier / Difficulté pour repérer les acteurs. ➤ Chez les enfants des problèmes dentaires, d'auditions et de langage.
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Désenclavement du quartier notamment par la multiplication des services publics (BAM, transports publics, écoles, commerces, Pôle emploi, aide à l'emploi Pôle des Lauriers, CFAM, PMI, MPS, police,...) ➤ Vie de quartier au quotidien/ Climat qui peut être très agréable/Ouverture du quartier et accessibilité. ➤ Les habitants se sentent bien dans le quartier et souhaitent y rester ➤ Rénovation urbaine réussie (infrastructures/habitat) ➤ Espaces verts à proximité ou facile d'accès (Gloucester/Grand Domaine/Fort des Bordes) ➤ Facilité de communication BUS/METTIS ➤ Accès facile à la voie rapide ➤ Trafic de drogues a diminué ou est moins visible. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enclavement géographique pour les piétons / « Franges » urbaines marquent encore trop une frontière. ➤ Urbanisation à améliorer. ➤ Typologie des logements et parcours résidentiels ne permettant pas mixité sociale / Politique de peuplement. ➤ Vétusté du quartier par secteurs, notamment Cour du Languedoc (« Urgence ! ») ➤ Difficultés de médiation bailleurs/habitants ➤ Attractivité limitée, notamment commerciale. ➤ Problèmes de déchets ➤ Une image toujours connotée « quartier sensible ».
Emploi et Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des dispositifs d'emploi fléchés ➤ Proximité acteurs économiques (Zones d'activités) ➤ Proximité des commerces de quartier et espace commercial (Métanline, Cora,...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de chômage important. ➤ Economie souterraine encore présente. ➤ Faible niveau de diplôme et de qualification. ➤ Tissu économique de proximité insuffisamment connecté aux habitants en termes d'emploi. ➤ Offre limitée pour les plus diplômés, notamment pour les personnes étrangères (Pays de l'Est) ➤ Insuffisance, voire absence d'intégration professionnelle des habitants dans les entreprises implantées sur ce quartier



Portrait du quartier prioritaire de Hauts de Vallières-Metz

Le périmètre du quartier Hauts de Vallières n'est qu'une partie de l'IRIS 'Vallières Marronniers Tilleuls' et les différences de catégories sociales au sein de cet IRIS sont très importantes. Par conséquent, les données présentées dans cette fiche ne sont pas forcément représentatives du QPV. Le village de Vallières fusionne avec Metz en 1961, et dans les années 70 se développe un quartier résidentiel sous la forme d'une ZAC (premier procédé de ce type en France).

'Les Hauts de Vallières' est un quartier entrant dans la Politique de la Ville. Constitué de grands ensembles, la partie Nord abrite des logements sociaux concentrant une population en situation de précarité économique. Le reste du quartier accueille une population plus aisée.

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Vallières Marronniers Tilleuls (603)	Commentaires
Population du quartier QPV	1 300	Si le quartier Vallières compte 9697 habitants, la population réelle du QPV Hauts de Vallières est de 1300 habitants. Sur l'IRIS Vallières Marronniers Tilleuls, on observe une baisse de la population (-11.9%) entre 2006 et 2010.
Population IRIS (2006)	2 582	
Population IRIS (2010) dont:	2 274	Les moins de 30 ans sont très représentés sur l'IRIS, avec une part de 36.3%.
-Femmes	1 232	
-Hommes	1 042	La part de la population étrangère est moins importante que sur les autres quartiers prioritaires.
Evolution de la population (2006-2010)	-11.9%	
Part des moins de 30 ans	36.3%	Bien que présentes, les familles nombreuses bien que présentes sont néanmoins moins représentées que les familles monoparentales (23.1%), part qui reste supérieure à l'agglomération messine (19.1%).
Part des 60 ans et plus	19.5%	
Population étrangère	6%	Le taux de chômage est de 15.3% , comme pour la Ville de Metz (15,4%).
Nombre de ménages	1 030	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:	339	La part des temps partiel est bien plus importante chez les femmes que chez les hommes (27.8% contre 7.5%).
-Femmes seules	193	
-Hommes seuls	146	D'après l'ABS de Metz, plus d'un allocataire CAF sur 4 de ce secteur perçoit le RSA.
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	9.1%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	23.1%	
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV	9 400€	
Part des non diplômés (nombre) dont :	271	
-Femme	18.3%	
-Homme	14.1%	
Taux d'emploi des 15/64 ans (%) dont :	58.4%	
-Femme	55.6%	
-Homme	61.3%	
Taux de chômage (%) dont :	15.3%	
-Femme	14.2%	
-Homme	16.4%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	160	
-Femme	27.8%	
-Homme	7.5%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	139	
-Femme	10.4%	
-Homme	18.1%	
Allocataires CAF (CAF 2013)	527	
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	162	
-Allocation Parent Isolé	N.C	
-Allocation Adultes Handicapés	62	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Vallières Marronniers Tilleuls (603)		Commentaires		
Résidences principales Part des logements HLM	1 024 51%		Le QPV des Hauts de Vallières est composé de 1024 résidences principales avec 51% de logements HLM.		
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	64% 35%		Le parc présente 631 logements appartenant à deux bailleurs sociaux, Moselis (49 logements, hors QPV) et Logiest (582 logements).		
Part de logements vacants	5.7%		La rue des Pins et la rue des Marronniers sont les secteurs les plus fragiles.		
Nombre de logements sociaux dans QPV (EPLS 2011)	582		Plus de la majorité des habitants sont des locataires (64%).		
Taux de renouvellement des ménages	N.C				
Structure du parc social	T1-T2	T3	T4	T5 et +	La structure du parc social est assez homogène même si les T5 et plus sont plus nombreux (32%). Bailleur: LogiEst
	23%	22%	22%	32%	
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	34 logements rue des Cèllets (ICF)				
Opération de réhabilitation	287 logements rues des Pins et des Marronniers (LOGIEST)				

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	
Réalisé	-Résidence les Marronniers (tour de 113 logements) édifée en 1973 - LOGIEST -Résidence Les Pins (barre de 287 logements) construite en 1974 – LOGIEST Un diagnostic urbain est en cours à l'échelle de ce QPV.

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier Hauts de Vallières)		
Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1902€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² et de 3080€/m² dans le neuf.
Aides à l'accession accordée par Metz Métropole	1	Prix du T5 vendu en 2013 de 109m ² (rue du Saulnois) : 177 000 € soit 1 624 €/m ² .

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)		
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 30	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)		>30%

EDUCATION / PETITE ENFANCE	
Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	>6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015	Ecole maternelle = 124 Ecole élémentaire = 182 Collège Jules Lagneau = 562
Dispositif de Réussite Educative	Mise en place à venir.

SANTE	Iris Vallières Marronniers (603)	Commentaires
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	352 18.7% 15.3%	Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C est de 352 , avec une part de femmes bénéficiaires plus importante.
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	Entre 60 et 90	

Quartier prioritaire : Hauts de Vallières



Le tableau ci-dessous a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier

	ATOUS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population jeune ➤ Beaucoup de familles ➤ Mixité sociale (18 nationalités sur le quartier –notamment concentrée dans la tour des Marronniers), ➤ Solidarité entre les habitants, esprit 'petit village' 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte présence de familles monoparentales ➤ Difficulté à mobiliser le public le plus éloigné ➤ Les familles restent peu sur le quartier, Vallières constitue une étape dans leur parcours résidentiel
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat entre l'association CPN Coquelicots et l'association Nouvelle Vie du Monde (organisation d'évènements comme la fête du quartier, repas organisé un vendredi dans le mois avec les habitants, la fête du ruisseau...) ➤ Association Nouvelle Vie du Monde une multitude d'activités proposées (cours de français, cours de couture, de cuisine, etc.) ➤ Epicerie solidaire à côté du CPN, ouverte 2 a-m par semaine (croix rouge) ➤ Des projets : web-radio support à activité dynamique de projet avec les jeunes, du foot avec encadrants le mardi soir 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas beaucoup de connexions avec le centre social et les autres associations ➤ Absence d'écrivain public ➤ Les adolescents vont au collège de Bellecroix prisé par les parents qui préfèrent les établissements privés. ➤ Trafic de drogues et de voitures en bas des immeubles (phénomène déplacé de la tour vers la barre depuis l'ouverture de l'agence logiest au RDC de la tour) ➤ Sentiment d'insécurité
Cadre de vie et Urbain	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quartier attractif d'un point de vue environnemental, « la ville à la campagne » ➤ Services de proximité (coiffeur/ pharmacie/kiné-infirmier/CMS/boulangerie/halte-garderie/CPN) Lidl à 20 min à pied,... ➤ Projet de jardins familiaux ➤ Dessertes par bus ➤ Equipements à proximité un grand gymnase (Boxe, volley,...), ➤ 2 écoles ➤ Présence de Logiest dans la Tour (depuis janvier 2014) ➤ Réunion Comité de Gestion des Locataires / Logiest en place depuis février, prévues tous les trimestres pour faire le point sur les difficultés des locataires ➤ PLU : projet d'agriculture bio ➤ Proximité d'habitat résidentiel : Mixité dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Image négative du quartier ➤ Quartier enclavé ➤ Cadence des bus peu attractive (30 min entre chaque bus), lignes uniquement vers le centre-ville, et plus de desserte après 20h35 ➤ Taux de vacance élevé (près de 80 logements) ➤ Loyers chers avec des problèmes d'insalubrité ➤ Absence d'éclairage à proximité des immeubles et du parking derrière la Tour ➤ Programme de construction à Saint-Julien-les-Metz risquant de faire concurrence aux bâtiments de Logiest (déjà 8 départs prévus)
Emploi		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activité économique/emploi peu développés ➤ Pas d'antenne mission locale/pôle emploi à proximité (les habitants doivent se rendre à Metz Centre ou Montigny-les Metz)



Portrait du quartier prioritaire de la Patrotte Metz Nord

Situé au nord de Metz, le quartier de la Patrotte est à l'origine composé de jardins et de terrains maraîchers appartenant à l'abbaye Saint-Eloy de Metz. Il devient un quartier populaire à la fin des années 50, avec la construction de collectifs HLM. Les anciens quartiers CUCS de la Patrotte et Chemin de Moselle sont désormais un seul et même quartier prioritaire : le QPV Metz Nord Patrotte.

Délimité au sud par l'autoroute A31, et plus au nord par la commune de Woippy, le quartier présente un espace atypique, marqué par plusieurs enclavements, n'empêchant pas une bonne desserte des transports en commun notamment depuis l'arrivée du Mettis.

En 2017, le quartier accueillera un nouvel équipement, l'AGORA, mêlant médiathèque et centre social et répondant aux besoins de la population. Ce quartier compte 8340 habitants.

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Fournel (203)	Iris Route de Woippy (204)	Total IRIS	Commentaires
Population QPV			3 080	
Population (2006)	2 591	1 865	4 456	La structure démographique de Metz Nord Patrotte fait émerger une population majoritairement jeune , plus présente sur l'IRIS Fournel (Chemin de la Moselle). A contrario, la part des 60 ans est plus présente sur l'IRIS Route de Woippy.
Population (2010) dont:	2 377	1 777	4 154	
-Femmes	1 177	953	2 130	Une des particularités de ce quartier, est la forte présence de population étrangère sur l'IRIS Fournel.
-Hommes	1 199	824	2 023	
Evolution de la population (2006-2010)	-8.2%	-4.9%	-6.7%	Le secteur Fournel fait ressortir une part des familles monoparentales supérieure à la moyenne relevée sur Metz (19,1% sur Metz contre 33,1%).
Part des moins de 30 ans	47%	37%	42%	
Part des 60 ans et plus	17%	22%	19.5%	Les ménages seuls sont quant à eux plus présent sur l'IRIS Route de Woippy et composés en majorité de femmes seules.
Population étrangère	22.3%	3.5%	13%	
Nombre total de ménages	873	992	1 865	Le taux d'emploi des 15-64 ans est légèrement inférieur à la moyenne communale (60%).
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:	295	521	816	
-Femmes seules	145	319	464	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
-Hommes seuls	150	202	352	
Part de famille nombreuses (+ de 3 enfants)	24.4%	2.7%	14%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	33.1%	11.9%	22.5%	
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV	10 300€			
Part des non diplômés (nombre) dont :	743	306	1 049	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
-Femme	41.5%	25.1%	33.3%	
-Homme	48.8%	17.5%	33.1%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
Taux d'emploi des 15/64 ans :	44%	59%	52%	
-Femme	40.6%	60.1%	50.3%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
-Homme	47.7%	58.2%	52.9%	
Taux de chômage (%) dont :	27%	18%	22%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
-Femme	25.3%	15.1%	20.2%	
-Homme	27.2%	21.3%	24.2%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
Part des temps partiel (nombre)	133	109	242	
-Femme	36.1%	21.4%	28.7%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
-Homme	6.8%	7.8%	7.3%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	234	105	339	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
-Femme	18%	7.5%	12.7%	
-Homme	33.1%	17%	25%	Le taux de chômage est quant à lui supérieur par rapport à la ville de Metz (22% contre 15,4%).
Allocataires CAF (CAF 2011) dont :	797	409	1206	

La situation des allocataires CAF et le taux de

- Allocataire CAF percevant le RSA socle	253	87	340	bénéficiaires du RSA montrent une paupérisation des habitants du quartier Metz Nord Patrotte.
-Allocation Parent Isolé	N.C	N.C	N.C	
-Allocation Adultes Handicapés	N.C	N.C	N.C	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Fournel (203)	Iris Route de Woippy(204)	Total Iris	Commentaires
Résidences principales	873	992	1865	L'IRIS Fournel présente une part de 71% de logements HLM , part élevée par rapport à l'iris Route de Woippy, avec une majorité de locataires sur l'ensemble des deux iris .
Part des logements HLM	71%	35%	53%	
Statut d'occupation				On constate une absence de données quantitatives sur la part de logements vacants néanmoins, si l'on se réfère à la parole des acteurs locaux (ateliers territorialisés) le QPV La Patrotte Metz Nord présente peu de vacance.
Taux de locataires	86%	75%	80.5%	
Taux de propriétaires	12%	24%	18%	
Part de logements vacants	N.C	N.C	N.C	
Nb logements sociaux dans le QPV	927			
Taux de renouvellement des ménages	N.C	N.C	N.C	
Structure du parc (RPLS 2014)				La structure du parc est essentiellement composée de T3 (42% pour l'iris Chemin de la Moselle et 30% pour l'iris Route de Woippy). Bailleurs: LogiEst/MHT/Présence Habitat
-T1-T2	11%	33%	22%	
-T3	42%	30%	36%	
-T4	30%	22%	26%	
-T5 et +	16%	14%	15%	
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	55 logements rues des Frères Fournel (Présence Habitat) 10 logements Route de Thionville (MOSELIS)			<i>Fournel: Transformation d'un FTM en logements PLAI avec travaux d'humanisation (en cours)</i>
Opération de réhabilitation	160 logements rues Le Joindre et Louis Godard (LOGIEST) 21 logements Route de Woippy (LOGIEST)			
Opération de démolition	110 logements rue Théodore de Gargan (MHT)			

MARCHÉ IMMOBILIER (à l'échelle du quartier La Patrotte Metz Nord)		
Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1498€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² et de 3080€/m² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole		

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	
Réalisé	Depuis 2009, la Ville a initié le projet de requalification du 'triangle' (Rue de la Patrotte, Chemin de la Moselle, Rue Cassin) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • La destruction de la tour du 5 rue Théodore-de-Gargan • La réhabilitation de l'immeuble 3 rue Théodore-de-Gargan (MHT) • L'installation d'une nouvelle mairie "Château" route de Thionville • L'arrivée du METTIS
A venir	En 2016, le quartier la Patrotte Metz Nord sera doté d'une médiathèque-centre social (Agora) La réhabilitation de la halte ferroviaire de Metz Nord (à l'horizon 2016)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)	
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	Entre 30 et 40
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%

EDUCATION / PETITE ENFANCE	
Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	>6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostique de l'Education Nationale -2015 REP+	Ecole maternelle La Flûte Enchantée = 124 Ecole maternelle Michel Colucci = 90 Ecole élémentaire Jean Moulin = 184 Ecole élémentaire Michel Colucci = 123 Collège Jean Rostand = 377 Collège Arsenal Metz = 418
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	Sur 2013-2014, Le DRE concerne 498 enfants dans les quartiers de Borny, Sablon Sud et Metz Nord Patrotte . D'après le bilan du DRE , les enfants suivis dans le cadre du DRE et résident Metz Nord Patrotte représentent 14.3% des parcours personnalisés, une baisse de près de 10% par rapport à l'année 2012-2013.

SANTE	Iris Fournel (203)	Iris Route de Woippy(204)	Total Iris	
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	420 24.7% 21.7%	147 12.5% 8%	567 18.6% 14.8%	Avec un total de 420 bénéficiaires de la CMU-C, le secteur Chemin de la Moselle présente plus de bénéficiaires qu'au niveau du secteur Route de Woippy.
Proportion des enfants de 4 ans des écoles maternelles avec : -des troubles auditifs -des troubles visuels -des troubles du langage -des caries dentaires			20.3% 13% 21.6% 10.2%	Ces données extraites des bilans des PMI auprès des enfants de 4 ans (données CG57), reprises dans le cadre de "l'Atelier Santé Ville" montre un niveau de santé chez les enfants assez moyen.
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	Entre 90 et 140			
Atelier Santé Ville	Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville, les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers sont liés à l'addiction (médicaments, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l'éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences .			

Le tableau ci-dessous a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier

	ATOUTS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population jeune / jeunes couples/ jeunes familles ➤ Diversité et mixité culturelle (grand nombre de nationalités représentées) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non appropriation du territoire par les habitants ➤ Absence de lien intergénérationnel ➤ Difficulté à mobiliser les habitants, notamment les jeunes
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse du tissu associatif varié et développé a un impact sur le quartier ➤ Présence de structures de proximité dans chaque secteur ➤ Travail de médiateur important. ➤ Une majorité d'acteurs mobilisés (même si peu nombreux) ➤ L'Agora est fédératrice d'un espace d'information et de communication (Ecrivain public, accès aux droits, cours informatiques, permanences associations,...) ➤ Présence d'un lycée professionnel ➤ Centre Social Lacour: lieu d'activités pour toutes les tranches d'âges au cœur du quartier ➤ Quelques événements sont organisés (vide-grenier, fête du quartier, animations de projets solidaires,...) ➤ Accessibilité au niveau médical (côté Patrotte) et social (CMP adultes et enfants, PMI, ASE, Maison de la Justice) ➤ Pas de situation d'isolement significative chez les personnes âgées qui sont généralement pris en charge par les organismes adaptés. ➤ CCAS/ /PRE/RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'investissement associatif/de bénévolat de la part des habitants (surtout les jeunes) ➤ Besoin de coopération/de cohérence des acteurs du territoire (habitants, institutions, associations, etc.) ➤ Projets partenariaux encore à développer (notamment chemin de la Moselle/Patrotte) ➤ Actions 'trop' focalisées sur la Patrotte ➤ Associations parfois renfermées sur elles-mêmes. ➤ Absence de pôle juridique (Point d'Accès au Droit)/ manque réel d'accompagnement ➤ Absence de vie de quartier ➤ Offre culturelle et sportive à développer ➤ Manque de réponse en termes d'apprentissage linguistique (offre limitée et non adaptée aux jeunes) ➤ Sentiment d'insécurité exacerbé par une méconnaissance des jeunes ➤ Sentiment d'exclusion (côté Chemin de Moselle)
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de structures sportives (gymnases, Ecole des sports) ➤ Commerces de proximité (auto-école, kebab, pharmacie, café, fleuriste, boulangerie, poste, etc.) ➤ Accessibilité au quartier / infrastructures de transports (Mettis, bus, gare, autoroute,...) ➤ Nouvelle image urbaine (espaces verts)/ opportunité d'ouverture du quartier grâce à la rénovation urbaine/ ➤ Peu de vacance ➤ Espace de rencontre avec la place Jean Jaurès ➤ Futurs équipements (perspective de l'outil Agora 2) et actuels (Agora, centre sociaux, mairie, etc.) ➤ Quartier est mieux entretenu 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un patrimoine vieillissant qui n'est plus adapté ➤ Image négative du quartier (manque de projets de bailleurs, de réhabilitation urbaine)/ une réputation de quartier fermé ➤ Logement énergivore et rénové uniquement de l'extérieur. Malgré les projets de rénovation des bailleurs, une fois la rénovation finie celle-ci est vite dégradée. ➤ Cadre de vie dévalorisant notamment par les dégradations/les incivilités (jets de poubelles par les fenêtres, encombrants, absence de Point d'Apport Volontaire dans certains secteurs ➤ Nuisance de l'autoroute (Bruits/pollution) ➤ Peu d'identité de quartier due à la configuration du quartier en 3 pôles (Boileau/Chemin de la Moselle, Patrotte) ➤ Deux quartiers différents (Boileau no man's land) / Frontières physiques (Route de Thionville) et symboliques encore présentes ➤ Pas assez de cheminements doux pour continuer l'effet de centralité ➤ Espaces verts et naturels peu exploités (Zone des jardins et Jobba) ➤ Offre de logements qui ne favorise pas la mixité sociale
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'une zone d'activité à proximité du centre (travail, loisirs, habitat) ➤ Présence de l'AFPA (Associations de Formation Professionnelle pour Adultes). ➤ Permanences de la Mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plus de réponse de proximité en terme d'accompagnement à la recherche d'emploi des + de 26 ans (ancienne permanence du service emploi- Ville de Metz) ➤ Manque de solution pour permettre l'accès à un 1^{er} emploi (chantier d'insertion, ..) / Aide au passage du permis de conduire absente ➤ Bas niveau de qualification et absence de qualification



Portrait du quartier prioritaire du Sablon Sud-Metz

Localisé au Sud de la gare de Metz, le quartier du Sablon délimité à l'Est par la Seille et à l'Ouest par la voie ferrée, compte 17 052 habitants. Relativement bien équipé en commerces et services, ce quartier présente toutefois plusieurs visages et est caractérisé par une importante mixité de l'habitat.

Au Nord-Est, la nouvelle ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre est en cours d'aménagement et intégrant le Centre Pompidou Metz. Une offre nouvelle et diversifiée de logements se développe ainsi sur le quartier où à terme 1600 logements seront créés.

Au Nord-Ouest, le quartier historique composé de plusieurs édifices témoignant de l'histoire du village (Eglise, collège, Couvent) présente un bâti ancien dont la partie plus cossue du quartier.

Enfin, situé au Sud du quartier, le nouveau QPV «Sablon Sud» est constitué quant à lui de l'ancienne ZUS Hannaux-Frécot-Barral et d'une partie de l'IRIS Mejanès Pfister à l'Ouest, séparées par l'artère centrale du quartier, l'avenue André Malraux rejoignant Metz-Magny plus au Sud. Estimée à 1350 habitants, la population du QPV représente 8% du quartier du Sablon.

Cette partie du Sablon souffre d'une mauvaise image générée par un paysage urbain composé de barres d'immeubles de logements sociaux et de copropriétés vieillissantes. Touchée par une forte pauvreté (revenu médian de 8900 €), la population bénéficie néanmoins de la présence importante d'acteurs œuvrant pour la vie sociale et associative du quartier.

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Hannaux x Frecot	Iris Mejanès Pfister	Total IRIS	Commentaires
Population QPV			1 350	La population réelle du quartier prioritaire est estimée à 1350 habitants, soit seulement 30% de la population des deux iris.
Population IRIS (2006)	2 179	2 260	4 439	
Population IRIS (2010) dont:	2 127	2 245	4 372	L'iris Hannaux Frécot se caractérise par une population jeune avec une part de moins de 30ans supérieur à son iris voisin.
-Femmes	1 181	1 235	2 416	
-Hommes	946	1 010	1 956	
Evolution de la population (2006-2010)	-2.3%	-0.6%	-1.5%	Les ménages seuls sont plus représentés à l'iris Mejanès Pfister contrairement à l'iris Hannaux Frecot dominé par des familles nombreuses et des familles monoparentales.
Part des moins de 30 ans	47%	35.2%	41.1%	
Part des 60 ans et plus	23.2%	22.4%	22.8%	
Population étrangère	11%	N.C	N.C	La part des non diplômés est plus importante pour l'iris Hannaux Frécot que pour l'iris Mejanès Pfister.
Nombre total de ménages	905	1 327	2 232	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:			1 069	
-Femmes seules	214	435	649	La part des non diplômés est plus importante pour l'iris Hannaux Frécot que pour l'iris Mejanès Pfister.
-Hommes seuls	122	296	418	
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	16.3%	3.6%	9.95%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	23.9%	15.4%	19.65%	Les deux iris ne sont pas égaux face à l'emploi. La partie Hannaux Frécot se détache par un taux d'emploi globalement plus faible (53%) des 15-64 ans avec un différentiel de 18 points par rapport à l'iris Mejanès Pfister et de 7 points par rapport à Metz.
Revenu fiscal médian du QPV en euros			8 900 €	
Part des non diplômés (nombre) dont :	577	288	865	
-Femme	39.3%	19.4%	29.3%	L'iris Mejanès Pfister dispose de la meilleure situation du Sablon en termes d'emploi avec 71% de la population en emploi, parmi lesquels une majorité d'ouvriers et d'employés.
-Homme	38.2%	12.5%	25.3%	
Taux d'emploi des 15/64 ans (%) dont :	53.1%	71%	62%	
-Femme	48.1%	65.7%	56.9%	Le nombre d'allocataires CAF et le taux de bénéficiaires du RSA présentent une situation précaire des habitants du quartier Sablon Sud.
-Homme	58.1%	76.3%	67.2%	
Taux de chômage (%) dont :	21%	10.3%	15.6%	
-Femme	16.7%	12.5%	14.6%	
-Homme	25.2%	8.2%	16.7%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	117	175	292	
-Femme	29.4%	27.1%	28.2%	
-Homme	8.4%	6.5%	7.4%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	155	106	261	

-Femme	12.6%	6.9%	9.75%
-Homme	24%	16.6%	20.3%
Allocataires CAF (CAF 2012) dont:	634	574	1 208
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	181	93	274
- Allocation Parent Isolé	19	N.C	N.C
- Allocation Adultes handicapés	57	N.C	N.C

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Hannau x Frecot (806)	Iris Mejanès Pfister (807)	Total IRIS	Commentaires
Résidences principales Part des logements HLM	905 63.1%	1 327 17.8%	2 232 40.4%	L'iris Hannaux Frécot présente un taux de locataires supérieur à l'iris Mejanès Pfister. Bien qu'elle soit en dessous de la moyenne messine (10.4%), la vacance des deux iris du quartier Sablon sud reste élevée (9%) . Metz Habitat Territoire fait état du développement récent de vacance au niveau de ces logements situés rues Hannaux, Frécot et Barral. D'un point de vue qualitatif, le ressenti est que les populations et notamment les nouvelles générations ont le désir de s'éloigner du QPV tout en restant au Sablon.
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	85% 13%	58% 39%	71.5% 26%	
Part de logements vacants	9.4%	8.7%	9.05%	
Nb logements sociaux dans le QPV	405			
Taux de renouvellement des ménages	17,3%	N.C	N.C	
Structure du parc social (RPLS 2014) -T1-T2 -T3 -T4 -T5 et +	27% 30% 22% 21%	39% 27% 22% 12%	33% 28.5% 22% 16.5%	La partie de l'iris Mejanès Pfister composée de grands ensembles comporte beaucoup de petits logements (39% des logements sont des T1 ou T2). Bailleur: MHT
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier du Sablon	48 logements ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre 26 logements Avenue André Malraux 42 logements rue Charles-le Payen Acquisition-amélioration en diffus de 42 logements sur le quartier			Projets de construction de 148 logements ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre
Opération de réhabilitation	57 logements Avenue André Malraux 51 logements rue Vandernoot			

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)		
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 30	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%	

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier Sablon Sud)		
Prix moyen des logements par m² dans l'ancien (PERVAL)	1 695€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² et de 3080€/m² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole à l'échelle du quartier	1	
		Prix du T4 vendu en 2012 de 87m ² rue du Lavoisier : 125 000€ soit 1 437€/m ² .

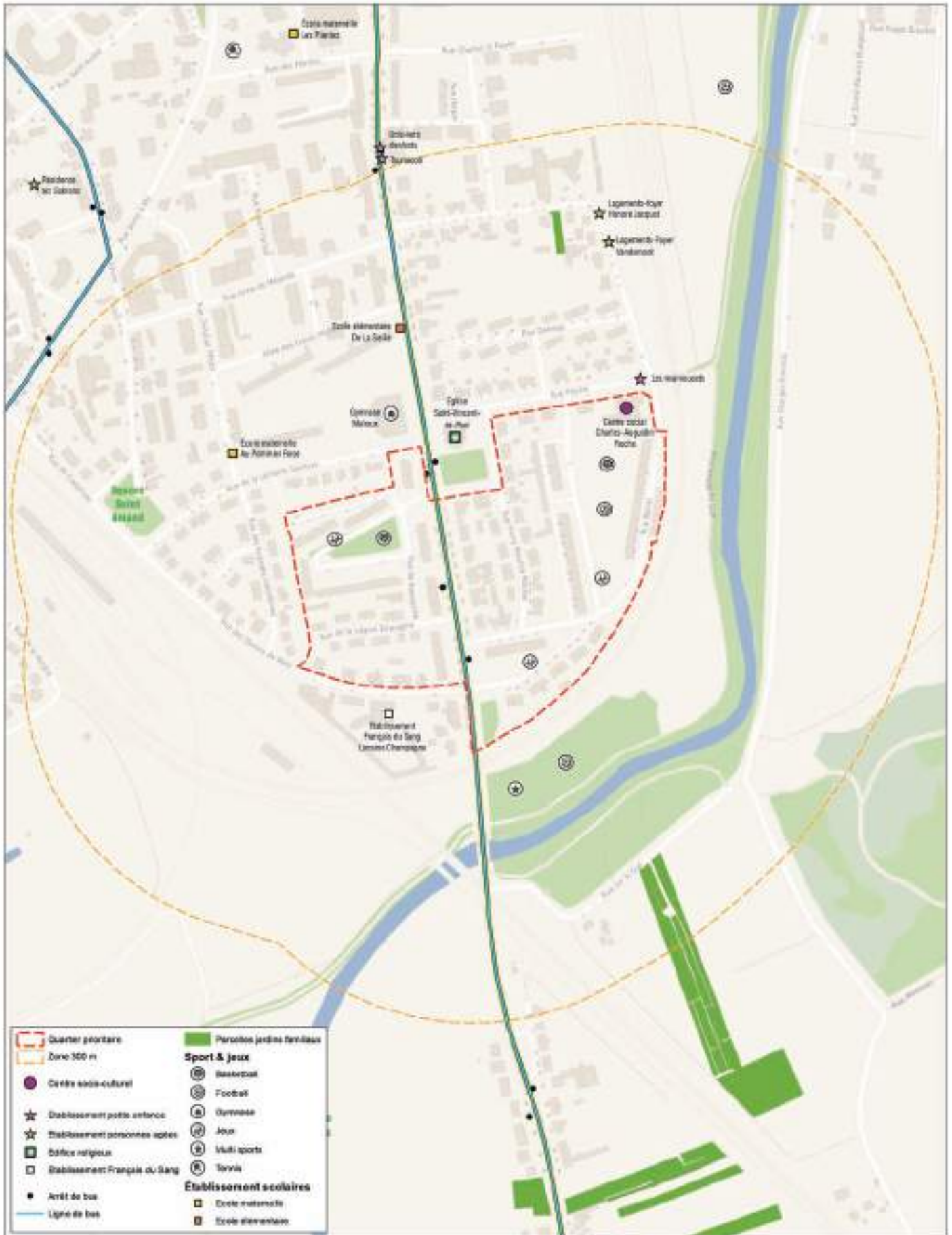
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	
En cours de réalisation	Un diagnostic urbain est en cours à l'échelle de ce QPV.

EDUCATION / PETITE ENFANCE

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET,2010)	>6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015 REP	Ecole maternelle Pommier Rose = 119 Ecole élémentaire De La Seille =298 Collège François Rabelais =328 Ecole Sablon Prost Ecole Sablon Le cavalier bleu
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	Le DRE qui concerne aujourd'hui 498 enfants dans les quartiers de Borny, Hannaux-Frécot-Barral et Metz Nord (La Patrotte et Chemin de la Moselle) permet de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. D'après le bilan du DRE , pour l'année scolaire 2013-2014, les enfants suivis dans le cadre du PRE et habitants Sablon Sud représentent 4.2% des parcours personnalisés, une baisse par rapport à l'année 2012-2013 (5.7%).

SANTE	Iris Hannaux Frecot (806)	Iris Mejanes Pfister (807)	Total Iris	Commentaires
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE,RP 2010) -Femme -Homme	859 31.7% 25.1%	161 9.3% 10.3%	1 020 20.5% 35.4%	Le nombre de bénéficiaire de la CMU-C est bien plus important pour l' iris Hannaux Frecot que pour l'iris Mejanes Pfister.
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)			<30	
Les professionnels du secteur sanitaire et social font état d' une amélioration de la situation , avec des enfants beaucoup mieux suivis au niveau médical et dentaire ainsi que sur le plan de l' hygiène , malgré une progression de la pauvreté. Dans le cadre des rencontres avec les professionnels des CMS des quartiers, les problèmes de santé présents sur le quartier sont principalement d'ordre psychologique . Ces problèmes psychologiques liés à des problèmes d'addictions, sont souvent plus marqués chez les hommes seuls 'marginalisés'.				

Quartier prioritaire : Sablon Sud



Le tableau ci-dessous a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier

	ATOUS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversité culturelle : forte communauté turque, maghrébine, population de l'Est, afghane, les gens du voyage,... ➤ Présence d'une population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'une population vieillissante isolée. ➤ Paupérisation de la population (nombre élevé de bénéficiaire du RSA et de l'allocation aux adultes handicapés). ➤ 'concentration' communautaire/manque d'ouverture aux autres et de mixité sociale. ➤ Repli des habitants. ➤ Stéréotypes appliqués aux jeunes
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'un partenariat riche entre les structures du quartier (Centre Social Pioche, MHT, CMS). MHT travaille beaucoup en lien avec le CMS du Sablon. ➤ Pluralité d'équipements/ services ➤ 'Spots' de structures : LAPE/Centre social Pioche/ Braderies/Ateliers linge. Centre social Pioche organise beaucoup d'évènements (Fête du carnaval, bourse aux jouets,...), organisation de la fête des Quatre Vents au Sablon (équipe de la prévention spécialisée, centre social Pioche et l'association pour les gens du voyage) rend attractif le quartier. ➤ Présence du Service d'Action Educative et d'Investigation (SAEI) mis à disposition par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA). ➤ CLCV est un acteur important (de même que le concierge MHT), tous deux font le lien entre les locataires et met en place des chantiers d'insertion. ➤ Encadrement des adolescents par le CMSEA (ce sont les mêmes jeunes qui fréquentent la maison des associations). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Image 'négative' du quartier/ non valorisé/mal connu/mauvaise réputation 'idées reçues' ➤ Absence d'écrivain public ➤ Barrière de la langue/ difficultés à mettre en place des cours de français pour les primo-arrivants (manque de moyens financiers et humains)/ apprentissage du français pour les adultes ➤ Manque d'informations/ de communication sur l'accès aux droits ➤ Manque de structures associatives ➤ Peu d'actions multi-partenariales ➤ Activités sportives pas développées pour les filles ➤ Manque d'ouverture culturelle ➤ Présence de services publics insuffisants ➤ Problème de santé psychiatrique/psychologique chez les adultes ➤ CLCV seul interlocuteur entre MHT et les habitants (manque de communication/vision d'autres acteurs) ➤ Manque d'entités qui regroupent les jeunes en difficultés ➤ Manque d'animation pour les jeunes adolescents
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mixité urbaine et loyer modéré. ➤ La proximité des bords aménagés de la Seille. ➤ Homogénéité urbaine (unicité urbaine du patrimoine MHT) ➤ Diversités architecturales: maisons individuelles/collectif 'casse' l'image banlieue. ➤ Quartier aéré et bien entretenu/ présence de grands espaces. ➤ Quartier à proximité de la ville (proche du quartier Pompidou + ZAC amphithéâtre) et à proximité de la campagne ". ➤ Avenue André Malraux est un axe central qui rend le quartier accessible/ quartier bien desservi mais fréquence des bus moins importantes (12-15 min d'attente entre chaque bus). ➤ Un quartier (à taille humaine) 'apaisé' où les publics se mêlent notamment à l'école et dans les équipements socio-culturels/ peu d'actes de vandalisme. ➤ Quartier relativement calme. ➤ Présence d'aire de jeux/d'équipements sportifs ➤ Fort attachement au quartier/ Mobilité résidentielle intra ➤ 6 médecins/2 orthophonistes et CMPP à proximité (CMS) ➤ Quelques logements T8 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jardins « sauvages » squattés le long de la voie ferrée. ➤ Les logements sont dégradés et énergivores. ➤ Parc de logements vieillissant ne répondant plus aux besoins des habitants. ➤ Quartier fermé/enclavé ➤ Problème de stationnement (notamment devant l'école Seille et Pommier Rose) ➤ Problème de propreté (peu de respect pour les espaces, problème de tri des poubelles)
Emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les jeunes femmes sont plus diplômées ce qui permet un accès plus facile à l'emploi. ➤ Les femmes 'commencent' à travailler (CAP petite enfance, nounou ou femme de ménage) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de commerces (hard discount)/ banque ➤ Activité économique peu présente ➤ Economie souterraine développée (trafic de stupéfiant). ➤ Travail dissimulé (les personnes travaillent dans les entreprises familiales ou chez les personnes de la même communauté) ➤ Faible niveau de qualification des jeunes en l'absence de diplômes/ Absence d'emploi chez les jeunes ➤ Problème de mobilisation et d'investissements dans un parcours d'insertion professionnelle

Quartier Saint-Eloy - Boileau Pré-Génie - Metz/Woippy

La particularité de ce quartier relevant de la géographie prioritaire réside dans le fait qu'il se situe à la fois sur le ban communal de la Ville de Metz (secteur Boileau) et sur le ban communal de la Ville de Woippy (secteurs Saint-Eloy et Pré Génie), soit 1/3 sur Metz et 2/3 sur Woippy.

Pour rappel, la commune de Metz compte 119 960 habitants et Woippy 13 080 habitants.

Ce grand quartier intercommunal s'est développé sur près de 30 ans, entre la rue/avenue de Thionville à l'Ouest et l'avenue des deux fontaines à l'Est, et est limité par les gravières au nord et les zones maraîchères au sud : cet ensemble urbain est donc venu se juxtaposer aux villes existantes.

Malgré un faible revenu médian (9700 €), un chômage dépassant les 30% et une image négative persistante, le quartier possède de nombreux atouts: un tissu associatif dense, un programme de rénovation urbaine en cours et de nombreux équipements.



POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Route de Thionville(201) Metz	Iris PréGénie (105) Woippy	Iris St Eloy Mairie(106) Woippy	Iris St Eloy Chapelle(1 07) Woippy	Total IRIS	Commentaires
Population QPV	8 300 (2310 habitants à Boileau et 5990 à Saint-Eloy PréGénie)					
Population IRIS (2006)	3 315	3 015	1 708	2 152	10 190	
Population IRIS (2010) dont:	3 506	2 846	1 629	1 797	9 778	Le constat démographique pour ce quartier fait état d'une population jeune, légèrement plus présente pour l'iris PréGénie, et d'une population vieillissante plus élevée sur l'iris St Eloy Chapelle.
-Femmes	1 757	1 485	690	943	4 875	
-Hommes	1 749	1 361	939	854	4 903	
Evolution de la population (2006-2010)	+5.8%	-5.6%	-4.6%	-16.5%	-4%	
Part des moins de 30 ans	40.8%	47.1%	45.4%	39.2%	43%	
Part des 60 ans et plus	17.5%	13.9%	15.2%	20.5%	16.6%	
Population étrangère	10%	17%	17%	15%	14.7%	
Nombre total de ménages	1 507	1 075	455	663	3 700	La proportion des familles monoparentales est supérieure à la proportion relevée sur Woippy (22.9%) et sur Metz (19.1%).
Nombre de ménages composés d'une personne seule	580	330	114	189	816	
-Femmes seules	307	179	46	107	464	
-Hommes seuls	274	46	68	82	352	
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	11,3 %	N.C	N.C	N.C	N.C	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	19.7%	29.7%	28.3%	27.1%	26.2%	
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV	9 700 €					
Part des non diplômés (nombre) dont :	645	994	428	812	2 879	Selon l'INSEE, Le taux de chômage s'approche des 30%, légèrement supérieur à l'agglomération woippyenne (24.2%) et deux fois supérieur à l'agglomération messine (15.4%). A noter que ce chiffre (30%), est différent des données Pôle Emploi qui affichent un taux de chômage de 25.5%, taux plus proche de la réalité du terrain. Ce taux de chômage reflète l'ampleur des difficultés sociales et économiques de ce quartier.
-Femme	28.5%	57.2%	49.3%	66.8%	50.4%	
-Homme	24.7%	46.9%	29.2%	56%	39.2%	
Taux d'emploi des 15/64 ans :	52.3%	41.9%	41.5%	43.1%	44.7%	
-Femme	50.2%	35.1%	28%	38.2%	37.9%	
-Homme	54.5%	48.6%	55.1%	48%	51.5%	
Taux de chômage (%) dont :	19.3%	35.3%	32.5%	30%	29.2%	
-Femme	20.5%	34.2%	40.3%	29.4%	31.1%	
-Homme	18%	36.4%	24.7%	30.5%	27.4%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	208	195	95	140	638	
-Femme	29.7%	40.2%	46.1%	50.1%	41.5%	
-Homme	6.5%	13.5%	10.1%	7.8%	9.5%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	204	247	158	160	769	
-Femme	12%	19%	16%	12.4%	14.9%	
-Homme	17.6%	27.1%	35.5%	23.5%	25.9%	
Allocataires CAF (2013) dont:	851295	918	491	579	2 839	
Allocataires CAF percevant le RSA socle	45					

-Allocation Parent Isolé (2012)	94	333	205	227	1 060	
-Allocation Adultes Handicapés		32	18	26	121	
		135	61	89	379	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Route de Thionville(2 01) Metz	Iris PréGénie (105) Woippy	Iris St Eloy Mairie(106) Woippy	Iris St Eloy Chapelle(10 7) Woippy	Total IRIS	Commentaires
Résidences principales Part des logements HLM	1 507 44.4%	1 079 N.C	426 N.C	665 N.C	3 677 N.C	Le parc de logements est composé majoritairement de locataires .
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	61% 39%	99% 1%	98% 2%	80% 20%	84.5% 15.5%	
Part de logements vacants	5.4%	1.8%	8.4%	1.6%	4.3%	Plus de 630 logements ont été réhabilités dans les années 2000 sur St-Eloy – Pré Génie. Près de 1 400 logements ont été résidentialisés sur ce quartier, côté woippycien. (LogiEst).
Nombre de logements sociaux (EPLS 2011)	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	
Nb logements sociaux dans la partie Boileau (Metz) du QPV	701					
Taux de renouvellement des ménages	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	
Structure du parc (RPLS 2014) -T1-T2 -T3 -T4 -T5 et +	20% 28% 33% 19%	23% 30% 34% 13%	11% 34% 33% 21%	18% 19% 20% 42%	18% 27.8% 30% 23.8%	La part de logements vacants reste faible sur l'ensemble des iris sauf pour l'Iris St Eloy Mairie où celle-ci est de 8.4% La structure du parc présente essentiellement des grands logements (T4/T5 et +) . Bailleurs: LogiEst/MHT/Néolia/ICF/A DOMA
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	65 logements Plaine Charcot (LOGIEST)					
Opérations de réhabilitation	1 426 logements rues des écoles, Pierre et Marie Curie, Pierre Boileau, Emile Roux, Charles Richet et Place Jean Perrin (LOGIEST) 102 logements Allées des Glaieuls, Bégonias, Hortensias, Œillets et Dahlias (LOGIEST) 170 logements rue Corneille Agrippa (LOGIEST) 24 logements qui ont connu une mise en sécurité partielle rue Corneille Agrippa (LOGIEST) 188 logements : rues JP Pêcheur, Jaslon, du Chapitre, Roget, du Fort Gambetta, Alliés des Roses et des Tulipes (MHT)					

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier Saint Eloy Boileau PréGénie)

Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1833€/m ² à Woippy	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² .
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole	10 « Maison d'aujourd'hui » rue Corneille Agrippa (dont 1 Prim'O Logement)	<i>Rq : Une offre en ASP (Accession Sociale à la Propriété) s'est développée sur l'ensemble de la Commune de Woippy (Quartier du Ruisseau et ZAC des Coteaux). Depuis 2010 : 149 dossiers 58 maisons T4-T5 (~ 92m²) pour un prix moyen de 2 080 €/m² 91 appartements T2-T3 (~61m²) pour un prix moyen de 2 205 €/m²</i>

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

En cours de réalisation	Le Programme de Rénovation Urbaine (toujours en cours de réalisation) a permis de réaliser des opérations de démolition (224 logements), permettant par la suite de reconstruire des logements moins denses (la grande majorité a été reconstruite sur le ban communal de Woippy et plus particulièrement sur ce quartier : 110). Deux programmes d'accession sociale à la propriété (15 aine de pavillons) ont émergé et ont été / sont très prisés. La construction par Foncière Logement de pavillons proposant de bonnes prestations a permis d'attirer des familles provenant d'autres communes. Il est important de souligner, que la politique de vente des logements communaux par la Ville et la mise en vente des pavillons sociaux par MHT contribuent à modifier le tissu urbain : le quartier passe d'une mono-typologie dans ses logements à un quartier présentant une diversification au niveau de ses logements.
--------------------------------	---

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)

Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	>50
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%

EDUCATION / PETITE ENFANCE

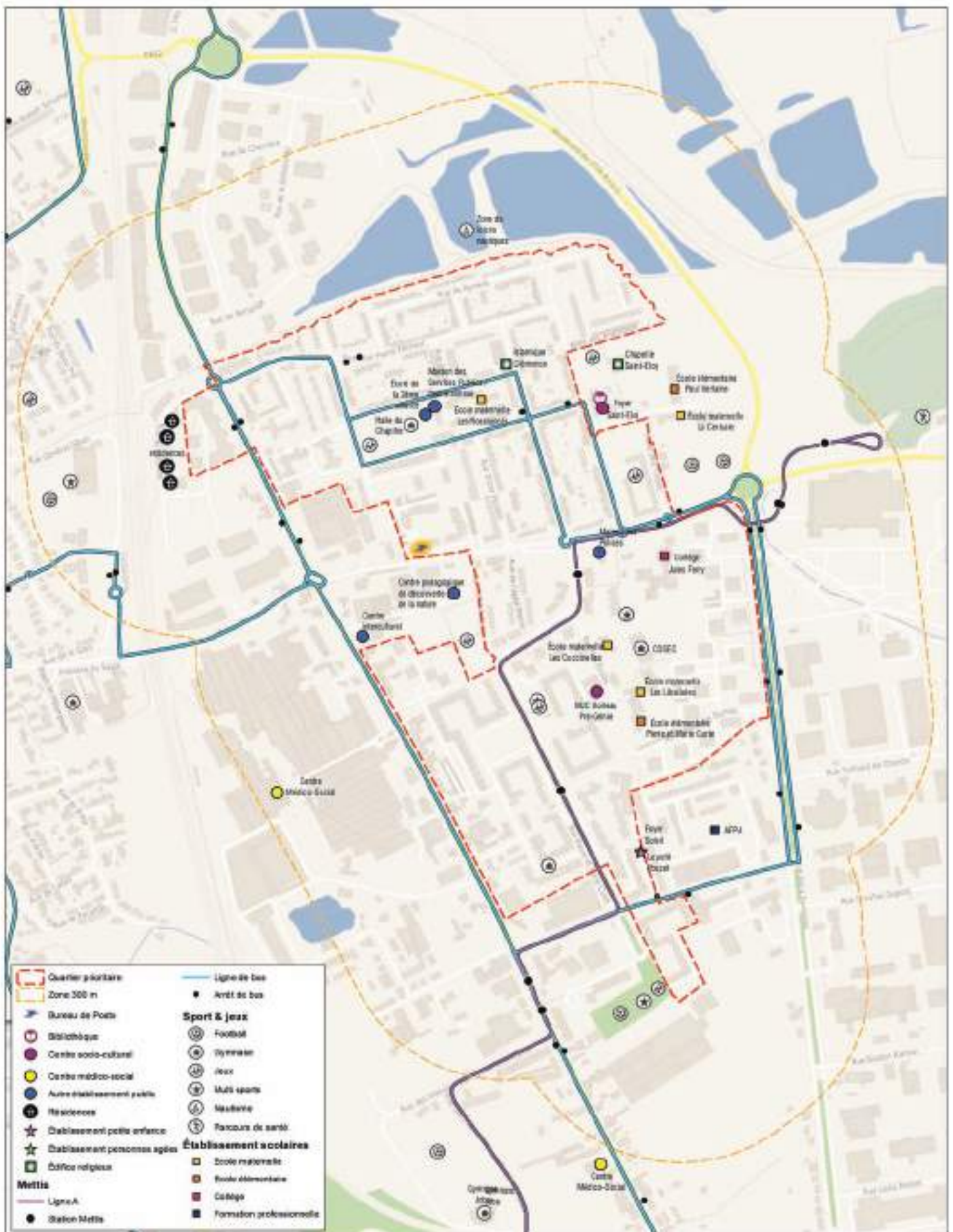
Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET,2010)	Entre 0 et 6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015 REP+	Ecole maternelle La Cerisaie = 116 Ecole maternelle Les Coccinelles = 123 Ecole maternelle Les Libellules = 95 Ecole maternelle Les Rossignols = 84 Ecole primaire Paul Verlaine = 280 Ecole primaire Pierre et Marie Curie = 363 Collège Jules Ferry Woippy = 353 Collège Arsenal Metz = 418
Dispositif de Réussite Educative	En 2006, les enfants de ce quartier ont été les premiers en Moselle à bénéficier de ce dispositif. Début 2015, plus de 70 % des enfants ciblés bénéficient d'un suivi spécifique . Les 30 % non-suivis ne le sont pas essentiellement pour des raisons budgétaires qui restreignent le nombre d'actions à mettre en place.

Pour l'année scolaire 2015-2016, une ouverture de classe a été décidée sur le quartier Saint-Eloy Boileau-Pré-Génie, ce qui peut présager l'augmentation des effectifs. Tous les enfants sont accueillis dans des établissements qui ont bénéficié d'une réhabilitation dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

Une convention est également signée entre les communes de Woippy et de Metz pour permettre aux enfants résidant sur Metz de fréquenter les établissements scolaires de Woippy, qui se situent au plus près de leur lieu d'habitation.

SANTÉ	Iris Route de Thionville (201)	Iris Prégénie (105)	Iris St Eloy Mairie (106)	Iris St Eloy Chapelle (107)	Total IRIS	Commentaires
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	518 20.2% 16.3%	557 23.4% 19.9%	408 28.8% 29%	346 19.7% 17%	1 829 23% 21%	L'ensemble des iris du quartier Saint-Eloy Boileau Pré-Génie comptabilise 1829 bénéficiaires de la CMU-C avec une surreprésentation au niveau des iris Route de Thionville et Prégénie.
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	Entre 90 et 140					

Quartier prioritaire : Saint-Eloy-Boileau-Pré-Génie



Le tableau ci-dessous a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier

	ATOUS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien d'une population très jeune ➤ Richesse et diversité culturelle ➤ Solidarités et entraide chez les réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amenuisement des solidarités intrafamiliales ➤ Vieillesse de la population ➤ Pas assez de mixité sociale dans les structures du quartier ➤ Peu de brassage de la population (communautarisme)/ faible expression de l'interculturalité. ➤ Les habitants sortent peu du quartier (repli sur soi)/isolement ➤ Barrières/frontières psychologiques
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Multiplicité des structures et services de proximité : Foyer Saint Eloy, Ecole de musique, CMSEA, MJC, collège, Maison de l'emploi, Centres sociaux & culturels, Accueil Ecoute et Soins, Ecole 2è Chance, Ecrivain Public, régie de propreté, Afpa, magasins solidaires, Etablissements scolaires avec des moyens renforcés, professionnels de santé, PMI... ➤ Pluralité d'équipements scolaires, médicaux et paramédicaux. ➤ Richesse culturelle ➤ Présence d'un centre pédagogique de découverte de la nature ➤ Projet « Orchestre à l'école » depuis 8 ans mis en place dans le cadre du DRE. ➤ Nombreux acteurs associatifs intervenant sur le territoire et mutualisation des moyens ➤ Dynamisme du réseau entre écoles et collèges, et DRE qui fonctionne bien. ➤ Présence d'un partenariat par petits secteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'interactions/de synergie entre les actions du tissu associatif/ pas de lieux d'échange (manque de partenariat) ➤ Difficulté pour les associations de mobiliser des moyens financiers pour la mise en œuvre des actions ➤ Les associations rencontrent des problèmes de locaux (peu accueillant, dégradé par le temps, exigus) ➤ Manque de communication et de clarté entre les acteurs pour une cohérence des actions (notamment entre Metz et Woippy) ➤ Impression d'avoir 2 Woippy: Woippy village/Woippy Saint Eloy ➤ Manque d'événements sur le quartier permettant de rassembler la population / de créer du lien social ➤ Implication et participation des habitants insuffisantes. ➤ Faible moyen d'accès à la culture ➤ Problème de santé des habitants. ➤ Pas de cantine au collège. ➤ Décrochage scolaire élevé des jeunes. ➤ Manque de moyens financiers des familles pour la continuité du cycle de 3ans de l'école de musique. ➤ Manque d'un accompagnement à la parentalité sur le rôle de l'éducation / Investissement des parents difficile dans le rapport à l'école de leurs enfants. ➤ Manque d'informations sur les structures et dispositifs existant au sein du quartier. ➤ Manques / besoins non satisfaits en matière de gardes d'enfants, lieu d'accueils parents enfants pour prévention précoce ➤ Manque de cours d'alphabétisations pour les femmes ; situation dommageable pour l'insertion professionnelle ➤ Difficultés administratives (lourdeur, lenteur) pour les réfugiés (ADOMA) pesant sur les conditions de vie ➤ Barrière de la langue est un frein (entre les associations/organismes et les habitants du quartier) ➤ Freins à l'accès à la santé : auto-« censure » des personnes, ➤ Non-réclamation des droits : démarches non effectuées spontanément
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quartier bien desservi (METTIS/Transports en commun) favorisant l'ouverture vers l'extérieur. ➤ Peu de vacance (notamment à St Eloy) ➤ Diversification dans la typologie et les statuts des logements ➤ Programme de rénovation urbaine a permis d'améliorer le cadre de vie (Réhabilitation du foyer Saint Eloy, Centre découverte nature,...) et d'augmenter l'attractivité ➤ Cadre urbain plus agréable, et de fait plus serein / Nouvelle image du quartier ➤ Désenclavement géographique ➤ Quartier qui vit comme un petit village: plus de sédentarisation (Saint Eloy/ Boileau/Pré Génie) ➤ Proximité des commerces de première nécessité (alimentation, boulangerie,...) ➤ Espaces verts (Parcours de santé, parc municipal, jardin partagé, Woippy plage) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Correspondances des transports en commun pas toujours évidentes. ➤ Les changements de desserte des transports en commun demandent des changements de pratiques pour les habitants. ➤ Quartier qui reste enclavé par le manque d'équipements structurants ➤ Problème de gestion de la propreté/ encombrants laissés sur les espaces publics. ➤ Gestion urbaine de proximité : être attentif au ressenti des habitants sur la qualité du cadre de vie ➤ Sécurité : manque de représentants de l'ordre dans le quartier et traitement pas uniformisé selon le secteur ➤ Etat des pavillons MHT non vendus sur Saint Eloy / Patrimoine vieillissant des logements sociaux ➤ Difficulté de circulation (voiture) dans le quartier. ➤ Problème de signalétique des équipements ➤ Image négative du quartier ➤ Inconfort dans certains logements (humidité). ➤ Sentiment d'insécurité dans certaines zones d'habitats collectifs (lorsque des trafics existent à proximité), présence de dégradations à certains endroits/ Actes d'incivilités non réprimés ➤ Certains individus inscrits dans la délinquance (séjours réguliers en prison...)
Emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre important d'auto-entrepreneurs ➤ Maison de l'emploi et de la Formation à proximité (ne concerne que la population woippyenne) ➤ Aide à la création d'entreprises en lien avec les structures d'accompagnements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités commerciales/ services publics peu dynamiques au sud du quartier ➤ Services d'aide à l'accès à l'emploi peu développés (à Boileau- Metz) ➤ Nombreux jeunes et moins jeunes sans qualifications/très faiblement qualifiés et donc très éloignés du marché du travail (peu d'opportunités d'expérimenter une situation professionnelle). ➤ Taux de chômage élevé sur le quartier ➤ Non mise en valeur des compétences des habitants ➤ Discriminations liées à l'adresse/au faciès

B/ Bilan des caractéristiques des quartiers et des dispositifs mis en place

Les quartiers prioritaires de Metz Métropole sont marqués par d'importantes difficultés socio-économiques et apparaissent souvent comme exclus de la dynamique territoriale de l'agglomération.

Ils ne dérogent pas aux caractéristiques des quartiers prioritaires au niveau national, présentées par l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS). On identifie dans les quartiers prioritaires :

- De faibles revenus et une faible attractivité économique locale,
- Un faible taux d'activité de la population active de 15 à 59 ans, notamment pour les femmes,
- Un niveau de chômage nettement plus élevé que dans le reste de l'agglomération,
- Un enclavement de certains quartiers, notamment les quartiers Hauts de Vallières et Bellecroix,
- Un nombre élevé de familles monoparentales (jusqu'à 24,2% sur Bellecroix),
- Un niveau moyen de qualification professionnelle assez nettement inférieur à la moyenne,
- Une couverture par les minimas sociaux largement supérieure à la moyenne nationale,
- Une réussite scolaire des élèves plus faible.

Les six quartiers présentent des caractéristiques similaires malgré une hétérogénéité de peuplement.

En effet, en termes de population, Borny et Saint Eloy Boileau Pré Génie comptent respectivement 10 140 et 8 300 habitants alors que les quartiers de Bellecroix, La Patrotte Metz Nord, Sablon Sud et Hauts de Vallières comptent entre 1300 et 3300 habitants.

Profils sociodémographiques des quartiers

Les quartiers de la Politique de la Ville offrent une diversité et une mixité culturelle riche. En effet, ces quartiers concentrent des populations d'origines variées (turque, maghrébine, africaine, portugaise, italienne, afghane, Pays de l'Est,...).

Avec une moyenne de 44.4% des moins de 30 ans sur l'ensemble des **quartiers prioritaires, la population jeune y est surreprésentée**. En effet, un habitant sur deux a moins de 30 ans à Borny et Bellecroix, pour un habitant sur trois dans les autres quartiers. Cette moyenne est supérieure à celle des communes de Woippy et Metz (41.6% et 42.6%) et à la CA de Metz Métropole (39.5%). L'écart est encore plus important pour les moins de 15 ans, qui sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires.

La population des quartiers est composée à 18.8% de personnes de 60 ans et plus. Ce constat est plus marqué à Sablon Sud (22.8%). Ce taux avoisine les taux identifiés pour la ville de Woippy (17.9%), la ville de Metz (19.1%) et de l'agglomération (20.5%).

Ces constats démographiques ont des conséquences sur les besoins en équipements sociaux et culturels. L'offre de crèches, de structures d'accueil pour les jeunes enfants restent à améliorer alors que les établissements destinés aux personnes âgées semblent suffisants.

La typologie des ménages des quartiers prioritaires comprend davantage de familles nombreuses (+ de 3 enfants) et de familles monoparentales. Sur l'ensemble des quartiers, la moyenne de familles monoparentales se situe entre 19 et 30%, avec une surreprésentation sur le quartier de

Bellecroix (45.8%). Ces données restent supérieures à la moyenne relevée sur Metz (19.1%) et sur Metz Métropole (16.6%).

Concernant le taux de population étrangère, il reste supérieur dans les quartiers prioritaires, par rapport aux périmètres des collectivités concernées. Metz Métropole compte 6 % d'étrangers, Metz 8 % et Woippy 10 %.

Profils socioéconomiques et difficultés liées à l'emploi

Les quartiers prioritaires présentent de faibles revenus médians par Unité de Consommation (UC); le plus bas étant celui de Borny avec un revenu médian de 7 400 euros et le plus haut celui de La Patrotte Metz-Nord avec 10 300 euros. A noter que la faiblesse des revenus des habitants constitue l'un des critères de définition de ces quartiers, mais que toutefois, il existe des disparités importantes au sein du même quartier. Au sein du quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie, 60% des ménages sont répertoriés comme modestes, et 30% comme pauvres. C'est au nord de ce quartier que se concentre le plus grand nombre d'allocataires CAF.

Le taux d'emploi (Nombre d'individus ayant un emploi sur le nombre total d'individus) **reste faible dans les quartiers par rapport aux moyennes communales** (59.2% sur Metz et 52% sur Woippy) et de l'agglomération (61.9%). Le quartier qui dispose de la meilleure situation est le quartier Sablon Sud avec 71% de la population en emploi sur l'IRIS Mejanès Pfister. Pour les autres quartiers, le taux d'emploi varie entre 36 et 62%.

La part des non diplômés est nettement plus importante dans les quartiers prioritaires qu'au niveau du territoire de Metz Métropole: 35.4% contre 17.3%, avec une surreprésentation des femmes non diplômées.

Le taux de chômage de la population active est de 25% sur l'ensemble des quartiers (avec un taux particulièrement élevé pour Borny et Bellecroix). Ce taux élevé reflète l'ampleur des difficultés sociales et économiques auxquelles font face les habitants de ces quartiers. Le taux de chômage des quartiers prioritaires est nettement supérieur à celui de la Ville de Metz (15.4%) et avoisine le taux de chômage élevé de la Ville de Woippy qui est de 24,2%.

Les actifs travaillant à temps partiel sont surreprésentés au sein des quartiers prioritaires: près de 22,8% en 2010 contre 17,4% pour la CA de Metz Métropole. Les femmes étant largement majoritaires dans la population travaillant à temps partiel.

Le nombre important des allocataires CAF et des bénéficiaires RSA traduisent à la fois la paupérisation de la population de ces territoires, mais également l'importance du soutien financier du système de protection sociale pour beaucoup des familles. Les secours apportés tant par les Centres Communaux d'Action Sociale que par les associations caritatives présentes dans ces quartiers ont une importance certaine.

Le développement économique et le dispositif « Territoires Entrepreneurs »

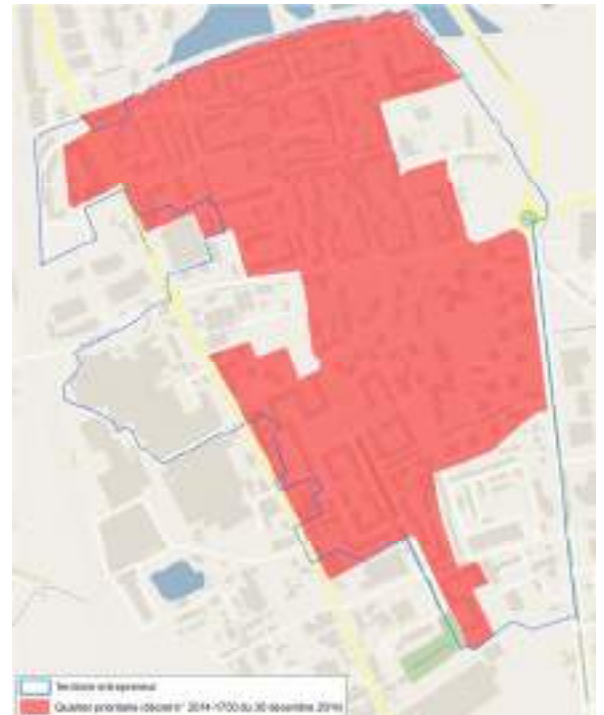
S'agissant des commerces, Bellecroix présente une activité peu dynamique avec un centre commercial vide à 90% et très dégradé. On constate également à Sablon Sud la disparition d'enseignes Hard Discount (Leader Price, Lidl) à proximité du quartier. Quant à Saint Eloy Boileau Pré Génie, les activités commerciales sont peu dynamiques au sud du quartier.

Ce phénomène ne se reflète pas pour tous les quartiers : présence d'une zone d'activités à proximité de La Patrotte Metz-Nord, proximité de Metzanine et des zones d'activités Sébastopol et Actipole pour le quartier de Borny,... **toutefois, le tissu économique existant est insuffisamment connecté aux habitants en termes d'emploi.**

En 2004, à la création de la Zone Franche Urbaine (ZFU) sur le ban communal de Woippy, le nombre d'entreprises s'élevait à 152. En fin 2013, le nombre n'était plus de 142. Ont néanmoins eu lieu des créations sur toute la durée du dispositif car, en 2010, le nombre maximum s'élevait à 257 entreprises (soit plus de 105 entreprises par rapport à 2004), mais une autre baisse importante est survenue en 2011 de par la crise.

Cette évolution peut être expliquée par les éléments suivants :

- de nombreuses créations d'entreprises relèvent d'un effet d'aubaine et ne perdurent pas dans le temps.
- il y a très peu de foncier disponible dans ce périmètre limité pour de nouvelles constructions.
- les locaux disponibles sont souvent très grands et très chers : ils ne correspondent pas aux demandes des entrepreneurs : local de quelques mètres carré pour y implanter leurs bureaux.



La Zone Franche Urbaine de Metz-Borny avec les avantages fiscaux et sociaux qui en découlent a indéniablement facilité l'installation d'activités sur le site et favorisé le développement économique, notamment tertiaire, du quartier. Il est difficile d'établir un état consolidé de ses apports (l'animation de ce dispositif n'étant plus assuré par les services de l'Etat).

La CCI de la Moselle estime toutefois, en février 2013, que 150 à 200 entreprises ont été créées ou installées grâce à ce dispositif.

Le dispositif « Territoires Entrepreneurs »

Le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU), désormais appelé « Territoires Entrepreneurs » est reconduit sur la durée du Contrat de Ville 2015-2020 et sur le périmètre antérieur du contrat de ville.

Il a été transformé afin de renforcer l'impact sur la création d'activités et d'emplois :

- Les entreprises se créant ou s'implantant en Territoires entrepreneurs et ayant un impact sur l'emploi des résidents des quartiers prioritaires bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices. Le plafond de bénéfices exonérés est ramené de 100 000 à 50 000 euros pour limiter les effets d'aubaine, et majoré de 5 000 euros par emploi salarié pour accroître l'exigence en création d'emplois.
- Tous les commerces de proximité installés dans l'un des 1 300 quartiers prioritaires bénéficieront d'une nouvelle exonération portant sur les impôts locaux (CET et TFPB).

Les territoires Entrepreneurs de Metz Métropole se trouvent sur les quartiers Saint Eloy Boileau Pré Génie et Borny (anciens périmètres ZFU).

Certains quartiers comme Borny ou Saint Eloy Boileau Pré Génie, **présentent un nombre important d'auto-entrepreneurs.**

Des structures (CitéLab) aident à la création d'entreprises en lien avec les structures d'accompagnements (ADIE, ALEXIS, CAP Entreprendre, Lorraine Active, Metz Initiatives,...)

De nombreux dispositifs d'accompagnement à l'emploi et/ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle existent : permanences de la Mission locale du Pays Messin dans les quartiers, proximité de Pôle Emploi, Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) à Woippy,...

La MEF a pour mission à la fois d'intervenir en soutien auprès des entreprises (définition des besoins, aide au recrutement), d'intervenir auprès des publics (lien entre habitants des quartiers et emploi, accompagnement individuel et personnalisé ce qui permet de suivre les demandeurs d'emploi et de les orienter vers les structures correspondant à leurs besoins. La MEF soutient également la création d'entreprises (formation et information des acteurs du territoire, information et orientation des porteurs de projets, permanences régulières des structures d'accompagnement Alexis, Cap Entreprendre).

L'éducation dans les quartiers prioritaires

Des écarts importants existent dans la réussite scolaire des élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec celle des autres territoires.

Sur l'agglomération messine, les services académiques ont identifié 37 établissements accueillant des élèves de l'ensemble des quartiers prioritaires (17 maternelles, 13 écoles élémentaires, et 7 Collèges).

Sur cet ensemble, **les Collèges en REP (Réseaux d'Education Prioritaires) et REP+** sont les suivants:

- Saint Eloy Boileau Pré Génie : Collège Jules Ferry (Woippy),
- Borny: Collège Les Hauts de Blémont (Metz),
- Sablon Sud: Collège François Rabelais (Metz),

Et concerne 18 écoles des quartiers prioritaires.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les Collèges REP et REP+ accueillent une proportion importante d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Or, on sait que l'homogénéité sociale impacte négativement sur la réussite et le climat scolaire. Le taux de boursiers y était en 2013 supérieur à la moyenne académique, située à 27,1 % : 44,8 % pour F. Rabelais à Metz Sablon, 68,2 pour le Collèges Jules Ferry à WOIPPY et 82,1 % pour le Collège Hauts de Blémont à METZ, taux particulièrement élevés. Les collèges non classés en REP ont également des taux de boursiers supérieurs à la moyenne mais offrent, de par leur recrutement géographique, plus de mixité.

S'agissant des résultats scolaires :

A l'école primaire, les taux de retards à l'entrée en CE2 sont souvent importants. Sur les 13 écoles, on trouve :

- 3 écoles avec un taux inférieur à 5%
- 3 avec un taux entre 8 et 13,9 %
- 6 avec un taux entre 17 % et 25 %
- 1 avec un taux de 47,8 %.

Dans les Collèges des quartiers prioritaires, les taux de retards à l'entrée en 6^{ème} en 2014 étaient - à une exception près - largement supérieurs à la moyenne académique, soit entre 15 et 34 %, contre 9,8 % dans l'Académie (exception : Paul Valéry, à 7%). De même, les taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) en 2013 y étaient plus faibles que la moyenne. Alors que celle-ci était de 85,2 % dans l'Académie, les taux de réussite des 7 Collèges concernés allaient de 62 % pour les 2 Collèges les plus bas - classés en Education prioritaire - à 85 % pour 2 les plus élevés - non classés en Education prioritaire.

Les 3 collèges en REP / REP+ orientent moins souvent en filière Générale et Technologique que la moyenne (entre 35 et 50 % seulement des élèves de 3è contre 63 % dans l'Académie en 2014).

Parmi les problématiques relevées, on note également un absentéisme important (notamment en maternelle) et un phénomène de décrochage scolaire, ainsi qu'un rapport à l'Ecole des parents d'élèves distancié et un accompagnement plus faible de ceux-ci dans la réussite scolaire de leurs enfants.

En ce qui concerne la parentalité, les besoins en matière de soutien à la fonction parentale sont importants dans les quartiers prioritaires. Beaucoup de parents apparaissent manquer de repères, certains se sentent dépassés sur les questions éducatives, et par ailleurs la question des limites se pose chez un certain nombre d'enfants, y compris petits. **Si des actions de soutien à la fonction parentale existent bien dans les quartiers prioritaires, l'offre en la matière mériterait d'être confortée.**

Les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) sur le territoire de Metz Métropole

- ⇒ **Le Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville de Woippy** a été le 1^{er} en Moselle à avoir été mis en place en 2006. En 2014/2015, 202 enfants, soit plus de 70% des enfants ciblés, bénéficient d'un suivi spécifique. La durée des suivis est variable, allant de quelques semaines à plusieurs mois, selon le besoin des enfants. Le nombre d'actions mises en place reste restreint pour des raisons budgétaires. Les actions emblématiques de ce dispositif se trouvent dans les actions relatives à la santé (soutien psychologique), l'orchestre à l'école, et l'atelier socio-linguistique. Le partenariat développé est fort et les familles sont impliquées.

- ⇒ **A Metz, pour la 5^{ème} année scolaire du PRE**, 498 enfants ont bénéficié d'un parcours personnalisé en 2014/2015, soit 365 familles. Complémentairement, 78 familles sont suivies dans le cadre d'actions collectives (petits déjeuners des parents, médiation écoles/familles...). Les enfants suivis dans le cadre du PRE et résidant à Borny représentent, depuis le démarrage du dispositif, plus de la moitié des parcours personnalisés, soit 66,8% (14,3% à La Patrotte Metz-Nord ; 14,1% à Bellecroix; 4,2% à Sablon Sud). En 2015, le dispositif n'est pas encore mis en place à Hauts de Vallières. 22 établissements scolaires ont sollicité le PRE durant cette année scolaire (25 en 2012-2013) sur la trentaine située en quartier Politique de la Ville (soit 3 collèges, 11 primaires et 8 maternelles). L'ensemble des niveaux scolaires est représenté, ce qui démontre que le dispositif peut apporter une aide de la maternelle au collège. Même si les enfants en école élémentaire constituent la majorité des suivis.

Lien social et vie associative

Si Borny et Saint Eloy Boileau Pré Génie comptent un grand nombre d'associations (80 à 100 associations pour Borny), Bellecroix, Sablon Sud et Hauts de Vallières ont peu d'acteurs associatifs. Dans tous les quartiers prioritaires, on remarque **qu'il existe des lacunes au niveau du partenariat inter-acteurs et une méconnaissance des actions et projets** présents sur les territoires. A Saint Eloy Boileau Pré Génie, une concertation s'est mise en place afin d'éviter les doublons en termes d'activités au sein des structures socio-culturelles.

A Metz, la Ville a mis en place, dans chaque quartier prioritaire, des rencontres régulières inter-acteurs réunissant associations, services du CCAS, des transports, les bailleurs concernés... ainsi que des cellules de coordination opérationnelle consacrées à la prévention de la délinquance.

Dans les quartiers prioritaires, compte tenu notamment de la présence démographique importante des jeunes, et de leur « fragilité » plus élevée qu'ailleurs (moins diplômés, en risque de difficulté d'accès à l'emploi) il semble important de veiller à proposer une offre d'activités en leur direction, aussi adaptée que possible.

On constate **un manque de locaux pour les associations dans certains quartiers**, comme à Bellecroix. L'offre culturelle et sportive reste à développer à La Patrotte Metz-Nord, à Hauts de Vallières, et à Bellecroix (notamment pour les jeunes filles).

Un constat récurrent sur l'ensemble de ces quartiers est **le problème de communication liée à la barrière de la langue**. Pour une partie des habitants, qui maîtrise mal le français, c'est un frein à l'insertion sociale. Malgré la mise en place de cours de français dans certains quartiers (Sablon Sud, Borny, St Eloy Boileau Pré Génie...) l'offre reste limitée au regard d'une demande forte.

S'agissant du manque de maîtrise de l'écrit, qui concerne également des locuteurs francophones en situation d'illettrisme ou rencontrant des difficultés importantes, **la présence d'un écrivain public**, qui apporte son aide à la rédaction de documents administratifs, apparaît quasi indispensable. Si ce service est présent à Borny, à la Patrotte, et à St Eloy Boileau Pré Génie, il ne l'est pas dans les autres quartiers.

La santé dans les quartiers

Concernant l'offre de santé, elle est géographiquement accessible à tous avec la présence de centres médico-sociaux (CMS), des centres hospitaliers et de médecins généralistes et/ou spécialistes.

Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville de la Ville de Metz, **les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers** sont liés à l'addiction (médicaments, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l'éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences. Chez l'enfant, ce sont surtout des problèmes dentaires et de surpoids qui sont identifiés.

Un Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration en 2015, dont l'ARS de Lorraine et le Conseil Régional de Lorraine sont partenaires auprès de la Ville de Metz et de Metz Métropole.

Plans de Lutte contre les Discriminations

Dès 2007, la Ville de Woippy s'est engagée dans un Plan Territorial de Prévention des Discriminations, avec le soutien de l'ACSé, dans une démarche partenariale de formation et de réflexion sur les dynamiques à promouvoir en matière de non-discrimination et de diversité. Cette démarche a conduit à l'élaboration de projets d'actions et à la mobilisation d'un cercle d'acteurs territoriaux.

Dans un premier temps, le plan de lutte contre les discriminations a choisi d'agir sur le volet emploi en faveur des personnes qui rencontraient des difficultés à accéder à un emploi de par l'origine, la condition sociale ou toute autre forme avérée de discrimination, mais aussi en direction des professionnels qui les recevaient, les encadraient et les accompagnaient vers leur retour à l'emploi. Tous les acteurs ont été concernés par cette action de promotion de la diversité et de l'égalité des chances sur le marché du travail : recruteurs et publics susceptibles de faire l'objet de discrimination et/ou générateurs de discrimination.

La Ville de Woippy a bénéficié de l'appui du cabinet Geste dans cette formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations et à la gestion de la diversité culturelle dans l'emploi et la formation.

En 2011, après un travail de réflexion avec un public de professionnels sur le champ théorique des discriminations pour avoir une maîtrise des fondamentaux, le plan de lutte contre les discriminations de la ville de Woippy, tout en conservant l'axe d'intervention sur le volet « emploi », a développé des actions en faveur des publics des quartiers prioritaires, et plus particulièrement des femmes depuis 2013.

La discrimination est un thème sensible, difficile à aborder sans aboutir à une stigmatisation des différences, notamment avec la population féminine spécifique de Woippy, public intergénérationnel, isolé, concerné plus particulièrement par les critères de discrimination liés au

sexe et à l'origine, et rencontré au travers des différentes actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville.

Après une approche assez large présentant et définissant les critères de discrimination, cette action de sensibilisation et d'information a permis de traiter les vraies problématiques des femmes des quartiers, sous forme d'ateliers, de groupes de parole à public restreint ou de conférences ouvertes à tous. Pour certains ateliers et selon le sujet abordé, le choix a été fait de ne pas mélanger les publics afin de pouvoir libérer la parole en toute confiance.

Les thématiques abordées émergent souvent des participants eux-mêmes et reflètent leurs préoccupations ; elles couvrent une large palette de sujets liés aux discriminations : l'accès au logement, l'accès aux soins, l'accès à la culture, le marché du travail, le handicap, le genre, la femme dans la publicité, la loi française pour lutter contre les discriminations

La réussite du plan repose également sur la pertinence des interventions menées par des professionnels issus tant du monde associatif qu'institutionnel :

- la Ligue des Droits de l'Homme pour la thématique « L'égalité et la non-discrimination »,
- la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité pour participer à un groupe de parole informel sur « la discrimination des femmes en France »
- le Médiateur du Défenseur des Droits pour aborder « la discrimination dans l'accès au logement » et « la discrimination sur le marché du travail »
- la C.P.A.M. sur le thème de « la discrimination dans l'accès aux soins »
- l'Espace Livres pour présenter « les grands cas de discrimination dans l'histoire » et « la discrimination dans l'accès à la culture »,
- l'association des Chiens-Guides d'Aveugles de Woippy pour traiter de « la discrimination liée au handicap et à la santé »
- le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles, pour parler de « la discrimination liée au genre »
- l'association Z'Art Be pour un atelier d'expression artistique sur le thème des discriminations..."

Le Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations de Metz a été initié en 2009 suite à une volonté politique de développer une dynamique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité de traitement sur le territoire messin. Il s'appuie sur une contractualisation entre la Ville et l'Etat dont le principe a été voté en Conseil Municipal en juin 2009.

Il prévoyait une mobilisation interne des services, et l'accompagnement d'une dynamique partenariale à l'échelle du territoire communal. La Ville de Metz s'est également engagée en signant la Charte de la Diversité en 2010 et a participé au baromètre des villes contre le racisme et au baromètre des villes contre l'homophobie. Elle a également candidaté (Conseil Municipal du 28 novembre 2013) pour faire partie du réseau des villes européennes contre le racisme (ECCAR) et est aujourd'hui membre de son Comité directeur.

La démarche égalité de la Ville de Metz se décline à la fois en interne et en externe. Pour pouvoir inciter d'autres institutions, des associations, des entreprises, à lutter contre les discriminations, elle se doit d'être exemplaire dans ses pratiques et le montrer. Ce type de démarche, d'autres collectivités l'ont entreprise : Lyon, Rennes, Nantes, Grenoble, Nancy, Strasbourg... la Ville s'est appuyée sur ces expériences pour développer des outils et des méthodes.

La démarche égalité se développe sur 3 axes principaux :

- Egalité montrons l'exemple : cet axe regroupe l'ensemble des actions menées au sein de la Ville pour améliorer le service rendu aux usagers mais également pour veiller à une égalité de traitement pour tous les agents, actuels et futurs, de la Ville,
- Egalité mobilisons : la Ville de Metz entraîne une multitude d'acteurs dans une démarche égalité et à ce titre, elle mobilise les associations, les entreprises, les prestataires de marchés.
- Egalité parlons-en : la Ville souhaite profiter des différentes journées de commémoration (refus de la misère, abolition de l'esclavage...) et des manifestations existantes pour réaffirmer son engagement et ainsi mobiliser les citoyens. C'est également dans ce cadre que la manifestation Novembre de l'Egalité a été créée en 2011. Elle prend peu à peu sa place dans le paysage messin et a permis de mobiliser de nombreux partenaires, notamment l'Université de Lorraine qui s'est fortement impliquée depuis 2013.

Cette démarche, baptisée « Tous Egaux Agissons ! », est animée par une équipe projet pluridisciplinaire et un Comité de Pilotage associant élus, techniciens et représentants du personnel.

Prévention de la délinquance

Les faits de délinquance (trafics de drogues, de voitures, violences,...), la présence de dégradations à certains endroits, d'actes d'incivilités non réprimés instaurent un sentiment d'insécurité et une image négative des quartiers.

A noter que pour certains quartiers, comme à Saint Eloy Boileau Pré Génie, le nombre d'actes de délinquance a nettement baissé (augmentation de la présence policière, travail mené entre les Polices Municipale et Nationale, avec les bailleurs sociaux, système de vidéosurveillance...).

A Woippy, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- **le Conseil des Droits et Devoirs de la Famille (CDDF)** pour les problèmes de petite délinquance,
- **Le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)**, outil pour prévenir et réprimer la délinquance,
- **Le Contrat Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, contre la délinquance et la lutte contre l'insécurité.

Sur le quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie, 2 équipes de prévention spécialisée (CMSEA) sur Woippy et APSIS sur Metz) sont déployées.

A Metz, les arrondissements, les quartiers, la forme urbaine, la répartition logements/bureaux/activités économiques, la proportion d'établissements publics, le nombre de lieux touristiques, le maillage de transports en commun dont les deux lignes en site propre... sont autant de paramètres qui justifient des ajustements ciblés des dispositifs de prévention de la délinquance.

Ainsi, les problématiques croisées issues de ce contexte rendent les enjeux en matière de prévention et de sécurité particulièrement complexes et sensibles. **C'est tout l'enjeu du Schéma Local de Sécurité et de Tranquillité Publique (SLSTP) pour la période 2015-2020** qui est structuré autour de trois axes :

- Prévention de la délinquance, notamment chez les jeunes.

- Protéger et accompagner les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.
- Assurer la tranquillité publique.

Dans le but que le SLSTP demeure un outil de prévention dynamique et adaptable en fonction des évolutions des caractéristiques de la délinquance, un temps de révision à mi-parcours est prévu. Cette clause de revoyure se justifie aussi par la fin, en 2017, de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance. Le Schéma Local pourra ainsi prendre en compte la nouvelle stratégie postérieure à 2017.

C'est sur cette base que les différents partenaires du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Metz** ont décidé de réviser les axes prioritaires définis lors de la réactivation de cette instance partenariale en 2008. Présentés en septembre 2014, ces programmes d'actions visent d'une part à consolider et pérenniser les améliorations obtenues depuis 2008 et d'autre part à engager des actions adaptées aux phénomènes nouveaux de délinquance et prévenir efficacement les nouvelles formes de violence :

- Création d'une démarche d'intelligence territoriale dans les quartiers inscrits au titre de la Politique de la Ville, en particulier auprès des actions visant les jeunes.
- Lutte contre les engins non-homologués et mise en place d'actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière.
- Réflexion collective sur les phénomènes d'errance au centre-ville.
- L'aide aux victimes et l'accès au droit.

Cadre de vie, renouvellement urbain et Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Le cadre de vie joue sur l'image du quartier. Le sentiment d'insécurité exacerbé par une méconnaissance des jeunes, les idées reçues, la réputation de quartier 'fermé', peuvent véhiculer une image négative de ces territoires.

Le paysage urbain de ces quartiers est quasiment le même pour tous : une part importante de logements sociaux, un manque de commerces et d'équipements structurants, des fractures infrastructurelles (axe routier, voie ferrée,...) **l'enclavement de certains quartiers est toujours très marqué** notamment pour Bellecroix, Hauts de Vallières et La Patrotte Metz-Nord.

Si certains quartiers sont plutôt bien équipés en structures et services de proximité comme Borny, Saint Eloy Boileau Pré Génie, **d'autres font état d'un manque**, comme à Hauts de Vallières et à Bellecroix. A Sablon Sud, les services de proximité sont existants en dehors du QPV (mairie de quartier, commerces,...)

De plus, il n'y a que très peu de mixité sociale dans l'habitat et les structures du quartier (collège, centre sociaux,...).

Parmi les six quartiers prioritaires, **Borny, La Patrotte Metz Nord et Saint Eloy Boileau Pré Génie ont déjà subi des transformations profondes** avec les Opérations de Rénovation Urbaine (ORU), la réalisation du Bus à Haut Niveau de Services METTIS et d'équipements structurants (comme la Boîte à Musiques à Borny), faisant évoluer favorablement le cadre de vie de ces territoires. METTIS a fait évoluer considérablement le cadre de vie de ces trois quartiers tout en facilitant la mobilité vers le centre-ville de Metz. Il leur a permis d'être désenclavés par rapport à d'autres quartiers où la desserte (fréquence et qualité) est encore à améliorer, comme par exemple pour le quartier Hauts de Vallières.

Les quartiers de Bellecroix, Hauts de Vallières, et La Patrotte Metz-Nord sont dotés de patrimoines arborés et d'espaces verts peu exploités et présentant des atouts à valoriser. Le quartier La Patrotte

Metz Nord est demandeuse de cheminements doux (accessible aux marcheurs, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite) pour continuer l'effet de centralité du quartier.

Au niveau de l'habitat, le statut de locataire est majoritairement présent sur les quartiers. La structure du parc social est relativement diversifiée, avec toutefois une part importante de grands logements (T3/T4/T5 et plus). Les principaux bailleurs des quartiers sont Metz Habitat Territoire, (MHT), LogiEst, ICF Habitat et Adoma.

Le taux de vacance est relativement élevé sur une majorité des quartiers. Pour exemple, Hauts de Vallières, présente 5,7% de la part de logements vacants (tour des Marronniers), Bellecroix 8,9% (concentré sur les rues du 18 juin et de Stoxey) et Sablon Sud 9 % (au niveau des logements situés rues Hannaux, Frécot et Barral). Ce taux de vacance peut s'expliquer par un parc de logement vieillissant et dégradé ne répondant plus aux besoins des habitants, et par des phénomènes de trafics en pieds d'immeubles. Peu de familles restent au Hauts de Vallières, le quartier est une étape dans leur parcours résidentiel.

Au sein des quartiers, **l'une des plus grandes problématiques du dispositif de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) concerne la propreté.** La GUP vise à améliorer le quotidien des habitants et leur cadre de vie par une gestion concertée et coordonnée des différents acteurs concernés dans les quartiers prioritaires, en prenant en compte l'implication des habitants. Les questions de l'entretien des quartiers (encombrants, déchets jetés sur la voie publique), des problèmes d'insalubrité, le manque de PAVE (Point d'Apport Volontaire Enterrés), et les dégradations tendent à dévaloriser le cadre de vie.

Les Gestions Urbaines de Proximité (GUP) des Villes

⇒ **La GUP de la Ville de Metz** associe l'ensemble des services de la Ville, les bailleurs sociaux concernés (principalement Metz Habitat Territoire et LogiEst), l'Etat (notamment les délégués du Préfet, la Police Nationale) et les copropriétés en tant que de besoin, autour des enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et ouverts au public, mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité, et de tranquillité publique. Sa mise en œuvre opérationnelle repose également sur la mobilisation de divers acteurs associatifs de proximité du quartier, en lien avec l'insertion des habitants et la médiation de proximité.

La GUP vise aussi à favoriser l'implication des habitants à partir de leur expertise d'usage du quotidien, notamment lors de « diagnostics en marchant », d'événements associatifs ou de réunions inter-acteurs. Cela permet à la fois de dresser un constat partenarial des dysfonctionnements, et de mettre en avant les bonnes pratiques et les ressources du quartier en vue de dégager des pistes d'améliorations possibles.

Afin d'accompagner et aider à la résolution de difficultés ponctuelles de copropriétés identifiées, mais aussi de construire des stratégies collectives d'intervention en réponse à des problématiques parfois complexes auxquelles sont confrontés ces ensembles immobiliers, des solutions sont construites dans les domaines de la GUP (débaras d'encombrants, bonne gestion et entretien des équipements dédiés à la collecte des déchets, actions de sensibilisation aux enjeux de collecte et de tri des déchets, etc...), de la médiation et l'intermédiation, de la prévention et de la sécurité. Une dynamique d'échanges réguliers avec les syndicats de copropriétés et habitants est portée par le service Politique de la Ville de la Ville de Metz. C'est dans ce cadre qu'ont notamment pu être réglés ou améliorés

l'entretien des espaces publics, les enchevêtrements de domanialité, le stationnement sauvage, la veille contre les intrusions, la manutention des ordures ménagères, la non-conformité de certains commerces ou encore la lutte contre les nuisibles. C'est également grâce à ces rencontres régulières qu'ont pu être signalés aux forces de l'ordre ou aux services sociaux des situations délicates et qu'ont pu être négociés des grâces avec les fournisseurs d'énergie ou d'eau.

La convention de GUP existante (à l'échelle du quartier du PRU de Borny, dont les principes d'actions se sont étendus de fait aux autres quartiers), sera révisée au regard des objectifs stratégiques posés dans le contrat de ville 2015-2020 pour dépasser une conception de l'action en réaction aux problèmes et aller vers la construction d'une stratégie, à décliner sur chaque quartier prioritaire selon les spécificités rencontrées.

⇒ **la GUP de la Ville de Woippy** constitue un service municipal composé de 6 personnes qui intervient sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville).

Ce service est à la disposition de tous les Woippyciens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets puissent être davantage adaptés aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (depuis mai 2014 : 397 doléances réalisées, dont plus de 80 % sont closes).

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service peut aussi organiser des actions de prévention ou d'information.

C/ Présentation des quartiers de veille active

Portrait du Quartier du Roi (Woippy)

Le quartier du Roi, retenu comme quartier de veille, se situe au nord de la commune de Woippy. Dans les années 60, la gare de triage la plus grande du Grand Est a été construite au nord du ban communal de Woippy. Elle a engendré la construction de nombreux logements destinés à accueillir les familles des employés de cette dernière. C'est ainsi qu'est né le quartier du Roi, qualifié de « quartier de cheminots ».

Avec l'informatisation de la gare en 1979, le nombre d'emplois a baissé et a généré de la vacance au niveau des logements. La location de ces logements s'est ouverte à une population non-cheminote. En 1989, les logements collectifs construits rapidement, pour une période de 50 ans ne répondent plus aux besoins de confort de la population. Un programme de réhabilitation, avec un emprunt d'Etat est donc engagé sur une période de 10 ans. Par cette opération, la société gestionnaire s'est engagée à favoriser l'accès à un public plus modeste.

Depuis le milieu des années 90, ce quartier est repéré comme sensible dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville (Contrats de Ville 1994-1999 / 2000-2006). Grâce à une application de l'article 6 de la loi Borloo du 1^{er} août 2003, face aux difficultés rencontrées dans ce quartier, une dérogation a été acceptée pour qu'il soit assimilé à un quartier ZUS. Ce territoire a donc pu bénéficier des outils de la Politique de la Ville (notamment du CUCS avec le PRE et l'ORU).

Une population jeune et vieillissante, avec un attachement au territoire

La population de ce quartier a globalement baissée : elle est passée de 1 191 habitants en 1999 à 997 habitants en 2011. **On constate que la population est relativement jeune et que les plus de 50 ans sont en légère augmentation.**

Les familles monoparentales sont très représentatives : près de 60 % des habitants sont divorcés, séparés ou veufs ; et les ménages sans enfants représentent environ 50 % des habitants du quartier. Dans ce quartier mono-bailleur, plus de 50 % des foyers occupent leur logement depuis plus de 10 ans, ce qui montre un certain attachement à ce territoire. De plus, depuis 2013, la vacance au niveau des logements est nulle.

Des caractéristiques très proches des quartiers prioritaires

Le revenu médian, mesuré dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, **était en 2011 de 11 700 €**. Ce montant étant légèrement supérieur au seuil définissant les quartiers prioritaires (11 500 € sur l'Unité urbaine), il n'a pu être retenu parmi ceux-ci. Cependant, l'ordre de grandeur des revenus y est à peu près équivalent, ce qui justifie la nécessité d'une attention particulière à ce territoire.

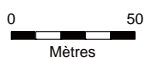
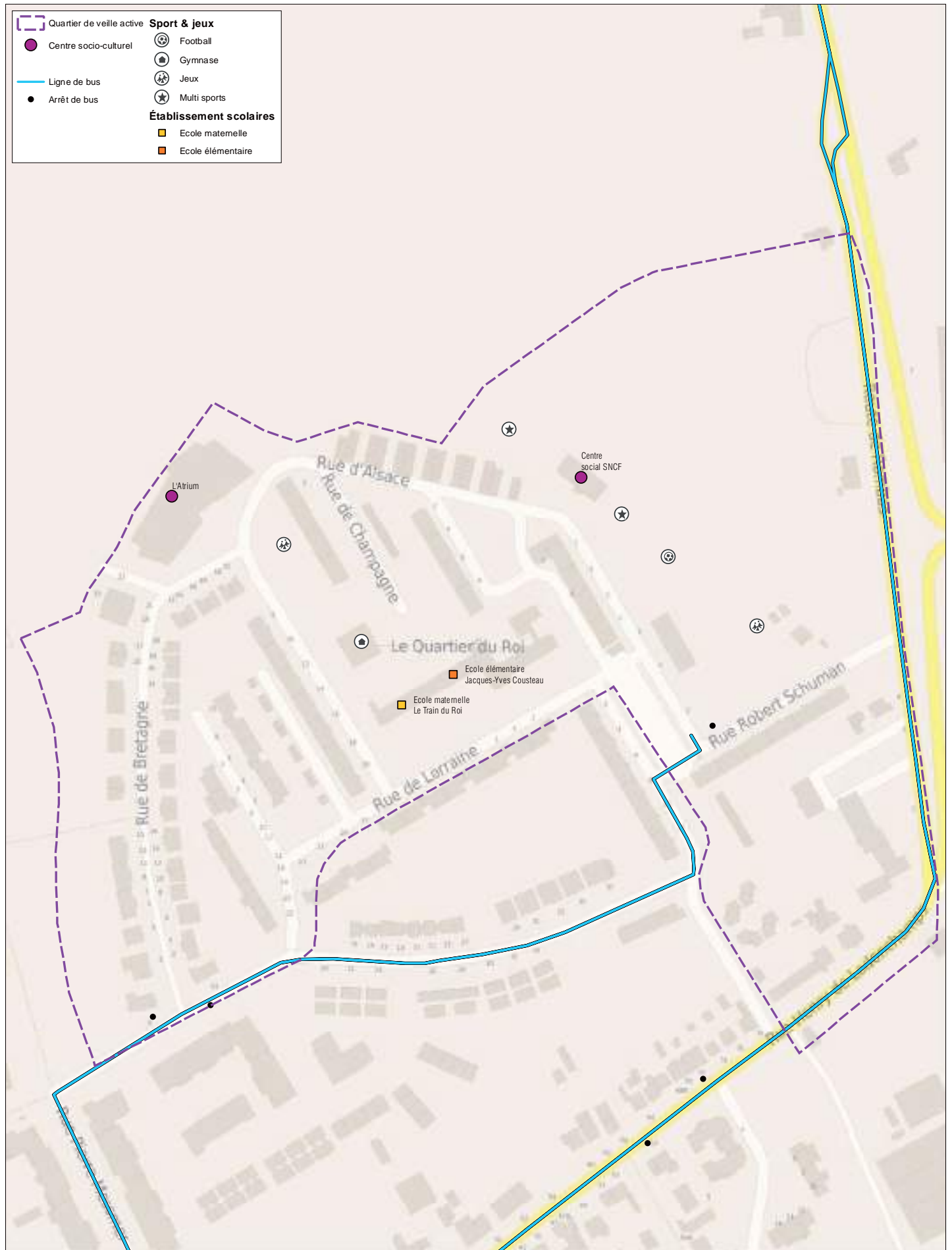
Socialement : de nombreuses familles bénéficient d'un suivi et d'une aide sociale

Plus de 68 % des habitants bénéficient de l'allocation d'aide au logement. Le nombre de bénéficiaires du RSA est en constante augmentation : 30% de bénéficiaires de plus en 2013 qu'en 2010.

L'emploi :

En 2014, 31 % des habitants sont des employés/ouvriers spécialisés et 20 % sont sans profession. Les activités commerciales y sont très rares. Il n'existe qu'une épicerie.

QUARTIER DE VEILLE ACTIVE : Quartier du Roi



L'Opération de Rénovation Urbaine : une chance pour ce quartier

Jusque dans les années 2000, ce quartier était enclavé du reste de la Ville. Avec la politique d'urbanisation de la Ville au niveau du pourtour de ce quartier, et l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU), **le quartier du Roi a été « rattaché » au tissu urbain**. Il a été désenclavé grâce aux connexions créées entre le centre-ville de Woippy et la ZAC des Coteaux, puis embelli soit par la création de nouvelles structures, soit par la rénovation des structures existantes.

Les rues existantes ont bénéficié d'aménagements spécifiques pour améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes, des motos et des automobiles. Pour cela, la totalité des rues du quartier du Roi ont été restructurées et ont donc été mises en sens unique. Le quartier a connu ces dernières années une réhabilitation lourde de l'ensemble des logements collectifs, qui s'avérait fortement nécessaire.



Dans le cadre de l'ORU, des travaux de résidentialisation ont été effectués : réaménagement des pieds d'immeuble, des aires de stationnement, mise en place d'un dispositif de tri sélectif, sécurisation des halls d'entrées et valorisation des espaces verts extérieurs, ainsi qu'un ravalement des façades des immeubles.

Le but étant d'améliorer le cadre de vie en privatisant certains pourtours de bâtiments, pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants,

mais également de donner une nouvelle image du quartier.

Les espaces paysagers sont revalorisés sur l'ensemble du quartier. La présence de pavés participe à l'embellissement du secteur. Des espaces de jeux destinés aux adolescents et aux plus jeunes ont été créés et rénovés.



Aménagement des espaces publics : entrée du quartier du Roi, avant, pendant et après les travaux

Le groupe scolaire au quartier du Roi a connu également d'importants travaux de réhabilitation, de réaménagement et d'extension dans les écoles maternelle et primaire. Le gymnase qui est aussi utilisé par des écoliers, mais aussi par des associations, a également fait l'objet de travaux de rénovation importants pour redonner à cet espace de loisirs son véritable statut de gymnase.

Un centre socio-culturel et socio-éducatif de 2 000 m², l'Atrium, permet de concentrer les activités de la MPT (Maison Pour Tous) et de l'école de musique de la Ville. Cette nouvelle structure répond aux besoins des jeunes, des familles, des diverses associations, notamment au travers de la mise à disposition d'une salle polyvalente.

La scolarité

Concernant l'évolution des effectifs dans le groupe scolaire du quartier (maternelle et élémentaire), elle est **globalement en augmentation depuis 2010**. Notons que ces effectifs comprennent l'accueil des enfants de moins de 3 ans, ce qui constitue un véritable atout pour les familles.

En 2006, les enfants de ce quartier ont été les premiers en Moselle à bénéficier du dispositif du **Programme de Réussite Educative (PRE)**. Début 2015, plus de 29 % des enfants ciblés dans ce quartier bénéficient d'un suivi spécifique. 71 % ne sont pas suivis par manque de moyens qui restreignent les interventions.

Une vie associative en évolution

Durant de nombreuses années, de par la caractéristique de ce quartier, l'animation a été assurée par la SNCF. Très peu d'associations ont émergé dans ce quartier, mise à part l'Association des Locataires. Depuis quelques années, de par l'évolution du quartier et le retrait de la SNCF, la création de l'Atrium qui accueille l'école de musique de la Ville et la MPT, et la mobilisation d'habitants, **une vie associative sociale se met en place**.

Portrait des quartiers Giraud, Marc Sangnier et Saint Exupéry (Montigny-lès-Metz)

En 2008, la population des quartiers Marc Sangnier – Saint Exupéry et Giraud représente 9 687 habitants répartis de la manière suivante :

- 2 232 habitants pour le quartier Saint Exupéry
- 7 455 habitants pour les quartiers Giraud et Marc Sangnier.

Il est à noter que ce nombre représente plus de 43% de la population montignienne qui s'élève à 22 514 habitants.

On compte 735 ménages pour le quartier Marc Sangnier, 2 150 pour Saint Exupéry et 2 183 pour Giraud.

Les quartiers se caractérisent par une surreprésentation de la population jeune, des ménages de grandes tailles et d'un nombre important de familles monoparentales ; profil similaire à ceux des quartiers prioritaires.

Sur l'ensemble des quartiers, le chômage s'élève à 12,5% (plus prononcé chez les femmes et les 15-24 ans) contre 11.04% pour Montigny. La population active est plus représentée chez les hommes que chez les femmes. Le revenu fiscal médian est estimé sur ces quartiers de veille active entre 13 894 et 16 211 €. Il y a peu de bénéficiaires de la CMU sur ces quartiers.

Le parc HLM est présent sur la plupart des quartiers de la ville avec une certaine concentration sur les quartiers Saint Exupéry et Marc Sangnier représentant ¼ des logements sociaux.

Le quartier Saint Exupéry comprend 1 051 logements et 388 HLM dont 2 tours de 268 logements. La structure du parc dans ces quartiers se compose principalement de T3/T4 (56,2% des résidences principales).

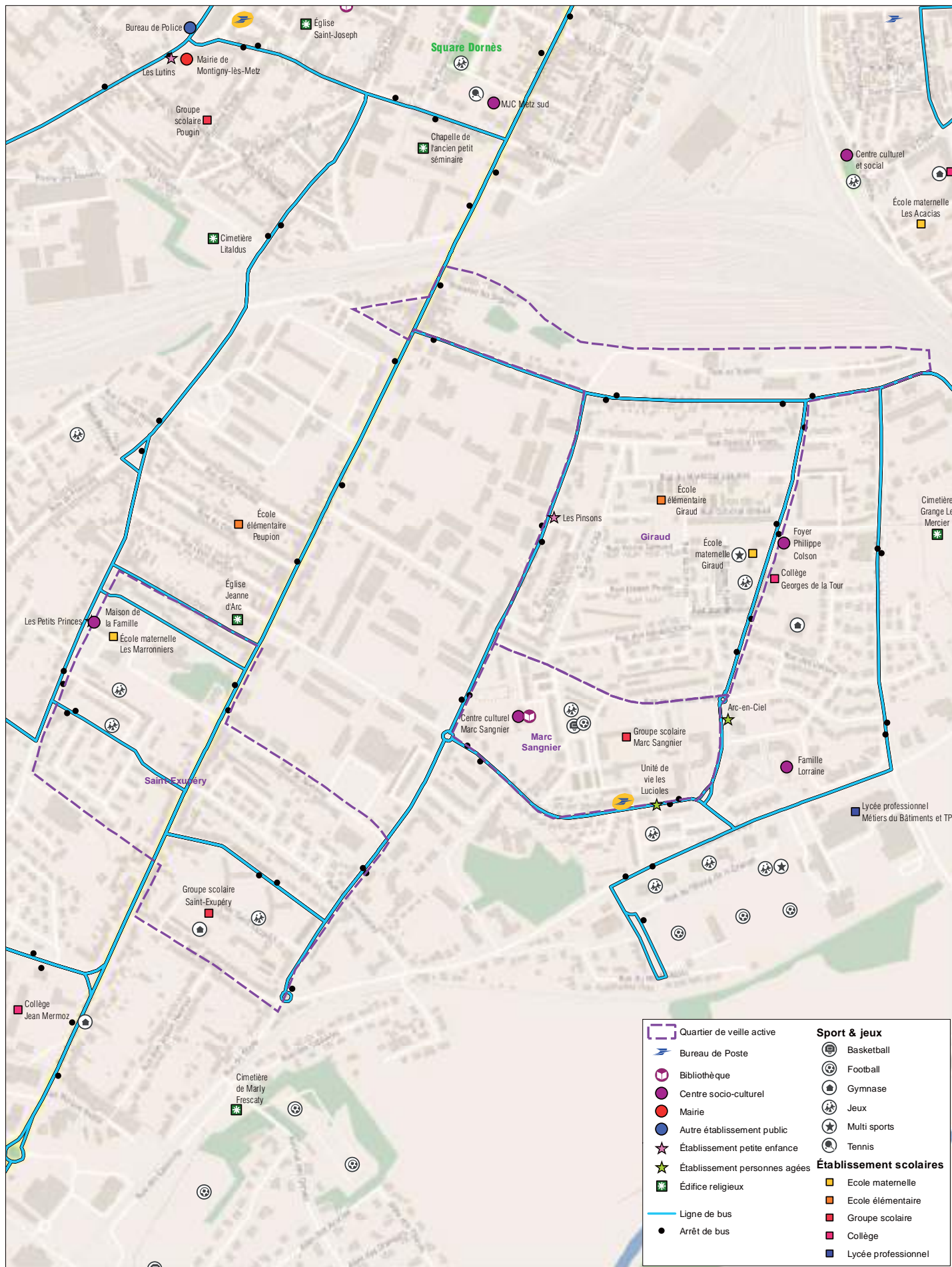
La part des ménages locataires en 2009 à Giraud est de 79,2%, à Saint Exupéry de 80,5% et à Marc Sangnier de 87,9%. Parmi ces locataires, un grand nombre est bénéficiaire de l'APL.

Les quartiers ont un assez bon niveau d'équipement. En effet, les équipements sociaux, liés à la santé, au sport, à la petite enfance, et à la scolarité sont bien représentés : foyer pour personnes seules (Philippe Colson), Centre Culturel Marc Sangnier, écoles élémentaires et maternelles, Collège Georges de la Tour, Lycée du Bâtiment et des Travaux Publics, Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Moselle, deux gymnases... Les commerces de proximité sont également présents. Toutefois, il y a peu de vie associative dans ces quartiers.

La Maison des Services Publics inaugurée en 2002 tient des permanences d'associations :

- CIFF-CIDF : service d'accès au droit et d'aide aux victimes,
- CLCV : conseils et assistance pour toutes les difficultés rencontrées dans le domaine de la consommation et du logement,
- Ecrivain Public : aide à la constitution et à la rédaction de documents administratifs et de courriers divers,
- Conciliateur de Justice : favoriser et constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis,
- CARSAT – Assistance Sociale de la Sécurité Sociale,
- Association des Paralysés de France : écoute, conseil, suivi des dossiers, aide aux démarches pour les personnes en situation de handicap et leurs familles,
- Association CRESUS Moselle : information et conseils aux personnes en situation de surendettement,
- Vivre avec la douleur chronique : écoute, aide, échange, réflexion dans le cadre du débat de la douleur chronique.

QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE : Montigny-lès-Metz



Le Centre Culturel « Marc Sangnier » organise à destination de tous les publics (avec une priorité en direction de la jeunesse) des activités socioculturelles, culturelles et sportives.

Dans le cadre des centres de loisirs, ce Centre a accueilli un public essentiellement composé de jeunes issus des 3 quartiers ciblés par le Contrat de Ville avec très régulièrement une prise en charge financière par le CCAS de Montigny-lès-Metz.

Au niveau de la petite enfance, il existe une structure Multi-Accueil « Les Pinsons », dotée de 25 places où 84 enfants y sont inscrits (dont 21 issus de familles bénéficiant de minima-sociaux) et une ludothèque « La Coccinelle », ouverte depuis octobre 2007. Cet espace est entièrement dédié aux activités ludiques, et on y pratique le prêt et le jeu sur place. La ludothèque est donc une structure associative gérée par des responsables bénévoles.

Au niveau social, on trouve la présence d'un Centre Médico-Social sur le secteur Marc Sangnier où 3 assistantes sociales du Conseil Départemental de la Moselle prennent chacune en charge un quartier. En parallèle, le CCAS de Montigny-lès-Metz, intervient également de façon significative sur les différents quartiers.

Il existe également une Equipe de Prévention Spécialisée du CMSEA, chargée de mener des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elle s'adresse ainsi aux jeunes livrés à eux-mêmes qui échappent, entre autres, à l'autorité de leurs parents et qui, par leurs fréquentations hors du milieu familial et institutionnel, s'exposent à un risque de marginalisation. Le travail de rue constitue le point d'ancrage prioritaire de l'intervention de l'Equipe de Prévention Spécialisée.

Au niveau urbain, est prévue la construction de logements sociaux sur les quartiers, notamment sur le secteur au Sugnon.

Bien qu'étant désormais partenaire au titre de la veille active pour les quartiers Giraud, Marc Sangnier et Saint-Exupéry, la Ville de Montigny-lès-Metz va poursuivre son engagement et ses efforts en direction de la jeunesse, d'une part, et en soutenant des actions dans le domaine économique d'autre part.

La Ville de Montigny-lès-Metz souhaite que les anciens quartiers militaires Reymond et Lizé soient intégrés à ce Contrat de Ville dans la mesure où elle prévoit d'y installer notamment un collège avec gymnase, une médiathèque et une nouvelle cantine scolaire pour les élèves du 1er degré. Ces secteurs rénovés seront un atout supplémentaire pour l'ensemble de la population montignienne et en particulier pour celle relevant des quartiers aujourd'hui en veille active.



LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE



3.1 – Le cadre stratégique du Contrat de Ville

C'est à partir des éléments issus des ateliers de travail collaboratif et des données quantitatives qu'a été déterminé le cadre stratégique du Contrat de Ville. Il comprend 4 axes stratégiques et se décline en 14 objectifs stratégiques, présentés dans l'arbre à projets ci-dessous :



Ce cadre a été validé en Comité de Pilotage du 5 juin 2015, rassemblant l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche.

Les 14 objectifs stratégiques se scindent en objectifs opérationnels : ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville, servant de cadres à la mise en œuvre des différentes actions sur 2015-2020.

3.2 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville

Axe stratégique 1 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

L'axe 1 du Contrat de Ville intitulé « Développer les potentiels des quartiers » a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses existantes et les réussites des quartiers afin d'y développer de nouvelles dynamiques sociale, urbaine et territoriale.

Afin d'y parvenir, 4 objectifs stratégiques ont été défini collectivement par les partenaires :

- **Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité**, notamment par la lutte contre la délinquance, le développement de l'accès à la culture et aux sports et la lutte contre l'isolement des individus. Il est nécessaire de porter une attention particulière aux situations des personnes en situation de repli ou d'isolement, faisant face à des situations de décrochage et d'éloignement de la société. L'accent est mis également sur la promotion de la citoyenneté et de la laïcité dans cet objectif.
- **Améliorer l'image des quartiers** en travaillant sur les représentations négatives faites par les personnes extérieures aux quartiers et aux médias, en réalisant des aménagement urbains et architecturaux de qualité, et en s'appuyant sur les atouts et talents des quartiers.
- **Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers** en s'appuyant sur une cohérence spatiale des projets urbains de l'agglomération et des Villes, en travaillant sur un développement urbain raisonné et responsable, et en prenant en compte la biodiversité et l'environnement dans les projets. Cet objectif vise également l'efficacité énergétique des quartiers (équipements, logements, nouvelles constructions,...)
- **Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse** : Thématique transversale du Contrat de Ville, la jeunesse est une des richesses des quartiers sur laquelle il faut s'appuyer. Il convient de développer les activités avec et pour les jeunes des quartiers, et d'accompagner leur autonomie dans la vie quotidienne. L'important est de valoriser l'engagement et les initiatives des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale ou citoyenne

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité	<i>1.1 - En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>	1.1.1 - Améliorer la sécurité et faire reculer le sentiment d'insécurité
		1.1.2 - Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté
		1.1.3 - Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population
		1.1.4 - Prévenir la délinquance notamment par une bonne coordination des acteurs
	<i>1.2 - En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »</i>	1.2.1 - Permettre à chacun de trouver sa place dans une société diversifiée
		1.2.2 – Identifier et agir sur les risques de replis identitaires

		1.2.3 - Promouvoir les enjeux de citoyenneté et de laïcité
	<i>1.3 - En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération</i>	1.3.1 - Favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements 1.3.2 – Créer ou renforcer le lien entre les équipements culturels existants et les quartiers 1.3.3 - Favoriser les pratiques sportives pour tous
	<i>1.4- En luttant contre l'isolement des individus</i>	1.4.1 - Travailler sur le lien social et intergénérationnel 1.4.2 – Favoriser le maintien à domicile 1.4.3 - Favoriser la place des personnes âgées dans les quartiers 1.4.4 - Développer des partenariats avec les structures spécialisées
Améliorer l'image des quartiers	<i>1.5- En modifiant l'image, les représentations des quartiers</i>	1.5.1 - Rendre visible les atouts des quartiers et de leurs habitants 1.5.2 - Augmenter la diversité de l'habitat et des formes architecturales 1.5.3 - Réaliser des aménagements urbains de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures 1.5.3 - Développer et diffuser des contenus médiatiques 1.5.4 - En valorisant les talents et réussites des habitants
Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers	<i>1.6 - En optimisant l'articulation des projets avec leur environnement et les politiques d'agglomération</i>	1.6.1 - Rechercher la bonne intégration des projets dans leur territoire élargi, les articuler avec les projets voisins 1.6.2 - Concevoir le programme des projets en cohérence avec les réalités du marché, les grandes orientations et les documents-cadres de planification urbaine de l'agglomération
	<i>1.7 - En programmant un développement urbain équilibré et responsable</i>	1.7.1 - Travailler à la reconquête des dents creuses, à la valorisation du foncier des espaces délaissés ou inadaptés 1.7.2 - Adapter la densité du quartier et le programme des projets à leur environnement et aux fonctions urbaines visées 1.7.3 - Favoriser la mixité fonctionnelle des projets urbains et des espaces publics 1.7.4 - Prioriser les projets de développement aux abords des services, équipements et infrastructures existants
	<i>1.8 - En contribuant à la transition écologique des quartiers</i>	1.8.1 - Viser l'efficacité énergétique 1.8.2 - Promouvoir les projets de densification raisonnée comme alternative au développement exclusivement en extension urbaine

		1.8.3 - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue et les qualités environnementales des sites dans les projets
Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse	<i>1.9 - En développant des activités avec et pour les jeunes</i>	1.9.1 - Proposer une offre adaptée pour les pré-adolescents et les adolescents
	<i>1.10 - En accompagnant l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne</i>	1.10.1 - Développer et coordonner des outils de mise en situation concrète pour les jeunes
		1.10.2 - Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager

Axe stratégique 2 – RENFORCER L'INCLUSION ET LA REUSSITE DES HABITANTS

L'axe 2 du Contrat de Ville « Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants » a pour objectifs d'amener les habitants des quartiers vers une meilleure insertion, la jeunesse vers une meilleure réussite éducative, de lutter contre les discriminations, et de permettre l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales, l'accès aux services,...

Il se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Lutter contre les discriminations**, en améliorant la connaissance de ces phénomènes et en accompagnant les victimes de discrimination ; **et favoriser l'égalité femme-homme**, thématique transversale du Contrat de Ville, notamment en travaillant sur les freins liés à l'emploi des femmes et sur leur représentation au sein du foyer familial,
- **Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services** : il s'agit d'améliorer l'accès aux services en général, l'accès à la santé et aux soins, l'accès aux droits, à l'information et à la médiation (familiale, de quartier,...),
- **Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives**, notamment par l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, et le renforcement des Dispositifs de Réussite Educative.
- **Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite.**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femme-homme	<i>2.1- En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	2.1.1- Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des femmes
		2.1.2- Travailler sur les freins liés à l'emploi des femmes
		2.1.3- Travailler sur la représentation de la femme (notamment au sein du foyer familial) et sur les rapports filles-garçons
	<i>2.2- En luttant contre tout type de discriminations</i>	2.2.1- Accompagner les victimes de discrimination
		2.2.2- Connaître et objectiver les phénomènes de discrimination
		2.2.3- Promouvoir les égalités de traitement et des droits

Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services	<i>2.3- En ayant des acteurs relais de médiation</i>	2.3.1 – Favoriser la médiation familiale
		2.3.2- Créer, maintenir, professionnaliser et coordonner l'offre d'écrivain public
		2.3.3- Favoriser la médiation de quartier
	<i>2.4- En améliorant l'accès aux Droits</i>	2.4.1- Favoriser l'accès effectif aux droits
	<i>2.5- En améliorant l'accès aux droits à la santé et aux soins</i>	2.5.1- Favoriser l'accès effectif aux soins
		2.5.2- Améliorer la prévention et l'éducation à la santé (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addictions alimentation,...)
2.5.3- Permettre l'ouverture des droits à la couverture santé		
Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives	<i>2.6- En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif</i>	2.6.1- Renforcer le lien entre les parents et les équipes éducatives dans les établissements scolaires
		2.6.2- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'importance de l'environnement familial dans l'éducation des enfants
		2.6.3- Mobiliser et coordonner les dispositifs et schémas existants
		2.6.4- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité
	<i>2.7- En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle</i>	2.7.1- Favoriser la scolarisation dès 2 ans
		2.7.2- Promouvoir l'importance de l'assiduité scolaire
		2.7.3- Prévenir le décrochage scolaire jusqu'à 16 ans
		2.7.4- Accompagner les décrocheurs de plus de 16 ans
	<i>2.8- En poursuivant et renforçant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)</i>	2.8.1- Mieux articuler les dispositifs existants (PEDT, CLAS,...) et approfondir les partenariats
		2.8.2- Développer de nouvelles actions pour répondre au mieux aux besoins
		2.8.3- Maintenir le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, les impliquer davantage dans l'évaluation
	<i>2.9- En adaptant les moyens aux besoins</i>	2.9.1- Mobiliser l'ensemble des partenaires compétents
		2.9.2- S'appuyer sur le Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+)
	<i>2.10 – En favorisant l'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicaps et des enfants allophones</i>	2.10.1- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour mieux intégrer les enfants handicapés
		2.10.2- Mettre en place des dispositifs pour mieux intégrer les enfants allophones

Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite	<i>2.11- En favorisant l'apprentissage du français</i>	2.11.1- Développer, adapter et professionnaliser l'offre
	<i>2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé</i>	2.12.1- Adapter l'offre de formation aux besoins des publics
		2.12.2- Construire et diversifier des parcours d'insertion
		2.12.3- Multiplier les points et initiatives d'accompagnement des publics
		2.12.4- Développer et diversifier les clauses sociales
	<i>2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i>	2.13.1- Développer une nouvelle façon d'apprendre à tout âge de la vie
		2.13.2- Favoriser le lien entre les quartiers, l'Université et les grandes écoles
		2.13.3- Mobiliser les dispositifs permettant de développer l'ambition des jeunes (Cordées de la réussite, internats de la réussite)

Axe stratégique 3 – MIEUX ARRIMER LES QUARTIERS A LA TRAME URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

L'axe 3 « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération » se décline en 3 objectifs :

- **Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers** par la création de liens entre emploi des habitants et dynamique économique locale, par un travail de lisibilité, de communication et de partenariat entre acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, et également par le développement de la création d'entreprises.
- **Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements** par la mise en place d'un suivi concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et accompagnant des stratégies (de peuplement), et en améliorant la qualité et l'attractivité des équipements des quartiers,
- **Poursuivre et initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité** : par le développement et l'amélioration de l'offre commerciale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la mobilité, et des services,... et par une gestion urbaine et sociale de proximité qui associe les habitants.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers	<i>3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i>	3.1.1- Accompagner les entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires
		3.1.2- Développer des initiatives pour favoriser le lien entre tissu économique et emploi des habitants
		3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emploi, de

		formation, de création d'entreprises et mobiliser les outils et dispositifs adéquats
	<i>3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>	3.2.1- Créer ou renforcer le lien entre acteurs de la création d'entreprises, acteurs de l'insertion, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, associations des quartiers,... 3.2.2- Améliorer la coordination des structures existantes de l'emploi à l'échelle de l'agglomération
	<i>3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i>	3.3.1- Réfléchir aux possibilités de lieux d'hébergements pour les jeunes entreprises à loyer modéré (pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,...) 3.3.2- Pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire 3.3.3- Rendre plus visibles les acteurs de la création d'entreprises au sein des quartiers 3.3.4- Appuyer la pérennisation des projets de création d'entreprises existants et à venir 3.3.5- Favoriser le repérage, l'appui aux initiatives et la mobilisation des porteurs de projets
Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements	<i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat</i>	3.4.1- Identifier les enjeux de peuplement 3.4.2- Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution 3.4.3- Améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser les parcours résidentiels
	<i>3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i>	3.5.1- Observer le lien entre habitat/usages de la population et répartition spatiale des établissements scolaires
		3.5.2- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements (notamment dans les quartiers vécus)
		3.5.3- Travailler sur les connexions avec les attractivités périphériques des quartiers
	Poursuivre ou initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité	<i>3.6- En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV</i>
3.6.2- Stabiliser le niveau de service et valoriser l'existant		
3.6.3- Etudier les manques en commerces de proximité dans les quartiers et favoriser des implantations		
3.6.4- Favoriser l'animation commerciale		
<i>3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie</i>		3.7.1- Réduire le niveau de vacance dans le parc social
		3.7.2- Accompagner les copropriétés dégradées
		3.7.3- Réhabiliter les logements sociaux les plus dégradés

		3.7.4- Veiller au maintien des équipements et services de proximité
		3.7.5- Aménager des espaces de vie extérieurs
		3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers
	<i>3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain</i>	3.8.1- Améliorer la mobilité des habitants, ouvrir les quartiers et proposer une offre diversifiée de transports
		3.8.2- Favoriser l'implantation de services publics ou associatifs
		3.8.3- Améliorer la circulation et le stationnement au sein des quartiers
	<i>3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)</i>	3.9.1- Identifier les anomalies et les dysfonctionnements sur l'espace public
		3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée
		3.9.3- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie à et l'écocitoyenneté
		3.9.4- Encourager la participation des habitants par leur fonction "d'expert du quotidien", sur l'analyse et l'observation des dysfonctionnements urbains
		3.9.5- Qualifier les espaces en clarifiant la domanialité
		3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés)
		3.9.7- Faciliter le quotidien des habitants en amont et pendant les opérations de renouvellement urbain
		3.9.8- Développer des actions contribuant à la tranquillité publique

Axe stratégique 4 – PARTAGER DES METHODES DE TRAVAIL ET DES PARTENARIATS INNOVANTS

L'axe 4 « Partager des méthodes de travail et des partenariats innovants » a pour objectifs de développer les partenariats dans toutes les thématiques du Contrat de Ville, de mutualiser les pratiques entre acteurs, de favoriser une meilleure connaissance du territoire par la mise en place d'un observatoire pertinent, et d'évaluer les actions du Contrat de Ville.

Il se décline en 4 objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mutualiser les pratiques professionnelles pour construire des stratégies communes	4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers
	4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences
	4.3- Contribuer à l'outil commun d'observation
	4.4- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques pour l'ensemble des associations partenaires du Contrat
	4.5- Mieux communiquer sur les actions et activités existantes des quartiers
Renforcer les liens entre institutions, acteurs du territoire et habitants	4.6- Aider l'habitant à être "acteur" de son quartier
	4.7- Mettre en place et animer les Conseils citoyens
	4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)
	4.9- Favoriser le travail en réseau des associations dans les quartiers
Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants	4.10- Identifier les indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique
	4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle
S'assurer de la réussite des actions du Contrat de Ville et de leur évaluation	4.12- Instaurer un suivi régulier du Contrat de Ville par la mise en place d'outils d'évaluation
	4.13- S'assurer de la correspondance entre objectifs du Contrat et moyens mis en place
	4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir



LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE



Schéma de gouvernance Contrat de Ville

Pilotage stratégique

COMITE DE PILOTAGE (COPII)

Tous les partenaires du Contrat
Etat (Préfet) + Elus EPCI/Communes +
Représentants collectivités et
établissements signataires du Contrat
de Ville + Représentants Conseils
citoyens.

Suivi de l'avancement des travaux.
Vérification de l'atteinte des objectifs.
Validation et évaluation du
programme d'actions.

1 réunion par an

Comité de suivi du Pilier 1 Cohésion sociale

Sous-Préfet de Metz + Vice-Présidents Agglo +
Adjoints des Communes + DGA Collectivités +
Représentants des partenaires concernés +
Représentant Conseils Citoyens

Comité de suivi du Pilier 2 Cadre de vie/Renouvellement urbain

Suivi de la réalisation des actions / Suivi financier.
Organisation et suivi de l'évaluation.
Propositions d'orientations pour le pilotage du
Contrat.

3 réunions par an/Comité

Comité de suivi du Pilier 3 Emploi/Développement économique

CONSEILS CITOYENS

1 Conseil Citoyen
VDM avec groupes
techniques par
quartier

+ 1 Conseil citoyen
Saint Eloy-Boileau-
PréGénie.

Participation au
COPII et aux
Groupes de travail :
Co-construction,
suivi et évaluation
des actions du
Contrat

Pilotage opérationnel/technique

COMITE TECHNIQUE ELARGI

Membres du
COTEC +
Partenaires
concernés +
Représentant
des conseils
citoyens

Concrétisation
des objectifs
stratégiques /
des actions.

COMITE TECHNIQUE RESTREINT

Etat + EPCI +
Villes + Conseil
Régional +
Conseil Général
+ CRPVL +
AGURAM

Coordination
technique.
Préparation de la
Programmation
annuelle.

6 réunions par an

GROUPE DE TRAVAIL OBSERVATION

Membres du
COTEC +
Partenaires
concernés +
Représentant
des conseils
citoyens

Travail sur
observation
des quartiers
Evaluation du
Contrat
(indicateurs)

2 réunions par an

4.1 - L'organisation du pilotage et de l'animation du Contrat de Ville

A/ La gouvernance du Contrat de Ville

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont se doter ensemble des règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Le pilotage stratégique du Contrat de Ville est remonté à l'échelle de Metz Métropole : elle est chargée du diagnostic du territoire, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville, ainsi que de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences propres tant dans le domaine de la Politique de la Ville que dans les domaines du développement économique, du transport, de l'habitat, de la gestion des déchets,...

Les Maires de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy restent opérateurs de proximité : ils sont chargés de la mise en place d'actions dans le cadre de leurs compétences propres, dans le cadre du Contrat de Ville

Cf. Schéma de gouvernance du Contrat de Ville.

Le Comité de pilotage du Contrat de Ville

Le Comité de pilotage (COFIL) est placé sous la co-animation du Sous-Préfet de Metz, du Président de Metz Métropole, du Maire de Metz et du Sénateur-Maire de Woippy.

Il a pour objectif de coordonner l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville, qu'ils soient signataires ou non. Les membres composant cette gouvernance ont pour missions de piloter le Contrat de Ville, de valider les orientations et le programme d'actions, de suivre l'avancement des travaux du Contrat de ville, de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés et de procéder à son évaluation. Il se réunit une fois par an dans les locaux de Metz Métropole.

Composition du Comité de Pilotage

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, Sous-Préfet de METZ
M. le Président de Metz Métropole
M. le Sénateur Maire de Woippy
M. le Maire de Metz
M. le Président du Conseil Régional
M. le Président du Conseil Départemental
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Mme la Présidente du Tribunal de Grande Instance
M. le Procureur de la République de Metz
M. l'Inspecteur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Mme la Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
M. le Directeur régional des Affaires Culturelles
Mme la Chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (A.N.L.C.I.)
M. le Directeur académique des services de l'Education nationale
Mme la Directrice départementale de la Cohésion Sociale
Mme la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
M. le Directeur départemental des Territoires
M. le Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
M. le Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE
M. le Délégué Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Lorraine
M. le Directeur territorial de Pôle Emploi Moselle
M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
M. le Directeur régional de la Caisse des Dépôts
Messieurs les Délégués du Préfet
Mme la Co-Directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)
M. le Directeur Territorial de Metz Habitat Territoire
Mme la Directrice Territoriale de ADOMA
M. le Directeur général de LOGIEST
M. le Directeur Territorial de ICF Habitat
M. le Directeur de l'ARELOR
M. le Directeur de SNI
M. le Directeur général de Batigère
M. le Directeur d'Est Habitat Construction
M. le Directeur territorial de Pôle Emploi
M. le Directeur de Metz Métropole Développement
Mme la Directrice de la Mission Locale du Pays Messin
Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils Citoyens

Les Comités de suivi par pilier

Les Comités de suivi permettront un échange plus fin entre les partenaires socles et financeurs concernant les différents piliers du Contrat de ville (Cohésion sociale, Cadre de vie et Renouvellement urbain, Développement Economique et Emploi)

Ils seront co-animés par le Sous-Préfet de Metz, le Vice-Président Politique de la Ville et les adjoints à la Politique de la Ville des Communes.

Les membres composant cette gouvernance ont pour missions de suivre la réalisation et le financement des actions, d'organiser et de suivre l'évaluation de celles-ci, et de proposer des orientations pour le pilotage du Contrat. Ils définissent, pour chaque objectif stratégique, un plan

d'actions actualisable annuellement et formalisent les engagements de droit commun permettant d'y répondre.

Sont intégrés les trois axes transversaux que sont l'égalité femme/homme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

- **Le Comité de suivi du pilier 1 – Cohésion sociale** regroupe tous les acteurs du domaine de la cohésion sociale des services de l'État, des opérateurs publics, des collectivités territoriales, les associations locales, les représentants des Conseils Citoyens, les différents services municipaux des Villes et de Metz Métropole concernés, etc. Il est amené à traiter divers champs comme l'éducation, le lien social, la culture, la santé, l'accès aux droits,... Compte tenu de l'importance des champs concernés, plusieurs groupes peuvent être mis en place.
- **Le Comité de suivi du pilier 2 – Cadre de vie et Renouveau Urbain** regroupe la DDT, la DTPJJ, la DDSP, la Gendarmerie, le Parquet, le SPIP, la Caisse des dépôts, les bailleurs sociaux, les associations, les représentants des Conseils Citoyens, les services cadre de vie, gestion des déchets, mobilité et prévention de la délinquance de Metz Métropole et des communes, du Conseil Régional, du Conseil Départemental,...
- **Le Comité de suivi du pilier 3 – Emploi et Développement Economique** regroupe la DIRECTTE, Pôle emploi, la Mission locale, les services des collectivités territoriales dont Metz Métropole Développement, les Chambres Consulaires, la Caisse des Dépôts, les associations, les représentants des Conseils Citoyens, etc. Peuvent être associées des entreprises, les structures d'insertion par l'Activité Economique, les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises,...

Chaque Comité de suivi se réunit 2 à 3 fois par an, dans les locaux de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de Woippy ou de Montigny-lès-Metz.

Le Comité technique (COTEC) restreint et élargi

- **Le Comité technique restreint** est composé des différents services de la Préfecture dont les délégués du Préfet, les services de Metz Métropole, des Villes de Montigny-lès-Metz, de Woippy, et de Metz, des services du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'AGURAM et du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine.

Il est chargé de la coordination technique et de la préparation de la programmation annuelle. Il prépare et organise les réunions des Comités de suivi, prépare les décisions du Comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci.

Le COTEC se réunit à minima 6 fois par an, dans les locaux de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de Woippy ou de Montigny-lès-Metz.

- **Le Comité technique élargi** est composé des membres du COTEC, des représentants des Conseils Citoyens, et des partenaires concernés selon la thématique traitée. Il s'agit de réunions techniques permettant la concrétisation des objectifs stratégiques et la réalisation des actions. Il concerne les trois piliers du Contrat de Ville et se réunit autant que de besoin.

B/ L'ingénierie et le fonctionnement interne aux institutions

Le Contrat de ville prévoit une ingénierie « partagée » entre l'Etat, Metz Métropole, et les villes concernées.

L'ingénierie et le pilotage interne de Metz Métropole et des Communes

Organisation des équipes projets intercommunales et communales de la Politique de la Ville

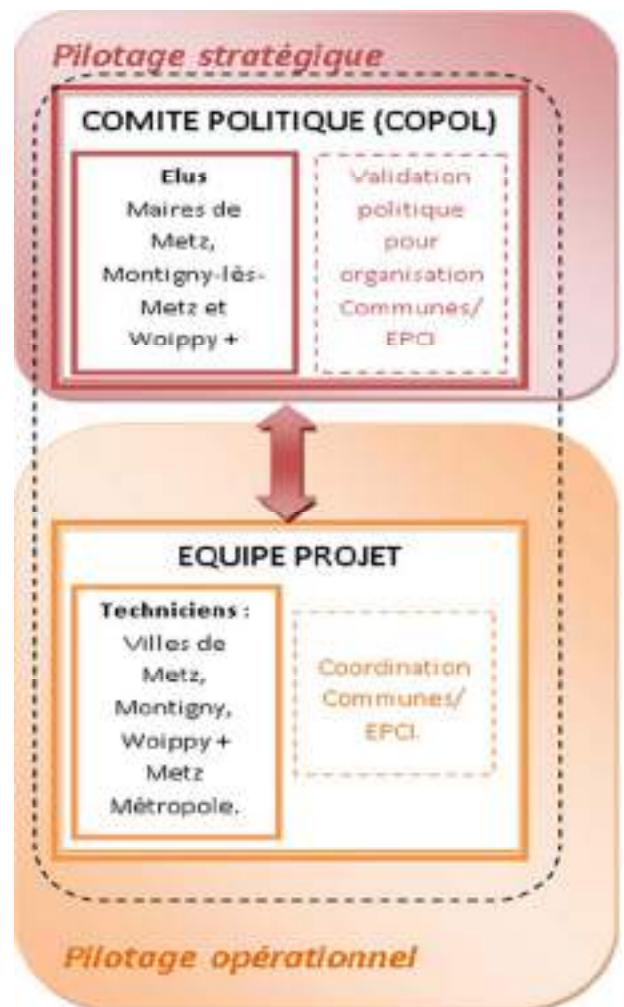
Comme déjà mentionné, dans le cadre de l'article 6 de la loi du 21 février 2014 le **pilotage stratégique du Contrat de Ville est remonté à l'échelle de Metz Métropole**. Elle doit :

- Elaborer le diagnostic du territoire et définir les orientations du Contrat de Ville ;
- Animer et coordonner le Contrat, c'est-à-dire que Metz Métropole est chargée de mettre en place les Comités de pilotage, politiques et techniques, et chargée du suivi des actions du Contrat de Ville ;
- Mettre en cohérence les différents dispositifs déployés sur les quartiers prioritaires au sein du Contrat de Ville intercommunal,
- Mettre en œuvre des actions du Contrat de Ville relevant de ses compétences propres tant dans le domaine de la Politique de la Ville que dans les domaines du développement économique, du transport, de l'habitat, de la gestion des déchets, de la politique d'accès aux équipements culturels...

Les Villes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy restent les opérateurs de proximité : elles assurent la mise en œuvre concrète des actions du Contrat de Ville, dans le cadre de leurs compétences propres. Pour autant, le rôle de la Commune n'est pas réduit au pilotage opérationnel, dans la mesure où elle est partie prenante à la gouvernance du Contrat, via le caractère concerté de l'élaboration et de la mise en œuvre.

Depuis mars 2014, les équipes projets des collectivités se rencontrent régulièrement pour travailler collectivement au montage, à la réflexion et à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville.

Les référents Contrat de Ville au sein des équipes projets font partie du Comité Technique (COTEC) Contrat de Ville, mis en place depuis septembre 2014.



Comité Politique du Contrat de Ville

En septembre 2014, un Comité Politique (COPOL) interne a également été mis en place.

Le COPOL est chargé de valider politiquement toute décision relative à la stratégie de la Politique de la Ville aux niveaux communal et intercommunal.

Il est composé du Président de Metz Métropole/Maire de Montigny-lès-Metz, du Vice-Président en charge de la Politique de la Ville de Metz Métropole, du Maire de Metz, du Maire de Woippy et des adjoints Politique de la Ville des trois communes concernées.

Compte tenu de la pluralité des compétences que requiert cette politique publique multiforme, il convient d'améliorer l'organisation existante sur la durée du Contrat 2015-2020, et éventuellement de reconsidérer les rôles respectifs de l'EPCI et des Communes dans la conduite des actions relevant de la Politique de la Ville. Des enjeux sont à relever afin de garantir une efficacité et une cohérence des interventions de Metz Métropole et des Villes.

Organisation mobilisée par l'État pour l'élaboration et le suivi des contrats de ville.

Cette organisation, précisée dans la circulaire du 15 octobre 2014 (*Cf. Annexe n° - Modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de ville*) est destinée à :

- forger le point de vue de l'Etat sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, grâce à une démarche de type « porter à connaissance »,
- rassembler et synthétiser des éléments de diagnostic existants au sein des différents services de l'Etat et d'engager les collectivités à le faire,
- identifier les moyens à mobiliser au regard des enjeux territoriaux et de leur singularité.

Deux types d'organisation ont été mis en place par l'Etat sur le territoire :

- **Une équipe resserrée**, appelée aussi la « Task Force », qui est en charge du pilotage et du suivi des Contrats de Ville sur le département de la Moselle.

Composition de l'équipe resserrée :

M. le Sous-Préfet chargé de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale
M. le Secrétaire Général, Sous-Préfet de METZ
M. le Sous-Préfet de FORBACH/BOULAY-Moselle
M. le Sous-Préfet de SARREBOURG
M. le Sous-Préfet de SARREGUEMINES
M. le Sous-Préfet de THIONVILLE
Mme la Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle
Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
Mme la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
M. le Directeur Départemental des Territoires
M. le Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE
M. le Directeur académique des services de l'Education nationale
Mme et MM. Les Délégués du Préfet
Mme le Chef du Service de la Coordination de l'Action Départementale (SCAD)

L'équipe resserrée s'est réunie pour la première fois le 15 décembre 2014. Cette réunion a permis de :

- mettre en ordre de marche l'administration territoriale de l'Etat,
- définir l'organisation à retenir pour l'élaboration des Contrats de Ville avec les Sous-Préfets d'arrondissement,
- sensibiliser les services de l'Etat sur l'exercice du diagnostic et sur la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers de la Politique de la Ville.

Elle s'est à nouveau réunie les 9 mars et 20 mai 2015 pour faire le point sur l'avancement des travaux d'élaboration des Contrats de Ville.

- **Une mission interservices** (appelée "équipe interministérielle" au niveau national), est en charge de la constitution du point de vue de l'Etat et des opérateurs publics (ARS, CAF, Pôle Emploi, ...) sur la situation des quartiers.

La mission interservices s'est réunie le 2 février 2015. La réunion s'est inscrite dans le prolongement de la réunion de l'équipe resserrée, dans une dimension plus large. Ses objectifs sont de construire le porter à connaissance de l'Etat et de ses opérateurs, et de faire le point sur l'état d'avancement des démarches en cours. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional ont été conviés.

Composition de la mission interservices :

Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel de Metz
M. le Procureur Général près de la Cour d'Appel de Metz
M. l'Inspecteur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique
M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle
Mme la Directrice régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
M. le Directeur régional des Affaires Culturelles
Mme la chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (A.N.L.C.I.)
M. le Directeur académique des services de l'Education nationale
Mme la Directrice départementale de la Cohésion Sociale
Mme la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
M. le Directeur départemental des Territoires
M. le Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Mme la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
M. le Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE
M. le Délégué Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Lorraine
M. le Directeur territorial de Pôle Emploi Moselle
M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
M. le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Mme la Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle
M. le Secrétaire Général aux Affaires Régionales
Madame et Messieurs les Délégués du Préfet
Messieurs les Sous-Préfets de BOULAY, FORBACH/BOULAY Moselle, METZ, SARREBOURG, SARREGUEMINES et THIONVILLE
Madame la Co-Directrice du Centre de ressources Politique de la Ville de Lorraine (CRPVL)

Il a été demandé aux services de l'Etat de :

- poursuivre leurs réflexions sur les objectifs stratégiques et les enjeux qu'ils souhaitent voir suivis et poursuivis par les Contrats de Ville,
- de faire état des mesures de droit commun qu'ils envisagent d'y déployer, chaque service devant préciser, en termes opérationnels et concrets, ce qu'il pourra apporter au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

4.2 - Etat des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne.

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les conseils citoyens dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville. La volonté de l'Etat est d'impliquer les habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville dans les processus d'élaboration et de pilotage du contrat.

« Les conseils citoyens s'appuient sur les principes de souplesse, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté et de co-construction et ont pour mission première de « permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers ».

A/ Etat des lieux de la participation citoyenne

S'il est apparu que Metz Métropole, la Ville de Metz et la Ville de Woippy considèrent la participation citoyenne comme primordiale, leurs dispositifs participatifs respectifs ne connaissent pas le même aboutissement. Ceci s'explique avant tout par des différences en termes d'échelle et de budget.

Metz Métropole : une participation citoyenne en devenir

Le Conseil de Développement Durable (CODEV) de Metz Métropole est composé de 80 bénévoles issus de différents milieux qui a pour mission d'alimenter la réflexion des élus par la production d'avis ou de rapports sur l'aménagement du territoire et les services à rendre aux habitants. Les membres sont répartis en 5 collèges : monde économique, monde socio-éducatif, monde associatif, représentants des habitants et personnalités qualifiées. Son action s'inscrit dans les trois domaines clés du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Une fois par an, les travaux du CODEV sont présentés en Conseil de Communauté et, tout au long de l'année, les différents rapports sont transmis aux élus communautaires.

A Metz Métropole, **une Charte de la participation citoyenne a été signée par les Présidents de Metz Métropole et du Conseil de Développement Durable (CODEV) le 13 mars 2012**. Un Comité de pilotage a été installé avec pour le rôle d'assurer la définition des modalités de la participation citoyenne et de coordonner la mise en application de ses principes par l'ensemble des services concernés.

Un réseau interne de la Participation citoyenne a également vu le jour le 17 octobre 2013 afin d'identifier les projets de Metz Métropole pouvant inclure la démocratie participative. Il a pour missions de favoriser les échanges directs avec les habitants, de sensibiliser, de responsabiliser les services et les élus, d'engager des actions participatives sur de futurs projets en définissant une procédure de mise en œuvre,...

Metz : une démocratie participative ambitieuse et innovante

A Metz, la démocratie participative fait l'objet d'un choix politique clairement affirmé, le Maire en a fait un pilier structurant de l'action municipale depuis 2009. Cet engagement est matérialisé depuis le 23 février 2012 par **une Charte de la démocratie participative** et du dialogue avec les citoyens qui engage la ville vis-à-vis de ses citoyens.

Comités de quartier : pivots du dispositif participatif messin

A Metz, **les comités de quartier peuvent se réunir toutes les six semaines sans compter une réunion annuelle plénière avec le Maire et les élus**. Leurs membres, volontaires ou tirés au sort sur listes électorales, nommés pour trois ans, sont des habitants ou des représentants d'associations du quartier. La Ville de Metz accompagne ces comités dans leur fonctionnement en leur fournissant l'assistance d'un agent de développement et en mettant à disposition des locaux municipaux. Les membres de comités de quartiers peuvent se réunir en comité inter-quartier.

Ils ont un rôle consultatif et représentatif. Mais ils sont également force de proposition : leurs membres, répartis par « groupes projet », élaborent, proposent, conduisent et évaluent des projets divers (aménagement, rénovation, événements citoyens, opération de sensibilisation, etc.).

3 conseils thématiques pour représenter tous les messins

Le Conseil municipal des enfants permet la réalisation de projets proposés par des élèves de CM1 et CM2 des écoles messines volontaires (55 enfants élus pour 2 ans).

Afin d'encourager l'implication des acteurs de la vie étudiante dans la vie publique et d'améliorer leur accueil et leur quotidien, **un conseil local de la vie étudiante** a été institué. Enfin, pour les messins de 65 ans et plus, **un conseil des seniors** permet à la Ville de les intégrer à la vie publique et de profiter au mieux de leurs compétences, de leur expérience et de leur temps libre. En sus, la Ville de Metz projette la création d'un conseil de la vie nocturne, d'un conseil de la jeunesse et d'un conseil de la culture.

Un dispositif novateur : le budget participatif

Mis en place pour la première fois cette année, **ce budget** de 1 million d'euros **est dédié au financement de projets exclusivement proposés par les messins**. Sur les 287 projets proposés par les citoyens, 47 seront financés en 2015. Ce dispositif mobilise d'importantes ressources internet : **une plate-forme numérique a été créée** afin de permettre l'envoi des projets et de consulter les réponses par projet ainsi que l'état d'avancement des projets retenus.

D'autres initiatives

Enfin, il faut ajouter à ces dispositifs de **nombreux événements ponctuels réalisés au long de l'année** tels que les ateliers urbains (réfléchir collectivement avec les habitants d'un secteur concerné par un projet urbain dans une démarche de co-construction de projet), les balades urbaines (diagnostic en marchant associant habitants, élus et services de la ville), le Printemps des citoyens (temps de réflexion annuel sur la citoyenneté et la participation citoyenne), les Graines de citoyens (renforcer l'implication des habitants dans la vie de la ville grâce à des actions de sensibilisation sous forme de théâtre-forum, porteurs de paroles, théâtre de l'invisible, etc.), les dialogues citoyens sur internet ou encore les cafés citoyens (débat autour de sujets de société pour déboucher sur des actions concrètes).

Woippy : un dispositif participatif apportant des solutions concrètes aux habitants

5 conseils de quartier (dont deux dans les quartiers prioritaires)

Pour chaque conseil de territoires composant le quartier prioritaire, une quinzaine de membres volontaires se réunit quatre fois par an. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité laisse toute latitude aux élus pour déterminer la force et le poids politique des conseils de quartier. A Woippy, **les conseils de quartier ont un rôle consultatif** (à l'occasion d'opérations d'aménagement) **et représentatif** (ils font remonter aux élus les doléances et avis des habitants du quartier). La ville met à disposition une salle de réunion.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La GUP permet aux citoyens de participer à la prise de décision. La GUP est un service de la mairie, comprenant 6 agents dont 3 référents communaux, qui traite, grâce à une ligne téléphonique directe, un accueil physique quotidien à la mairie et une présence sur le terrain, les demandes ou doléances des habitants. Il peut s'agir de **traiter des situations d'urgence** (dépôts sauvages, stationnements gênants, incivilités, etc.) **mais aussi d'écouter, étudier et proposer aux élus des projets et suggestions des woippyciens en matière de propreté, circulation, voiries, embellissement ou stationnement.** La totalité des Woippyciens peut avoir recours à ce service : cela permet un contact direct entre les Elus et les habitants avec l'assurance que l'idée/remarque soumise sera étudiée. En effet, toutes les doléances font l'objet d'un suivi : une doléance qui rentre au service GUP est une doléance traitée.

La GUP et les conseils de quartier travaillent en étroite collaboration : les services de la GUP organisent les conseils de quartier, assistent les conseillers de quartier et répondent à certaines de leurs doléances.

Enfin, le Maire organise des réunions publiques (une réunion annuelle par quartier), pilotées par la ville et les bailleurs, au sein des quartiers et à l'occasion desquelles il effectue des visites sur le terrain qui sont l'occasion d'échanges directs avec les woippyciens.

B/ Modalités de création des Conseils Citoyens

Que dit la loi à propos des Conseils Citoyens ?

La loi prévoit la constitution d'un Conseil Citoyen par quartier prioritaire répondant aux principes suivants :

- Le Conseil Citoyen est composé de deux collèges : le collège des habitants et le collège des acteurs locaux et associations. Le collège des habitants est constitué à partir d'un tirage au sort et peut être complété par un appel à volontaires. Il est conseillé pour le second collège de procéder à un appel à candidat.
- Le Conseil Citoyen peut se constituer en association ou s'appuyer sur une association pour son fonctionnement : condition nécessaire pour pouvoir prétendre à des moyens financiers de fonctionnement.
- C'est le Préfet qui, par arrêté et après consultation des Maires concernés, valide la composition du Conseil Citoyen et reconnaît la qualité de structure porteuse à l'organisme qui assure le fonctionnement du Conseil Citoyen.
- L'Etat apporte son concours au fonctionnement des Conseils Citoyens. Le Contrat de Ville doit préciser les moyens dédiés à leur fonctionnement.
- Chaque Conseil Citoyen devra se doter d'un règlement ou d'une charte de fonctionnement. Les modalités de leur participation dans les instances de pilotage du contrat doivent également être précisées dans le Contrat.

La création des Conseils Citoyens par les Villes

Pour le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2020, ce sont les deux Villes concernées qui sont en charge de la création des Conseils Citoyens dans les quartiers.

Afin de répondre à l'esprit de la loi et du cadre de référence des Conseils Citoyens, **la Ville de Metz a choisi de créer 5 conseils citoyens, un sur chaque quartier** (Borny, Bellecroix, Hauts de Vallières, La Patrotte Metz Nord et Sablon Sud), **et la Ville de Woippy, 1 Conseil Citoyen sur le quartier Saint Eloy Boileau Pré-Génie.**

En juin 2015, des réunions publiques ont été mises en place dans chaque quartier prioritaire par les Villes, afin de présenter le Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole et la démarche de Conseil Citoyen.

Pour ces 6 quartiers, **le tirage au sort des citoyens s'est fait en juin 2015 sur la base de la liste des adresses en quartier prioritaire**. Les adresses (non nominatives) de chaque territoire ont été rassemblées dans une urne. Dans chaque urne, un certain nombre d'adresses a été tiré au sort.

Les animateurs indépendants se sont rendus à ces adresses, et sont allés à la rencontre des habitants qui y vivent. Ils ont présenté dans le détail le but et le fonctionnement d'un Conseil Citoyen, et le rôle des représentants des habitants. Chacun a pu ensuite choisir d'y participer ou non.

Si la majorité des membres du collège habitants ont été tirées au sort sur la base de l'adresse, il a été possible de se porter candidat pour en faire partie. Des adresses supplémentaires ont été tirées pour assurer le renouvellement du conseil en cas de défections.

Concernant le collège des acteurs locaux et associations, il a été proposé de faire appel au volontariat puis, le cas échéant de tirer au sort. Leur nombre représente au maximum 1/3 de chaque conseil citoyen.

La composition des Conseils Citoyens

Par choix de chaque collectivité et par validation du Comité de Pilotage du Contrat de Ville, **la composition des Conseils citoyens est la suivante**, tout en précisant que le principe de parité Femmes/Hommes est respecté:

	Collège citoyen		Collège des acteurs locaux et associations
	Tirés au sort	Comité de quartier	
Borny	17	1	6
Bellecroix	7	1	4
Metz Nord	7	1	4
Sablon Sud	3	1	2
Hauts de Vallières	3	1	2
Boileau Pré Génie	18	6	6
Plénière	55	11	24

Le Conseil Citoyen de Boileau-Saint Eloy-Pré Génie a pour particularités d'intégrer une dimension intercommunale, et d'impliquer les habitants et acteurs du quartier de veille « Quartier du Roi ».

Cf. Annexe - Démarche de composition du collège Habitants du Conseil Citoyen du quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie et quartier du Roi

Animation et fonctionnement des Conseils Citoyens

Les Villes de Metz et de Woippy confient la mise en place et l'animation des Conseils Citoyens à des associations indépendantes :

- Maison pour Tous (MPT) pour le Conseil Citoyen du quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie,
- Le COJEP pour les 5 autres Conseils Citoyens, dont le financement est assuré par la Ville, l'Etat ainsi que d'autres partenaires.

Les 6 Conseils Citoyens se réunissent régulièrement en plénière, une à deux fois par an.

Afin d'assurer le lien avec les autres dispositifs de participation citoyenne, **un membre du Comité de Quartier correspondant siègera dans chaque Conseil Citoyen**. De même, les membres des Conseils Citoyens seront invités à participer aux instances de démocratie participatives de la ville.

Le rôle du CODEV de Metz Métropole en tant qu'instance participative dans la Politique de la Ville doit être renforcé. Des liens entre CODEV et Conseils Citoyens doivent être envisagés et définis sur la durée du Contrat de ville 2015-202

Représentation des membres des Conseils Citoyens dans les instances du Contrat de Ville

Par décision du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 5 juin 2015, **chaque Conseil Citoyen désigne un ou plusieurs membres pour participer aux instances de pilotage du Contrat** (Comités de suivi opérationnel, Comité de Pilotage, Comité Technique Elargi et Groupe de travail Observation/Evaluation), **soit au minimum 6 représentants de Conseils Citoyens par instance**.

Le rôle des Conseils Citoyens dans ces instances est d'apporter une expertise complémentaire à celle des élus, des techniciens et des différents signataires du Contrat. Ils peuvent être force de proposition pour la mise en œuvre de nouveaux projets.

4.3 – Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville

A/ La mise en place d'un groupe de travail Observation/Evaluation

Le groupe de travail Observation/Evaluation est chargé de travailler sur l'observation des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active sur la durée du Contrat de Ville, et sur le bilan et l'évaluation des actions et du fonctionnement du Contrat de Ville afin de disposer d'éléments d'appréciation en termes de résultats et d'impacts.

Ce groupe de travail répond à l'axe stratégique « S'assurer de la réussite des actions du Contrat de Ville et de leur évaluation », et notamment à l'objectif opérationnel « Contribuer à l'outil commun d'observation ».

Il a pour missions principales :

- de suivre la mise en place et l'alimentation d'un « tableau de bord » permettant de suivre (via quelques indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs) l'évolution des territoires : quartiers prioritaires et quartiers de veille,
- de mobiliser les partenaires pourvoyeurs de données dans cette perspective,
- d'identifier et de définir des indicateurs de résultats pertinents pour chaque objectif opérationnel et/ou pour chaque action (en lien avec les porteurs d'action),
- d'interpréter les données dans une démarche d'analyse partenariale afin d'évaluer les actions du Contrat de Ville en tenant compte de la situation des territoires,
- de proposer des questions évaluatives permettant une analyse de l'impact du contrat de ville en portant une attention particulière à la mise en œuvre du contrat ainsi qu'à la mobilisation du droit commun
- de suivre le recueil des données relatives aux questions évaluatives,
- de présenter annuellement les résultats de ces démarches au Comité de Pilotage qui devra les valider.

Plus globalement, il s'agit de permettre par le recueil et l'analyse de ces données une opérationnalité renforcée de l'action menée dans un souci d'articulation avec la situation des territoires et les objectifs fixés dans le contrat de ville.

Il est composé de manière permanente des membres du Comité technique et de représentants des Conseils Citoyens. Il peut s'élargir à tout acteur utile à l'analyse des données recueillies en fonction du sujet abordé.

Il s'appuie également sur un partenariat avec les partenaires « producteurs » de données sur le territoire : la CAF, l'INSEE, la Mission Locale du Pays Messin, l'ARELOR, les bailleurs sociaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (données des Analyses des Besoins Sociaux),...

Il bénéficie de l'appui technique de l'AGURAM et du Centre de Ressources Politique de la Ville selon des modalités qui devront être définies ultérieurement.

B/ Les modalités d'observation des quartiers Politique de la Ville

Une des grandes difficultés de l'élaboration de ce présent Contrat de Ville a été de réaliser un diagnostic des quartiers de la Politique de la Ville : peu de données récentes, données à l'échelle de l'IRIS (*Ilots Regroupés pour l'Information Statistique*) et non pas à l'échelle du quartier, multiplicité des acteurs pourvoyeurs de données, etc.

Il convient de travailler à un dispositif d'observation sur la base d'indicateurs clés et disponibles à l'échelle des territoires. Il s'agit d'instaurer un « tableau de bord » plus cohérent, plus efficace, et surtout à l'échelle des périmètres des quartiers prioritaire et de veille. A partir de 2016, l'objectif est d'accéder à une offre de données statistiques à l'échelle des quartiers.

Cet outil va permettre de répondre à l'objectif stratégique « **Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants** », défini en deux objectifs opérationnels :

- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle.
- Identifier des indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique.

Les données ainsi recueillies feront l'objet d'une analyse dans une logique de co-construction avec les acteurs locaux et les membres de Conseils Citoyens (identification des forces et faiblesses, confrontations de visions et de lecture du territoire,...)

Cet outil doit s'appuyer sur les moyens dédiés existants :

- le Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé Metz Métropole/Ville de Metz, notamment pour la réalisation de cartes,
- l'AGURAM, dans le cadre des programmes partenariaux annuels avec Metz Métropole et la Ville de Metz,
- l'outil SIG de la Politique de la Ville du CGET (<https://sig.ville.gouv.fr>) permettant d'obtenir des indicateurs clés à l'échelle du quartier

Afin de prendre en compte la thématique transversale « Egalité femmes-hommes », l'observatoire devra mettre en exergue des données sexuées.

C/ Les modalités de bilan et d'évaluation du Contrat de Ville

Chaque année, le programme d'action est évalué et réajusté : il est vérifié l'adaptation des actions au regard des objectifs fixés au départ mais aussi la pertinence au regard des enjeux locaux.

Des indicateurs de bilan, notamment des indicateurs de résultat, **sont définis pour chaque action** afin de traduire les avancées et l'effectivité de la mise en œuvre des actions inscrites au titre du Contrat de Ville. Ils seront élaborés en lien avec les porteurs de projet.

La dimension évaluative sera menée à partir de l'identification de question évaluatives, c'est-à-dire d'enjeux (formuler de manière à en vérifier la réalisation) identifiés collectivement comme devant relever d'une attention particulière. Plusieurs questions pourront être travaillées sur la durée du contrat de ville avec des temporalités différentes.

Quel que soit les enjeux retenus, cette partie du dispositif devra porter une attention particulière à la mobilisation du droit commun et à la manière dont les politiques publiques (autres que celles de la politique de la ville) se déclinent sur ces territoires.

Toutes les remontées (observation, bilans et éléments recueillis sur la base des questions évaluatives) seront travaillées collectivement en lien avec les services des différents partenaires du Contrat de Ville mais aussi avec la participation des acteurs locaux et membres des Conseils Citoyens. Ces démarches seront menées sur la base des moyens mobilisés par les différents partenaires du contrat de ville.



LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DANS LE CONTRAT DE VILLE



Le Conseil Régional de Lorraine

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine, d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les **Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire** a anticipé la réforme de la Politique de la Ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, Conseils de développement, les Chambres Consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle Politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- Mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun,
- Renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional,
- Renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens,
- Prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville.

Le Conseil Départemental de Moselle

Le Conseil Départemental contribuera à la mise en œuvre de la Politique de la Ville au travers de ces différentes missions :

- le développement, la coordination et l'animation de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire, dans le cadre du Schéma Enfance Jeunesse Famille et du Schéma départemental de soutien à la parentalité,
- la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale pour les personnes rencontrant des difficultés sociales pour accéder à l'emploi liées à la mobilité, à la santé, aux addictions, à la garde d'enfant, etc.,
- l'animation en faveur de la jeunesse à travers le soutien aux projets ayant une approche éducative et positive, privilégiant l'autonomie, la créativité et l'implication active des jeunes,
- le soutien aux associations sportives,
- l'intervention dans les quartiers d'équipes de prévention spécialisée en direction des 11-21 ans pour les problématiques d'urgence sociale et de décrochage scolaire,
- le soutien du Département de la Moselle aux opérations de renouvellement urbain sera examiné dans le cadre du dispositif de financement qui devrait succéder au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires à compter de 2015.
L'Assemblée départementale déterminera prochainement le règlement et les modalités de ce nouveau système de financement.

Le Procureur de la République – Cour d'Appel de Metz

Objectifs opérationnels concernés :

1.1 En luttant contre la délinquance et les incivilités

1.2 En retravaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des "groupes"

2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes

2.2 En luttant contre tout type de discriminations

En complément d'une politique d'action publique empreinte de fermeté, le ministère public s'appuie sur la Politique de la Ville pour prévenir la récidive.

Sa contribution à cette politique s'inscrit tout naturellement dans sa participation aux instances partenariales dédiées :

- CLSPD de Metz,
- CLSPD et GLTD de Woippy.

L'action du Comité Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), présidé par Mme la Présidente du Tribunal de Grande Instance (TGI), est par ailleurs très forte sur les quartiers éligibles à la Politique de la Ville, notamment Borny.

Les alternatives aux poursuites mais également les peines poursuivies privilégient toutes les fois que cela est possible une dimension pédagogique visant à favoriser :

- le développement de la citoyenneté : stages de citoyenneté, stages de sensibilisation aux dangers des stupéfiants, stages pour les conducteurs en infractions, lutte contre les discriminations au sein du pôle anti-discrimination du Parquet,
- la réinsertion sociale : travail d'intérêt général, travail non rémunéré, mise à l'épreuve, politique d'aménagement de peine,
- mesures de réparation pénale et d'activité de jour pour les mineurs.

Les Services de l'Etat

Avec la loi du 21 février 2014, la Politique de la Ville a été replacée au cœur des politiques d'intervention de l'Etat dans les quartiers prioritaires. La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la nouvelle Politique de la Ville.

A ce titre, douze conventions interministérielles d'objectifs ont été signées avec le Ministère de la Ville, conventions présentant les engagements de chaque ministère pour les quartiers Politique de la Ville. Les modalités de leur déclinaison territoriale ont été précisées par la circulaire n°5706 du 26 mars 2014.

Cf. Annexe – Synthèse des conventions interministérielles

Dans le cadre du Contrat de Ville de Metz Métropole, et en cohérence avec les objectifs stratégiques définis lors du diagnostic partagé, les services de l'Etat s'engagent à mettre en œuvre les engagements ministériels.

La Direction Départementale en charge de la Cohésion sociale (DDCS) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

1.1 En luttant contre la délinquance et les incivilités

1.3 En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération

1.9 En développant des activités avec et pour les jeunes

2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes

3.4 En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'habitat

Les orientations portées par la DDCS constituent un ensemble un peu disparate dans ses moyens, ses procédures et ses interlocuteurs, mais qui trouve ou devrait trouver sur le terrain sa cohérence : ce sont souvent les mêmes populations qui ont besoin des interventions croisées. Au-delà de ce catalogue de thèmes proposés, c'est leur appropriation par les acteurs vers une orientation lisible qui leur donnera du sens.

➤ **Les orientations liées au sport**

L'objectif est de **favoriser l'accès à la pratique pour le plus grand nombre** qui peut revêtir plusieurs modalités :

- Amener les activités sportives sur les sites en favorisant l'implantation de clubs ou d'annexes de clubs,
- Offrir la possibilité de pratiquer à l'extérieur du quartier en réduisant les obstacles à leur participation, notamment financiers (quartier vécu).

Au titre des orientations fixées en matière sportive par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, celle qui vise à corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive constitue, après le soutien à l'emploi, la seconde priorité devant structurer l'intervention de l'État.

Cette priorité est appelée à être soutenue par les services déconcentrés de l'État (DRJSCS pour les projets des ligues et les comités sportifs et DDCS pour les projets des associations sportives locales) grâce aux crédits mobilisables au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Elle passe par **le développement d'une offre de pratique adaptée aux publics éloignés du sport** (femmes, jeunes des quartiers, personnes en situation de handicap) ainsi que par **une mobilisation en faveur des territoires dont le potentiel n'est pas suffisamment exploité**. Les territoires de la politique de la ville sont précisément ciblés par la lettre d'orientation du Ministre en date 18 novembre 2014, adressée au directeur général du CNDS.

Dans le prolongement de la commande ministérielle, la commission territoriale du CNDS de Lorraine, co-présidée par le Préfet de Région et le Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) a retenu la priorité de la réduction des inégalités d'accès au sport en faisant savoir à l'ensemble du mouvement sportif Lorrain que les actions de promotion du sport en direction des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront être soutenues. Un courrier cosigné par le Préfet de Région et le Président du CROS a été rendu public le 4 février 2015.

Les clubs sportifs implantés dans un des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville tels que fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 **ou qui, bien que non implantés dans ces quartiers, conduisent des actions en direction des publics résidant dans ces quartiers doivent ainsi pouvoir bénéficier des financements du CNDS**. À cet égard, la DDCS est prête à participer à toute séquence d'information sur le sujet, un conseiller sport étant référent pour les actions en faveur des territoires prioritaires.

L'aide à l'emploi sportif constitue la première des priorités. Dans la mesure où certaines associations sportives des quartiers concernés seraient porteuses de projets de création d'emploi (fonctions d'éducateurs sportifs, fonctions administratives...), il serait possible de mobiliser les crédits CNDS qui réservent une part importante à cette priorité. En Lorraine, l'objectif de nouvelles créations d'emploi a été fixé à 63 postes pour l'année 2015. Le couplage emploi d'avenir/ formation aux métiers du sport peut également se révéler une opportunité.

Les quartiers prioritaires constituent une cible particulière du **plan national « sport, santé, bien être »** décliné par une action de lutte contre l'obésité des jeunes âgés de 12 à 25.

La mixité à travers les pratiques sportives qui l'autorisent pourrait constituer un objectif secondaire à tout le moins un questionnement pour une politique de développement du sport à l'échelle des quartiers.

La coordination des préoccupations sportives et des moyens et objectifs des Accueils collectifs de Mineurs est également un point à ne pas manquer.

Enfin, en matière de crédits d'**équipements sportifs**, le CNDS finance les équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. Les quartiers prioritaires carencés en équipements sportifs pourraient, dans ce cadre, et par voie de contractualisation avec les communes concernées, être aidés.

➤ **Les orientations liées à la jeunesse et la vie associative**

Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Globalement, il n'y a pas plus de dysfonctionnements constatés en ACM sur les périmètres de la Politique de la Ville que sur le reste du département. Les exigences de qualification minimale réglementaire de l'encadrement sont respectées de manière générale. Un regard attentif est néanmoins porté sur les ACM organisés par le Comité de gestion des centres sociaux de Metz-Borny.

Enfin, il faut que certains organisateurs d'ACM portent au moins autant d'ambition éducative pour les mineurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qu'ils pourraient en avoir pour les enfants des autres territoires de Moselle.

L'objectif est clairement de favoriser **l'accès du plus grand nombre à des activités de qualité**. Il s'agit d'une façon générale de réduire la fracture culturelle particulièrement sensible dans ces quartiers ; en lien bien entendu avec les autres acteurs portant l'offre culturelle et socio-culturelle et en direction de tous les publics et pas seulement des mineurs.

Une problématique connexe est l'articulation des programmes communaux (PEDT) et des quartiers prioritaires.

Les orientations liées au Service Civique

Quel que soit l'aboutissement des réformes du Service civique, il a vocation à concerner les jeunes issus des quartiers prioritaires. Un objectif de 30% de jeunes issus des quartiers prioritaires avait été fixé en 2014.

L'atteinte de cet objectif peut s'appuyer sur deux piliers à conforter:

- **L'information des jeunes sur le dispositif du service civique** en leur donnant envie d'aller vers des structures hors quartier,
- **Le développement de missions portées par des associations présentes sur ces quartiers** et qui ont la possibilité de coconstruire le contenu de ces missions avec des jeunes motivés.

Il conviendra également de susciter une offre renforcée des missions de service civique par une information adaptée des collectivités et des associations.

La DDCS entretient sur ce sujet un partenariat avec la fédération des centres sociaux.

Les Bourses emploi jeunes

Il s'agit de bourses attribuées à des actions collectives d'un montant maximum de 1000€ présentant un projet à fort engagement (dans les domaines artistiques, la citoyenneté, l'action sociale humanitaire, scientifique ou sportive). Une campagne d'information en lien avec le comité de la bourse est en cours.

Les ateliers jeunes

La CMSEA et l'association Apsis Emergence sont porteuses de ce dispositif sur Metz et Woippy.

➤ **Les orientations liées à l'information jeunesse**

A l'heure actuelle, il y a un lieu d'information jeunesse sur le territoire: le Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse (CRI BIJ) situé à la Maison des associations de Metz (1, rue du Coëtlosquet).

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'implantation ou le développement d'associations agréées,
- Encourager les initiatives en faveur des jeunes (projets jeunes...) ainsi que les lieux ou vecteurs d'information.

➤ **Les orientations liées à la politique de l'habitat**

L'apport de la DDCS sur ce volet est marginal. Il convient de veiller toutefois à ce que les différents dispositifs (contingent préfectoral par exemple) ne concourent pas à aggraver la situation.

A cet égard, la mise en place de l'outil SYPLO de gestion et de suivi du contingent préfectoral permettra à terme de connaître a posteriori les relogements effectués sur les quartiers prioritaires, ainsi que le critère de priorité du contingent préfectoral s'y rattachant : ménages reconnus prioritaires DALO, sortant de structures d'hébergement, ménages répondant à un critère DALO (dont les ménages menacés d'expulsion), relogement demandé par le Préfet.

Par ailleurs, la Conférence Intercommunale du Logement, dont la mise en place avant la fin de l'année 2015 est obligatoire pour la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, permettra de fixer les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social, et de définir les modalités de relogement des publics respectant les équilibres de peuplement.

➤ **Les orientations liées à la parentalité**

Les financements Etat sont gérés et instruits par la Préfecture. Il convient de **renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité** (en particulier en les finançant mieux), en lien avec les partenaires parmi lesquels il convient de citer : le Conseil Départemental, la CAF, l'UDAF, l'AIEM, les CCAS.

➤ **Les orientations liées à l'accès aux droits**

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la DDCS s'implique dans la lutte contre le « non recours au droit ». IL s'agit d'identifier les personnes qui n'ont pas accès à leurs droits sociaux : domiciliation logement, couverture sociale, RSA...

Il convient de multiplier les points d'informations avec des permanences de personnes ressources. La DDCS envisage à titre expérimental de susciter une permanence « droits sociaux » dans le Point d'Accès au Droit (PAD) de Borny, ou à la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Woippy. La mise en œuvre de ce dispositif qui repose sur d'autres financements que ceux de la DDCS, peut être envisagée localement en fonction des partenariats.

➤ **Les orientations liées aux droits des femmes**

L'égalité femmes-hommes forme l'une des trois priorités transversales à prendre en compte dans la conception des contrats de ville. Cette priorité doit se traduire de manière opérationnelle dans le contenu des contrats pour chacun des trois piliers.

La convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013), prévoyait notamment les objectifs suivants :

- **Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers prioritaires**
En soutenant par exemple le développement des « marches exploratoires des femmes » pour permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public et de lutter contre le repli sur soi (guide méthodologique existant). Les marches sont à la fois des outils de diagnostic, d'aide à la décision et d'évaluation.
- **Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - Soutenir les actions de sensibilisation au respect filles-garçons et de lutte contre les violences sexistes dans les établissements scolaires et à l'École de la deuxième chance.
 - Mettre en place des groupes de travail « Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes » dans les CLSPD et CISPD : former les professionnel-le-s aux

violences faites aux femmes et mettre en place un groupe de travail et / ou faire le lien avec les groupes de travail déjà existants (mise en réseau des professionnels).

- **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers**
 - o Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers et promouvoir le Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) dans les quartiers

- **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers aux actions d'information sur leurs droits**
 - o Améliorer l'accès des habitantes des QPV aux services des CIDFF. Les deux CIDFF mosellans réalisent des permanences dans les quartiers prioritaires des contrats de ville.
 - o Poursuivre les permanences d'information et d'accès aux droits dans les quartiers prioritaires des contrats de ville et favoriser leur implantation pour un bon maillage territorial
 - o Promouvoir des actions collectives en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits des femmes des QPV pour outiller les femmes afin qu'elles puissent construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle et développer toutes leurs potentialités. Cibler particulièrement les femmes issues de l'immigration qui sont confrontées à la double/triple discrimination.

Moyens/dispositifs mobilisables

Sur la dimension transversale, il s'agit de s'interroger sur les retombées collatérales des investissements ou actions mises en place.

Les actions spécifiques la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie sur la mobilisation des crédits du programme 137, inscrit dans le DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Concernant spécifiquement la lutte contre les violences faites aux femmes, les dispositifs de droit commun consistent à accompagner les victimes de violence (informations sur leurs droits, accès à des hébergements pour des femmes victimes de violence) et à éloigner les auteurs. Egalement à assurer un meilleur traitement des plaintes et mains courantes. Les moyens sont en grande partie ceux du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) dont la circulaire de mise en œuvre renvoie au 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Direction Régionale de la jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

1.3 En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération

1.9 En développant des activités avec et pour les jeunes

1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne

Le Ministère de la jeunesse et des sports a toujours eu une préoccupation particulière pour le public jeune des quartiers « politique de la ville ». Actuellement, des actions d'accompagnement sont menées dans chacun des services, soit sur des dispositifs tous publics, soit sur des dispositifs spécifiquement créés pour des personnes habitant sur la géographie prioritaire du Contrat de Ville

➤ **Les orientations liées au sport**

En matière de politique de la Ville, la DRJSCS a pour objectif de développer des diagnostics partagés de l'offre sportive et améliorer le ciblage des interventions du CNDS pour les publics qui connaissent des difficultés à accéder à la pratique sportive et en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment dans le cadre du plan citoyenneté.

Pour ce faire, des missions observation et statistiques DRJSCS et des crédits CNDS en lien avec les priorités nationales sont mis en place. Ces dispositifs nécessitent le travail en lien avec le comité de coordination - DRJSCS/DDI et l'identification des besoins et actions dans les clubs par les instructeurs de la DDCS.

➤ **Les orientations liées à la jeunesse et à la vie associative**

Les priorités de la DRJSCS sont d'augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale et de développer une stratégie régionale, une expérimentation dans les quartiers en fonction des opportunités et un essaimage des bonnes pratiques.

Le développement de partenariats et la mobilisation des acteurs locaux permettent la mise en place de dispositifs binationaux et européens

➤ **Les orientations liées au Service Civique**

L'objectif est de faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013), en proposant une déclinaison régionale des axes suivants:

- Elaboration de missions-type « Service Civique » (ex : ambassadeur des Conseils Citoyens)
- Valorisation plus soutenue auprès des associations présentes dans les quartiers prioritaires
- Partage des expériences et des pratiques entre les différentes collectivités agréées sur la région avec celles non agréées et signataires des Contrats de Ville
- Amélioration de la connaissance régionale sur le dispositif service civique avec une exploitation plus fine des outils de suivi existants.

Les conditions de mobilisation de ces moyens passent par la dotation régionale fixée par instruction de l'Agence du Service Civique et la création et mutualisation d'outils. En plus du travail en lien qui doit être mis en place avec le référent départemental et les acteurs locaux.

L'Unité territoriale de la DIRECTTE de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

2.3- En ayant des acteurs relais de médiation

2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé

3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants

3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi

3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers

3.6- En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV

4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, la DIRECTTE est une direction régionale placée auprès du Préfet de Région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

En matière de Politique de la Ville, la DIRECTTE présente les objectifs suivants:

- **Réduction de l'écart du taux de chômage et du nombre de chômeurs en QPV** comparé à celui du bassin d'emploi et/ou du département par la mobilisation de dispositifs et moyens de droits communs. (Circulaire du Premier Ministre N°5729-SG du 30 juillet 2014)

- **Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi** grâce à :

- la mobilisation des leviers pour que les publics éloignés de l'emploi dans les quartiers politique de la ville accèdent prioritairement aux dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'emploi ;
- la mobilisation des clauses d'insertion professionnelles au bénéfice des publics des quartiers politique de la ville et la déclinaison des chartes entreprises dans les quartiers ;
- l'élévation du niveau de compétences des publics des quartiers politique de la ville ;
- au développement de la création d'activité et d'entreprise dans les quartiers.

Pour ce faire, deux chargés de Développement de l'Emploi et des Territoires (CDET) sont présents sur le bassin d'emploi ; (Monique JOHANN et Bernard ETIENNE) pour mobiliser les partenaires de l'emploi et du développement économique sur la prise en charge spécifique des demandeurs d'emploi habitant les quartiers politique de la ville de Metz Métropole ainsi que les dispositifs suivants :

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a pour objectif d'offrir une activité salariée aux personnes les plus éloignées de l'emploi pendant un parcours de 2 ans maximum en s'appuyant sur 4 types de structures :

- Atelier et Chantier d'insertion (ACI) ; (contrat principalement à temps partiel dans des associations ou collectivités)
- Association Intermédiaire (AI) (mise à disposition de personnes souvent à temps partiel)
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) (contrats de mise à disposition de personnes en intérim) ;
- Entreprise d'Insertion (EI) (contrat à temps plein sur le secteur marchand) ;

Le recours à l'IAE est prioritairement recherché pour les habitants des quartiers. Certains ACI se sont d'ailleurs installés dans les quartiers au plus près des populations : Metz Pôle Services, Centre de

Gestion des Centres Sociaux (CGCS), Grand Sauvoy sur Metz Borny et Metz Nord, -Woippy Régie sur les quartiers de Woippy ;

Les Contrats aidés amorcent la construction du parcours d'insertion des publics prioritaires et sont mobilisés par les opérateurs Pôle Emploi, Missions Locales et Cap Emploi. Il existe différents types de contrats aidés:

- CUI-CAE : ils permettent une première remise au travail des publics éloignés de l'emploi à temps partiel sur une durée limitée dans des établissements ciblés >> sur la base de l'objectif national et départemental Pole Emploi : 13% ;
- CUI-CIE : ils favorisent une insertion vers le secteur marchand >> sur la base de l'objectif national et départemental Pole Emploi : 13% ;
- Emplois d'Avenir >> sur la base de l'objectif défini par le niveau régional pour le territoire : 26% ;
- Contrats CUI-CIE Starter >> pas d'objectif national, à définir localement.

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale" (CIVIS): Cet accompagnement destiné aux jeunes de moins de 26 ans sur 2 ans minimum permet la construction d'un parcours professionnel et des aides particulières >> sur la base de l'objectif national 20% ;

L'École de la 2ème Chance (E2C) s'adresse aux jeunes (18/25 ans) sans diplôme ni qualification, n'ayant pas acquis un niveau suffisant pour accéder à l'emploi de manière stable, ils doivent être volontaires pour s'engager dans une dynamique d'insertion professionnelle >> sur la base de l'objectif national 40% et défini au niveau régional 24% ;

Le Contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise >> pas d'objectif national, mais priorité aux habitants de QPV ;

L'Apprentissage : pas d'objectif national, mais priorité aux jeunes habitants de QPV ;

Le développement de la création d'activité et d'entreprise : Le dispositif « Nouvel Accompagnement à la Création ou Reprise d'Entreprise » (Nacre) >> sur la base de l'objectif national 11%.

La mise en place de ces dispositifs est en partie due à la mobilisation et l'animation du réseau par les CDET avec les partenaires suivants : Agences de Pôle Emploi, Mission Locale du Pays Messin, Cap Emploi, Structures de l'IAE, les Chambres Consulaires, E2C de Montigny les Metz et de Woippy, Facilitateurs « clauses sociales » des marchés publics, CDC,....

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

3.4.1. Identifier les enjeux de peuplement

3.4.2 Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution

3.6. 4. Favoriser l'animation commerciale

3.7.1 à 3.7.4 En améliorant l'habitat et le cadre de vie

3.8 En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain

La DDT a pour objectif en matière de politique de la Ville et de droit commun (notamment de droit commun renforcé mis en œuvre par la DDTM) les points suivants:

- **La cohérence des politiques publiques de développement urbain :**
 - cohérence de la programmation urbaine et du projet territorial intégré du contrat de ville
 - cohérence des programmations urbaines et des principaux outils de planification (PLH, PLU, PDH, Agenda 21, plan climat énergie territorial,..)

- **Le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des interventions publiques de l'habitat privé**
 - prendre en compte les enjeux des QPV, notamment la précarité énergétique ainsi que les diagnostics et les volets opérationnels des copropriétés dégradées
 - prendre en compte les problématiques d'habitat insalubre dans les QPV

- **Le pilotage, l'animation partenariale et la mise en œuvre des interventions publiques sur l'habitat social**
 - porter une attention particulière aux loyers des logements sociaux des QPV lors de la remise en ordre des loyers qui sera réalisée dans le cadre des futures conventions d'utilité sociale 2017-2022
 - veiller à la mise en place d'une politique de peuplement sur l'agglomération qui prenne en compte un objectif d'occupation sociale des logements sociaux en QPV
 - s'assurer de l'accessibilité et des aspects énergétiques des réhabilitations des logements sociaux et de leur impact sur les quittances des locataires
 - s'assurer de la bonne articulation des actions menées par les bailleurs sociaux au titre de l'exonération de la TFPB avec les autres actions menées (GUP, autres actions de la politique de la ville,...)
 - (GUP, autres actions de la politique de la ville,...)
 - promouvoir les actions de gestion sociale et urbaine mises en place par les bailleurs sociaux pour améliorer la qualité de vie des habitants

- **L'accompagnement des projets de renouvellement urbain du PNRU et du NPNRU**
 - rechercher avec les collectivités le bon niveau d'ambition des projets qui permet de répondre aux dysfonctionnements urbains constatés
 - s'assurer que le projet urbain répond à tous les enjeux sociaux et urbains identifiés au titre de la politique de la ville
 - s'assurer de la participation des habitants à l'élaboration des nouveaux projets de renouvellement urbain en visant une dynamique de co-construction
 - s'assurer que les principes du règlement général de l'ANRU relatif au NONRU en vue de la signature par l'ANRU des protocoles de préfiguration soient respectés, avec une attention particulière aux incontournables de l'ANRU, à savoir :
 - augmenter la diversité de l'habitat

- adapter la densité du quartier à son environnement urbain et aux fonctions urbaines visées
 - favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
 - renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
 - viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
 - réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les mutations futures
 - augmenter la diversité de l'habitat
 - adapter la densité du quartier à son environnement urbain et aux fonctions urbaines visées
 - favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
 - renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
 - viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
 - réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les mutations futures
 - assurer le suivi et l'avancement des opérations de rénovation urbaine ainsi que les engagements financiers du PNRU et du NPNRU
- **Portage des politiques de développement durable**
- promouvoir la démarche de développement durable en inscrivant les nouveaux projets de renouvellement urbain dans une logique d'éco-quartiers
- **La mobilité**
- accompagner les autorités organisatrices de mobilité dans leur réflexion sur la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones d'emploi, et d'un diagnostic de sécurisation des transports en commun et des transports/arrêts

Les moyens mobilisables dont dispose la DDT sont les crédits de l'ANAH de droit commun pour la rénovation du parc privé et notamment des copropriétés, les crédits spécifiques d'intervention ANRU pour les projets conventionnés et les projets d'intérêt local du PNRU, les fonds européens (FEDER/FSE) pour la politique de la ville et la rénovation énergétique et l'abondement financier pour les projets de TCSP desservant les QPV.

Moyens et dispositifs mobilisables

Pour tous ces objectifs, les moyens mobilisables dont dispose la DDT sont les crédits de l'Anah de droit commun pour la rénovation du parc privé et notamment des copropriétés, les crédits spécifiques d'intervention ANRU pour les projets conventionnés et les projets d'intérêt local du PNRU, les fonds européens (FEDER/FSE) pour la politique de la ville et la rénovation énergétique et l'abondement financier pour les projets de TCSP desservant les QPV.

Les dispositifs mobilisables de la DDT dans le cadre du Contrat de Ville sont divers. En effet, il existe des appels à projet en faveur des écoquartiers, appels à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir "ville et territoires durables" ayant pour but de viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain, 2^{ème} appel à projets en faveur des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), programme européen Urbact, et ANRU (programme investissements d'avenir).

Les moyens/dispositifs liés à l'habitat sont les suivants : PDH, PLH , article 55 loi SRU, Foncier de l'Etat, développement du logement social (attributions des aides à la pierre, hors QPV), animation et suivi des organismes HLM (dans le champ de la gestion patrimoniale, de la gestion sociale, et la qualité de service rendu), rénovation urbaine (bonne exécution des conventions du PNRU), ANAH (attributions des aides à la réhabilitation du parc privé au travers du programme Habiter Mieux, des Opah, et Opah copropriétés dégradées, coordination de plans de sauvegarde).

Les moyens/dispositifs liés au développement urbain sont le SCOT, le PLH, le PLU, le PDU.

Les moyens/dispositifs liés au développement durable: Agenda 21, PCET.

Les moyens/dispositifs liés à la mobilité: PDU

La DDT est associée aux instances et aux réunions concernant les domaines de ses compétences dans le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" du contrat de ville, en particulier lors de réunions en lien avec le domaine du logement (social et privé) et de l'urbain, ainsi que toutes les thématiques portées par l'ANRU (insertion professionnelle par l'emploi, gestion urbaine de proximité, relogement, développement économique, ...)

Dans le cadre spécifique du contrat de ville de Metz-Métropole, les principaux objectifs opérationnels et les points sur lesquels la DDT sera attentive dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville de Metz Métropole et des fiches actions qui seront réalisées sont les suivants :

Réévaluer les objectifs de production du LLS du PLH et les effets sur le parc de logements social des QPV

Formaliser une stratégie habitat et urbanisme à venir dans le PLH, les PLU, le SCOT avec la situation et le devenir des QPV

- Rechercher une diversité de l'habitat et des fonctions dans les QPV
- Évaluer les enjeux sur les quartiers présentant des signes de fragilité en matière de copropriété,
- Mettre en place des dispositifs de veille ou d'intervention sur les copropriétés en difficultés ou fragiles
- Concernant le parc privé : évaluer les besoins d'appui en matière de travaux énergétique
- Procéder à un parc de logement social de chaque QPV pour évaluer les besoins en terme de démolition ou de réhabilitation

Elaborer un diagnostic de l'offre en transport en commun, élaborer un schéma de mobilité piétonne et cycliste, développer les services de mobilité...

La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.1 En luttant contre la délinquance et les incivilités*
- 1.2 En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »*
- 2.2 En luttant contre tout type de discriminations*
- 2.7 En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle*

Objectifs généraux

Assurer leurs missions et leur rôle clé dans le maintien de la sécurité intérieure, en assurant un service public 7j/7 et 24h/24 au service de la population.

Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens, par la réalisation de patrouilles et d'interventions sur la voie publique, avec présence permanente, ainsi que la réalisation d'enquêtes en cas de commission d'infractions.

Il s'agit également de participer à la conception des dispositifs de prévention situationnelle, d'assurer des dispositifs de prévention au profit des personnes physiques et morales, de participer aux instances et dispositifs de partenariats territoriaux

Moyens/dispositifs mobilisables

- unités de voie publique, dont certaines dévolues exclusivement aux quartiers prioritaires
- implantation d'un commissariat de secteur dans l'un des quartiers prioritaires, un sur Metz, un autre à Woippy
- participation aux instances partenariales
- conseils par référents sûretés
- présence d'un poste d'intervenant social et d'un psychologue, destinés aux victimes
- dispositif de prévention à destination des victimes
- poste de délégué à la cohésion Police Population
- participation de policiers formateurs dans les actions de prévention au sein d'établissements scolaires ou à destination de publics dédiés (ex : personnes âgées...)

Conditions de mobilisation de ces moyens

- ces moyens sont d'ores et déjà mobilisés
- difficultés liées à la multiplicité des missions dévolues à la sécurité publique.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.1. En luttant contre la délinquance et les incivilités**
- 1.2. En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »**
- 1.3. En développant l'accès à la culture et aux sports**
- 1.1. En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes**
- 1.2. En luttant contre tout type de discriminations**
- 2.5. En améliorant l'accès aux droits et à la santé**
- 2.6. En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif**
- 2.7. En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle**
- 2.8. En poursuivant et renforçant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)**
- 2.9. En adaptant les moyens aux besoins**
- 2.10. En favorisant l'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicap et des enfants allophones**
- 2.11. En favorisant l'apprentissage du français**
- 2.13. En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures**

Aujourd'hui les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du pays constituent un défi majeur pour la société française et la cohésion sociale.

Pour répondre à ces inégalités, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république s'est donnée pour objectif de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les écoles et les établissements en éducation prioritaire et les autres.

Le contrat de ville doit exprimer clairement et simplement les objectifs prioritaires relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes. Le volet éducatif du contrat de ville doit s'appuyer sur un diagnostic partagé. L'analyse partagée porte sur des données scolaires, périscolaires, et celles qui concernent les politiques de loisirs et de jeunesse du territoire. Elle s'appuie sur ce que l'on sait de la réussite scolaire après analyse des parcours des élèves.

Les objectifs stratégiques et les enjeux sont :

- **Assurer la mixité sociale des écoles et des collèges** dans les territoires concernés, compte-tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire.
- **Réduire les écarts de réussite scolaire** au regard des résultats actuellement observés, au travers notamment de l'acquisition de chacun des paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C).

Plusieurs leviers spécifiques à l'éducation nationale contribueront à atteindre cet objectif :

- l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en lien étroit avec les collectivités territoriales (pour les questions d'environnement matériel notamment),
- la contribution de l'éducation nationale à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets éducatifs territoriaux (PEDT, PRE, PEL...),
- l'articulation des dispositifs pédagogique et éducatif favorisant l'étayage de l'ambition pour la poursuite d'études dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, comme « les cordées de la réussite » et son articulation avec la politique de « l'internat de la réussite pour tous ».

- **Réduire le nombre de décrocheurs.** Le travail mené actuellement par l'éducation nationale s'articule autour de deux axes : la prévention et le traitement. Dans chaque territoire, une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) repère les jeunes, en situation de décrochage et essaie d'apporter une solution (scolarisation, formation, insertion, etc.) grâce au partenariat interministériel créé à cet effet. Un enjeu reste entier, celui de la mobilisation des jeunes "injoignables". Le réseau des éducateurs intervenant au plus près de ces populations dans les quartiers constitue un point d'appui intéressant, et un partenariat plus étroit pourrait être développé dans ce sens (membres de la plateforme, délégués du Préfet, éducateurs).
- **Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier.** Le dispositif "école ouverte" et les actions "Ville Vie Vacances" seront pensées en complémentarité. Un lien devra être fait entre les apports des actions périscolaires, de nature éducative, sportive, culturelle, numérique et de loisirs avec les actions des associations qui contribuent au parcours d'éducation artistique et culturel des enfants et des jeunes du territoire. Par ailleurs, le développement de l'exercice de la responsabilité et de l'initiative au travers de la création d'associations sportives scolaires (UNSS – USEP) représenterait un fort levier de cohésion sociale.
- **Assurer la participation des parents en renforçant la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, ainsi qu'entre l'éducation nationale et les dispositifs de la politique de la ville.** Le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" pourra être sollicité plus largement. Une mise en cohérence pourra être conduite entre les actions conduites dans le cadre des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents et le cas échéant d'autres actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière portée aux familles monoparentales. Les actions à destination des parents visent aussi à favoriser une participation accrue des habitants dans le quartier.

Les Dispositifs de Réussite éducative complètent ces interventions. Ils visent l'amélioration de la réussite à l'École par une prise en charge individualisées des difficultés rencontrées par les élèves, après examen d'une équipe pluridisciplinaire.

La Direction Départementale aux Droits des Femmes (DDDFE) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes

2.2 En luttant contre tout type de discriminations

Objectifs généraux : Favoriser l'égalité femmes hommes :

- de façon transversale ; prendre en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques ;
- ou spécifique, il subsiste des inégalités de fait qui nécessitent des mesures positives en faveur des femmes. Il s'agit notamment de leur permettre de connaître l'ensemble des droits dont elles disposent, d'y avoir accès, et de les faire valoir pleinement ; d'inciter les femmes à dénoncer les violences qu'elles subissent au sein de leur couple, de leur donner, par une prise en charge adaptée, les moyens de retrouver une autonomie ; de mettre en place des dispositifs particuliers pour l'orientation des jeunes filles et garçons pour favoriser la mixité des emplois, l'accès ou le retour à l'emploi de qualité, la création d'entreprise

Moyens/dispositifs mobilisables

Sur la dimension transversale, il s'agit de s'interroger sur les retombées collatérales des investissements ou actions mises en place. Sur les actions spécifiques, la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie sur la mobilisation des crédits du programme 137, inscrit dans le DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ». La gestion des crédits d'intervention reste au seul niveau régional. (PM 200 000 € Moselle, 2014)

Le programme 137 est structuré en actions opérationnelles :

- Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale.

Dans la vie professionnelle et économique, cette action contribue à soutenir les associations favorisant la progression des trajectoires professionnelles des femmes et accroître leur participation au développement économique, notamment via l'action des Bureaux d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE) et Services Emploi au sein des CIDFF.

Dans la vie politique et sociale, cette action contribue à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités, en promouvant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, aux responsabilités sociales et professionnelles et l'incitation du monde associatif à veiller à une répartition égale des postes à responsabilité.

- Action de soutien et d'expérimentation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette action permet le financement d'actions de soutien, notamment en matière d'accompagnement à l'emploi, d'élargissement des choix professionnels des jeunes filles, pour faciliter l'accès des femmes aux secteurs professionnels peu ouverts, pour rendre effective l'égalité professionnelle et salariale au sein des entreprises et pour soutenir les démarches d'accès à la création/reprise d'entreprises.

Conditions de mobilisation de ces moyens

Dossiers spécifiques à monter auprès de la DR droit des femmes en lien avec la déléguée départementale ; en général dans le cadre d'appels à projets. Mobilisations d'associations.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.1 En luttant contre la délinquance et les incivilités***
- 1.2 En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »***
- 1.3 En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération***
- 1.5 En modifiant l'image, les représentations des quartiers***
- 1.9 En développant les activités avec et pour les jeunes***
- 1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne***
- 2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes***
- 2.2 En luttant contre tout type de discriminations***
- 2.3 En ayant des acteurs relais de médiation***
- 2.7 En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle***

La DRAC de Lorraine est engagée dans une démarche de coordination des politiques culturelles transversales afin de mieux assurer l'interaction et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle avec l'ensemble des dispositifs à caractère interministériel qui favorise l'accès des jeunes à l'art et à la culture. C'est le Pôle d'Action Culturelle Territoriale (PACT) de la DRAC qui est en charge, en lien avec les partenaires et les services de l'Etat, de la mise en œuvre de ces actions.

Les politiques d'action culturelle ont une forte dimension territoriale et leur support reste de façon privilégiée les contrats de territoire. Conformément à la directive nationale d'orientation, la DRAC de Lorraine portera une attention particulière aux actions déployées dans certains quartiers relevant de la politique de la ville.

La DRAC poursuivra et développera la coopération avec ses partenaires régionaux dans le cadre des dispositifs interministériels pour soutenir les actions menées en faveur des publics en situation spécifique. Elle étendra l'inscription d'objectifs mesurables en faveur de ces publics dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées, et cherchera à mobiliser les institutions de conservation et de diffusion du Patrimoine, ainsi que les établissements d'enseignement et de formation, notamment dans les actions concernant les quartiers de la politique de la ville.

Dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, une coordination renforcée avec le secteur de l'éducation artistique et culturelle permettra de développer les actions menées avec, et pour jeunes placés sous protection judiciaire, conformément aux objectifs du protocole signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014.

La DRAC veillera à intégrer le contrat de ville de Metz Métropole dans sa stratégie territoriale, et tout particulièrement dans les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle. Dans l'accompagnement de projets dans les communes ciblées par la nouvelle géographie de la politique de la ville, une attention particulière sera portée aux pratiques numériques. Par ailleurs, l'opération « Portes du temps » sera développée de façon à renforcer le partenariat très efficace entre structures d'éducation populaire et opérateurs artistiques.

La DRAC de Lorraine rappelle également que chaque Contrat de Ville devra mobiliser au moins un établissement public national ou un équipement culturel labellisé et/ou financé par la DRAC via leurs contrats d'objectifs. Les projets artistiques et culturels développés dans les QPV devront faire une

large place à la participation active de leurs habitants. Ceux permettant le développement des médias de proximité au sein des QPV seront encouragés.

Enfin, il semble important de préciser que la culture n'est pas cantonnée au pilier 1 des Contrats de Ville mais s'inscrit également dans le cadre de la rénovation urbaine et du développement économique. Le coordinateur du pôle d'action culturelle territoriale de la DRAC Lorraine est le référent pour les questions liées à la politique de la ville.

Objectifs généraux

- Donner de la cohérence aux actions menées dans les quartiers cibles en faisant des délégués des préfets l'interface entre la DRAC et les associations, les structures culturelles et/ou les artistes.
- Consacrer 30 % des dotations supplémentaires d'éducation artistique et culturelle aux quartiers de la nouvelle géographie de la Politique de la Ville.

Moyens/dispositifs mobilisables

- Appel à projets annuel de la DRA
- Travailler en partenariat avec les autres services de l'Etat (Rectorat, DRJSCS, DTPJJ...) pour optimiser l'action publique en direction des habitants des quartiers prioritaires.
- Crédits de droit commun dans le cadre défini par la DNO du Ministère de la Culture et de la Communication
- Appels à projets nationaux
- Dispositifs ciblés (ex. : Les Portes du temps...)
- Valorisation des structures culturelles (partenariat)

Conditions de mobilisation de ces moyens « Politique de la Ville »

- conformité au cahier des charges des dispositifs/appels à projets

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

2.5- En améliorant l'accès aux droits à la santé et aux soins

3.7 - En améliorant l'habitat et le cadre de vie

L'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers sensibles de la politique de la ville par l'accès aux soins, à la prévention et éducation à la santé représente un enjeu majeur pour l'ARS de Lorraine. L'objectif est de réduire ces inégalités de santé en agissant à la fois sur l'accès aux dispositifs de prévention et sur l'accès à l'offre de soins

➤ **La politique de prévention et de promotion de la santé**

Elle est associée à la Politique de la Ville afin de promouvoir l'égalité devant la santé dès les plus jeunes âges de la vie.

➤ **La politique à destination des plus démunis**

Elle cible les actions et mesures spécifiques à destination des personnes les plus démunies afin qu'elle puisse accéder au système de santé.

➤ **La coordination des acteurs locaux autour de la santé et le Contrat Local de Santé (CLS)**

Le CLS s'inscrit dans la dynamique de la politique de la ville afin de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la santé et pour lutter contre les inégalités sociales sur la base d'un diagnostic préalable.

➤ **La lutte contre les déserts médicaux et inégalités d'accès aux soins dans les ZUS**

Afin de lutter contre les déserts médicaux et inégalités d'accès aux soins, le Pacte Territoire Santé a pour objectif d'offrir à tous les habitants et en particulier des quartiers prioritaires, l'accès à des soins de santé de qualité. Les engagements du Pacte Territoire Santé permettent de renforcer l'offre de soins de proximité.

➤ **L'habitat insalubre et indigne**

Les missions consistent à protéger et informer la population sur les risques sanitaires liées à l'habitat.

Moyens/dispositifs mobilisables : Cf site de l'ARS (www.ars.lorraine.sante.fr/)

- Actions de promotion de la santé et de prévention (dont dépistage) définies dans le cadre du schéma régional de prévention
- Actions dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (Praps) des personnes les plus démunies
- Contrat Local de Santé (CLS) de Metz Métropole : un diagnostic de santé partagé et la définition des priorités de santé en intégrant la santé environnementale
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Metz prévu dans le plan psychiatrie et santé mentale dans les quartiers prioritaires
- Aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé dans les quartiers prioritaires et ce dans le cadre du Pacte Territoire santé

Conditions de mobilisation de ces moyens : cf site de l'ARS (www.ars.lorraine.sante.fr/)

- Les travaux du CLS Metz Métropole et CLSM de Metz ont débuté avec l'ensemble des partenaires
- Les appels à projet et conventionnements directs dans le cadre des actions de prévention, promotion de la santé
- Les appels à projet dans le cadre du Praps
- Le cahier des charges pour les projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelle /pôle de santé dans les ZUS
- Le Dispositif « référent régional pour l'installation » des professionnels de santé : accompagnement des projets d'installation par l'ARS
- La plateforme d'appui aux professionnels de santé (PAPS) : information et orientation des professionnels de santé dans leur carrière
- Le Contrat Praticien Territorial de Médecine Général (PTMG) dans les ZUS : complément de rémunération visant à sécuriser financièrement l'installation des médecins

L'appui en matière de lutte contre l'habitat insalubre et indigne du service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale (VSSE) de la Délégation Territoriale de Moselle avec les partenaires

- Améliorer l'accès aux soins
- Renforcer la prévention et la promotion de la santé
- Mobiliser et coordonner les acteurs locaux autour de la santé
- Favoriser l'installation de professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles (ZUS)
- Accompagner dans la lutte contre l'habitat insalubre et indigne

Le Pôle Emploi

Objectifs opérationnels concernés :

1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne

2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes

2.2 En luttant contre tout type de discriminations

2.12 En favorisant un accompagnement personnalisé

3.1 En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants

3.2 En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi

4.8 Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)

Dans le cadre du Contrat de Ville, Pôle emploi s'engage à :

- faire partie des instances stratégiques
- participer aux instances opérationnelles et techniques, notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique, pour amener analyse du territoire et des problématiques et expertise technique
- suivre des indicateurs liés à l'emploi repris dans la convention d'objectif signée par Pôle emploi.
- renforcer la communication autour des dispositifs de politiques publiques dans les quartiers (information directe ou via des relais présents dans les quartiers sur les mesures ou les formations...)
- renforcer les liens avec les acteurs de l'IAE pour sécuriser les entrées et le suivi des parcours.

Pôle emploi s'engage sur trois axes de travail :

1- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires

Pôle emploi dispose de 4 implantations couvrant le territoire de Metz-Métropole et accessibles via les services de transport en commun.

L'agence de Metz-Sébastopol est limitrophe du quartier Metz-Borny.

Pôle emploi travaille en partenariat avec plusieurs acteurs présents au sein des autres quartiers, notamment avec :

- la Mission Locale, avec une délégation de services pour le suivi d'une partie des jeunes de moins de 26 ans,
- la Ville de Metz, avec la mise à disposition d'un conseiller Pôle emploi.

2- Renforcer, adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Chaque personne inscrite à Pôle emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon trois modalités, avec des fréquences et nature de contacts qui varient selon le besoin :

Suivi : répondre aux besoins des demandeurs d'emploi les plus autonomes, transmettre des opportunités ou des offres.

Guidé : appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés.

Renforcé : appui soutenu dans la fréquence et la nature des contacts.

3- Des accompagnements renforcés peuvent être proposés pour répondre à des besoins spécifiques :

- accompagnement intensif jeunes
- accompagnement global

Pour certaines personnes, le suivi peut être confié, dans le cadre de convention de partenariat, à des partenaires tels que la Mission Locale pour les jeunes ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés. Une attention particulière sera portée pour les demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires.

Pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à :

- **Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers avec un assouplissement des critères d'éligibilité ou des dispositions plus favorables :**
 - des périodes de Mise en situation en Milieu Professionnel à volume horaire adapté à la population (immersion/évaluation au sein de l'entreprise)
 - des aides dérogatoires pour faciliter la reprise d'emploi
 - la mise en œuvre de prestations spécifiques
 - ponctuellement, l'animation d'ateliers ou évènementiels au sein des quartiers

- **Développer des coopérations pour lever les freins à l'emploi :**
 - proposer un accompagnement global emploi/social en partenariat avec le Conseil Départemental
 - organiser annuellement un forum en partenariat avec les signataires du contrat de Ville
 - solliciter le réseau des employeurs signataires de la charte Entreprises et Quartiers et poursuivre le partenariat avec FACE pour développer des projets au sein des quartiers et le parrainage des jeunes
 - renforcer le partenariat avec les chambres consulaires pour la promotion de la création et reprise d'activité au sein des quartiers

- **Mettre en place des actions pour favoriser le recrutement des résidents des quartiers prioritaires par les entreprises**

Si les conditions le permettent,

- organiser en partenariat des job-datings au sein des quartiers
- pour les recrutements en lien avec une clause sociale, localiser les opérations de recrutement au cœur des quartiers

Travailler le plus en amont possible avec la CUA les projets de recrutement pour pouvoir proposer la méthode de recrutement par simulation qui permet de proposer aux employeurs des candidats sélectionnés sur les habiletés plutôt que sur les CV.

Mobilisation de la politique de l'emploi

Pôle emploi assure :

- la prescription des emplois aidés (CIE, CAE) et des contrats de génération,
- la promotion des dispositifs d'alternance et emplois d'avenir, qui respecte les objectifs ou dispositions plus favorables prévues dans les textes pour la gestion de ces dispositifs (taux préférentiel, pourcentage de contrats dédiés aux quartiers prioritaires)

La Mission Locale du Pays Messin

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne**
- 2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes**
- 2.2 En luttant contre tout type de discriminations**
- 2.12 En favorisant un accompagnement personnalisé**
- 3.1 En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants**
- 3.2 En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi**
- 4.8 Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)**

Dans le cadre du contrat de Ville, **la Mission Locale du Pays Messin s'engage à :**

- Participer aux instances stratégiques, opérationnelles et techniques, notamment celles dédiées aux questions d'emploi et au développement économique
- Suivre les indicateurs liés à l'emploi des jeunes accueillis
- Etre force de propositions quant aux actions qui pourraient faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire »
- Participer aux comités de lecture d'appels à projet en lien avec le volet emploi, santé, prévention de la délinquance, urbanisme, mobilité, citoyenneté,....

La Mission Locale du Pays Messin s'engage sur 4 axes de travail

1. Assurer la présence de la Mission Locale du Pays Messin dans les quartiers prioritaires

La Mission Locale du Pays Messin est présente de manière permanente dans les quartiers de Borny, Patrotte, Woippy et tient également une permanence à Bellecroix.

Elle offre dans ces lieux permanents un service complet permettant à chaque jeune d'être accompagné par un référent unique, de formaliser un projet, d'organiser sa recherche d'emploi ou de formation et de mobiliser des aides financières pour soutenir ses démarches si nécessaire.

2. Adapter les moyens et ressources humaines aux besoins des quartiers prioritaires ;

Afin de permettre un suivi de qualité, 5 ETP conseillers sont dédiés à l'accueil et l'accompagnement à Borny, 1 ETP à Bellecroix. 2 ETP à Woippy et 2.5 ETP à la Patrotte.

3. Proposer aux jeunes issus des QPV une attention particulière en développant des ateliers et des actions tenant compte de leur problématique d'orientation, d'emploi, de mobilité, de santé, de citoyenneté, de formation, de lutte contre les discriminations, ...

Plusieurs ateliers sont proposés :

- Un atelier d'orientation à Borny et des délocalisations pourront être envisagées dans d'autres quartiers prioritaires en fonction des besoins recensés
- Un atelier de remise à niveau est organisé à Metz Patrotte

- Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, la Mission Locale du Pays Messin propose un accompagnement complémentaire par des parrains et marraines bénévoles issus principalement du monde de l'entreprise ou de la formation
- Organisation de rencontres d'employeurs ou de visites d'entreprises et de centres de formation et d'apprentissage

4. Développer des coopérations avec les partenaires intervenant dans le champ économique et social

La Mission Locale du Pays Messin s'engage à être soit à l'initiative, soit actrice des projets du territoire à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Elle décline au sein des quartiers prioritaires les mesures pour l'emploi dont elle a reçu la délégation de l'Etat.

La Caisse des Dépôts

Objectifs opérationnels concernés :

3.3 – En favorisant la création d’entreprise à travers l’accompagnement des porteurs de projets des quartiers

3.6 – En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV

3.7- En améliorant l’habitat et le cadre de vie

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Metz Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d’intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l’environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d’Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s’organisera autour de trois axes :

- l’accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l’accès à l’emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d’entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D’une part, les missions d’ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l’habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l’habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d’aide à la maîtrise d’ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D’autre part, les prêts sur fonds d’épargne pour le financement des opérations d’aménagement et d’équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d’équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne
- 2.3 En ayant des acteurs relais de médiation
- 2.4 En améliorant l'accès aux Droits
- 2.6 En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif
- 2.12 En favorisant un accompagnement personnalisé

Compte tenu de ses missions et de ses moyens, la CAF de la Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la Ville en intervenant notamment sur :

- **La réalisation des diagnostics territoriaux**, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de la connaissance de la population « allocataires »,
- **La réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant** via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants handicapés, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques,
- **Le développement de l'offre de service en matière de parentalité**,
- **Le développement de la cohésion familiale** via l'aide aux vacances,
- **Le renforcement de la cohésion sociale** via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des Centres sociaux dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés,
- **L'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes** via, notamment, le soutien aux projets,
- **L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables** via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social « Caf ».

Les bailleurs sociaux

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.5 En modifiant l'image, les représentations des quartiers**
- 1.6 En optimisant l'articulation des projets avec leur environnement et les politiques d'agglomération**
- 1.7 En programmant un développement urbain équilibré et responsable**
- 1.8 En contribuant à la transition écologique des quartiers**
- 3.1 En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants**
- 3.2 En améliorant la coordination des acteurs du développement économique**
- 3.4 En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat**
- 3.5 En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements**
- 3.6 En améliorant l'habitat et le cadre de vie**
- 3.8 En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain**
- 3.9 En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)**

Par courrier en date du 27 janvier 2015, l'ARELOR a transmis à Metz Métropole une **contribution régionale concernant la réforme Politique de la Ville**. Celle-ci dresse les principaux enjeux identifiés par les organismes HLM sur les quartiers prioritaires.

Cf. Annexe « Contribution l'Agence Régionale des organismes HLM à la réforme de la Politique de la Ville ».

Les organismes HLM constituent des **acteurs incontournables** de la politique de la ville à plusieurs titres :

- ils disposent de **connaissances et compétences importantes** en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social.
- ils jouent un **rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers** en développant des actions diverses telles que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, l'animation sociale etc.

L'ARELOR affirme la nécessité de continuer à développer un **partenariat approfondi** avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces.

C'est pourquoi, à travers cette contribution (cf. annexe) les organismes HLM ont exprimé le souhait d'être associés à l'élaboration des contrats de ville intercommunaux et ont identifiés plusieurs **enjeux et axes de travaux** regroupés dans les thématiques suivantes :

- **L'équilibre social des quartiers,**
- **La sécurité et la tranquillité résidentielle,**
- **La gestion urbaine de proximité,**
- **L'insertion par l'activité et le développement économique,**
- **Les projets urbains.**

12 bailleurs sont présents sur le territoire de Metz Métropole : BATIGERE-SAREL, LOGIEST, NEOLIA Lorraine, Présence Habitat, VILOGIA, ICF Habitat, Est Habitat Construction, MOSELIS, Metz Habitat territoire, OPH de Montigny-lès-Metz, SNI et Foncière Logement.

Bailleur	Nombre Logements	Part du parc
Metz Habitat Territoire	9 923	41.5%
LOGIEST	5 055	21.2%
BATIGERE SAREL	2 701	11.3%
OPH de Montigny-lès-Metz	2 313	9.7%
ICF Habitat Nord-Est	1 491	6.2%
Moselis	1 050	4.3%
EHC	698	2.9%
SNI	281	1.3%
Présence Habitat	172	0.7%
NEOLIA Lorraine	165	0.7%
VILOGIA	27	0.1%
Foncière Logement	20	0.1%
TOTAL	23 896	

9 bailleurs sont présents sur les 6 quartiers prioritaires de Metz Métropole : BATIGERE SAREL, Présence Habitat, NEOLIA Lorraine, Metz Habitat Territoire, Moselis, ICF Nord Est, Est Habitat Construction, LOGIEST et Foncière Logement.

Metz Habitat Territoire compte 5 659 logements (**62%**) et **LOGIEST** 3 184 logements (**35%**).

A noter que **3 quartiers sont mono-bailleurs** :

- Hauts de Vallières / LOGIEST
- Ballecroix / Metz Habitat Territoire
- Sablon-Sud / Metz Habitat Territoire

La Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine instaure la mise en place d'une **convention intercommunale de mixité sociale** dont la première finalité sera de définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux.

Parallèlement la Loi ALUR impose la mise en œuvre d'un **plan partenarial de gestion de la demande de logement social** à l'échelle de l'intercommunalité.

Ces deux documents seront élaborés et pilotés par la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** qui sera instituée fin 2015 à Metz Métropole.

Ces évolutions législatives amènent donc à une **organisation des politiques d'attribution à l'échelle de l'intercommunalité** et dans un cadre partenarial fort entre collectivités et bailleurs présents et impliqués sur le territoire.

ADOMA

Adoma gère actuellement 7 résidences sur le territoire de Metz Métropole :

- 1 pension de famille à Montigny-lès-Metz
- 3 foyers de travailleurs migrants à Metz
- 2 résidences sociales à Woippy
- 1 résidence dédiée à l'hébergement à Metz-Drogon.

Acteur majeur de l'insertion par le logement, ADOMA est présente en Moselle et plus particulièrement sur le secteur de Metz-Métropole, avec plus de **800 logements accompagnés** destinés à tous ceux – salariés ou sans emploi, personnes seules ou familles qui traversent des difficultés économiques et d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel.

Pour répondre à sa mission, Adoma s'est dotée en 2013 d'un projet d'entreprise permettant de décliner les **quatre objectifs stratégiques du groupe** :

- garantir aux « Chibanis » leur maintien à domicile en développant une offre de services adaptés,
- poursuivre l'amélioration de notre parc pour accueillir nos concitoyens en grande précarité,
- développer une offre de logements adaptés aux jeunes actifs précaires dans les zones tendues,
- développer une offre d'hébergement et des réponses adaptées.

Véritable outil en faveur de l'insertion par le logement, Adoma inscrit son action dans les politiques nationales et locales de l'habitat. Depuis fin 2014, sur l'agglomération de Metz-Métropole, Adoma a initié avec les services de l'Etat et les collectivités, une réflexion sur les axes stratégiques et patrimoniaux des six résidences implantées sur ce territoire.

Cette démarche confirme sa volonté de participer aux enjeux du Contrat de Ville et de veiller à l'équilibre social dans le peuplement des territoires à l'échelle intercommunale.

Ainsi d'une manière générale, Adoma s'engagera à investir pour rénover et moderniser son parc, en vue de transformer ses foyers vieillissants en résidences sociales afin d'accueillir de nouveaux publics tout en assurant le relogement des migrants.

Adoma s'inscrira également dans les démarches partenariales sur la gestion urbaine de proximité (GUP) avec pour objectif le bon fonctionnement urbain et social de ses résidences.

Par ailleurs, les partenariats nationaux seront déclinés à l'échelle du territoire afin de répondre aux orientations de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération messine, notamment les conventions visant à :

Lutter contre l'exclusion :

Signée le 23 avril 2014 avec la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE) et Adoma, cette convention triennale vise à développer des actions communes au profit des personnes parmi les plus vulnérables.

Assurer la sécurité et la tranquillité des résidences :

En 2014, Adoma s'est rapprochée des Directions départementales de sécurité publique de chacun de ses territoires pour renforcer la sécurité de ses résidences et assurer la quiétude de leurs habitants, avec notamment la désignation d'un référent Adoma pour les questions sécurité au sein de chaque service de police territorial.

L'Agence de développement économique Metz Métropole Développement

Objectifs opérationnels concernés :

1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne

2.3 En ayant des acteurs relais de médiation

2.12 En favorisant un accompagnement personnalisé

3.1 En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants

3.2 En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi

3.3 En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers

La Politique de la Ville est devenue une priorité d'ordre intercommunal qui permet d'assurer la cohésion urbaine sur le territoire. C'est pourquoi MMD s'implique dans l'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020, et plus particulièrement sur son pilier « Développement économique et Emploi » (emploi, entrepreneuriat, implantations d'entreprise, développement d'entreprises,...). Ce pilier se décline dans l'axe stratégique n°3 du Contrat de Ville « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération », notamment dans l'objectif stratégique « Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers ».

MMD souhaite apporter son savoir-faire et ses moyens afin de contribuer à transformer les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en véritables Pôles de Développement social, urbain et économique. Création d'entreprise, aide à l'implantation, emploi, mais aussi marketing territorial, développement durable, numérique, Economie Sociale et Solidaire (ESS), etc... Autant de leviers sur lesquels nous pourrons nous appuyer.

MMD a déjà engagé des actions en faveur du développement économique de ces quartiers et souhaite les développer.

Afin de favoriser la création d'entreprise dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville, Metz Métropole Développement porte depuis 2010 le dispositif CitésLab. Le dispositif a pour objet la mise en œuvre d'actions de stimulation de l'entrepreneuriat et de détection de porteurs de projets dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

MMD a embauché un chef de projet CitésLab, qui intervient au stade de la détection et de l'amorçage des futurs projets. Par son service personnalisé, il apporte l'appui nécessaire aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation de l'idée de création d'entreprise et orientation dans leur parcours de création.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, MMD souhaite pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire de Metz métropole.

Par ailleurs, MMD travaille actuellement à la mise en place d'une étude de faisabilité visant la création d'un centre d'affaires dans un des quartiers de la Politique de la Ville (Borny ou Bellecroix). En effet, dans le contexte immobilier actuel, les jeunes entreprises ont beaucoup de difficulté à trouver des locaux à prix raisonnables.

Toute initiative visant à proposer un lieu d'accueil et d'hébergement pour les créateurs d'entreprise répondra à l'évidence à un besoin. Les dispositifs d'hébergement existant à Metz Métropole, et

notamment la SEM Metz Technopôle qui gère actuellement 2 centres d'affaires, confirment ce constat. La demande de bureaux reste supérieure à l'offre.

Constats réalisés :

- Beaucoup d'économie informelle dans les quartiers concernés.
- Volonté d'entreprendre affirmée.
- Difficulté d'accès au financement et à l'information.
- Taux de chômage très élevé (2 fois supérieur au taux moyen des autres territoires).

Solutions proposées:

- Détecter, amorcer et accompagner les porteurs de projets (CitésLab).
- Développer des solutions d'hébergement économiques (pépinières, centre d'affaires,...).
- Accompagnement au développement des entreprises existantes.
- Marketing territorial (communiquer pour changer l'image du quartier).
- Favoriser le recrutement, la formation et l'apprentissage en rapprochant les entreprises des habitants (visites, stages, salons...).

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Objectifs opérationnels concernés :

1.10 En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne

2.12 En favorisant un accompagnement personnalisé

3.1 En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants

3.2 En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi

3.3 En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers

3.6 En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV

La Chambre de Commerce et d'Industrie Lorraine, en tant qu'acteur incontournable du développement économique local et de l'animation économique du territoire, a toujours accompagné les différentes politiques de la ville.

A travers sa participation au contrat de ville 2015-2020, elle poursuit son action de dynamisation des territoires et en particuliers des quartiers ciblés.

Les interventions de la CCI Lorraine portent donc prioritairement sur le volet économique de ce contrat, à savoir l'appui à la création-reprise d'entreprises, le soutien à la formation, l'amélioration des performances des entreprises, les diagnostics stratégiques de territoire et l'animation économique locale.

Les actions proposées par la CCI Lorraine sont les suivantes :

1- Favoriser la création et la pérennisation des petites entreprises :

En tant qu'acteur officiellement désigné comme porte d'entrée de la Chaîne d'Appui Régionale à la Création-Reprise d'entreprise, la CCI Lorraine a pour missions :

- la sensibilisation gratuite des porteurs de projet via des réunions d'information délocalisées sur le territoire
- des entretiens « découverte » en face à face avec un conseiller à la création
- des accompagnements personnalisés permettant la validation du business plan, gage de pérennité de l'entreprise

Elle joue, en outre, un rôle central dans l'animation et la coordination du réseau des partenaires à la création-reprise d'entreprises.

2- Accompagnement des TPE et PME du commerce, de l'industrie et des services à l'amélioration de leurs performances

L'une des missions principales de la CCI Lorraine consiste à soutenir et à améliorer la performance des entreprises, assurant ainsi la vitalité du quartier et le maintien ou la progression de l'emploi. Pour cela, elle a développé différents outils d'accompagnement des entreprises (techniques et en matière de financement), ainsi qu'un outil de diagnostic stratégique dénommé CCI MAP -Méthode d'amélioration de la Performance- (CCI MAP Point de Vente pour les commerces) permettant au dirigeant d'identifier les forces et faiblesses de sa société et de mettre en place si nécessaire un plan d'action adapté.

3- Soutien à l'insertion, l'emploi et la formation professionnelle

L'insertion et l'employabilité du personnel passe par une adéquation entre le profil et la qualification des demandeurs d'emploi et les besoins en main d'œuvre des entreprises. La CCI Lorraine, partenaire

des entreprises qu'elle accompagne au quotidien, propose des formations qualifiantes et diplômantes en adéquation avec les besoins recensés. Elle développe également un programme d'apprentissage au sein des entreprises et gère le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences (CIBC) qui vise à renforcer la mobilité et l'évolution des salariés.

En outre, grâce à son groupement d'employeurs GECILOR, la CCI Lorraine permet aux entreprises de recruter des salariés le temps nécessaire sur des métiers spécifiques, tout en permettant au salarié de bénéficier d'un emploi à temps plein, évitant ainsi la précarité du contrat.

Avec ses Journées Portes-Ouvertes en Entreprise (JLPO) qu'elle organise chaque année, elle permet au grand public, et notamment aux lycéens, de découvrir la réalité des entreprises et les métiers qu'elles proposent.

Enfin, la CCI Lorraine pilote l'Ecole de la deuxième chance (E2C) qui offre aux jeunes de 18 à 25 ans en situation d'échec scolaire l'opportunité de rebondir et de trouver un véritable avenir professionnel.

Ainsi, par l'ensemble de ces actions, la CCI Lorraine constitue un véritable maillon entre l'entreprise et les demandeurs d'emploi, favorisant l'insertion professionnelle des publics jeunes notamment.

4- Accompagnement des collectivités dans leurs programmes d'actions

La CCI Lorraine développe depuis plusieurs années des actions collectives en faveur de territoires et/ou de filières professionnelles menacés (dispositif Alizé, ...) afin de recréer une nouvelle dynamique. Elle accompagne en outre les programmes FISAC en collaboration avec les collectivités et l'Etat.

Par ailleurs, avec son Observatoire du commerce, la CCI Lorraine est en mesure d'accompagner efficacement la collectivité dans la définition de sa stratégie de développement commercial, en lui fournissant les chiffres clés et indicateurs sur l'activité commerciale et les potentiels de développement de celle-ci.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Objectifs opérationnels concernés :

3.1 En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants

3.2 En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi

3.3 En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers

3.6 En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 affiche une ambition forte pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers notamment une nouvelle géographie prioritaire, un contrat unique et trois cibles transverses : la jeunesse, l'égalité hommes/femmes et la prévention des discriminations.

Les contrats de ville, qui en sont le cadre d'action, se structurent autour de 3 piliers :

- la cohésion sociale, qui vise à réduire la pauvreté, tisser du lien social et renforcer les solidarités ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- le développement économique et l'emploi, dont l'action doit permettre de réduire de moitié, sur la durée du contrat de ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Traité principalement sous l'angle de l'insertion dans les précédentes contractualisations, la problématique de l'emploi est, ainsi, élargie et étroitement imbriquée à celle du développement économique.

Complémentairement aux actions pouvant être menées pour lever les freins d'accès à l'emploi, les priorités rejoignent désormais les questions de l'offre de travail, de l'initiative privée et de l'entrepreneuriat, de la diversité fonctionnelle des quartiers...

Les porteurs de projet et les entreprises se voient confier une responsabilité majeure dans la bonne atteinte des objectifs. Ils se trouvent au centre des enjeux, qu'il s'agisse des réponses attendues au travers de ce 3^e pilier, ou des stratégies en matière de renouvellement urbain, lesquelles doivent intégrer les problématiques foncières et immobilières liées au maintien d'une offre commerciale de proximité et à l'installation d'entreprises dans les quartiers.

L'artisanat et les représentants du secteur des métiers en sont une composante pleine et entière. Acteurs d'importance de l'économie des territoires, pourvoyeurs d'emplois de proximité non délocalisables, ils doivent prendre une part active dans les stratégies de développement.

Véritable outil au service de tous les acteurs de l'artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle s'inscrit dans cette perspective.

La valorisation et la représentation du secteur des métiers, le soutien à l'apprentissage, l'aide à la création et à la reprise d'entreprises, l'accompagnement au développement des entreprises et à la formation des artisans et de leurs collaborateurs sont les piliers de l'action de la Compagnie.

Développer l'artisanat, c'est :

- assurer sa promotion auprès des publics les plus larges : chefs d'entreprises, porteurs de projet, salariés, jeunes, familles et parents, femmes, apprentis, demandeurs d'emploi, partenaires...
- agir pour sa pérennité en construisant l'artisanat de demain, grâce à la formation initiale ou continue ;
- défendre ses intérêts, faire valoir ses spécificités, attentes et préoccupations ;
- aider au renouvellement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises ;
- soutenir les entreprises en développement ;
- maintenir les savoir-faire et les richesses des territoires, en accompagnement des cédants.

Autant d'orientations qui se confondent avec celles de la nouvelle politique de la ville et dont les cibles transverses sont communes, qu'il s'agisse des jeunes ou des femmes.

Ainsi, en cohérence avec les axes retenus dans la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires, signée entre le Ministre Délégué à la Ville et le Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville au travers de ses différentes missions, qu'il s'agisse :

- de soutenir l'entrepreneuriat, l'initiative économique et la création d'entreprise, en assurant l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires, en qualité de partenaire majeur de la Chaîne d'appui régionale ;
- de développer et promouvoir la formation et l'alternance, les filières de formation de l'artisanat, notamment auprès des jeunes, des femmes, des demandeurs d'emploi et des employeurs ;
- de favoriser la diversité fonctionnelle des quartiers, en accompagnement des porteurs de projet et des artisans implantés ;
- de soutenir les dispositifs d'aides associés (ZFU - territoires entrepreneurs, exonérations en faveur du commerce de proximité) ;
- d'identifier les besoins en foncier et immobilier d'entreprises, pour un renforcement du tissu économique des quartiers ;
- de sensibiliser et mobiliser les artisans à la dimension participative des contrats de ville, particulièrement à l'enjeu de prendre part aux conseils citoyens ;
- de continuer à participer au « territoire vécu », en s'appuyant sur les Pôles des Métiers, CFA et Espaces conseils implantés à Metz, Thionville, Forbach et Sarreguemines ;
- de soutenir la mise en place d'outils à destination des entreprises et visant à leur permettre de répondre aux marchés clausés ;
- de participer à la meilleure articulation des acteurs du développement économique et de l'emploi sur le territoire, à la gouvernance du contrat de ville.

**Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du
Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020**

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020.

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

**Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,**

**Et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :
 - ✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme

d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville. Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2). La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du Contrat de Ville.



SIGNATURES



Signataires



Le Préfet de la Région
Lorraine,
Préfet de Moselle



Le Président du Conseil
Régional de Lorraine

Pour le Président, par délégation :
Joffie BOROWSKI

Vice-Présidente en charge des Actions Régionales
Relevant du Développement et de l'Attractivité des Territoires
Marie-Louise KUNTZ



Le Président du Conseil
Départemental de Moselle

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente



Le Président de Metz
Métropole



Le Sénateur-Maire
de Woippy



Le Maire de Montigny-Lès-Metz



Le Maire de METZ



Le Président
de la CCI Lorraine



Le Directeur Régional
de la Caisse des Dépôts



Le Directeur Général
de l'ARS Lorraine



Le Directeur Général
de Metz Métropole
Développement



Le Président de la CMA
de Moselle



Le Directeur de la CAF
de Moselle



Pour le Recteur,
Par délégation,
Le Directeur académique,
DSDEN de Moselle



La Présidente du Tribunal
de Grande Instance



Le Directeur Territorial
de Pôle Emploi

Signataires



MONTAGNE DE L'ASSISE

Le Procureur de la
République



La Présidente de Metz
Habitat Territoire



Le Directeur Général
de LogiEst



Le Directeur Général d'ICF



Est Habitat Construction

Le Directeur Général d'Est
Habitat Construction



Le Directeur Général
de Néolia



Le Directeur du Réseau
le Met'



Le Directeur
d'Établissement Nord Est
ADOMA



GROUPE SNI

Le Directeur Nord Est
de SNI



Le Directeur Général
de PRESENCE HABITAT



Le Directeur Général
de BATIGERE SAREL



MISSION LOCALE
DU PAYS MESSIN

Le Président de la Mission
Locale du Pays Messin



LEXIQUE



Adultes-relais : Le contrat adultes-relais permet à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion.

Clauses sociales: La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

CET: Depuis 2010, la contribution économique territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers (TP), à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée.

Chômeurs : Au sens du recensement de la population): Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail. **Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT Bureau International du Travail (et inversement).**

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...).

Catégories Socioprofessionnelles (CSP) : La nomenclature de catégories socioprofessionnelles (CSP) a été conçue par l'Insee en 1954. L'objectif est de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Elle comprend 9 grands groupes qui se subdivisent en 30 catégories socioprofessionnelles.

Déficit migratoire : Le déficit migratoire correspond au nombre de personnes sortant du territoire qui est supérieur au nombre de personnes y entrant. On parle également de solde négatif.

Déficit naturel : Le déficit naturel correspond au nombre de décès qui est supérieur au nombre de naissances.

Demandeurs d'emploi : Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle Emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité.

Domanialité: La domanialité est le caractère des biens qui composent le domaine de l'Etat, en particulier le domaine public.

Excédent migratoire : L'excédent migratoire correspond au nombre de personnes entrant sur le territoire qui est supérieur au nombre de personnes en sortant. On parle également de solde positif.

Excédent naturel : L'excédent naturel correspond au nombre de naissances qui est supérieur au nombre de décès.

Exonération: L'exonération est une dispense de paiement d'impôt, de taxe ou de droit sous certaines conditions définies dans le cadre de la loi ; ainsi la faiblesse des revenus des personnes est un motif d'exonération de certaines taxes touchant normalement tous les ménages. Les cotisations sociales font fréquemment l'objet d'exonérations, qui sont des mesures d'incitation dans le cadre de politiques économiques.

Famille monoparentale: Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un/ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille nombreuse : Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Fonctions métropolitaines : les fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs) visent à offrir une notion proche d'emplois "stratégiques". Ces emplois "stratégiques" sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des 5 fonctions métropolitaines

Fonds de Solidarité Logement (FSL): Le FSL délivré par le Conseil Départemental a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes éprouvant des difficultés à assurer leurs obligations relatives aux logements.

Indice de jeunesse: L'indice de jeunesse est calculé sur la base du rapport entre les moins de 20 ans sur les plus de 60 ans.

Logement social : Un logement social est un logement destiné, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre. L'expression sert aussi à désigner le secteur économique constitué par ce marché immobilier et les politiques d'économie sociale qui président à son administration.

Logement vacant : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit de ses employés

Ménage: De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Observatoire Dynamique des Quartiers: l'Observatoire Dynamique des Quartiers est une démarche partenariale initiée par la ville de Metz. Il vise à analyser un ensemble de données liées aux quartiers, notamment ceux de la politique de la ville, afin de mieux cerner leurs évolutions.

Population : La population correspond à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur la commune ; elle comprend la population des résidences principales, des habitations mobiles, des établissements et les sans-abri.

Population active: La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi «population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Réseau d'Education Prioritaire (REP): La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Résidence principale : est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage

RSA Socle : prestation au montant forfaitaire financée par le Conseil Départemental qui remplace le RMI, API au 01/01/2010 = 460 € pour une personne.

Smart grid : Smart grid est une des dénominations d'un réseau de distribution d'électricité « intelligent » qui utilise des technologies informatiques de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation et qui a pour objectif d'optimiser l'ensemble des mailles du réseau d'électricité qui va de tous les producteurs à tous les consommateurs afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble.

Secteur tertiaire: Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi: Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Taux de chômage au sens du recensement de la population est : La proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active.

TFPB: La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par tout propriétaire, au 1er janvier de l'année d'imposition, d'un bâtiment et installations destinées à abriter des personnes ou des biens, ou à stocker des produits ; d'ouvrages d'art et voies de communication ; de sols des bâtiments ; de terrains employés à un usage industriel ou commercial, ou utilisés pour la publicité commerciale ou industrielle. La taxe foncière est un impôt local dû tous les ans par le propriétaire d'un bien immobilier

Vulnérabilité énergétique: La notion de vulnérabilité énergétique est le résultat du croisement de deux indicateurs synthétiques qui recourent les deux dimensions de la précarité énergétique : le revenu des ménages et leurs dépenses énergétiques.



GLOSSAIRE



AAH	Allocation Adulte Handicapé
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ACSé	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
AI	Association Intermédiaire
AIEM	Association d'Information et d'Entraide Mosellane
ALUR	Accès au Logement et à un Urbanisme Raisoné
AMO	Assistant à Maitrise d'Ouvrage
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APL	Aide Personnalisée pour le Logement
APSYS	Association de Prévention Spécialisée, d'Insertion et de Socialisation
ARELOR	Association Régionale des Organismes HLM de Lorraine
ARS	Agence Régionale de Santé
ASP	Accession Sociale à la Propriété
BAIE	Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi
BHNS	Bus à Haut Niveau de Services
CADT	Contrat d'Appui au Développement des Territoires
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAD	Comité Départemental d'Accès aux Droits
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDDF	Conseil des Droits et Devoirs de la Famille
CEFEDM	Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique
CET	Contribution Economique Territoriale
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CIBC	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
CGCS	Centre de Gestion des Centres Sociaux
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIE	Contrat Insertion Emploi
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLCV	Consommation Logement Cadre de vie
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Contrat Local de Santé Mentale
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMS	Centre Médico-social
CMSEA	Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CODEV	Conseil de Développement Durable

COPIL	Comité de Pilotage
COPOL	Comité Politique
COTEC	Comité Technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPLT	Contrat de Partenariat Lorraine et Territoire
CRI BIJ	Centre de Renseignement et d'Information- Bureau Information Jeunesse
CRH	Comité Régional de l'Habitat
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CRPVL	Centre de Ressources Politique de la Ville de Lorraine
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDDFE	Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DDI	Directions Départementales Interministérielles
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DNO	Directive Nationale d'Orientation
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Dispositif de Réussite Educative
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
DTPJJ	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
ECCAR	Réseau des villes européennes contre le racisme
EHC	Est Habitat Construction
EHPAD	Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EI	Entreprises d'Insertion
ENIM	École Nationale d'Ingénieurs de Metz
ENSAM	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESITC	École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIPD	Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GLTD	Groupe Local de Traitement de la Délinquance
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS	Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
IRTS	Institut Régional du Travail Social

IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JLPO	Journées Portes-Ouvertes en Entreprise
MEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MHT	Metz Habitat Territoire
MJD	Maison de Justice et du Droit
MMD	Metz Métropole Développement
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
ONZUS	Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
ORU	Opérations de Rénovation Urbaine
PAD	Point d'Accès au Droit
PACT	Pôle d'Action Culturelle Territoriale
PAIO	Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation
PAVE	Point d'Appoint Volontaire Enterrés
PAPS	Plateforme d'Appui aux Professionnels de Santé
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDIE	Plan de Déplacements Inter-Entreprises
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEDT	Projet Educatif Territorial
PEL	Projet Educatif Local
PIG	Programme d'Intérêt Général
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLPD	Programme Local de Prévention des Déchets
PMI	Protection Maternelle et Infantile
POS	Plan d'Occupation des Sols
PRE	Programme de Réussite Educative
PRIP	Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées
PSAD	Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
PTMG	Praticien Territorial de Médecine Générale
QPV	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
SCAD	Service de la Coordination de l'Action Départementale
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SCOTAM	Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine
SDE	Schéma de Développement Economique
SLCTP	Schéma Local de Sécurité et de Tranquillité Publique
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SNI	Société Nationale Immobilière
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SYPLO	Système Priorité Logement
REAAP	Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP/REP+	Réseau d'Education Prioritaire
RSA	Revenu de Solidarité Active
TCRM	Transports en Commun de la Région Messine
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TFBP	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TGI	Tribunal de Grande Instance
UC	Unité de Consommation
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire

USEP	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
VSSE	Veille et Sécurité Sanitaire et Environnement
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
ZUS	Zone Urbaine Sensible



ANNEXES



Liste des annexes :

- Synthèses des Ateliers des 5 et 6 février 2015
- Version projet de Fiche Action du Contrat de Ville
- Liste des équipements en territoires vécus
- Document de travail « Déclinaison de la programmation urbaine de Borny »
- Démarche de composition du collège Habitants du Conseil Citoyen du quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie et quartier du Roi
- Contribution de l'ARELOR
- Synthèse des conventions interministérielles

D'autres annexes seront ajoutées au Contrat de Ville par la suite :

- *Délibérations des Collectivités,*
- *Pacte financier et fiscal de solidarité,*
- *Protocole de préfiguration ANRU,*
- *Conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à signer avec les bailleurs souhaitant en bénéficier,*
- *Fiches actions et conventions d'application déclinant les objectifs opérationnels du Contrat,*
- *Arrêtés fixant la composition des conseils citoyens,*
- *...*

Synthèses des Ateliers des 5 et 6 février 2015

Etaient présents :

Atelier « Cohésion sociale »	Atelier « Développement économique et Emploi »	Atelier « Cadre de vie et renouvellement urbain »
<p>Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Préfecture de Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) Inspection Académique CRPVL, Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), Délégation Territoriale de l'ARS de Moselle, CAF de Moselle, Collège Jules Lagneau (Bellecroix) Collège Les Hauts de Blémonts (Borny) Mission Locale du Pays Messin Bailleurs sociaux: Metz Habitat Territoire (MHT), ADOMA.</p>	<p>Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Préfecture de Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ANLCI CRPVL Metz Métropole Développement Pôle Emploi Mission Locale du Pays Messin</p>	<p>Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Préfecture de Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires (DDT), Bailleurs sociaux : ADOMA, Batigère, LoGiest, MHT, ICF Habitat, SNI, CRPVL, Réseau Le Met, Centre Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) Mission Locale du Pays Messin</p>

ATELIER COHESION SOCIALE

		Atouts	Faiblesses
Lien social / Vivre ensemble	<p>Maillage associatif important dans certains quartiers. L'attractivité du bâti, la rénovation urbaine et la densification favorisent le bien-vivre ensemble et l'appropriation du quartier.</p>	<p>Un absence de stratégie/projet commun entre les acteurs associatifs à l'échelle des quartiers. Manque de liens entre les quartiers : logique de l'entre soi. Une logique communautariste présente. Discriminations : faciès, adresse,...</p>	
La démarche partenariale dans le volet social	<p>Organisation de réunions inter-acteurs dans les QPV Travail partenarial autour des Programmes de Réussite Educative. Dynamiques inter-associatives Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui fédère les structures locales. Dynamique partenariale de lutte contre les discriminations.</p>	<p>Problème de partenariat, insuffisant ou inadapté. Lenteur administrative. Connaissance inter-acteurs insuffisante. Multiplicité des acteurs qui engendre morcellement des actions. Moyens à développer pour répondre aux besoins. Lien droit commun/ crédits spécifiques à renforcer.</p>	
Famille / Education	<p>Quartiers avec une population jeune importante. Offre diversifiée des modes de garde (enfance, petite enfance, jeunesse). Programme de Réussite Educative a des effets positifs pour les enfants (hausse résultats scolaires, apprentissage du français,...) Soutien des parents dans leur rôle via le REAAP.</p>	<p>Difficulté relationnelle entre institutions et parents (non-respect des règles de fonctionnement). Manque de soutien scolaire.</p>	
Maitrise de la langue française	<p>Mise à disposition d'un écrivain public dans certains quartiers.</p>	<p>Actions insuffisantes : problème d'illettrisme pose des problèmes d'insertion et de lien social. Absence d'écrivain public Manque d'offres de formation qualifiantes en Français Langue Etrangère (FLE) et peu de moyens financiers.</p>	
Sécurité et Prévention de la Délinquance	<p>Amélioration du niveau de sécurité des habitants, tranquillité publique. Bonne articulation prévention/ répression.</p>	<p>Des problèmes de sécurité et de tranquillité qui persistent.</p>	

	<p>Présence de services publics dans les quartiers. Présence juridique de proximité qui fonctionne bien : Maison de la Justice et du Droit, Point d'Accès aux Droits,... Centre d'information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et points d'information aux droits.</p>	<p>Question de la gratuité/ de la politique tarifaire à réinterroger. Méconnaissance des services disponibles.</p>
<p>Culture, sports et loisirs</p>	<p>Ouverture culturelle (exemple de l'orchestre à l'école). Nombreux équipements culturels à proximité. Augmentation des événements sportifs.</p>	<p>Outils culturels existants sur le territoire peu valorisés. Manque de liens entre quartiers et équipements existants. Manque de moyens financiers. Faible utilisation des médias culturels.</p>
<p>Santé</p>	<p>Concentration de professionnels de santé par pôle.</p>	<p>Peu de prise en compte des enjeux de santé. Un constat de privation du soin du fait de non-recours. Offre dans le domaine psychiatrique insuffisante.</p>

<p>ATELIER CADRE DE VIE ET RENOUVÈLLEMENT URBAIN</p>	
	<p style="text-align: center;">Atouts</p>
<p>La démarche partenariale dans le volet urbain</p>	<p>Nombreux acteurs présents et complémentaires. Travail de partenariat de plus en plus affirmé et nécessaire. Réflexion menée à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Démarche partenariale autour de la rénovation urbaine et de la GUP. Moyens techniques et financiers de l'ANRU. Partenariats financiers (Villes/EPCI) pour le logement et les transports en commun. Résidentialisation de certains périmètres au sein des quartiers. Meilleure transition des espaces publics (qualification des espaces publics et privés). Requalification et création d'espaces verts, d'équipements sportifs, d'aires de jeux, de services publics, de commerces,... Désenclavement de certains quartiers (meilleur accès aux services et équipements) et ouverture vers l'extérieur. Bon fonctionnement des secteurs rénovés. Amélioration du cadre de vie des habitants et une image du quartier plus valorisée / Réappropriation du quartier. Importantes disponibilités foncières à Metz.</p>
	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
	<p>Début de réflexion à l'échelle de l'agglomération sur la question de l'habitat qui reste à poursuivre en élaborant des actions coordonnées. Multiplicité des acteurs qui rend difficile la visibilité du "qui fait quoi?". Manque de commerces et de services dans certains quartiers. Délimitation espaces publics/privés pas encore aboutie. Problème de mauvaise image toujours véhiculée par les médias malgré les transformations dans les quartiers.</p>

	<p>Dispositif de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</p>	<p>GUP efficace : réponse concrète aux habitants, des quartiers de plus en plus propres, une amélioration de la sécurité. GUP de plus en plus élargie avec des actions sur le logement. Mise en place de démarches en mode projet.</p>	<p>Moyens financiers limités. Manque de prise de compte de la parole des habitants en amont des projets. Difficulté d'entretien/ différence de qualité de services selon quartier. Problème d'appropriation des espaces. Manque de réactivité dans le domaine du logement social. Lien insuffisant entre les polices de Metz et Woippy.</p>
<p>Equipements et accessibilité des quartiers</p>	<p>Situation géographique favorable pour la plupart des quartiers. Un assez bon niveau d'équipements culturels et sportifs. Accessibilité de la ville-centre avec les transports en commun, notamment METTIS.</p>	<p>Problème de transport en commun sur certains secteurs lié aux horaires (en lien avec la question de l'emploi).</p>	
<p>Logement</p>	<p>Beaucoup de logements de qualité. Mixité de logements sur certains quartiers. Un début de redistribution de l'offre sociale hors quartier prioritaire.</p>	<p>Un contexte particulier : un marché du logement détendu. Mobilité résidentielle différente selon les quartiers. Des conditions de logement marquées par des charges importantes. Un parc vétuste sur certains secteurs. Une sur-occupation en termes de peuplement. Non connaissance de la Politique de peuplement.</p>	

ATELIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET

EMPLOI

		Atouts	Faiblesses
La démarche partenariale dans le volet emploi / développement économique	<p>Nombreux acteurs dans le domaine de l'insertion par rapport au développement économique.</p> <p>Comités de coordination/ rencontres entre les partenaires.</p> <p>Suivi des initiatives (plateforme, réseau,...)</p>	<p>Multiplicité des acteurs/visibilité.</p> <p>Mobilisation des acteurs difficile.</p> <p>Un partenariat à repenser et à harmoniser entre acteurs.</p> <p>Manque de coordination des acteurs économiques, et de lien entre acteurs du développement économique et de l'insertion.</p> <p>Absence d'une plateforme centrale à l'échelle de l'agglomération pour l'emploi, la formation, la création d'entreprises,...</p>	
Insertion et Emploi	<p>Services de proximité : Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation,...</p> <p>Territorialisation des politiques de l'emploi.</p> <p>Possibilité de parcours d'insertion via les structures d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Nombreux outils d'insertion professionnelle : chantiers d'insertion, emplois d'avenir, contrats aidés, Ecole de la 2ème chance, clauses sociales,...</p> <p>Fixation d'objectifs par quartier pour le suivi des dispositifs emploi.</p> <p>Acteurs de l'emploi mobilisés sur un plan transversal (Pôle Emploi, Citéslab,...)</p>	<p>Connaissance des dispositifs insuffisante / Accès à l'information pour les publics est difficile / Peu de visibilité des offres d'emploi.</p> <p>L'absence de perspective d'emploi à l'origine du développement de l'économie souterraine.</p> <p>Difficile de travailler les questions de motivation/mobilisation.</p> <p>Valorisation des compétences professionnelles et personnelles.</p> <p>Chantiers d'insertion inexistant sur certains quartiers.</p> <p>Manque d'articulation entre tous les dispositifs.</p> <p>Structure d'insertion par l'activité économique peu diversifiées.</p> <p>Manque d'un dispositif permettant une 1ère expérience professionnelle (chantier d'insertion, entreprises d'insertion,...).</p> <p>Formalités administratives longues.</p> <p>Pas de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) territoriale.</p> <p>Nombreux freins à l'emploi : mobilité et accès au permis de conduire, difficulté des modes de garde dans certains quartiers, maîtrise de la langue, manque de qualifications, discriminations, économie souterraine,...</p>	
Les clauses sociales	<p>Atout pour l'emploi et le maintien dans l'emploi.</p> <p>Clauses sociales dans certains grands projets (METTIS, BAM,...) et dans les projets futurs.</p>	<p>Souci de pérennisation des clauses dans la durée.</p> <p>Clauses sociales pas développées dans tous les secteurs (uniquement BTP et nettoyage).</p> <p>Problème de plateforme préparatoire pour entrer dans le dispositif.</p>	

	<p>Développement Economique</p>	<p>Une agence de développement économique à l'échelle de l'agglomération. Zones franches urbaines (ZFU)/ Territoires Entrepreneurs. Beaucoup d'auto-entrepreneurs dans les quartiers.</p>	<p>Pas d'évaluation du dispositif ZFU : quelle efficacité ? Manque de liens entre le développement économique à proximité (zones d'activités, ZFU,...) et l'emploi des habitants. Pas d'outils réellement économiques. Manque de commerces dans certains quartiers. Absence de projets inter-quartiers : question de la coopération intercommunale.</p>
<p>Soutien et accompagnement à la création d'entreprises</p>	<p>Soutien à la création d'entreprises (CitésLab). Existence de structures d'accompagnement à la création d'entreprises (Alexis, ADIE, Cap Entreprendre, Lorraine Active,...).</p>	<p>Repenser et redéfinir les modes d'accompagnement à l'entreprenariat. Manque de lieux d'hébergement pour les jeunes entreprises à loyer modéré : pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,... Aides directes aux créations d'entreprises (subventions, prêts d'honneur, prix,...). Manque d'accompagnement des TPE et PME sur la formation et l'emploi.</p>	

Synthèse d'éléments transversaux issus des ateliers thématiques - CRPVL

Les trois temps d'échanges thématiques ont permis de mettre en avant différents atouts et freins, ainsi que des leviers. Cette note se propose de rendre compte, de manière synthétique, d'un certain nombre d'enjeux transversaux.

Éléments de contexte

Au niveau de Metz Métropole, la Politique de la Ville (via les CUCS) était jusque-là portée par les Villes concernées, à savoir celles de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy. Chaque territoire a ainsi forgé des manières de travailler, des modes de fonctionnement qui lui sont spécifiques ainsi que ses propres connaissances territoriales.

L'exigence du portage intercommunal posée par la loi de programmation du 21 février 2014, représente ainsi un enjeu fort pour l'agglomération messine, puisqu'il s'agit de construire un point de vue partagé sur les territoires, les objectifs d'intervention ainsi que de disposer d'un mode d'intervention commun.

Les ateliers thématiques des 5 et 6 février 2015 ont permis de réunir l'ensemble des acteurs institutionnels concernés et malgré les spécificités de chaque quartier, des éléments transversaux sont apparus. Ces éléments peuvent utilement être mis au service de l'enjeu de construction d'un projet partagé.

Renforcer les partenariats dans un souci d'efficacité : Le partenariat entre les acteurs (institutionnels entre eux, et entre institutionnels et le tissu associatif) constitue un enjeu récurrent. Si les partenariats existent, ils méritent d'être renforcés et mutualisés, notamment sur les territoires qui comptent une moins grande diversité d'acteurs et/ou une mobilisation complexe. Il s'agit surtout de repenser les modes d'intervention entre partenaires dans des « logiques projets » et de les inscrire dans les « process » de travail afin de permettre un véritable investissement pour les acteurs.

Cet enjeu partenarial est particulièrement marquant au niveau de certaines thématiques :

- Les questions d'emploi, et plus largement, de développement économique nécessitent une attention particulière avec un souci de renforcement des interventions de manière complémentaire.
- La question du cadre de vie (logements, transports, sécurité, commerces, espaces extérieurs) mais aussi de la qualité de vie (accès aux services publics, de santé, accès aux droits) constitue deux dimensions à travailler en synergie.

Construire une connaissance commune par territoire, pour un projet partagé : Il apparaît nécessaire de se doter d'une analyse partagée entre acteurs des territoires, des « besoins » des habitants ainsi que des actions menées.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées dans ce cadre :

- Construire une approche fine territorialisée compte tenu de la diversité des situations locales.
- Réaliser une analyse stratégique sur ce qu'il y a lieu de maintenir sur certains quartiers, ce qu'il faut développer ailleurs, (par exemple, le réseau de transport en commun ne dessert pas les quartiers de la Politique de la Ville de la même manière ce qui peut en fragiliser certains / les équipements sont répartis inégalement entre les territoires concernés), en tenant compte des réalités locales et de la taille des quartiers.
- Partir des acquis antérieurs, notamment en ce qui concerne les démarches de rénovation urbaine, pour pérenniser les actions. Cela suppose de faire un bilan collectif dans une logique de capitalisation mais aussi de se donner les moyens de pérenniser les démarches engagées.

Mieux prendre en compte les habitants : La question de la prise en compte de la parole des habitants et de leur association aux démarches menées est apparu de manière transversale lors des échanges et quel que soit le sujet.

Articuler **des actions structurelles et des actions conjoncturelles** : Les différents constats en termes de leviers comme des freins montrent la nécessité de travailler parallèlement les dimensions structurelles d'une problématique (par exemple l'accès aux transports en commun) comme les aspects conjoncturels (la question de la mobilité, des coûts des transports, des freins psychologiques...).

Travailler l'enjeu de la communication : Le dernier point qui apparait de manière transversale est la nécessité de mieux communiquer, à la fois sur ce qui existe et est disponible (notamment en direction des habitants / acteurs du territoire) mais aussi sur les quartiers eux-mêmes (liens aux médias) afin de modifier leurs images.

Version projet de Fiche Action du Contrat de Ville

CONTRAT DE VILLE - METZ METROPOLE			
FICHE-ACTION			
QUARTIER(S) :		PORTEUR DE PROJET :	
Axe stratégique :	Objectif stratégique :	Objectif opérationnel :	Modalités d'intervention:
Pilier : <input type="checkbox"/> Cohésion sociale / <input type="checkbox"/> Habitat, cadre de vie / <input type="checkbox"/> Emploi, développement économique			
Thématique transversale <input type="checkbox"/> Egalité femme-homme / <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations / <input type="checkbox"/> Jeunesse			
Descriptif de l'action :			
Effets visés :			
Partenaires de l'action :			
Indicateurs de suivi et d'évaluation :			

Liste des équipements en territoires vécus

Sont concernées également toutes les entreprises situées au pourtour des périmètres des quartiers prioritaires.

BELLECROIX

Type	Libellé		Adresse (à titre indicatif)	Commune
Caserne de pompiers	SP de Metz	2	Rue Henry de Ranconval	Metz
Chapelle	Chapelle Legouest	27	Avenue de Plantières	Metz
Hôpitaux	Hôpital d'Instruction des Armées Legouest	27	Avenue de Plantières	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre socio-culturel Arc-en-Ciel	71	Rue Mazelle	Metz
Eglise	Ancienne église Saint-Etienne-le-Dépenné	1	Rue Gaudrée	Metz
Eglise	Église Saint-Maximin	68	Rue Mazelle	Metz
Temple	Temple de la Confession d'Augsbourg	41	Rue Mazelle	Metz
Autre administration	CCAS	22a	Rue du Wad Billy	Metz
Collège	Arsenal	2	Rue du Général Fournier	Metz
Enseignement supérieur	Centre de Formation Pédagogique de l'Enseignement Catholique	6	Boulevard Paixhans	Metz
Gymnase	Gymnase	29	Boulevard Paixhans	Metz
École élémentaire	Claude Debussy	29	Boulevard Paixhans	Metz
École maternelle	Chanteclair	29	Boulevard Paixhans	Metz
Parcours de santé			Allée de Parnemaille	Metz
Espace vert	Fort de Bellecroix		Allée de Désiremont	Metz
Basketball			Rue du 18 Juin	Metz
Basketball			Allée de Désiremont	Metz
Football			Allée Saint-Urbice	Metz
Football			Allée Saint-Urbice	Metz
Jeux			Allée Saint-Urbice	Metz
Jeux			Rue Raphaël Lévy	Metz

Multi sports			Allée Saint-Urbice	Metz
Tennis			Allée de Désiremont	Metz
École élémentaire	Saint-Eucaire		Rue de l'Épaisse Muraille	Metz
École maternelle	Saint-Eucaire		Rue de l'Épaisse Muraille	Metz
Jeux			Rue de la Grève	Metz
Eglise	Église Saint-Eucaire		Rue Saint-Eucaire	Metz
Football			Allée de la Tour des Esprits	Metz
Basketball			Rue Henry de Ranconval	Metz
Espace vert	Circuit des remparts		Chemin des Corporations	Metz
Gymnase	Gymnase Fournier		Rue du Général Fournier	Metz
Mosquée	Mosquée Islamique de Metz	34	Rue de la Basse Seille	Metz
Football			Rue du Général Fournier	Metz
Gymnase	C.O.S.E.C. Arsenal		Rue des Remparts	Metz
Jeux			Allée de la Tour au Diable	Metz
École maternelle	L'île aux Enfants	1	Rue Louis Davillé	Metz
École élémentaire	Plantières	8	Rue de la Croix de Lorraine	Metz
Collège	Jules Lagneau	3	Rue Saint-Vincent-de-Paul	Metz
Gymnase	Gymnase Périgueux		Rue de Périgueux	Metz
École maternelle	Clair Matin	10	Rue de Périgueux	Metz
Bureau de Poste	Bureau de Poste Metz La Tannerie		Centre d'Affaires la Tannerie	Saint-Julien- lès-Metz
Eglise	Église Saint-François-d'Assise		Rue des Sinsignottes	Metz
Santé	Maison médicale de l'Europe	32	Bld d'Europe	Metz
Etablissement petite enfance	Maison de la petite enfance	22a	Rue Wad Billy	Metz

BORNY

Mosquée	Mosquée de l'Amitié	76	Rue du Général Metman	Metz
Football		93	Rue du Général Metman	Metz
Football		93	Rue du Général Metman	Metz
Gymnase	Halle d'athlétisme de Borny	93	Rue du Général Metman	Metz
Football		93	Rue du Général Metman	Metz
Enseignement supérieur	SUPELEC	2	Rue Edouard Belin	Metz
Eglise	Église Evangélique Baptiste	28	Rue Le Goullon	Metz
Multi sports		2	Rue Jules Michelet	Metz
École élémentaire	Louis Pergaud	2	Rue Jules Michelet	Metz
Autre administration	DCSI (Metz Métropole)	2	Rue Graham Bell	Metz
Enseignement supérieur	ESIDEC	3	Place Edouard Branly	Metz
Enseignement supérieur	ICN Business School	2	Place Edouard Branly	Metz
Enseignement supérieur	CNAM	4	Rue Graham Bell	Metz
Santé	Centre Médico-Social	1	Rue Claude Chappe	Metz
École maternelle	Arc-en-Ciel	15ter	Rue Charles et Louis Jacquard	Metz
Gymnase	C.O.S.E.C. Paul Valéry	7	Rue Paul Valéry	Metz
Collège	Paul Valéry	5	Rue Paul Valéry	Metz
Lycée professionnel	Lycée Jean-Victor Poncelet	7	Rue Paul Valéry	Metz
Formation professionnelle	CFA Astier	7	Rue Paul Valéry	Metz
Bureau de Poste	Bureau de Poste Metz Borny	27	Boulevard de Guyenne	Metz
Santé	Institut des Jeunes Sourds		Rue Claude Bernard	Metz
Chapelle	Chapelle de la Résidence Saint-Vincent-de-Paul	21	Rue de Belletanche	Metz
Hôpitaux	Clinique Claude Bernard	97	Rue Claude Bernard	Metz
Santé	Maison de Retraite	71	Rue Claude Bernard	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Espace culturel Jean-Baptiste Poquelin	80	Rue Claude Bernard	Metz
Jeux		4	Rue de la Poulue	Metz
Gymnase	Halle des Sports	8	Rue du Général Délestraint	Metz

Bibliothèque	Bibliothèque universitaire	8	Rue du Général Délestraint	Metz
Enseignement supérieur	UFR SciFA	8	Rue du Général Délestraint	Metz
Tennis			Parc Gloucester	Metz
Tennis			Parc Gloucester	Metz
Multi sports			Parc Gloucester	Metz
Piscine	Piscine Bon Pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Bibliothèque	Ludothèque	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre socio-culturel du Bon Pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
École maternelle	Le Domaine Fleuri	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Espace vert	Parc du Bon Pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Gymnase	C.O.S.E.C. Dauphiné	7a	Rue du Dauphiné	Metz
Jeux			Rue du Fort des Bordes	Metz
Multi sports		5	Rue du Dauphiné	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre social du Petit Bois	5	Rue du Dauphiné	Metz
Espace vert	Fort des Bordes		Rue du Fort des Bordes	Metz
Collège	Les Hauts de Blémont	11	Rue du Dauphiné	Metz
Bibliothèque	Bibliothèque Départementale de Prêt	6	Rue Joseph Cugnot	Metz
Département	Bibliothèque Départementale de Prêt	6	Rue Joseph Cugnot	Metz
Autre administration	CETE	1	Boulevard Solidarité	Metz
Lycée professionnel	Lycée des métiers de l'Hôtellerie Raymond Mondon	4	Boulevard de la Défense	Metz
Autre administration	Metz Métropole	11	Boulevard Solidarité	Metz
Autre administration	Chambre des Métiers	5	Boulevard de la Défense	Metz
Formation professionnelle	Institut Supérieur National de l'Artisanat	5	Boulevard de la Défense	Metz
Enseignement supérieur	CFA Ernest Meyer	5	Boulevard de la Défense	Metz
Jeux		31	Rue de Belletanche	Metz
Football		31	Rue de Belletanche	Metz
Basketball		31	Rue de Belletanche	Metz
École maternelle	Les Mésanges	9	Rue du Dauphiné	Metz

École maternelle	Les Joyeux Pinsons	7	Rue du Dauphiné	Metz
École élémentaire	Erckmann Chatrian 1	9	Rue du Dauphiné	Metz
École élémentaire	Erckmann Chatrian 2	9	Rue du Dauphiné	Metz
Basketball			Place des Provinces	Metz
École élémentaire	Jules Verne	11	Rue de Pange	Metz
Eglise	Église Saint-Pierre		Rue Le Goullon	Metz
Chapelle	Chapelle Saint-Paul		Rue du Professeur Jeandelize	Metz
École maternelle	Les Peupliers	12	Rue du Professeur Jeandelize	Metz
École élémentaire	Les Bordes	12	Rue du Professeur Jeandelize	Metz
Enseignement supérieur	IBISE	8	Rue du Général Délestraint	Metz
Jeux			Square de l'Amitié	Metz
Jeux			Rue Claude Bernard	Metz
Chapelle	Chapelle du Saint-Esprit		Rue de Bourgogne	Metz
Jeux			Parc Gloucester	Metz
Espace vert	Parc de Gloucester		Parc Gloucester	Metz
Jeux			Boulevard de la Défense	Metz
Basketball			Boulevard de la Défense	Metz
Football			Boulevard de la Défense	Metz
Football			Boulevard de la Défense	Metz
Espace vert	Abords du Lac Symphonie		Rue Marconi	Metz
Football			Rue Général Lapasset	Metz
Football			Rue Général Lapasset	Metz
Multi sports			Rue Général Lapasset	Metz
Piscine	BELLETANCHE		Rue de Belletanche	Metz
Gymnase	Gymnase du Technopôle	5	Bld Dominique François Arago	Metz
Lycée	Lycée de la communication	3	Bld Dominique François Arago	Metz
Etablissement petite enfance	Crèche familiale Le bon pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Etablissement petite enfance	Multi-accueil Metz Borny	51	Rue Claude Bernard	Metz
Etablissement personnes âgées	Le parc	81	Rue Claude Bernard	Metz

Etablissement personnes âgées	Frères de la Salle	71	Rue Claude Bernard	Metz
Etablissement personnes âgées	Saint-Vincent-de-Paul	21	Rue de Belletanche	Metz
Etablissement personnes âgées	Saint-Maurice	25	Rue de Belletanche	Metz

HAUTS DE VALLIERES

Football			Rue des Marronniers	Metz
Basketball			Rue des Marronniers	Metz
Multi sports			Rue des Marronniers	Metz
Espace vert	Plaine de jeux		Rue des Marronniers	Metz
Tennis			Rue des Frênes	Metz
Jeux			Rue des Marronniers	Metz
Football			Rue des Frênes	Metz
Jeux			Rue des Frênes	Metz
École maternelle	En Colombe		Rue des hêtres	Saint-Julien- lès-Metz
École primaire	Les Hauts de Vallières	10 Bis	Rue des Carrières	Metz
Tennis			Rue des hêtres	Saint-Julien- lès-Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Metz Vallières	90	Rue de Vallières	Metz

LA PATROTTE METZ NORD

Autre administration	DDT		10	Rue des Alliés	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	MJC Sainte-Barbe		6	Rue Rochambeau	Metz
Médiathèque centre social	L'Agora			Rue de la Patrotte	Metz
Médiathèque	Paul Verlaine		1	Cour Elie Fleur	Metz
Multi sports			7	Rue Yvan Goll	Metz
École maternelle	Michel Colucci		7	Rue Yvan Goll	Metz
École élémentaire	Michel Colucci		7	Rue Yvan Goll	Metz
Eglise	Église Saint-Simon-Saint-Jude			Place de France	Metz
École maternelle	Fort Moselle		6	Rue Rochambeau	Metz
École élémentaire	Fort Moselle		3	Rue Rochambeau	Metz
Déchèterie	La Houblonnière			Rue de la Houblonnière	Metz
Gymnase	Gymnase Joba			Voie des Intendants Joseph et Ernest Joba	Metz
Football				Voie des Intendants Joseph et Ernest Joba	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre culturel Turc de Metz		6	Rue Perigot	Metz
École maternelle	L'Arbre Roux		20	Rue René Paquet	Metz
Collège	Jean Rostand		1	Rue Louis Madelin	Metz
École maternelle	La Flûte Enchantée		87	Route de Woippy	Metz
Autre administration	Centre de tri postal		60	Route de Woippy	Metz
Gare	Gare SNCF Metz-Nord		80	Avenue de Thionville	Metz
Santé	Centre Médico-Social		100	Avenue de Thionville	Metz
Tennis				Route de Lorry	Metz
Football				Rue Louis Madelin	Metz
Tennis				Rue René Paquet	Metz
Football				Rue René Paquet	Metz
Multi sports				Rue Louis Madelin	Metz

Gymnase	C.O.S.E.C. Devant les Ponts		Rue Louis Madelin	Metz
Jeux			Rue René Paquet	Metz
Eglise	Église du Saint-Sacrement		Rue Nicolas Jung	Metz
Jeux			Route de Woippy	Metz
Multi sports			Route de Woippy	Metz
Football			Route de Woippy	Metz
Espace vert	Plaine de jeux		Route de Woippy	Metz
Football			Rue René Paquet	Metz
Lycée professionnel	Lycée du Commerce et de la Distribution René Cassin	2	Rue René Cassin	Metz
Jeux			Square des Maraîchers	Metz
Multi sports			Square des Maraîchers	Metz
Football			Square des Maraîchers	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre Saint-Denis de la Réunion	2	Route de Lorry	Metz
Auberge de jeunesse	Auberge de la jeunesse	1	Allée de Metz Plage	Metz
Etablissement petite enfance	Centre Bernard Chabot	87	Route de Woippy	Metz
Etablissement petite enfance	Les rases mottes	1	Allée Saint Clément	Metz
Etablissement petite enfance	Le petit poucet	95	Rue Pierre & Marie Curie	Metz
Etablissement personnes âgées	Foyer soleil	95	Rue Pierre & Marie Curie	Metz

SABLON SUD

École maternelle	Les Plantes	2	Rue André Theuriet	Metz
Gymnase	Gymnase Malraux		Avenue André Malraux	Metz
Football			Promenade du Gué	Metz
Multi sports			Promenade du Gué	Metz
École élémentaire	De La Seille	199	Rue André Malraux	Metz
Espace vert	Square Saint Amand		Rue du Lavoir	Metz
École maternelle	Au Pommier Rose	13	Rue Christian Pfister	Metz
Collège	François Rabelais	29	Rue Saint-Bernard	Metz
Centre social	Maison des associations	1 bis	rue de Castelnau	Metz
Tennis			Rue Sente A My	Metz
Espace vert	Promenade des Berges de Seille		Promenade du Gué	Metz
Espace vert	Parc du Pas-du-Loup		Rue de la Vachotte	Metz
Football			Promenade du Gué	Metz
Football			Promenade du Gué	Metz
Eglise	Église Saint-Vincent-de-Paul		Place Bouchette	Metz
Piscine	Lothaire	44	Rue Lothaire	Metz
Ecole de musique / Conservatoire	Emari	38/48	Rue Saint Bernard	Metz
Santé	Etablissement Français du Sang	6	Rue des Dames de Metz	Metz
Etablissement petite enfance	Les marmousets	13	Rue Pioche	Metz
Etablissement petite enfance	Tournicoti	175	Avenue André Malraux	Metz
Etablissement petite enfance	Unis-vers d'enfants	175-177	Avenue André Malraux	Metz
Etablissement personnes âgées	Logement-foyer Honoré Jacquot	12	Rue Vandernoot	Metz
Etablissement personnes âgées	Logement-foyer Vandernoot	14	Rue Vandernoot	Metz

SAINT ELOY BOILEAU PRE GENIE

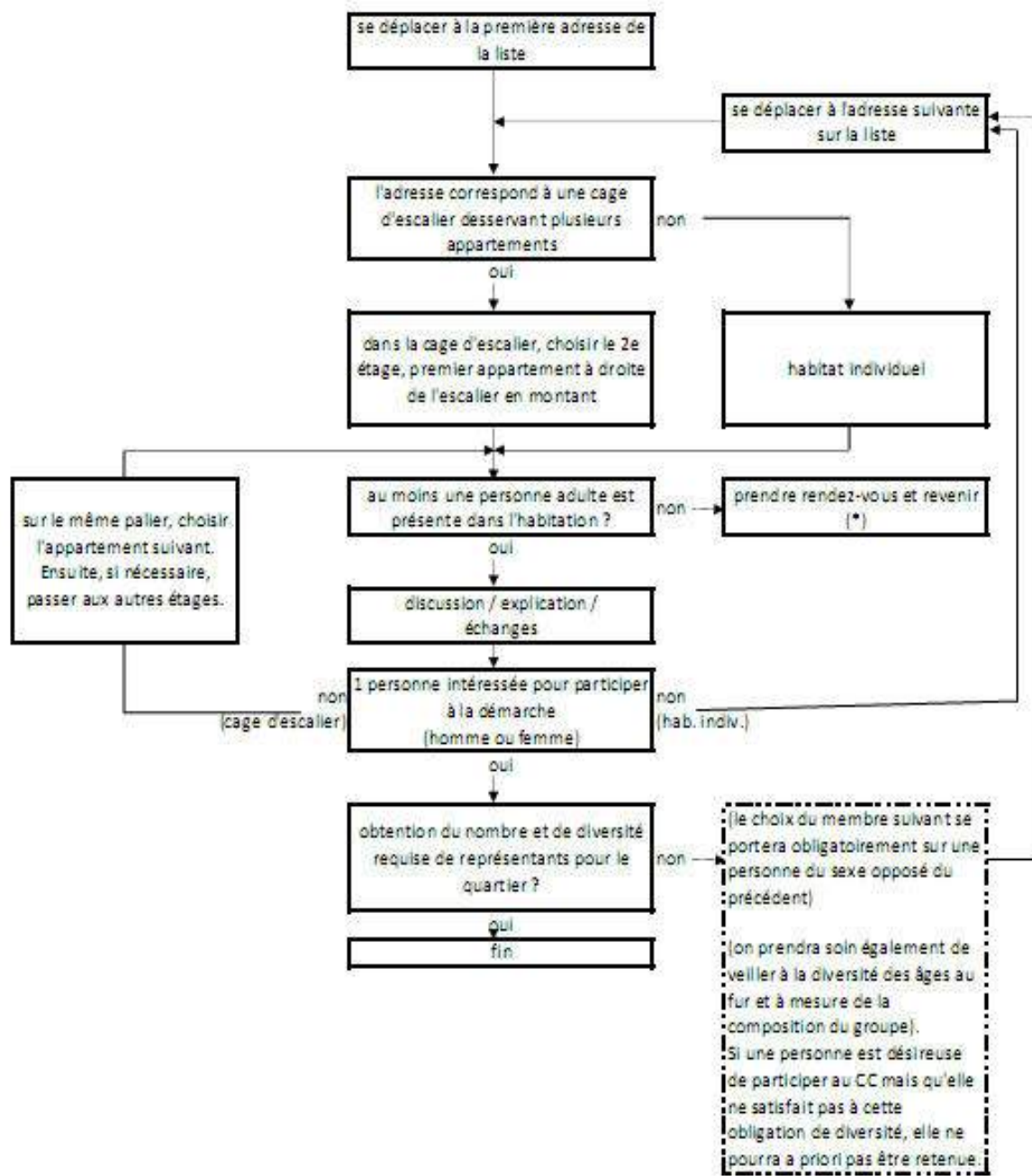
Mairie	Mairie de Woippy	9	Rue Marechal Foch	Woippy
Bureau de Poste	Bureau de Poste Woippy	12	Place de l'Hôtel de Ville	Woippy
Formation professionnelle	AFPA	6	Rue Pierre Boileau	Metz
Parcours de santé			Rue du Fort Gambetta	Woippy
Gymnase	Gymnase		Place de l'Olympium	Woippy
Santé	Centre Médico-Social		Avenue de Thionville	Woippy
Jeux			Rue Lucie Aubrac	Woippy
École maternelle	La Cerisaie		Impasse Paul Verlaine	Woippy
École élémentaire	Paul Verlaine		Impasse Paul Verlaine	Woippy
Centre socio-éducatif / culturel	Foyer et cantine Saint-Eloi		Rue Roget	Woippy
Bibliothèque	Bibliothèque		Rue Roget	Woippy
Chapelle	Chapelle Saint-Eloy		Rue Roget	Woippy
Jeux			Rue Roget	Woippy
Jeux			Rue Schuman	Woippy
Jeux			Rue d'Alsace	Woippy
Football			Boulevard du 377è R.I.U.S.	Woippy
Football			Rue du Fort Gambetta	Woippy
Football			Rue Général Gibon	Woippy
Multi sports			Rue Général Gibon	Woippy
Gare	Gare de Woippy		Rue de la Gare	Woippy
Jeux			Rue des Frères Vion	Woippy
Gendarmerie	Brigade Fluviale de Woippy		Place de l'Hôtel de Ville	Woippy
Déchèterie	La Houblonnière		Rue de la Houblonnière	Metz
Football			Voie des Intendants Joseph et Ernest Joba	Metz
Gare	Gare SNCF Metz-Nord	80	Avenue de Thionville	Metz
Santé	Centre Médico-Social	100	Avenue de Thionville	Metz
Jeux			Square des Maraichers	Metz

Multi sports				Square des Maraîchers		Metz
Football				Square des Maraîchers		Metz
Loisirs nautiques		Zone de loisirs nautiques		Rue de Berlange		Metz
Cheminement piétonnier		Le long du quartier Saint Eloy		Quartier Saint Eloy		Woippy
Espace de détente		Le long du ruisseau de Woippy		Le long du ruisseau de Woippy		Woippy
Sports		Boulodrome		Rue Roget		Woippy
Sports		Boulodrome		Rue Verlaine		Woippy
Ecole maternelle		Jeunes Sourires		Rue Saint Nicolas	1bis	Woippy
Ecole élémentaire		Saint Exupéry		Place Debs		Woippy
Ecole élémentaire		Jacques Prévert		Rue du Général de Gaulle	46	Woippy
Ecole maternelle		Le train du Roi		Rue de Bourgogne	1	Woippy
Ecole élémentaire		J.Y Cousteau		Rue de Lorraine	2	Woippy
Sports		Ensemble sportif		Allée des Tulipes		Woippy
Mobilité		Parking relais et station Mettis		Rue Fort Gambetta		Woippy
Espace vert		Sapinière		Rue Lucie Aubrac		Woippy
Centre		Centre de découverte de la nature		Rue Fort Gambetta		Woippy
Centre socio-éducatif / culturel		Centre interculturel		Avenue de Thionville	47	Woippy
Gymnase		Atrium		Rue de Bretagne		Woippy
Gymnase		Complexe sportif du Patis		Route de Norroy-le-Veneur		Woippy
Gymnase				Rue d'Alsace		Woippy
Etablissement petite enfance		Crèche 'Le Petit Prince'		Rue de Biche	11	Woippy
Etablissement personnes âgées				Rue du Ruisseau		Woippy
Maison d'assistantes maternelles				Rue du Ruisseau	7	Woippy
Maison d'assistantes maternelles				Rue Paul Verlaine	1	Woippy
Parc animalier		Parc animalier du Patis		Rue Jean Laurain		Woippy
Collège		Pierre Mendès France		Rue Jean Laurain	1	Woippy
Entités économiques		Magasins solidaires		Avenue de Thionville	20	Woippy
Entités économiques		Auchan		Rue de l'Abbé Grégoire	1	Woippy
AFPA				Rue Pierre Boileau	6	Woippy

Document de travail « Déclinaison de la programmation urbaine de Borny »

	HABITAT-PEUPLEMENT	DEVELOPPEMENT ECO	EQUIPEMENTS	ESPACES PUBLICS
PHASE 1 Impulsion	Déconcentration extrême pauvreté + stabilisation mén. solvables - ↗ <i>qualité parc existant (réhab. lourde, résidentialisation...)</i> - ↗ <i>parcours résidentiels internes (access. sociale)</i> - Réorg. attributions	Soutien dvpt endogène + nouvelles implantations - <i>Pépinière entreprise / CAQ</i> - <i>Implantations sur carré actif</i>	Adaptation offre existante (à minima) + dvpt nouveaux usages - <i>Primevères + réhab. centre social?</i> - <i>Jardins familiaux</i> - <i>Préfiguration ferme pédagogique</i>	Clarification statut espaces + Désenclavement tous sous-secteurs - <i>Résidentialisations espaces collectifs</i> - <i>Liaisons douces structurantes</i>
PHASE 2 Transition / Accompagnement	Stabilisation mén. solv. + diversification - ↗ <i>parcours résidentiels internes (access. sociale)</i> - ↗ <i>parc attractif (accession classique, indiv.)</i>	Soutien nouvelles implantations + structuration tissu comm. - <i>Implantations sur carré actif</i> - <i>Modif PLU pour favoriser dvptmt et limiter dispersion</i>	Dvpt nouveaux usages + soutien asso - <i>pédagogique</i> - <i>Centre social Fosselle?</i> - <i>Locaux associatifs Ferme</i>	Désenclavement tous sous-secteurs + Mise en réseau équipements - <i>Liaisons douces secondaires</i> - <i>Rue Fort des Bordes</i>
PHASE 3 Prise de relai droit commun / marché	Diversification + attractivité - ↗ <i>parc attractif (accession classique, indiv. intermédiaire, collectif)</i> - <i>Modif. PLU pour densification dents creuses et carré actif</i>	Structuration tissu comm. + amélioration attractivité offre - <i>Modif PLU pour favoriser dvptmt et limiter dispersion</i> - <i>Reconversion B7, reconstruction Cora-Metzanine</i>	Soutien asso + adaptation structurelle offre existante - <i>Locaux associatifs</i> - <i>Groupe scolaire central?</i>	Mise en réseau équipements + mise en valeur esp. majeurs - <i>Fosselle, Cheneau, ...</i> - <i>Cora?</i> ...
OBJECTIF FINAL	Parc dégradé résorbé Pop. solvable stabilisée Parcours résid. Diversifié Formes variées, image et attractivité améliorées	Initiatives locales soutenues Emprises à fort potentiel valorisées Tissu commercial pérennisé	Niveau de service maintenu Usages diversifiés Offre nouvelle à vocation "fédératrice" créée	Maillage de liaisons internes abouti Statut des espaces clarifié Espaces majeurs réhabilités

Démarche de composition du collège Habitants du Conseil Citoyen du quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie et quartier du Roi



(*) : dans le cas où aucun adulte n'est présent lors du passage, "prendre rendez-vous" exige de revenir et de laisser à l'habitant désigné par le tirage au sort la possibilité de participer au CC. On prendra donc soin de revenir avant d'avoir composé la totalité du CC.

CONTRIBUTION REGIONALE DES ORGANISMES HLM A LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PREAMBULE

La **loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** introduit la nouvelle politique de la ville et repose sur trois principaux changements :

- le resserrement de la politique de la ville afin de prioriser son action sur les ménages les plus pauvres,
- le financement du « droit commun » pour accompagner les crédits spécifiques de la politique de la ville,
- la simplification et l'unification des dispositifs contractuels et géographiques avec les Contrats de Ville et les Quartiers Prioritaires de la Ville.

ARELOR Hlm (Association Régionale des organismes Hlm de LORraine) propose une présentation des principaux thèmes auxquels les organismes Hlm sont confrontés sous forme de **cinq fiches THÉMATIQUES**, afin de partager leurs réflexions.

Ce document doit être considéré comme étant une approche générique des principaux enjeux identifiés par les organismes Hlm sur les quartiers prioritaires au titre de la nouvelle politique de la ville. Cette première focale n'a pas pour objet de se substituer aux démarches partenariales et territoriales, indispensables à l'élaboration des contrats de villes et de leurs diverses conventions attenantes. Au contraire, ce sont des premières bases de débats à approfondir, détailler, partager ou écarter selon les caractéristiques des quartiers concernés et de leurs agglomérations de rattachement.

LES ORGANISMES HLM, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les organismes Hlm disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une **connaissance approfondie** des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers, des projets de ville et des habitants.

De plus, les organismes Hlm jouent un **rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers** en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

Plus d'un tiers du parc Hlm lorrain est situé dans un quartier ANRU. Cela illustre bien **l'importance des organismes Hlm dans la géographie prioritaire** qui devrait se confirmer dans les nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville. Les organismes Hlm continueront à être des acteurs à part entière de la politique de la ville et à mettre l'expertise acquise en matière de politique de la ville au service des projets spécifiques des territoires.

La réussite de la politique de la ville et sa pérennité dépendent également des **différentes politiques publiques**.

Les politiques économiques pour le développement de services, de commerces et la création d'emplois locaux adaptés aux caractéristiques socioprofessionnelles des habitants et les politiques de transports pour la mobilité et l'accès à l'emploi sont donc des éléments centraux et décisifs pour améliorer durablement les conditions de vie dans ces quartiers. Ainsi, dans un contexte institutionnel où l'intercommunalité se renforce avec la prise en charge du pilotage de la politique de la ville, les organismes Hlm peuvent apporter une **vision transversale** des enjeux sur les Quartiers Prioritaires de la Ville et les placer dans un **cadre territorial plus large**. Conscients des enjeux propres aux **quartiers sortants** de la politique de la ville dits « quartiers de veille active » qui devront faire partie des Contrats de Ville, les organismes Hlm rappellent la nécessité de continuer à les accompagner afin de ne pas voir leur situation se dégrader à nouveau.

C'est donc dans une logique partenariale forte de partage de leurs expertises et connaissances que les organismes Hlm souhaitent contribuer à l'élaboration stratégique des Contrats de Ville intercommunaux.

LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT NECESSAIRES POUR TRAITER PLUS EFFICACEMENT LES ENJEUX PRIORITAIRES

Parmi les nombreuses dimensions traitées par la politique de la ville, les organismes Hlm sont confrontés à plusieurs problématiques communes avec les collectivités locales. Ils affirment donc la nécessité de continuer à **développer un partenariat approfondi** avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces.

Les Contrats de Ville constituent un cadre de travail idéal pour développer le partenariat en réunissant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Fort de leurs **expertises territoriale et sociale**, les organismes Hlm réaffirment donc leur volonté d'être pleinement associés à l'élaboration des Contrats de Ville qui détermineront les orientations

stratégiques et le cadre de référence des **Programmes de Renouvellement Urbain** récemment identifiés.

L'équilibre social des quartiers

La recherche d'un meilleur équilibre social dans le peuplement des différents territoires qui composent chaque EPCI est un objectif récurrent de la politique de la ville. Pour les organismes de logement social lorrains, il s'agit d'un axe de travail important pour **compléter les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logements** dans tous les quartiers et toutes les communes des intercommunalités.

La sécurité et la tranquillité résidentielle

Conduire collectivement des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité.

Pour ce faire, il semble important de renforcer le partenariat avec les acteurs locaux au travers de deux axes de travail : la clarification des rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens et l'amélioration le cadre de vie et lutter contre les incivilités.

La gestion urbaine de proximité

Démarche partenariale et territorialisée, la gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et assurer la pérennité des « investissements ». Pour mettre en place des démarches GUP efficaces, les organismes Hlm préconisent de :

- Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche,
- Renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers,
- Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces,

L'insertion par l'activité économique et le développement économique

Le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour les organismes Hlm :

- Participer au dispositif « emplois d'avenir » et aux dispositifs de retour à l'emploi,
- Soutenir l'entrepreneuriat local, favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité,
- Assurer la bonne mise en oeuvre des clauses sociales et encourager les coopérations avec les structures d'insertion par l'activité économique.

Les projets urbains

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc Hlm existant, **soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre Hlm récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains**, les organismes Hlm soulignent quatre orientations majeures :

- Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques,
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm,
- Ne pas mésestimer le besoin d'intervention patrimonial sur les quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation) tout en optimisant les moyens financiers pour y parvenir.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La recherche d'un « équilibre social » dans le peuplement des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu récurrent des actions menées depuis plusieurs décennies en faveur de ces territoires.

Les lois d'Orientation pour la Ville (LOV) en 1991, Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000 ou le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en 2003 ont chacun, à leur manière, cherché à lutter contre les phénomènes de ségrégation socio-spatiale et à favoriser la mixité (ou diversité) sociale.

La loi de programmation Ville et Cohésion Urbaine du 21 février 2014 souligne à son tour l'importance de cet enjeu dès son article premier : « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. (...) Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- **Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté** et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la **mixité de leur composition sociale**. »

Pour cela, cette loi instaure notamment des conventions intercommunales dont la première finalité est de définir des « objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ».

Ces conventions s'inscrivent dans un contexte de réforme importante de la gestion de la demande et des attributions à l'échelle des intercommunalités (cf. loi ALUR du 24 mars 2014). Dans la période à venir, ces dernières devront mettre en oeuvre des plans partenariaux de gestion partagée de la demande mais pourront aussi créer une conférence intercommunale du logement adoptant, « en tenant compte des critères de priorité (...) et des objectifs de mixité sociale (...), des orientations concernant les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations. »

Pour les organismes de logement social, ces évolutions législatives appellent à réfléchir et à organiser les politiques d'attribution à l'échelle des intercommunalités concernées et dans un cadre partenarial fort. Ce travail sur les attributions doit par ailleurs être mené dans un double souci de réponse aux différents besoins, que ce soit pour proposer des solutions de logement adaptées aux publics prioritaires ou pour assurer les équilibres sociaux nécessaires à l'insertion des ménages et au fonctionnement des sites en politique de la ville.

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La loi SRU puis le PNRU ont fortement insisté sur le développement de la mixité sociale à travers la diversification de l'offre de logements, selon une logique de développement du parc social sur les communes qui en comptaient peu, ou de déconcentration dans les quartiers composés presque exclusivement de ce type d'offre.

La loi de programmation Ville et Cohésion urbaine propose quant à elle de **travailler les équilibres sociaux de peuplement à travers le prisme de la gestion de la demande et des attributions**. Pour les organismes de logement social, cette entrée peut être considérée comme pertinente si sont prises en compte, dès le départ, **certaines réalités** :

- Le caractère social des demandeurs (et des occupants) de logement social s'est renforcé au cours des dernières années, notamment sous l'effet des difficultés d'accès à un emploi stable, d'évolution de la composition des ménages (montée des personnes isolées et familles monoparentales) ou d'abaissement des plafonds de ressources depuis la loi MOLLE en 2009 ;
- Dans le cadre des contingents préfectoraux, au niveau départemental, jusqu'à un quart des attributions doit être consacré au relogement des ménages identifiés comme prioritaires dans le cadre du PDAL(H)PD ou du Droit Au Logement Opposable ;
- La mobilisation de l'offre de logements sociaux est régie par les droits de réservation qui existent sur le parc (Etat, Commune, Action logement...). Ces droits peuvent constituer plus de la moitié des logements d'une même opération et avec de fortes disparités de ces contingents entre organismes Hlm. L'existence des différents droits de réservation vient conditionner fortement l'orientation des demandeurs sur tel ou tel logement disponible, tout en participant de la diversité des ménages qui accèdent au parc social ;
- Les conditions d'attribution (ou de refus) sont strictement encadrées. La loi **n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations**, renforcée par la loi de programmation Ville et Cohésion urbaine, identifie ainsi vingt critères (ethnie, nation ou race d'appartenance, mais aussi âge, situation de famille, lieu de résidence...) sur la base desquels un bien ou un service ne peut être refusé ;
- **La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés »** organise les modalités de collecte et de diffusion des données à « caractère personnel » (cf. demandes, occupation du parc social...). A titre d'exemple, en Lorraine, l'échelle la plus fine à laquelle les informations sur l'occupation du parc social sont récoltées par les services de l'Etat, auprès des organismes, dans le cadre de l'Observatoire du Logement Social, est celle de l'unité urbaine.

Ce cadre dans lequel les bailleurs réalisent les attributions sur leur parc pose les bornes entre lesquelles les politiques de peuplement élaborées par les acteurs des territoires peuvent être mises en place.

Par-delà cette réalité du cadre d'exercice des organismes de logement social, les contrats de ville et conventions intercommunales d'attributions devront prendre en compte plusieurs enjeux essentiels :

- Objectiver les dynamiques de peuplement et notamment les effets réels des phénomènes de ségrégation,
- Adapter les stratégies aux sites et aux différentes échelles du territoire (de la résidence à l'intercommunalité),
- Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires,
- Assurer l'opérationnalité des politiques et dispositifs développés localement, au regard de la représentation locale des acteurs et de la nécessité économique d'éviter toute vacance,
- Penser le travail sur les attributions en lien étroit avec la diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire,
- Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif, des locataires.

LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE RESIDENTIELLE ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante des organismes Hlm lorrains.

Les principaux enjeux remontés par les bailleurs sociaux concernent notamment :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur ;
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers ;
- le trafic de stupéfiants ;
- l'occupation des parties communes ;
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme ;
- les véhicules épaves ou « en voie de l'être » ;
- les incivilités.

Ces diverses atteintes aux personnes et aux biens ont des conséquences non négligeables sur l'activité quotidienne des organismes Hlm. Elles alimentent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Les actes de vandalisme sur le patrimoine génèrent un surcoût d'entretien qui se répercute sur le budget du bailleur et sur les charges des locataires. Enfin, les actes d'agression amènent le personnel à exercer son droit de retrait et remettent ainsi en cause la présence des agents de proximité sur le terrain.

Ces constats d'insécurité engagent la responsabilité de l'ensemble des partenaires – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants – tous co-responsables de la situation des quartiers.

C'est pourquoi, il est essentiel de réaffirmer la **nécessité d'aborder collectivement ces problématiques**, tout en clarifiant le rôle de chacun des acteurs et l'organisation des responsabilités.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET SES ENJEUX

Les obligations des bailleurs en matière de sécurité sont régies notamment par l'article L4121 du **Code du travail** qui vise à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Au titre des dispositions de l'article 1719 du **Code civil**, le bailleur social est également tenu d'« assurer au locataire la jouissance paisible du logement ».

D'autre part, la **loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995** rend obligatoire certaines mesures de prévention situationnelle en définissant une obligation générale de surveillance des immeubles, ainsi que des obligations spécifiques en matière d'éclairage et de contrôle d'accès pour les immeubles en ZUS.

A noter que la région Lorraine est également concernée par la création des ZSP, avec la mise en place de **4 ZSP** sur un total de 64 au niveau national. Ce dispositif visant à l'amélioration de la coordination entre les acteurs (police, justice) et au renforcement des moyens techniques et humains, a aussi montré quelques limites avec notamment la mise en évidence de phénomènes de transferts des difficultés d'un site à l'autre.

L'Observatoire des faits d'incivilité de l'USH réalise chaque année une enquête auprès des bailleurs pour recenser les faits d'agression du personnel et le vandalisme sur le patrimoine. Ainsi, **en Lorraine, plusieurs agressions de salariés ont été recensées en 2013, donnant lieu à plusieurs jours d'arrêt de travail.** En dépit d'un bon taux de retour de cette enquête dans notre région, ces données ne reflètent pas l'ampleur du phénomène dans sa globalité mais illustrent néanmoins une préoccupation majeure des bailleurs sociaux du territoire lorrain.

Face à ce contexte, **certains organismes Hlm ont progressivement élargi l'éventail de leurs actions.**

D'une gestion de droit commun visant à assurer la tranquillité résidentielle, à préserver le patrimoine et à veiller aux bonnes conditions de travail des personnels, des bailleurs ont été contraints d'aller vers une prise en charge d'actions plus directement liées aux questions de sécurité. Les organismes ont ainsi généralement revu à la hausse **leur implication dans les partenariats locaux** avec la Police, la Justice et les collectivités locales, dès lors qu'ils le pouvaient.

La question de la sécurité a également amené certains organismes Hlm à créer des **postes de référents « tranquillité-sécurité »** et à développer en interne des **observatoires pour enregistrer les faits d'incivilité et de délinquance sur leur patrimoine.** Pour d'autres, cela s'est traduit par un investissement dans des **actions de prévention situationnelle** (vidéo-protection, contrôles d'accès des parties communes, portes anti-intrusion...).

Enfin, dans des situations plus extrêmes où les réponses des territoires se sont avérées insuffisantes au regard des enjeux, certains organismes ont dû recourir à **des dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage.**

Ce glissement dans la responsabilité portée par les organismes vient pallier un déficit de l'action publique pour faire face aux problèmes rencontrés dans les sites les plus sensibles. Faut-il dire qu'une puissance publique mobilisée à la hauteur des besoins réels, les organismes Hlm se trouvent contraints de rechercher des solutions pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Ce constat souligne la nécessité de **regagner de la lisibilité dans le rôle des différents partenaires** et de **renforcer leur coopération afin de gagner en efficacité et de faire effectivement reculer les phénomènes d'insécurité.**

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Démarche partenariale et territorialisée, la **Gestion Urbaine de Proximité (GUP) vise le bon fonctionnement urbain et social des quartiers** pour améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants mais aussi assurer la pérennité des « investissements » : patrimoine bâti, espaces et équipements publics, etc. Emergée au début des années 80, la gestion urbaine de proximité s'est progressivement étendue jusqu'à se généraliser dans les opérations financées par l'ANRU.

Elle implique d'**adapter les modalités de gestion tant des organismes Hlm que des collectivités et de l'ensemble des acteurs urbains, aux spécificités patrimoniales, urbaines et sociales** de territoires resserrés. L'abattement de 30% sur la TFPB a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance. La GUP requiert un partenariat fort parfois difficile à monter qui devra être poursuivi ou initié à l'avenir dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.

Les organismes Hlm sont au coeur de ces démarches partenariales. Massivement impliqués dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis leur création, ils mettent en place des solutions adaptées pour pallier certaines difficultés rencontrées en matière :

- D'incivilité et de vandalisme sur le patrimoine, les équipements, les parties communes et espaces extérieurs ;
- D'entretien et de maintenance des équipements, parties communes, espaces extérieurs et espaces verts, stationnement,... ;
- De gestion des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif.

L'intervention sur les formes urbaines et les espaces publics permet d'apporter certaines réponses à ces problèmes, la GUP est une **démarche complémentaire dont la temporalité permet une amélioration de la qualité de service plus immédiate**. Pour être efficaces et durables, les démarches de GUP doivent impliquer les habitants comme acteurs à part entière. Si chaque démarche GUP est spécifique, les organismes Hlm identifient plusieurs leviers essentiels à activer pour leur réussite.

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

- **Construire un pilotage structuré de la démarche**

Il est fondamental de **formaliser l'ensemble des engagements** en termes d'action, de pilotage, d'animation, d'investissement **dans une convention** définissant le rôle et les objectifs de chaque acteur et de chaque instance. Enfin, la **coordination et l'animation de la démarche doivent être identifiées** et assurées par un professionnel clairement mandaté.

- **Renforcer la synergie entre les acteurs urbains afin d'assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers**

Dans le cadre d'une démarche partenariale, il apparaît essentiel que les acteurs impliqués (EPCI, Ville, organismes Hlm, Police...) s'accordent sur l'importance de la coopération entre leurs services pour une plus grande réactivité sur le terrain. Cette coopération renforcée implique en amont, **la clarification et le partage entre les différents acteurs de leurs responsabilités respectives** sur le terrain pour la mise en oeuvre du plan d'actions.

- **Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces**

Dans les quartiers prioritaires, parfois, des espaces sont restés sans fonction spécifique et ont généré des usages imprévus qui peuvent se révéler gênants, tant pour les habitants que pour les différents acteurs urbains. La réorganisation des statuts qui consiste à **mettre en cohérence l'usage avec la gestion (qui ?) et la gestion avec la propriété (qui est propriétaire du foncier ?) est un préalable.**

C'est d'une part la garantie que chaque espace soit effectivement géré par la collectivité, les organismes Hlm ou tout autre acteur, c'est d'autre part l'occasion d'interroger certains espaces pour en réduire les conflits d'usages, le morcellement ou encore le dimensionnement en les réinvestissant différemment.

A cette fin, et bien que sur de nombreux territoires les démarches de **procédures foncières** ont permis la mise en cohérence de l'usage avec la propriété pour in fine, améliorer la gestion, il s'avère nécessaire d'initier ou parfaire ce travail

- **Associer et accompagner les habitants**

Les habitants des quartiers doivent être considérés avant tout comme **habitants de la ville, acteurs des quartiers**. Ils sont au coeur de la cible des démarches GUP. A ce titre, leur mobilisation dans le pilotage et le suivi de la démarche GUP est essentielle pour répondre efficacement à leurs attentes.

Les démarches GUP, à trop vouloir se concentrer sur la gestion technique, peuvent parfois oublier la gestion sociale des quartiers. Les mutations urbaines provoquées par les PRU, ou plus simplement les évolutions de gestion liées aux réajustements impliqués par la GUP, demandent un accompagnement des habitants.

Cet accompagnement social adapté aux besoins des habitants, pour être efficace et permettre une réelle appropriation par les habitants des nouveaux équipements, espaces, services...**doit s'inscrire dans la durée.**

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

Sur les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes Hlm sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Cela étant, pour répondre de façon efficace et en profondeur à ces problématiques sociales, il semble nécessaire aussi de promouvoir un maximum, au cœur même des quartiers, la création d'activité et d'emploi.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET L'ACTION DES ORGANISMES HLM

Les organismes Hlm partagent donc les objectifs politiques du gouvernement de **faire du développement économique un des piliers de la nouvelle politique de la ville**. La lutte contre le chômage que l'État engage sur les quartiers prioritaires est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation.

Au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, les organismes partagent l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Les organismes Hlm et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ont contribué depuis les années 1980 au développement socio-économique des territoires. Des coopérations ont été développées entre nos deux secteurs, montrant qu'il est possible d'agir ensemble pour répondre à de multiples enjeux, que ce soit la création d'activités économiques et de nouveaux services, la revitalisation du lien social, le développement durable, ou encore l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces coopérations ont connu un développement fort lors de la mise en oeuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 5% des heures de travail réalisées. D'autres collectivités territoriales conditionnent l'octroi de subventions à la mise en oeuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux.

Les organismes Hlm vont donc continuer à générer un grand nombre d'heures d'insertion à travers leurs marchés, parfois même au-delà des attentes exprimées par les pouvoirs publics.

L'action des organismes Hlm pour le développement économique et l'Insertion par l'Activité Economique repose sur cinq axes principaux :

- **par leur capacité de commande**, en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance qu'ils engagent, les organismes Hlm contribuent à la création d'activité sur les territoires ;

- **le recrutement** de postes en contrat classique (CDD/CDI), d'emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi ;
- **la mise en place des clauses d'insertion** dans les marchés de travaux ;
- **la mise à disposition de locaux commerciaux** pour l'installation d'activités ;
- **le soutien aux initiatives locales**, avec les habitants et le tissu associatif.

Certains organismes font le choix d'intégrer dans leurs orientations stratégiques les actions en faveur de l'IAE, par exemple au sein de démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Ils privilégient ainsi des politiques d'achat socialement responsable qui permettent de prendre en compte des dimensions sociales et environnementales.

LES PROJETS URBAINS

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La politique de rénovation urbaine a donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Le réinvestissement politique et urbain au sein de ces territoires est désormais visible. Les projets ont permis d'améliorer incontestablement la vie quotidienne de nombreux citoyens lorrains et ont enclenché des dynamiques fortes.

Toutefois, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'aura pas permis de traiter la totalité des handicaps urbains dont souffrent les quartiers. Les résultats sont très fragiles et hétérogènes selon les sites et contextes locaux. Peu de sites ont atteint un seuil de transformation irréversible et la diversification urbaine, après avoir été préparée par le PNRU1, reste à concrétiser. Dans un contexte économique et social défavorable, la rénovation urbaine en Lorraine bute sur un certain nombre d'obstacles, sociaux et urbains, qui font de certains quartiers « ANRU », des quartiers encore à part dans la métropole

La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée. Aussi y-a-t-il nécessité de persister dans l'intégration des quartiers à la ville, dans leur diversification urbaine et dans le soutien à la mobilité des ménages. Ceci implique la construction de projets de territoires intégrés, participatifs et solidaires.

La prochaine génération de projets de renouvellement urbain devra, dans un contexte institutionnel en forte évolution, permettre de dépasser les limites du PNRU1. Le NPNRU devra être en Lorraine, pour les 7 quartiers concernés (5 d'intérêt national et 2 d'intérêt régional) **un levier puissant pour relancer les projets d'aménagement urbain et contribuer fortement à la politique de production de logements** et de requalification du parc social existant.

LA SITUATION ACTUELLE DES QUARTIERS

Avec 21 projets ANRU couvrant près de trente communes et plus de 80 quartiers, le PNRU 1 en Lorraine a permis un investissement d'1,2 milliards d'euros d'investissement dont la moitié par les organismes Hlm.

L'impact du PNRU sur le parc de logements en Lorraine, à fin 2013 est le suivant :

- 4 500 logements locatifs neufs ont été livrés et 5 750 démolis dans un soucis d'aménagement urbain;
- 15 000 logements ont été réhabilités;
- 20 000 logements ont été résidentialisés.

À noter qu'en termes de logements neufs, une proportion significative de logements à bas loyer aura été produite (PLAI et PLUS-CD), contribuant ainsi à maintenir et renouveler une offre de qualité au profit des ménages les plus modestes.

L'enjeu se porte désormais, en matière de rénovation urbaine sur les 7 quartiers définis par le CA de l'ANRU en date du 15 décembre 2014.

Cinq quartiers sont dits d'intérêt national, en Lorraine, à savoir :

Nancy : les hauts du lièvre

Laxou : Les Provinces

Metz : Borny

Behren lès Forbach : La cité

Forbach : le Wiesberg

Deux sont fléchés, par l'ANRU, comme d'intérêt régional : Les nations à Vandoeuvre et Bellecroix à Metz.

Pour autant, il ne faut ignorer les nécessaires restructurations du parc ou plus globalement de l'aménagement global de certains quartiers hors NPNRU. Dans ce cas, une analyse fine de l'optimisation financière des projets devra être trouvée. La possibilité ouverte par la loi d'accompagner des interventions plus légères, hors convention ANRU, permettra d'améliorer le cadre de vie de quartiers se trouvant dans des situations moins critiques aux plans urbain et de l'habitat.

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville concerne 21 intercommunalités en Lorraine et une quarantaine de communes.

PRECONISATIONS REGIONALES POUR LA POURSUITE DE L'INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc Hlm existant, soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre Hlm récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains, quatre orientations majeures méritent d'être soulignées.

- **Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales, mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques**

Dans le PNRU, les organismes Hlm se sont donnés les moyens d'être de vrais opérateurs urbains au côté des collectivités locales. Ils ont mobilisé de l'ingénierie, adapté leur organisation et leurs compétences, réalisé les arbitrages patrimoniaux et financiers nécessaires.

Les bailleurs sont aussi des partenaires de la sécurité publique, des acteurs économiques et sociaux dans les quartiers et, bien entendu, ils jouent un rôle central dans le bon fonctionnement des quartiers avec leurs équipes de proximité. Cette capacité d'intervention large va les amener à accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre des différents volets des futurs contrats de ville. Pour cela, ils doivent être associés au premier cercle des acteurs du contrat de ville, depuis le niveau des axes stratégiques, jusqu'à celui plus opérationnel des conventions d'application.

Leur rôle dans le NPNRU doit être réaffirmé pour qu'ils puissent faire les bons arbitrages dans un contexte financier plus contraint. Il est important qu'ils soient associés par les collectivités locales dès la première phase d'élaboration des projets de renouvellement urbain.

La **conception stratégique des projets intégrés des contrats de ville et des interventions urbaines** soutenues par l'ANRU doit être **pensée à des échelles supra-communales**, compte tenu de la nécessité absolue de penser la résolution des dysfonctionnements sur bon nombre de thématiques (politique de l'habitat, développement économique, mobilité, accès aux services publics) en sortant du cadre trop exigü des communes.

- **Cohérence des politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm**

Point faible des PRU dans une majorité des sites, cette cohérence se heurte à une vraie difficulté, liée au fait que l'offre existante à bas loyer sont localisées, principalement, dans ces quartiers. Cette difficulté est renforcée par la complexité du système d'attribution.

La volonté de faire évoluer **la spécialisation sociale** de ces quartiers, implique le développement massif d'une offre très accessible pour les ménages défavorisés hors des quartiers prioritaires. La poursuite de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers pour plus de mixité sociale et urbaine induit **une reconstruction du parc hors des quartiers**, ou de façon exceptionnelle sur site, en lien avec la stratégie de diversification urbaine. Le rééquilibrage et la reconstitution de l'offre Hlm doivent être intégrés dans les contrats de ville et les politiques locales de l'habitat comme un enjeu majeur et doivent faire l'objet d'une anticipation pour reconstituer avant de démolir.

- **Intervention sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation)**

Les démarches de projet développées au cours de la période précédente dans les quartiers en PRU ne doivent pas se limiter aux quartiers qui vont bénéficier du NPRU.

Dans les quartiers Hlm prioritaires qui ne relèvent pas d'une politique de renouvellement urbain, mais où il faut anticiper les risques de dévalorisation, mener en continu des

politiques de mise à niveau, de maintien de l'attractivité et d'un niveau élevé de qualité de service, il est essentiel que les acteurs locaux partagent un projet d'évolution urbaine, de l'habitat et de gestion qui guidera leurs interventions de droit commun. Il est également impératif qu'un tel projet collectif mobilise les acteurs locaux sur les quartiers rénovés qui ne seront pas concernés par le NPRU, et où il faut consolider les acquis, pérenniser les améliorations apportées et valoriser les potentiels de développement dégagés. Ces projets pourront faire l'objet d'une convention d'application territorialisée du contrat de ville sur le volet cadre de vie et vie quotidienne du quartier.

Certains quartiers Hlm, dont les habitants ont vu leur situation socio-économique s'améliorer ou moins se dégrader, vont sortir de la géographie prioritaire. Néanmoins, une mobilisation doit y être maintenue pour confirmer les améliorations constatées. D'autres quartiers n'entreront pas dans la géographie prioritaire mais ils présentent des signes de fragilité, du fait de la structure de leur parc Hlm qui tend à lui faire jouer un rôle de plus en plus social, ou de la qualité de ce parc, en décrochage par rapport aux normes actuelles et services attendus par les ménages.

Il est important que les contrats de ville identifient ces quartiers comme des "territoires de veille", de façon à ce qu'ils bénéficient de dispositifs de vigilance partenariaux (observatoires, recueil des attentes des habitants et soutien de leurs initiatives, actions préventives de gestion de proximité et de requalification patrimoniale, adaptation des modes de faire aux besoins spécifiques des habitants, prise en compte de l'équilibre social de ces territoires dans les politiques d'attribution, etc.).

Synthèse des engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires

Cette annexe présente les principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs. Les engagements les plus significatifs nécessitant une mobilisation particulière de l'administration territoriale de l'État figurent en caractère gras.

L'ensemble des conventions interministérielles est accessible au lien suivant :

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions>

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :**
 - **Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;**
 - **Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;**
- **Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :**
 - **Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;**
 - **Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;**
- **Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :**
 - **Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;**
 - **Soutenir les petites associations de proximité ;**
 - **Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.**

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- **Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;**

- **Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires**, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;**
- **Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;**
- **Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;**
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
 - . par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
 - . par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
 - . par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- **S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :**
 - . **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;**
 - . Parrainage ;
- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :**
 - . **Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) ;**

- **Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;**
- Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
- **Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations**
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :
 - Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
 - **Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;**
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
- **Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi:** le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
 - **Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;**
 - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - le programme « ABCD de l'égalité » ;
 - le dispositif « téléphone grand danger » ;

- **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;**
- **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes :** meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
 - . Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
 - . Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- **Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;**
- **Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.**

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- **Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;**
- **Conforter la justice de proximité :**
 - . **100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;**
 - . **maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;**
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :
 - . Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - . Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;

- Prévenir la récidive :
 - . Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - . Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - . **Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;**
 - . **Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;**
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
 - . Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - . Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - . Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - . **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires** : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - . Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - . **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;**
 - . **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.**

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :

- . **Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;**
- . **Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;**
- . **Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;**
- . **Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;**
- . **Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;**
- . **Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;**

- En matière d'intégration :

- . **Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;**
- . **Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;**

- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :

- . **Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;**

- **Au niveau départemental :**
 - **Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;**
 - **Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;**
- **Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).**

Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
 - **Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;**
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- **Créer de l'activité dans les ZUS par :**
 - **Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;**
 - **La promotion et développement du modèle coopératif :** contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - **Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics** (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;

- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - **Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.**

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants **Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :**
 - **Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires :** développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
 - « **Plus de maîtres que de classes** » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
 - **Pour lutter contre le décrochage** (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et **mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** ;
 - Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- **Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école :** développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- **Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :**
 - **Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;**

Réalisation

Metz Métropole/ Pôle Cohésion Sociale / Direction
du Développement et de l'Aménagement Durable

Rédaction : Sandy ARON

Contributions : Bénédicte MICHEL, Naïma RANI

Autres contributeurs

Préfecture de Lorraine

Ville de Metz – Direction Politique de la Ville

Ville de Woippy

AGURAM

Centre de Ressources Politique de la Ville

IRA de Metz (rapport sur commande)

Partenaires

Services de l'Etat : DDSCS, DRJSCS, DIRECTTE, DDT,
DDSP, LDASEN, DDDFE, DRAC.

Conseil Régional de Lorraine

Conseil Départemental de Moselle

Caisse des Dépôts

Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Tribunal de Grande Instance

Bailleurs sociaux : Metz Habitat Territoire, LogiEst, ICF
Habitat, BATIGERE SAREL, Est Habitat Construction, Néolia,
SNI, ADOMA et PRESENCE HABITAT

Metz Métropole Développement

Mission Locale du Pays Messin

Pôle Emploi

Agence Régionale de Santé de Lorraine

Caisse d'Allocations Familiales de Moselle

ARELOR

Le Réseau Le Met

Associations oeuvrant dans la politique de la ville

Conseils Citoyens

Crédits photos

Metz Métropole

Graphisme

Pôle Communication
de Metz Métropole

